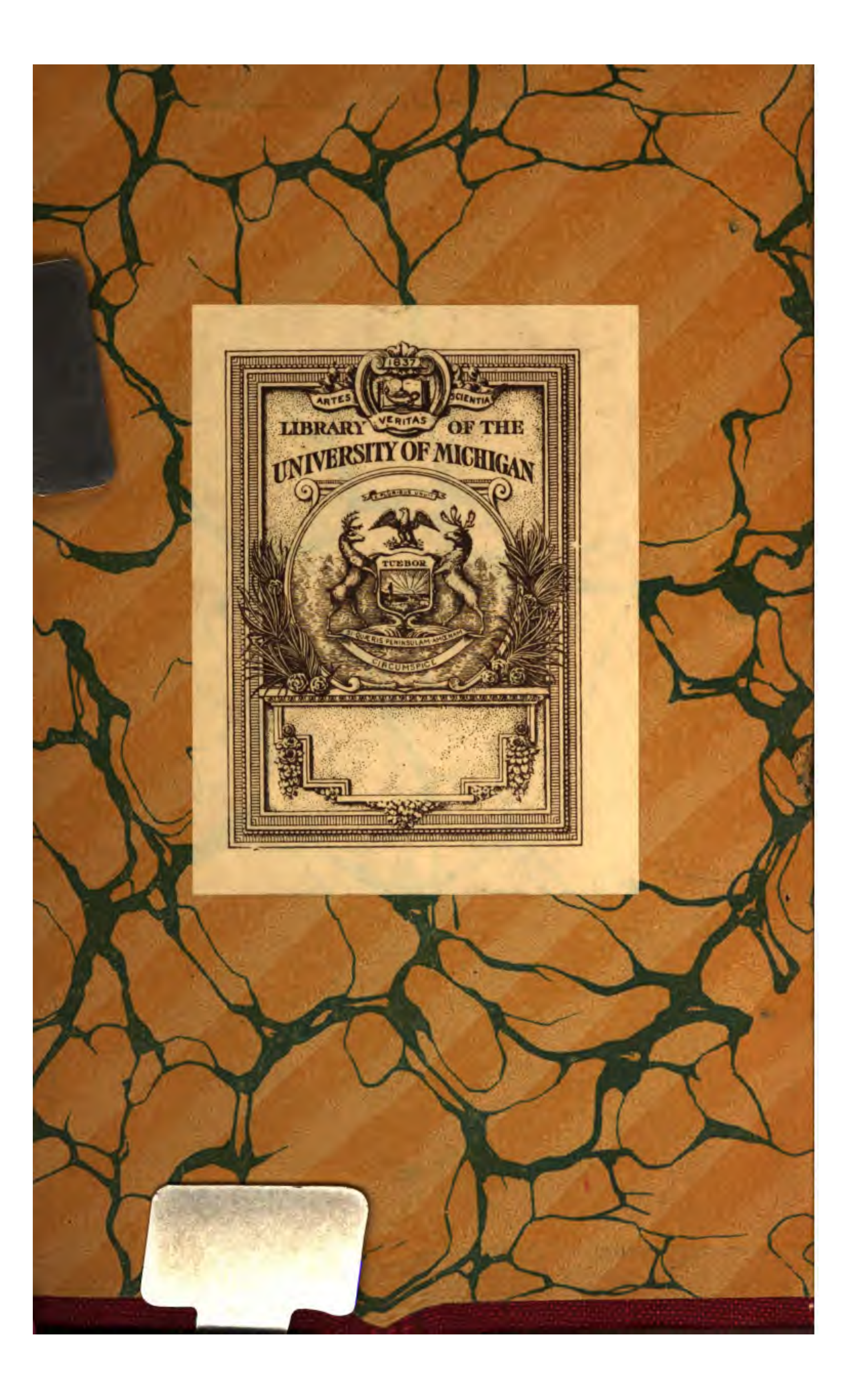

1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



10922

# SOUVENIRS DIPLOMATIQUES

PARIS. TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 1307.

# SOUVENIRS
# DIPLOMATIQUES
## DE RUSSIE ET D'ALLEMAGNE
## (1870-1872)

PAR

LE M^is DE GABRIAC

ANCIEN AMBASSADEUR




PARIS
LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET C^ie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1896

# AVANT-PROPOS

Quelques personnes m'ont conseillé de publier ces souvenirs, écrits en partie il y a quinze ans et dont quelques amis avaient eu seuls connaissance. Successivement chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg pendant toute la guerre franco-allemande, depuis la démission du général Fleury, et à Berlin, après la signature de la paix de Francfort, jusqu'à l'arrivée de M. de Gontaut, le 4 janvier 1872, j'avais pu, m'a-t-on dit, plus qu'un autre assister et prendre part aux négociations échangées entre la France, l'Allemagne et la Russie durant cette douloureuse période de notre histoire contemporaine. Il importait que la lumière fût aussi complète que possible sur des événements aussi graves pour notre pays, et tous les témoignages devaient se produire. On ajoutait qu'à vingt-cinq

ans de distance, une publication de ce genre ne pouvait plus avoir d'inconvénients. Sans compter les écrits des généraux français et étrangers ayant pris part à la campagne de 1870, la partie diplomatique avait été traitée dès le lendemain de la guerre par le duc de Gramont et le comte Benedetti, puis par MM. Thiers, Jules Favre, Sorel, le général Le Flô, par M. Flourens, par M. Rothan, par M. Gavard, et en dernier lieu par M. de Gontaut, dont les Mémoires venaient d'inspirer les remarquables articles du duc de Broglie dans le *Correspondant* et de réveiller ses souvenirs personnels. La période historique était donc, par la force des choses, ouverte, tout au moins jusqu'à la mission de notre premier ambassadeur après la guerre, et une réserve plus longue de ma part ne s'expliquerait pas. Ces encouragements, venus de divers côtés, m'ont déterminé à sortir de mon silence.

Le lecteur verra, en parcourant ce livre, que la vérité historique m'a seule préoccupé et que je me suis tenu, autant que possible, en dehors de l'esprit de parti. Je dis ce que j'ai vu, là où le hasard des événements m'avait placé; je le dis sans complaisance, et, je crois pouvoir ajouter, sans injustice pour personne. De Saint-Péters-

bourg pendant la guerre, et de Berlin après la signature de la paix, j'ai pu observer de très près les évolutions diplomatiques qui ont permis aux puissances neutres d'assister impassibles à notre démembrement. La responsabilité est lourde pour elles, et tout le monde, sauf le vainqueur, en a souffert : l'Europe dans sa dignité, qui a reçu une grave atteinte; la France dans sa puissance, qu'elle n'a pas su maintenir. Ces souvenirs sont donc une déposition nouvelle à placer dans le dossier du futur historien qui aura pour mission, quand les passions contemporaines seront calmées, de vérifier définitivement les faits et de contrôler tous les témoignages.

Paris, mars 1896.

# SOUVENIRS DIPLOMATIQUES

## DE RUSSIE ET D'ALLEMAGNE

## 1870-1872

---

# PREMIÈRE PARTIE

---

## CHAPITRE PREMIER

### LA RUSSIE ET LA RÉVOLUTION DU 4 SEPTEMBRE

La révolution du 4 septembre causa plus d'inquiétude que de surprise à Saint-Pétersbourg. Avant même la journée de Sedan, et depuis la bataille de Saint-Privat, suivie de l'investissement de Metz, les rapports venus de Paris faisaient présager la chute de l'Empire. Personne, en Europe, ne pouvait y demeurer indifférent. Au point de vue extérieur, on était en droit de se demander si cet événement mettrait fin à la guerre, ou s'il

imprimerait, au contraire, à la lutte engagée un caractère de plus grand acharnement. Au point de vue intérieur de chaque État il était important de savoir quel gouvernement se donnerait ou subirait la France. La perspective de la République effrayait généralement l'Europe monarchique. Il ne serait pas juste de dire qu'elle regrettât l'Empire, dont l'ascendant avait souvent excité ses défiances, mais le contre-coup des agitations inhérentes à notre nouveau régime devait la préoccuper. La Russie, en particulier, sans être aussi impressionnable qu'elle s'était montrée sous l'empereur Nicolas en 1830 et en 1848, redoutait la contagion des idées révolutionnaires, qui pouvaient trouver un écho en Pologne. Dans l'intérêt de notre défense, on se demandait, avec toute raison, si un changement de régime, effectué en présence de l'ennemi occupant notre territoire, n'aurait pas pour effet de rendre ses prétentions plus dures, le jour où nous traiterions de la paix, et la lutte plus difficile, si nous continuions la guerre dans des conditions de plus en plus désastreuses. Cette manière de voir était celle de nos amis, devenus nécessairement plus rares après nos défaites. Quant au parti allemand, dont l'influence grandissait

à Saint-Pétersbourg par la force des choses, son jeu était tout indiqué et assez habile. Pour nous aliéner les sympathies de la Russie, il rappelait volontiers les souvenirs de la guerre de Crimée, dont le passé était déjà lointain, ceux de notre intervention diplomatique en faveur de la Pologne, qu'on ne nous avait pas pardonnée, et divers incidents regrettables, tels que l'attentat de Berezowski. Il excitait ainsi les esprits contre la dynastie déchue, en même temps qu'il déclarait que cette dynastie, reconnue par l'Europe, étant tombée, il n'existait plus en France de gouvernement régulier avec lequel il fût possible de traiter. On pouvait ainsi, par ce double jeu, nous mettre plus aisément hors la loi et préparer graduellement les esprits aux dures conditions de paix qui nous seraient imposées, conditions dont la teneur générale, sinon les détails précis, était déjà, comme on le sait, arrêtée dès cette époque, dans la pensée de nos vainqueurs.

Telle était la situation, en ce qui concernait particulièrement la Russie, au moment où le gouvernement du 4 septembre s'installa à l'Hôtel de ville. M. Jules Favre, en prenant possession du portefeuille des affaires étrangères, ne fit, comme on le sait, aucun changement dans les bureaux de

son ministère, dont il conserva le directeur politique et tous les autres chefs de service. Il demanda également au comte de Chaudordy, chef du cabinet du prince de la Tour d'Auvergne, de lui continuer les conseils de son expérience diplomatique. Cette décision du ministre s'appliqua aussi à tous ceux des membres de la carrière diplomatique qui n'ayant pas, comme les ambassadeurs ou quelques ministres plénipotentiaires en évidence, représenté la personne même du souverain, ou été associés à sa pensée intime, pouvaient, sans amoindrissement personnel, continuer à servir leur pays dans un moment où le territoire était envahi. S'il eût agi différemment le gouvernement nouveau, qui s'imposait à la France, n'aurait jamais pu faire agréer ses nouveaux envoyés par les cours étrangères, alors que le sort des armes nous était manifestement contraire, et que l'origine même de ce gouvernement pouvait être légitimement contestée. Il était assuré, d'ailleurs, que le patriotisme des anciens agents, auxquels il venait de faire appel, leur donnerait la force de résister au découragement qu'ils devaient éprouver en présence d'aussi formidables désastres. De nouveaux venus n'auraient eu ni l'expérience, qui ne s'improvise pas, ni

l'avantage de relations établies avec les puissances et la société étrangère, au milieu de laquelle ils avaient été appelés à résider.

Telles furent, pour ne parler que des principaux postes, les inspirations qui dirigèrent le nouveau ministre et auxquelles obéirent de leur côté : à Londres, M. Tissot; à Vienne, le comte de Mosbourg; à Rome, le comte Lefebvre de Béhaine; à Madrid, le baron Bartholdi. La Suisse, la Grèce, les États-Unis et le nouveau royaume d'Italie ayant reconnu ou allant reconnaître le gouvernement de la Défense nationale, on put envoyer ou maintenir auprès de ces divers États des agents avec le grade de ministre, tandis que les autres demeurèrent avec le simple titre de chargés d'affaires. En Italie on envoya comme ministre M. Senard, qui fut remplacé peu de temps après par M. Rothan; en Suisse, le marquis de Châteaurenard. Le baron Baude, ministre en Grèce; le comte Armand, ministre à Lisbonne; le vicomte Treilhard, ministre aux États-Unis; le vicomte de Saint-Ferriol, ministre à Copenhague, et M. Fournier, ministre en Suède, conservèrent leurs fonctions.

Les mêmes raisons qui avaient fait rechercher dans presque tous les postes par le nouveau ministre des affaires étrangères le concours des

anciens agents ou des premiers secrétaires d'ambassade, s'imposaient avec plus de force peut-être à Saint-Pétersbourg que partout ailleurs. Les liens de toute nature qui unissaient la Prusse et la Russie devaient nous faire attacher un grand intérêt à être renseignés sur les dispositions du Tsar. Aussi, après la démission de l'ambassadeur, était-il naturel que le nouveau ministre fît, par l'intermédiaire de M. de Chaudordy, appel au dévouement du premier secrétaire de l'ambassade. Il lui répondit le 7 septembre par le télégramme suivant :

« Le général Fleury vient de me communiquer votre dépêche. Les circonstances sont telles que je croirais manquer de patriotisme en refusant les fonctions dont vous me chargez. C'est un poste de lutte qu'il ne me paraît pas possible de déserter en ce moment. »

Toutefois, avant de m'engager dans cette voie et d'accepter l'investiture d'un gouvernement dont l'origine ne m'était pas sympathique, je crus devoir aller trouver le prince Gortchacow et lui parler avec une entière franchise. Dans les circonstances d'une gravité exceptionnelle que nous traversions, il ne m'était possible de rendre de services qu'autant que l'empereur Alexandre

et le chancelier jugeraient ma présence utile à Saint-Pétersbourg comme intermédiaire momentané des relations entre les deux pays. S'il en était autrement, je n'avais qu'à me retirer, et j'en informerais sans retard le nouveau ministre des affaires étrangères, qui aviserait. Le chancelier, qui avait connu mon père, ambassadeur en Suisse sous la Restauration, et m'avait toujours montré beaucoup de bienveillance depuis trois ans que j'occupais le poste de premier secrétaire de l'ambassade, m'assura, après avoir pris les ordres de l'Empereur, que Sa Majesté me verrait avec plaisir demeurer en Russie et y exercer les fonctions auxquelles je venais d'être appelé.

J'acceptai donc ce poste, qui ne fut certainement pas une sinécure, pendant les dix mois que je l'occupai jusqu'à mon envoi à Berlin. La Russie n'ayant pas remplacé son dernier ambassadeur, le comte de Stackelberg, c'est par mon intermédiaire et celui de M. Okouneff, chargé d'affaires de Russie à Paris, que furent échangées les communications des deux cabinets, jusqu'à l'envoi du prince Orloff à Paris et du général Le Flô à Saint-Pétersbourg, c'est-à-dire jusqu'au mois de juin 1871.

Dès le lendemain, 8 septembre, et jusqu'au 18 du même mois, jour où Paris fut investi par les

armées allemandes et où je repris avec M. de Chaudordy, à Tours et à Bordeaux, la correspondance forcément interrompue par le siège, j'entretins par le télégraphe avec le nouveau ministre des affaires étrangères une correspondance dont le but était, de sa part, d'obtenir le concours de la Russie en notre faveur, et, de la mienne, de lui rendre compte de mes tentatives incessantes pour atteindre ce but, non moins que des obstacles de toute nature que nous rencontrions dans l'ensemble de la situation générale. Les télégrammes que m'adressait M. Jules Favre et que je viens de relire étaient inspirés par des sentiments très patriotiques; mais, sous l'empire de la surexcitation au milieu de laquelle il écrivait, il tenait peu de compte des réalités. La responsabilité qu'il avait prise vis-à-vis de son pays l'effrayait à juste titre et le jetait souvent dans les exagérations d'un langage plus philosophique que politique et qui ne servait pas la cause nationale. Sa fameuse circulaire du 6 septembre, où il disait que la France ne céderait pas un pouce de son territoire, ni une pierre de ses forteresses, pouvait être utile à Paris et en vue des nécessités de la défense, mais les cabinets étrangers devaient en conclure à l'impossibilité d'entrer utilement en discussion avec le gouvernement nouveau. Ce fut

le cas à Saint-Pétersbourg. Quand je vis le chancelier, après qu'il eut pris connaissance de cette circulaire, il me dit : « Il faut pourtant bien vous préparer à quelques sacrifices. Pas une pierre de vos forteresses, pas un pouce de votre territoire, c'est fier, mais c'est vraiment trop peu. Que pourriez-vous dire de plus, si la guerre était indécise dans ses résultats? »

Je compris là malheureusement le danger des thèmes oratoires dans les discussions d'affaires, et je demandai à mon tour au chancelier de me faire connaître les réalités où l'action de la Russie pourrait nous servir. Il se déroba aussitôt et me répondit par la nécessité de faire la paix le plus tôt possible; mais il me promit cependant, et la parole fut tenue, quoique les résultats n'aient pas répondu à notre attente, que l'empereur Alexandre écrirait à son oncle pour lui recommander instamment la modération dans la victoire. Il ajoutait que, dans le cas de la réunion d'un congrès, la Russie parlerait haut et saurait faire entendre sa voix. Ces paroles, ou leur équivalent, avaient été déjà dites au général Fleury peu de temps avant son départ. Répétées quelques jours après par l'Empereur à M. Thiers, elles pouvaient nous faire espérer une initiative qui n'eût assurément pas été dépourvue

de valeur; mais le prince Gortchacow, on le sait déjà par les révélations qui ont été faites depuis, se refusa toujours, d'après les ordres de son souverain, non seulement à tout acte collectif et public concerté avec les puissances neutres en vue de la réunion d'un congrès, mais à aucune démarche officielle qui pût ressembler à une pression exercée par la Russie sur l'Allemagne. Il en résulta que les démarches individuelles de l'empereur Alexandre auprès de son oncle n'amenèrent aucun résultat, bien qu'il les ait renouvelées à plusieurs reprises. Elles sont demeurées le secret du cabinet impérial et de quelques initiés, et n'ont pas dépassé de beaucoup la portée d'une correspondance de famille.

Le surlendemain je revis le prince Gortchacow, que je trouvai un peu plus maniable que l'avant-veille. J'avais complètement abandonné les thèses de la sensibilité et de l'humanité, qu'autorisait la vue de nos malheurs, pour ne toucher qu'à celles des intérêts de la Russie et de l'extension démesurée de la puissance de l'Allemagne en Europe. « En 1866, lui dis-je, nous aurions pu préserver l'Autriche de l'agression prussienne, et nous nous sommes cruellement repentis de ne l'avoir pas fait; en 1870, vous laissez écraser la France. Peut-être le regretterez-vous un jour dans votre propre inté-

rêt. » Cet ordre d'idées me parut faire quelque impression sur l'esprit du prince Gortchacow ; nous discutâmes longuement, passionnément même, l'utilité d'une démarche collective de l'Europe à laquelle je voulais toujours l'amener. Mais il ne consentit pas à en admettre la convenance et préféra, disait-il toujours, la voie particulière et confidentielle à celle de notes diplomatiques.

A la suite de cet entretien, j'envoyai à M. Jules Favre un télégramme que, vu son importance, et, du reste, à la demande du prince Gortchacow lui-même, j'avais tenu à lui montrer avant de l'expédier. Dans ce télégramme, j'avais inséré cette phrase : « La Russie n'admettra pour nous qu'une paix fondée sur notre intégrité territoriale. » Le chancelier me dit qu'il y avait là une affirmation trop positive. « Ne pas admettre, ajouta-t-il, un état de choses quand on est une grande puissance, c'est prendre au besoin les armes pour s'y opposer. La Russie ne peut aller jusque-là. » Comme j'insistais pour ne pas nous pousser par une réponse de ce genre à une lutte désespérée, le chancelier reprit qu' « il faudrait connaître d'abord les conditions que nous pourrions accepter ; que votre circulaire ne donnait pas d'éclaircissements sur ce point, et il m'a prié de vous les demander comme base de

négociations éventuelles. « Le désir de la Russie « qu'un démembrement nous soit épargné, n'est pas « ignoré à Berlin » ; telle fut donc la phrase textuelle que j'insérai sous sa dictée dans mon télégramme, mais le chancelier pense que, jusqu'ici du moins, la Prusse se refuserait à toute médiation des neutres. »

J'ai cru devoir citer les phrases mêmes de ce télégramme, parce qu'elles représentent exactement la portée de l'action diplomatique de la Russie pendant toute la guerre. Dès ce moment, je fus fixé sur le peu d'efficacité pratique que nous pouvions en attendre. Aussi, après avoir plaidé, avec toute l'énergie de la douleur et du patriotisme, la cause de notre pays auprès du chancelier et d'autres membres du gouvernement impérial, j'envoyai le 17 septembre au ministre des affaires étrangères le télégramme suivant, conclusion de ces dix jours de laborieux et inutiles efforts : « Je dois, avant de vous faire connaître le nouvel entretien que je viens d'avoir avec le prince Gortchacow, vous renseigner exactement sur la situation telle qu'elle m'apparaît. La Russie désire avant tout la fin de la guerre. C'est là pour elle le point capital. Dans ce dessein, elle s'est entremise et s'entremettra de nouveau auprès de la Prusse. Elle vient de faire admettre par le

comte de Bismarck la possibilité, que ce dernier n'avait pas voulu reconnaître jusqu'à présent, de traiter avec le gouvernement de la Défense nationale. Le prince Gortchacow vient de me l'annoncer. Mais si la Russie désire voir cesser une lutte désastreuse, elle se préoccupe beaucoup moins des moyens d'y parvenir, quels qu'ils soient, que du but à atteindre. Le fond de cette attitude est qu'on ne croit pas ici, à tort, sans doute, à l'énergie et à la possibilité de notre résistance. L'armée prussienne inspire une admiration mêlée de terreur. De là le conseil que nous a donné le prince Gortchacow de demander directement un armistice au vainqueur, conseil que je n'ai pu me permettre d'appuyer auprès de vous, car, à mon avis, il nous vaudrait des conditions plus dures. »

Presque au lendemain du jour où ce télégramme était expédié, M. Jules Favre pouvait s'apercevoir à Ferrières que nous avions affaire à un politique réaliste, qui serait bien peu accessible aux simples inspirations du sentiment. Les portes de Paris se refermaient à son retour sur notre malheureux ministre, après son infructueuse mission. Il n'en devait plus sortir que cinq mois après, pour accomplir un acte aussi douloureux que nécessaire, celui de traiter malgré elle, et aux risques de sa vie, de

la capitulation d'une ville qui était à la veille de succomber aux angoisses de la famine.

Durant le siège de Paris, mes rapports cessèrent naturellement avec M. Jules Favre, et ils se continuèrent, comme on le verra dans le cours de ce récit, avec M. de Chaudordy, chargé de la délégation des affaires étrangères à Tours et à Bordeaux. A ce moment se place un épisode important de mon séjour en Russie, celui de l'arrivée de M. Thiers à Saint-Pétersbourg, sur laquelle je crois pouvoir donner quelques détails qui intéresseront peut-être le lecteur.

## CHAPITRE II

### ARRIVÉE DE M. THIERS A SAINT-PÉTERSBOURG

M. Thiers arriva le 26 septembre à Saint-Pétersbourg, venant directement de Londres et de Vienne, et accompagné de Mme Thiers et de Mlle Dosne, de MM. Paul de Rémusat et Trubert. Aux yeux de l'Europe et en présence de la révolution nouvelle que venait de traverser la France, il représentait une sorte d'autorité nationale avec laquelle on devait compter, sinon dans le présent, qui n'était que ruine, au moins dans l'avenir plus ou moins prochain, qui pouvait être la réparation. C'en était assez pour lui assurer au dehors un accueil empressé et sympathique. Quant aux résultats de son voyage, il était malheureusement à prévoir que M. Thiers ne pourrait, malgré tous ses efforts, modifier une situation trop compromise pour qu'il fût possible d'y apporter un remède efficace, mais ce n'était pas une raison pour ne pas

l'essayer, avec ou sans grand espoir de succès.

J'allai recevoir M. Thiers à la gare d'Alexandrowo, située sur le chemin de fer de Saint-Pétersbourg à Varsovie, qui touche à Tsarkoë-Selo, où la cour et le prince Gortchacow, avec une partie de ses bureaux, étaient établis pour la saison d'été. J'y avais aussi fixé ma résidence pendant le même temps, ainsi que quelques membres du corps diplomatique. Il était environ sept heures du matin. M. Thiers m'invita à monter avec lui dans le wagon-salon qu'on lui avait donné à Vienne, et je l'accompagnai jusqu'à Saint-Pétersbourg. Il était très abattu, plus encore au moral qu'au physique, et, dans les premiers moments de notre entrevue, il pouvait à peine prononcer quelques paroles ; il avait des larmes dans la voix, mais il se remit assez vite, et à peine arrivé à l'hôtel Demouth, où je l'accompagnai, il m'exprima le désir de voir le jour même le prince Gortchacow. Je crus devoir lui faire observer que c'était peut-être présumer de ses forces que de traiter, sans un moment de repos, avec le chancelier, et que celui-ci avait bien voulu venir lui-même la veille au soir me dire qu'il se rendrait le surlendemain à Saint-Pétersbourg pour lui épargner ce petit voyage. Mais j'ajoutai que, prévoyant son désir, j'avais insisté d'avance auprès du prince Gortcha-

cow, qui le recevrait à une heure à Tsarkoë-Selo, s'il voulait y venir, et je lui offris ma voiture pour le conduire au Palais, et ma maison pour s'y reposer entre l'arrivée des trains.

M. Thiers accepta ma proposition; il était alors huit heures et demie du matin, et nous devions partir à midi et demi pour aller à la gare du chemin de fer. M. Thiers me dit qu'il désirerait, jusqu'à l'heure de son déjeuner, auquel il m'invita, visiter les galeries de l'Ermitage, qui n'ouvraient qu'à dix ou onze heures; mais, grâce à la complaisance du directeur, M. Guédéonow, il obtint d'y faire une visite qui ne dura pas moins de deux heures et qui parut l'enchanter. Les fameux Rembrandt de cette magnifique collection, deux tableaux de Raphaël, entre autres le *Saint Georges terrassant le dragon,* et, dans la galerie des antiques, un vase d'argent du cinquième siècle avant l'ère chrétienne, représentant, si je m'en souviens bien, un cheval se çabrant, en argent repoussé, eurent le don d'exciter son admiration. Je me rappelle même que ce dernier objet, dont il crut, en quelque sorte, avoir découvert le mérite, vis-à-vis du conservateur du musée qui nous accompagnait, impressionna vivement son goût artistique. Il revint le voir souvent pendant son séjour, et

on m'assure qu'il en demanda un moulage qui lui fut envoyé plus tard par la direction du musée impérial.

Après cette visite, nous partîmes pour Tsarkoë-Selo. J'avais commencé et je continuai pendant la route à le mettre au courant des dispositions qu'il allait trouver dans le cabinet de Saint-Pétersbourg, et je crus devoir le prémunir contre l'optimisme dont les derniers journaux publiés à Paris avant le siège révélaient la trace, par rapport aux dispositions des puissances étrangères. M. Thiers, qui arrivait fort peu satisfait de sa course à Londres, l'avait été davantage à Vienne du langage de l'Empereur et de celui du comte de Beust. Il espérait assez de la Russie. Je le mis au courant de la situation, et je lui lus mes derniers télégrammes qui le rendirent un peu soucieux. Nous arrivâmes ainsi à Tsarkoë-Selo, où nous trouvâmes le baron Jomini qui vint au-devant de nous sur l'escalier du palais et nous reçut avec sa bonne grâce habituelle. Il connaissait déjà M. Thiers et le conduisit immédiatement chez le chancelier, dont M. Thiers était aussi une ancienne connaissance. Ces deux hommes d'État s'étaient vus à plusieurs reprises sous l'Empire, tant à Bade qu'à Paris, et avaient une sympathie naturelle l'un pour l'autre. Je rentrai chez

moi pour attendre un peu fiévreusement les résultats de cette importante entrevue qui dura près de trois heures et dont, malgré les probabilités contraires, je voulais espérer d'importants résultats.

Quand M. Thiers revint chez moi, je m'aperçus promptement que, s'il avait été très satisfait de l'accueil personnel du chancelier, il n'avait malheureusement guère obtenu plus pour nos intérêts que ce qui m'avait été dit à moi-même. La conclusion de l'entretien était qu'il fallait traiter, et le plus tôt possible; on pourrait, si nous le voulions, nous aider à le faire; on conseillerait de nouveau la modération au vainqueur. Si Paris tenait encore quelques jours, à plus forte raison quelques semaines, ce serait une force pour nous; et si M. Thiers se chargeait ou était chargé de la négociation, le résultat n'en serait que meilleur et plus favorable à nos intérêts. Enfin le prince Gortchacow avait répété que, si un congrès était réuni après la guerre, la Russie dirait hautement sa manière de voir sur les conditions de la paix et chercherait à nous les rendre favorables. Cette déclation aurait eu, sans doute, une grande importance, si, dans le même moment, par une contradiction que j'ai déjà signalée, et qui ne pouvait s'expliquer

que par des engagements contractés récemment envers la Prusse, le gouvernement russe, croyant, nous disait-il, être plus utile à nos intérêts en n'adressant pas à Berlin des représentations officielles et publiques, n'avait pas cherché et réussi à arrêter tout effort collectif des puissances neutres en notre faveur. La conséquence de son action diplomatique générale était donc d'empêcher en fait, malgré ses déclarations favorables à nos représentants, la réunion d'un congrès qui n'aurait été possible qu'autant que les puissances eussent été d'accord pour la provoquer.

Trois jours après cet important entretien, M. Thiers fut reçu par l'empereur Alexandre. L'audience dura une heure. Voici dans quels termes M. Thiers en rendit compte dans le télégramme suivant qu'il adressa le 1er octobre à la délégation de Tours :

« Je suis à Saint-Pétersbourg depuis cinq jours. J'ai vu l'Empereur et le prince Gortchacow, j'ai eu avec ces maîtres de l'empire de longs entretiens. Ici comme partout, j'ai trouvé des préventions, moins contre la forme que contre l'instabilité du gouvernement républicain. On apprécie les hommes modérés qui sont au pouvoir, mais on craint toujours l'apparition prochaine des hommes

de désordre. J'ai répondu à ces craintes par la force bien constatée du parti modéré et par la nécessité de le renforcer encore en le secondant. Pourtant, quand nous avons parlé des relations futures des deux empires, les craintes d'instabilité ont reparu. Inutile de vous répéter ce que j'ai fait pour les calmer. L'idée d'unir la France et la Russie par une solide alliance enchanterait ici tout le monde, et il n'y a que le parti allemand, du reste peu nombreux, qui la repousse. Le parti russe, c'est-à-dire le pays, est tout entier pour nous. Hier soir, dans une des principales maisons de Saint-Pétersbourg où je dînais (1), j'ai été entouré des principaux personnages du gouvernement, et j'ai entendu un langage qui m'a soulagé le cœur et m'a prouvé l'utilité d'être venu jusqu'ici. Les princes les plus importants de la famille impériale m'ont fait exprimer le désir de me voir. Malheureusement, la façon dont la guerre a été déclarée, après l'abandon de la candidature Hohenzollern, avait causé un mécontentement et un effroi général, et on avait cru voir se renouveler les invasions du premier Empire. Sous cette impression, la Prusse et la Russie ont pris des engagements qui gênent

(1) C'était chez la princesse Troubetskoï.

beaucoup l'action du gouvernement russe. Néanmoins, l'Empereur, qui est très sensible à l'opinion publique, m'a déclaré que tout ce qu'il pourrait pour amener une paix acceptable il le ferait, et qu'il ne s'arrêterait qu'à une limite, la guerre; et comme il est un parfait honnête homme, on peut compter sur sa parole. Le prince Gortchacow m'a fait la même déclaration, et j'ai acquis la certitude personnelle de ce qui a déjà été fait à cet égard. On m'a promis que les efforts seraient grands en notre faveur lorsque se débattraient les conditions de la paix. On dira son avis sur cette paix, et on déclarera hautement que si elle n'est pas équitable, elle ne recevra ni l'approbation, ni la satisfaction de la Russie et qu'elle sera un acte de force dépourvu de toute garantie européenne. On voudrait que, par quelque effet des circonstances, cette paix pût être débattue entre les puissances, et alors on la ferait tourner en notre faveur. On voudrait aussi un succès de nos armes pour répondre à la Prusse qui se plaint qu'on lui dispute le fruit de sa victoire, et j'ai la certitude que la durée de la résistance de Paris pourra exercer une réelle influence. Tel est l'état des choses, et j'ai fait pour l'améliorer tout ce qui était humainement possible. Si je n'étais impatient de me retrouver auprès de vous

dans ce moment de danger, j'essayerais de rester à Saint-Pétersbourg pour continuer mes efforts, mais je ne puis résister à l'idée de demeurer éloigné pendant que le pays est dans les angoisses. Mardi, après diverses entrevues et de nouvelles tentatives dont j'espère un résultat, je repartirai. Je ne pourrai pas rester moins de trois jours à Vienne pour voir l'empereur d'Autriche, que j'ai l'honneur de connaître et auquel ma visite est annoncée; après quoi, sur le désir du roi d'Italie, j'irai passer deux jours à Florence, où il y a quelque chose d'utile à faire, et, sans un jour de retard, j'irai vous joindre à Tours pour mettre toutes mes facultés à la disposition de notre cher et malheureux pays.

« *Signé :* A. THIERS. »

Étant à Tsarkoë-Selo, je n'eus connaissance de ce télégramme chiffré qu'après son expédition de Pétersbourg, d'où M. Thiers l'envoya après son entrevue avec l'Empereur au Palais d'Hiver. Je vis bien qu'il se faisait des illusions sur le concours que nous pouvions attendre de la Russie. Il me permit de le lui dire. L'accueil très flatteur dont il était l'objet l'autorisait à concevoir des espérances qui ne pouvaient se réaliser, car cet accueil, mal-

heureusement, était surtout personnel. M. Thiers était l'intérêt du moment. Tout le monde désirait le voir. On admirait la fermeté et l'énergie avec laquelle un homme de son âge venait plaider les intérêts de son pays malheureux. Son patriotisme avait une ardeur communicative. Pendant un dîner à Tsarkoë-Selo, où j'avais réuni avec M. Thiers le baron Jomini et les principaux membres du corps diplomatique accrédités à Saint-Pétersbourg, qu'il m'avait exprimé le désir de connaître, quelqu'un, croyant bien dire, se mit, pour expliquer nos désastres, à parler des grandes masses de troupes et de la loi du nombre qui s'imposait aujourd'hui comme une loi de la nécessité. « Vous pardonnerez, dit M. Thiers à son interlocuteur, à des vaincus de conserver encore quelque orgueil, mais je m'en tiens à ma vieille loi de 1832 du maréchal Gouvion Saint-Cyr, et j'ai la présomption de croire que 500,000 soldats français bien disciplinés, bien équipés, et ayant vu le feu depuis quelque temps, seraient encore, malgré nos désastres, en état de tenir tête au reste de l'Europe. » En parlant ainsi, ses yeux brillaient et lançaient des éclairs, et sa bouche exprimait cette contraction un peu malicieuse des lèvres à laquelle il était habitué et que je me permettrai d'appeler la jouissance savourée

d'un bon mot (1). Il est évident qu'il était difficile de résister à un patriotisme aussi convaincu et aussi communicatif, un mois après la bataille de Sedan. Aussi chacun cherchait-il à lui être agréable à la cour comme à la ville, et M. Thiers, par nature d'esprit, comme par sa situation de négociateur, était bien excusable d'exagérer ce qui lui avait été dit. Au fond, comme résultat pratique, il ne retira de son voyage à Pétersbourg que la promesse de la Russie d'obtenir de la Prusse un sauf-conduit qui lui permît d'aller à Versailles, où il aurait pu traiter de la paix d'une façon plus avantageuse qu'il ne put le faire plus tard, si l'émeute du 31 octobre à Paris, au moment même où il se rendait chez M. de Bismarck, à Versailles, n'avait achevé de paralyser ses efforts.

M. Thiers était, du reste, trop clairvoyant pour ne pas se rendre compte bien vite de la situation. Il parlait pour le présent, dont il attendait secours et assistance, et on lui répondait surtout pour l'avenir, et en vue de sa future présidence à la fin de la guerre. M. Thiers ne disait rien, comme de

(1) Un de mes convives de ce dîner, que j'ai rencontré l'été dernier aux eaux, m'a reparlé avec émotion de cette scène et m'a cité naturellement la phrase que j'avais écrite de mon côté au lendemain de ce jour, il y a vingt-cinq ans.

juste, sur ce dernier chapitre, mais son patriotisme lui donnait le droit d'être pressant sur le premier, où il n'obtenait guère de retour. Finalement, après être resté dix jours à Saint-Pétersbourg, il se décida à repasser par Vienne et à se rendre à Florence, où le roi Victor-Emmanuel désirait beaucoup le voir pour lui démontrer sa bonne volonté, égale à son impuissance de nous venir efficacement en aide. Voici le nouveau télégramme qu'il expédia le 4 octobre à la délégation du gouvernement de la Défense nationale à Tours :

« Je pars de Saint-Pétersbourg après avoir fait, auprès des personnages importants, tout ce qu'il était possible pour atteindre le but de ma mission, et je crois avoir réussi, *autant que la situation le permettait*. J'ai vu tous les princes de la famille impériale et j'ai reçu d'eux l'accueil le plus sympathique. Avant-hier est arrivée une nouvelle des plus importantes. On a appris qu'à Berlin les tendances pacifiques reprenaient le dessus et qu'il était possible de rouvrir les négociations. On a proposé le moyen de les faire renaître immédiatement d'une manière très naturelle. Mais je n'ai rien voulu dire sans m'être entendu avec les gouvernements de Tours et de Paris. Pour ne pas laisser perdre une occasion si précieuse, on a tout

préparé, et, sur un télégramme que j'expédierai, les premières démarches partiront de Saint-Pétersbourg. Cette situation me décide à partir immédiatement et à marcher sans relâche. Je ne pourrai cependant pas, sans une grave inconvenance, négliger Vienne et l'empereur d'Autriche et ne pas toucher à Florence, où le roi Victor-Emmanuel m'a convié d'aller. Il n'y aura pas de temps perdu, si vous m'envoyez à Livourne ou à Gênes un bâtiment à vapeur qui n'a besoin que d'être un bon marcheur. Je débarquerai à Marseille et je pourrai être à Tours le 14 ou le 15. Faites-moi savoir à Vienne ou à Florence où en est la situation.

« *Signé :* A. THIERS. »

On sait le reste et comment cette négociation, qui aurait pu amener quelques résultats utiles, demeura infructueuse (1). M. Thiers a cru de son devoir de publier dans un mémoire qu'il adressa alors aux représentants des puissances étrangères à Paris les causes qui l'avaient rendue stérile. Il a bien fait,

(1) Voir aux pièces justificatives, lettre A, une curieuse lettre de M. Thiers à un de ses amis de Marseille du 23 octobre, dont une copie m'a été communiquée récemment, avec autorisation de la publier.

car il était bon que l'on sût pourquoi l'on devait se battre encore et à qui en remontait la responsabilité. Ce qui est moins connu, c'est l'attitude des puissances neutres à notre égard et les raisons de leur attitude. Je voudrais essayer d'en dire ici quelques mots.

## CHAPITRE III

### LA LIGUE DES PUISSANCES NEUTRES.

La situation de l'Europe vis-à-vis de la France envahie ne pouvait être la même en 1870 qu'au moment de la chute du premier Empire. Lorsque, en 1814, les armées alliées pénétrèrent sur notre territoire, on put voir promptement que le mode d'occupation était différent, suivant la nation dont l'armée représentait les intérêts et les passions. Aussi le but de la coalition, une fois atteint par le renversement de l'Empereur, la reprise de toutes ses conquêtes et le payement d'une indemnité de guerre, le principe des revendications territoriales n'apparaissait pas à la majorité des vainqueurs comme un programme imposé en quelque sorte par les haines nationales. Il était possible, dès lors, de traiter dans des conditions moins onéreuses pour le pays, et la France put espérer rentrer dans les anciennes limites de la monarchie. Elle y eût

même, comme on le sait, gagné quelque chose de plus, sans les Cent-jours et la bataille de Waterloo. Ce ne fut pas assurément sans peine que ce résultat fut atteint, mais notre diplomatie eut alors des facilités tout autres que celles qu'elle rencontra en 1870, lorsqu'elle se trouva à la merci d'une seule puissance implacable dans sa victoire. En outre, la solidarité du principe monarchique, qui était une des forces de la coalition, ne permettait pas à la majorité des souverains alliés de rétablir sur le trône de France la dynastie légitime, s'ils l'avaient déshonorée par avance, en lui faisant porter en quelque sorte sur elle-même, par le démembrement de notre pays, les sanglants stigmates de l'invasion. Lorsque, l'année suivante, Louis XVIII empêchait les Prussiens de détruire le pont d'Iéna, en menaçant de se faire sauter avec lui, le maréchal Blücher reculait malgré lui devant le principe de la solidarité monarchique, qui s'affirmait pour prévenir cette destruction. La coalition devait tenir au roi de France un autre langage que M. de Bismarck soixante-cinq ans après, à Donchery, lorsque le général de Wimpffen, cherchant à obtenir des conditions plus favorables pour la France, lui parlait de la reconnaissance nationale. « On peut, à la rigueur, lui dit le prince de Bismarck,

compter sur la reconnaissance d'un souverain, ou même sur celle de sa dynastie; on ne peut compter sur celle d'un peuple dont l'ingratitude serait, en quelque sorte, légitime envers son vainqueur. »

C'est en vertu de cette même force de la légitimité royale que le prince de Talleyrand put à Vienne empêcher la coalition frémissante de démembrer la Saxe, notre alliée, et donner à son langage assez d'autorité pour qu'à la fin du Congrès, on vient de le voir par la publicatiou de sa correspondance, rien ne se fît qu'avec la France et par la France. C'est également gâce à ce principe que le duc de Richelieu, à Paris, profitant de son ascendant sur l'empereur Alexandre, le détermina à résister en 1815 à la pression du gouvernement prussien qui voulait nous prendre l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté. Cette carte, avec la marque au crayon rouge faite par l'état-major allemand et donnée par l'empereur Alexandre à l'ancien gouverneur d'Odessa, ne demeure dans la famille de Richelieu comme un titre d'éternel honneur, que parce que la solidarité monarchique empêcha les souverains de laisser dépouiller alors celui qu'ils venaient de rétablir sur le trône de ses ancêtres. Ils firent plus : se modérant l'un par l'autre, ils se relâchèrent de la dureté de leurs conditions pre-

mières, réduisirent le chiffre des contributions de guerre que chaque État réclamait individuellement et évacuèrent notre territoire en 1818, deux ans plus tôt que ne l'avait stipulé le traité du 20 novembre 1815.

Voilà les enseignements connus que nous trouvons dans l'histoire de notre pays. En 1870, nous ne pouvions malheureusement espérer rien de semblable, vu la forme du gouvernement nouveau, qui n'excitait aucune sympathie auprès des monarchies du continent. Ce n'est pas qu'il doive toujours en être ainsi; et notre politique actuelle le démontre suffisamment. Il est certain que les alliances peuvent exister tout aussi bien entre deux peuples dotés d'institutions différentes, mais rapprochés par des intérêts communs, qu'entre deux souverains d'une humeur peut-être fort antipathique l'un à l'autre. Louis XVIII était personnellement peu sympathique à l'empereur de Russie, qu'il avait blessé par sa hauteur (en prenant le pas sur lui aux Tuileries), et l'intermédiaire du duc de Richelieu nous fut indispensable pour parvenir deux ans plus tôt à notre libération (1). Mais en laissant de côté

(1) Je me rappelle parfaitement l'irritation qu'éprouvait encore le prince Gortchacow, lorsque, cinquante ans après, il faisait un jour, devant moi, allusion à ce souvenir.

cette question intérieure et en supposant, comme on l'avait cru un moment en France, que nous eussions pu avoir des alliés, il faut reconnaître que la rapidité de nos désastres, ainsi que M. Thiers put s'en assurer à Vienne et à Florence, où on nous témoigna quelque bon vouloir, rendait bien difficile une action armée de l'Europe en notre faveur, sous quelque régime que la France fût placée à ce moment. Vaincus, nous nous trouvions à la merci du vainqueur, et les puissances neutres n'auraient pas eu le temps, l'eussent-elles voulu sérieusement, d'amener leurs bataillons en ligne pour nous défendre.

La question était donc de savoir si, à défaut d'une intervention militaire, une médiation diplomatique sérieuse était possible et si l'autorité morale de l'Europe, dépourvue d'une sanction plus efficace, aurait modifié les conditions de la lutte. Je crois que l'Europe aurait dû l'essayer pour elle-même, quitte à ne pas réussir complètement; et il me semble qu'elle le devait à la France républicaine ou monarchique. En ne le faisant pas, elle s'est portée à elle-même un coup funeste dont elle ne s'est pas encore relevée. Le droit de non-intervention absolu ne devrait, en effet, s'appliquer qu'au régime intérieur des États, où chacun doit

être le maître de se gouverner à sa guise. Mais quand il s'agit d'envahir son voisin et de le dépouiller, s'il est plus faible que vous, il n'est pas possible d'admettre qu'il n'y ait pas de recours autour de soi, aussi bien pour un État que pour un individu. Tant que ce droit de la force subsistera, il n'y aura plus d'Europe, et nous vivrons sous un perpétuel cauchemar.

C'était l'opinion du comte de Beust et le désir personnel du roi Victor-Emmanuel. Ce n'était pas celle du cabinet anglais ni du prince Gortchacow. A tous nos efforts pour le déterminer à adopter une politique de médiation collective, il répondit que cette médiation, n'étant pas appuyée par une force armée, ne servirait qu'à irriter le vainqueur sans profit pour nous. L'objection avait sans doute quelque fondement, mais, en ce qui concernait la Russie, la vérité était celle dont parlait M. Thiers dans son télégramme du 1er octobre. La Russie, sous l'empire du mécontentement que lui avait causé la déclaration de guerre, avait pris envers la Prusse des engagements qui rendaient en quelque sorte obligatoire pour les autres et pour elle-même la politique d'abstention. Ainsi, il avait été entendu entre les deux cabinets, au début de la guerre, que toute action isolée de l'Autriche en

notre faveur devait avoir pour effet d'amener la Russie à une démonstration analogue et correspondante en faveur de la Prusse. Une pareille déclaration, notifiée à Vienne, devait nécessairement paralyser toute action éventuelle de l'Autriche et permettre à la Prusse de dégarnir entièrement ses frontières de Bohême pour porter toutes ses troupes en France. C'est principalement à ce service que l'empereur Guillaume faisait allusion dans un télégramme demeuré célèbre, lorsque, à la fin de la guerre, il tenait à remercier bien haut l'empereur Alexandre des services signalés qu'il lui avait rendus pendant cette époque. (Télégramme du 1er mars 1871.) Il est certain qu'en prenant acte du concours moral qu'il avait trouvé dans la Russie, l'empereur d'Allemagne ne faisait que rendre hommage à la vérité. Il l'exagérait même à dessein, dans l'intention de faire croire à une solidarité plus grande entre les deux empires qu'elle ne l'a été réellement, ainsi que j'aurai l'occasion de le dire plus tard. Mais il n'en est pas moins vrai que c'était un service de premier ordre qui devait paralyser tous les efforts de la diplomatie française. La voie des notes collectives nous était dès lors fermée, la ligue des neutres impossible. Nous ne pouvions plus espérer que dans l'action indivi-

duelle et personnelle de l'empereur Alexandre auprès de son oncle pour modérer nos vainqueurs. C'était bien quelque chose, et je crois pouvoir affirmer que les promesses qui nous ont été faites à plusieurs reprises ont été tenues. Mais au fond, au fur et à mesure que la lutte se poursuivait plus acharnée et plus implacable, que pouvaient des lettres et des télégrammes tombant au milieu de l'exaltation d'un vainqueur en armes sur notre territoire? Bien peu de chose assurément. Aurait-on obtenu davantage, en présence de la rapidité foudroyante de nos désastres, d'une intervention diplomatique des puissances, même si elle avait été possible, et nous venons de voir que, par suite des engagements de la Russie avec la Prusse, elle ne l'était plus guère? Il est permis d'en douter. L'Europe aurait dû toutefois l'essayer, même dans son intérêt, pour prévenir la formation au centre du continent d'un État qui devait nécessairement devenir son maître.

Pour terminer ce chapitre fort délicat et l'éclairer entièrement par des témoignages formels, je me souviens d'une conversation que j'eus au commencement de novembre avec un homme d'État russe, conversation dont je fus assez frappé pour en informer confidentiellement la délégation de

Tours dans ma lettre du 8 novembre. Par des circonstances particulières, ce personnage était à ce moment fort mal avec le prince Gortchacow, qui lui avait retiré sans motifs sérieux une grande ambassade (1), et il s'était toujours montré notre ami depuis quelques années. Je ne pouvais donc douter de l'impartialité de son témoignage sur la conduite des négociations que suivait le gouvernement de son pays. Je lui demandai donc, un jour où nous causions du triste état de nos affaires, s'il croyait qu'une démarche collective de la Russie, unie aux autres puissances, n'aurait pas été préférable aux recommandations individuelles de l'Empereur au roi de Prusse. « Oui, me dit-il, si l'Europe était en armes sur votre territoire, ou moralement unie pour vous défendre; mais on sait à Berlin qu'elle ne l'est pas. Le Roi a beaucoup d'amitié pour l'Empereur. Il tiendra infiniment plus de compte, à un jour donné, des lettres de son neveu que de notes plus ou moins évasives signées Gortchacow, Granville, Beust ou Visconti Venosta! » Bien que je me permette de ne pas partager absolument cette opinion, je dois reconnaître qu'elle est importante et que dans la bouche de

(1) Celle de Paris.

mon interlocuteur elle avait une valeur toute particulière.

Cependant, en France, on conservait quelques illusions sur les dispositions de l'Europe en notre faveur. Le bon accueil fait par les puissances à M. Thiers avait relevé quelques courages. On croyait, ou du moins on espérait une intervention en notre faveur, particulièrement celle de la Russie. Il en résultait un certain désarroi de l'opinion dont le télégramme suivant du 13 octobre, de M. de Chaudordy, était le reflet : « Veuillez nous envoyer, m'écrivait-il, les détails que vous connaissez sur les dernières entrevues de M. Thiers avec l'Empereur et le prince Gortchacow. Les dépêches de M. Thiers nous laissent dans une complète incertitude à cet égard. Renseignez-vous en même temps sur les dispositions de la Russie. »

Je répondis à M. de Chaudordy (1), le 14 octobre, par le télégramme suivant :

« Je ne puis malheureusement rien changer aux informations que je vous ai précédemment transmises. M. Thiers vous arrivera du reste presque en même temps que cette dépêche et vous donnera toutes les explications désirables. Mais il ne

(1) Voir aux pièces justificatives, lettre B, six lettres particulières de M. de Chaudordy, en réponse aux miennes.

faut nous faire aucune illusion sur l'efficacité des dispositions des puissances à notre égard. Nous n'avons rien à en attendre. »

Afin de ne laisser planer aucune incertitude sur cette situation et ne pas laisser au gouvernement de la Défense nationale des illusions qui auraient pu nous nuire, j'adressai par une occasion sûre au comte de Chaudordy à Tours une longue lettre dont j'extrais les passages principaux.

« Saint-Pétersbourg, 21 octobre 1870.

« Je voudrais essayer de vous expliquer, d'une manière plus complète qu'un télégramme ne peut le comporter, la raison des appréciations contradictoires qui se sont formulées quelquefois sur l'attitude de la Russie depuis le commencement de la guerre actuelle. Cette question me paraît plus importante aujourd'hui que jamais, et c'est ce qui me décide à vous envoyer cette lettre. Ainsi, beaucoup de personnes croyaient avant la guerre que la Russie et la Prusse ne faisaient qu'un, et que la Prusse attaquée avait la Russie pour arrière-garde. Sa neutralité une fois proclamée, l'opinion a changé de cours, et on s'est pris à espérer après nos désastres que nous obtiendrions de cette puissance une intervention morale active, peut-être

même une coopération matérielle en notre faveur. Les deux opinions étaient exagérées, et vous voudrez bien me permettre de vous dire, après trois années de séjour ici, les motifs de cette exagération et ce que je crois la vérité.

« Bien avant la guerre, il était facile de voir que la Russie ne se déciderait à une intervention armée que si ses intérêts étaient en jeu. Avec un état financier précaire, un armement en voie de transformation, une situation intérieure commandant toute son attention, elle ne pouvait que se tenir sur la défensive et n'en sortir qu'en cas d'attaque. Cette attaque pouvait lui venir sous forme d'une insurrection en Pologne, et cette insurrection se produire, si l'Autriche nous prêtait son secours. Aussi est-ce à prévenir cette éventualité que son action diplomatique s'est surtout employée. Elle a lié l'Autriche par un engagement secret contracté avec la Prusse, et je crois savoir qu'elle était autorisée, ou obligée éventuellement à occuper le grand-duché de Posen, en cas où une intervention du cabinet de Vienne en notre faveur aurait pu faire craindre des troubles en Pologne.

. . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Cependant l'excès de nos malheurs a fait revivre les sympathies naturelles qui subsistent

entre les deux pays, malgré la guerre de Crimée et surtout malgré notre intervention diplomatique en faveur de la Pologne qu'on ne nous a pas encore pardonnée. On nous a plaints, on a regardé avec effroi l'ascendant énorme que prenait la Prusse, les journaux ont presque demandé une assistance en notre faveur. Cette intervention n'était au fond pas plus à espérer que son concours armé contre nous n'était à craindre, et cela pour deux motifs principaux.

« Assurément, on peut dire qu'en majorité la Russie est plutôt sympathique à notre cause pour plusieurs motifs particuliers ou généraux. On sympathise dans une certaine mesure avec nos malheurs, on voudrait qu'il fût possible d'y remédier. On craint pour soi les trop grands succès d'un voisin qui est déjà redoutable et qui va le devenir bien davantage. Mais la guerre effraye, d'abord parce qu'on n'est pas prêt, ensuite parce qu'il est trop tard pour s'engager, enfin et surtout parce qu'on ne se soucie pas d'entrer en lutte sans nécessité avec une puissance qui a vaincu la France. A côté de la Russie, d'ailleurs, il y a l'Empereur, devant lequel tout le monde s'incline, et sans trop de regret, surtout dans la crise actuelle. Or l'Empereur voit dans le roi de Prusse un parent auquel

il est sincèrement et respectueusement attaché, le chef d'une armée victorieuse dont il connaît tous les régiments, dont il a décoré les principaux chefs, comme il l'a fait récemment pour M. de Moltke et le prince de Saxe, enfin l'ennemi nécessaire et l'adversaire principal en ce moment de la révolution européenne. Voilà trois motifs suffisants à ses yeux pour qu'il ne se tourne jamais contre son oncle, matériellement ou même moralement, tout en n'étant animé, à la grande différence de l'empereur Nicolas, d'aucun sentiment malveillant contre la France, et en plaignant sincèrement, je crois, nos malheurs actuels.

« Quant au prince Gortchacow, comme me le répétait encore il y a quelques jours un membre du corps diplomatique, il conserve quelques sympathies pour nous, mais il connaît les tendances de l'Empereur, et de là viennent quelquefois les contradictions que j'ai dû vous signaler de temps à autre dans son langage. »

Telles étaient en résumé les dispositions que nous rencontrions à Saint-Pétersbourg et qui, par la force des circonstances, devenaient communes à toutes les puissances neutres. M. de Chaudordy cherchait habilement à tirer un parti alternatif de quelque déclaration russe ou anglaise en notre

faveur, pour éveiller la préoccupation de l'une ou de l'autre de ces deux cours sur une entente possible et exclusive de la France avec l'une d'elles. Au fond, on pouvait en avoir un peu d'humeur, ici ou là; mais on n'avait aucune appréhension. Chacune des deux puissances savait parfaitement que personne ne tenterait rien de sérieux pour nous, et si l'on paraissait légèrement irrité l'un contre l'autre, on était au fond tout à fait rassuré. Tout le monde desirait ardemment la fin de la guerre, se montrait disposé à y aider en facilitant les négociations, mais personne ne songeait à nous venir sincèrement en aide par un concours actif et armé. Aussi, à partir du jour où M. Thiers échoua dans ses premières négociations de paix avec M. de Bismarck, nous n'obtînmes plus rien de la Russie. J'en trouve la preuve dans les deux télégrammes suivants que j'adressai à M. de Chaudordy sur la question de l'armistice permettant le ravitaillement de Paris et la convocation de l'Assemblée nationale.

Le premier était daté du 21 novembre :

« Je viens de Tsarkoë-Selo, où j'ai éssayé par tous les moyens possibles d'obtenir de la Russie une nouvelle démarche auprès de la Prusse dans

le sens que vous m'avez indiqué. Le prince Gortchacow m'a répondu que, là où M. Thiers avait échoué, il craignait bien de ne pouvoir être plus heureux; qu'au point de vue militaire il comprend également que nous ne puissions céder sur la question du ravitaillement et que les Prussiens ne voulussent pas consentir à l'armistice, parce que, dans ces conditions, il était au fond contraire à leurs intérêts.

« J'ai répondu au chancelier que Paris ne capitulerait que devant la famine, mais qu'il fallait s'attendre évidemment, d'ici à huit ou quinze jours, à une lutte terrible dont plusieurs milliers d'hommes seraient nécessairement les victimes, que devant cette effroyable prévision (je me permets de rappeler ici que ce télégramme était expédié dix jours avant les batailles de Paris du 30 novembre et du 2 décembre), qui d'un moment à l'autre pouvait devenir une réalité, tout repos était impossible, et que je le suppliais d'essayer au moins une dernière tentative.

« J'étais très ému en lui parlant ainsi. Le prince Gortchacow me demanda alors de lui donner une note qu'il pût transmettre. Je me suis mis à son bureau en transcrivant, sauf quelques mots que j'ai changés en vue de notre chiffre, la proposition

contenue dans votre télégramme du 17. Il l'a lue et m'a dit qu'elle n'était à peu près que la reproduction de la proposition de M. Thiers, déjà rejetée par M. de Bismarck.

« J'ai répondu que je n'étais autorisé à rien de plus, mais il m'a promis que, si vous lui envoyiez des propositions qu'il eût plus de chance de faire accepter, il les transmettrait à leur adresse, la Russie ne pouvant s'exposer à la certitude d'un refus.

« Vous le voyez, ce que j'ai obtenu n'est pas grand'chose, mais pourtant c'est la base d'une négociation qui peut se rouvrir si vous le jugez nécessaire. »

. . . . . . . . . . . . . . . .

Dans un second télégramme, je complétais ainsi mes premières informations :

« Si vous voulez bien vous reporter, écrivais-je, à mon télégramme du 21, vous y verrez que la Russie se soucie peu d'être l'intermédiaire de propositions qu'elle considère comme devant être rejetées par la Prusse, ou de prendre en ce moment une initiative quelconque dans les négociations entre cette puissance et la France. Comme me disait le prince Gortchacow, là où M. Thiers

a échoué, il n'espère pas être plus heureux. La Russie ne pourrait donc aujourd'hui transmettre que des propositions partant d'un autre ordre d'idées, celui de la soumission entière, et nous n'en sommes pas encore là; c'est donc, pour le moment, un sujet épuisé. »

M. de Chaudordy était évidemment fort embarrassé de me répondre, en présence des dispositions de résistance à outrance qu'il rencontrait au sein de la délégation de Tours. Il m'envoya toutefois le 26 le télégramme suivant :

« En réponse à vos deux télégrammes, veuillez faire comprendre au prince Gortchacow combien il nous est difficile de présenter une proposition, sans connaître les dispositions du quartier général prussien. Le chancelier peut mieux que nous s'en rendre compte, et nous lui serons reconnaissants de vous donner son opinion à cet égard et de prendre l'initiative d'une démarche à Versailles. Un état régulier en France serait la conséquence d'un armistice, car nous ferions immédiatement les élections, et l'Assemblée se réunirait de suite. Ce serait un avantage pour tout le monde et un grand pas vers la paix. La Russie prendrait en cela un rôle d'où résulterait pour

elle une bonne situation vis-à-vis de nous. »

Ces ouvertures n'eurent aucun succès à Saint-Pétersbourg. La question demeurait exactement dans les termes où je l'avais fait connaître à Tours. La Russie ne se sentait pas de force à faire prévaloir ses conseils, n'ayant pas d'armées en campagne et ayant exclu d'avance la voie de l'intervention diplomatique collective et officielle. Elle était, en outre, fort peu satisfaite de l'insuccès de la mission de M. Thiers, qui ne cachait pas son mécontentement, aussi bien de la dureté du vainqueur que de l'obstination qu'il trouvait dans les conseils du gouvernement de la Défense à continuer la guerre, et qu'il qualifiait, on le sait, de *folie furieuse*. D'autre part, les rapports de M. Okouneff avaient fait connaître successivement la capitulation de Metz, les désordres révolutionnaires de Lyon et de Marseille, et le mécontentement général qui régnait dans le pays. Tous ces motifs se réunissaient pour conseiller l'abstention au gouvernement russe, et c'est sous l'empire de ce sentiment que la réponse suivante me fut faite. Je la fis connaître à M. de Chaudordy par le télégramme suivant :

« Le prince Gortchacow m'avait donné pour ce matin rendez-vous à Tsarkoë-Selo, mais son accès

de goutte ayant augmenté, il a dû se mettre au lit et a chargé M. de Wetsmann de me recevoir, ainsi que le ministre d'Italie, qui avait également demandé à le voir.

« Le sous-secrétaire d'État m'a dit que le chancelier avait parlé au prince de Reuss du contenu de votre télégramme du 26. Ce dernier semblait croire que son gouvernement serait disposé à rouvrir des négociations ; mais, dans la pensée du ministre de Prusse et dans l'intention bien arrêtée du chancelier, ces négociations devaient être reprises par une démarche *directe de la délégation de Tours,* ou de son représentant auprès du quartier général, auquel vous devriez demander des sauf-conduits, et non par l'intermédiaire de la Russie. »

Aucune réponse ne me vint de Tours à ce télégramme. D'ailleurs, en ce moment, toute l'attention du gouvernement de la Défense nationale était concentrée sur le mouvement de jonction que l'on espérait pouvoir se produire entre l'armée de la Loire et celle de Paris par les sorties du 30 novembre et du 2 décembre, qui auraient eu pour effet, si elles avaient été heureuses, de débloquer notre capitale et de modifier sensiblement l'état des choses. La Prusse, en s'opposant

au ravitaillement de Paris pendant l'armistice, montrait, de son côté, des dispositions peu conciliantes qui s'expliquaient d'ailleurs par la situation militaire. On avait tellement dit en Allemagne que Paris ne tiendrait pas huit jours, que, au bout de deux mois et demi d'attente, l'honneur de l'armée prussienne l'obligeait presque à ne signer la paix qu'après la capitulation. Le moment n'était donc plus propice au renouvellement des négociations de paix, car, au fond, il faut le reconnaître, à ce moment on ne voulait plus traiter sérieusement, ni à Tours, ni au quartier général prussien. En tout cas, l'intermédiaire de la Russie était épuisé pour nous, et la question des intérêts particuliers prenait chez elle le dessus. Nous en eûmes bientôt la preuve officielle, car, au même instant où l'on apprit à Saint-Pétersbourg l'échec des premières négociations de M. Thiers avec M. de Bismarck, la Russie s'occupa, sans perdre un moment, à dénoncer le traité de Paris de 1856. Cette grosse question internationale devait désormais absorber presque entièrement son attention et lui faire subordonner momentanément tous les autres intérêts à cette revendication nationale.

## CHAPITRE IV

### DÉNONCIATION DU TRAITÉ DE 1856

Personne n'ignore que, bien avant la guerre entre la France et l'Allemagne, la Russie avait fait connaître son intention de rendre caduques, à la première occasion, certaines des dispositions du traité de 1856 qu'elle avait signées sous l'empire de la nécessité. L'Empereur, en particulier, avait toujours considéré la limitation des forces navales de l'empire dans la mer Noire comme une atteinte portée à sa souveraineté, et l'alliance de la Russie semblait promise par avance à tout État dont le concours pourrait assurer la suppression de cette clause humiliante. Il peut être permis de dire aujourd'hui, après bien des traités imposés et déchirés tour à tour, que l'art des futurs négociateurs devrait consister dans une certaine modération, qui permettrait de faire la part des intérêts aussi grande que possible, sans toucher inutile-

ment aux questions d'honneur. Je n'ignore pas que la mesure est très difficile à garder pour le vainqueur, dans ce qu'il considère comme ses revendications légitimes, surtout quand il demeure en tête à tête avec le vaincu. Mais, toutes les fois qu'il a eu le courage de le faire, il s'en est bien trouvé. Est-ce que le nouvel empire d'Allemagne aurait aujourd'hui dans l'Autriche un auxiliaire dévoué à sa politique s'il lui avait enlevé la Silésie autrichienne après la bataille de Sadowa? Assurément non, et pour en revenir à la France, quand Pozzo di Borgo, secondant l'action du duc de Richelieu auprès de l'empereur Alexandre, prononçait ces paroles énergiques : « Demandez à la France autant d'argent qu'elle en pourra donner; elle tordra, s'il le faut, ses entrailles en filets d'or, mais ne lui demandez pas des provinces », il lui disait la vérité. Les clauses humiliantes ne sont pas bonnes, dans l'intérêt même du vainqueur, à imposer aux vaincus; car tout ce qui est excessif ne peut, par la force même des choses, être conservé à la longue.

Tel était le cas pour l'article 14 du traité de 1856. Tant que la Russie occupait par son littoral les deux tiers de la mer Noire, il était impossible de lui interdire d'y conserver des ports

et des arsenaux maritimes, ou de les reconstruire après leur anéantissement, de même que l'Angleterre a dû renoncer à Calais et au démantèlement des fortifications de Dunkerque, malgré la proximité de ses côtes. Nous pouvons parler, du reste, avec liberté de cet article du traité de 1856; car il fut surtout d'origine anglaise et comme une compensation donnée au cabinet de Londres, qui aurait voulu continuer la guerre après la prise de Sébastopol jusqu'à l'anéantissement complet de la marine russe dans la mer Noire. Nous n'étions donc pas les vrais inspirateurs de l'article 14 qui, sous le nom généreux de neutralisation, avait un but plus pratique, celui de limiter la puissance navale de la Russie à un effectif dérisoire; mais l'Europe l'avait signé comme nous et chez nous, et dès lors nous ne pouvions pas l'abandonner sans protestation. Il était clair, néanmoins, que du jour où une grande guerre éclaterait au centre de l'Europe, la Russie tâcherait de tirer parti du trouble général pour sauvegarder ses intérêts sur ce point et s'entendrait avec la puissance victorieuse pour arriver à ses fins.

J'ai quelques motifs de croire que la première intention du cabinet impérial était d'attendre la fin de la guerre que l'on supposait devoir être

assez prochaine pour arriver à la dénonciation du traité. On s'attendait, à Pétersbourg, à la réunion d'un congrès comme conclusion des hostilités. C'est dans cette pensée que l'empereur Alexandre, renouvelant à M. Thiers les mêmes assurances qu'il avait données auparavant au général Fleury, lui disait qu'il saurait au besoin parler haut et faire connaître sa manière de voir, lorsque se débattraient les conditions de la paix. Mais la prolongation de la guerre au delà de toute prévision et le refus de la Prusse d'admettre toute intervention, même déguisée, des puissances neutres, modifièrent les impressions premières du cabinet de Saint-Pétersbourg. Du moment où une paix imposée directement par le vainqueur au vaincu était à prévoir, la Russie ne songea plus qu'à ses intérêts et à brusquer le dénouement. Elle fut déterminée par un double motif : le premier, de se sentir plus libre dans ses mouvements, lorsque toutes les forces de l'Allemagne étaient dirigées contre nous; le second, de donner satisfaction au sentiment national, qui était plutôt favorable à la France qu'à l'Allemagne, dont elle redoutait, non sans raison, les futurs agrandissements. Une diversion venait fort à propos pour calmer la susceptibilité de l'opinion

surexcitée, et il n'y en avait pas de plus heureuse que l'effacement d'un traité humiliant. Ces derniers sentiments eurent surtout pour interprète auprès de l'Empereur le général Ignatieff, ambassadeur de Russie à Constantinople, qui se trouvait en congé à Saint-Pétersbourg. Je me rappelle, en venant de voir le chancelier à Tsarkoë-Selo, y avoir trouvé deux fois le général Ignatieff entrant dans son cabinet ou en sortant; je me souviens de l'air presque embarrassé avec lequel le prince Gortchacow me reçut ces deux fois et de la préoccupation qui se lisait sur son visage pendant notre entretien et durant les promenades qu'il faisait autour du petit lac de Tsarkoë-Selo, au bras du baron Jomini et de M. de Hamburger. En rapprochant ces entrevues des bruits qui commençaient à circuler, et plus encore de l'intérêt qu'avait la Russie à se saisir immédiatement d'un gage, pendant que la Prusse devait tout faire pour la ménager, il était permis d'en conclure que l'heure de la dénonciation du traité de 1856 ne tarderait pas à sonner.

Il est peu important pour l'histoire, mais il est intéressant pour la diplomatie, de savoir si c'est l'influence du prince Gortchacow ou celle du général Ignatieff qui a déterminé l'Empereur à

saisir le moment pour dénoncer ce traité. Mon opinion est que le chancelier, en sa qualité de Nestor de la diplomatie européenne, aurait de beaucoup préféré attendre encore quelques semaines et obtenir, dans un congrès, l'adhésion régulière de l'Europe, plutôt que de faire un acte révolutionnaire au premier chef, en déchirant un traité formel, quelle que pût être son excuse. Mais l'arrivée du général Ignatieff et l'entrevue qu'il eut avec l'Empereur précipitèrent sa décision. Le prince Gortchacow, avec son habileté ordinaire, prit immédiatement son parti, mais ne se résolut à donner de la publicité à la résolution de Sa Majesté qu'après le départ du général. On m'assure que c'est seulement à Kiew que l'ambassadeur de Russie en eut connaissance; au surplus, ce ne fut pas au général Ignatieff, mais à M. de Staal (1), conseiller de l'ambassade et chargé d'affaires à Constantinople, que le chancelier adressa la dépêche le chargeant d'informer la Porte Ottomane de la dénonciation du traité.

Voici le télégramme que j'adressai le 11 novembre à M. de Chaudordy pour l'informer du gros

(1) M. de Staal, aujourd'hui ambassadeur de Russie à Londres.

événement international dont la Russie avait pris l'initiative :

« Le prince Gortchacow a prié ce matin l'ambassadeur d'Angleterre de venir le voir, et lui a dit que la Russie venait d'appeler l'attention des puissances signataires du traité de 1856 sur la nécessité de le reviser. Il n'a voulu lui indiquer en aucune façon les points du traité dont la Russie demandait l'abrogation, et s'est borné à dire qu'il lui était nécessaire d'avoir sous les yeux les documents qui venaient d'être communiqués aux gouvernements eux-mêmes, avant de comprendre les motifs auxquels la Russie avait obéi en agissant comme elle le fait. Le chancelier a ajouté qu'aucun article ne serait inséré dans les journaux russes avant que les pièces du procès fussent entre les mains des gouvernements intéressés.

« En apprenant cette nouvelle de la bouche du prince Gortchacow, sir A. Buchanan lui a dit avec vivacité que, si les journaux avaient reçu les premiers la confidence de ces projets, il n'aurait pas été surpris que son gouvernement lui eût donné l'ordre de demander ses passeports.

« Je tiens ces détails de l'ambassadeur d'Angleterre, que j'étais allé voir pour lui faire part des informations que vous m'avez envoyées. Il m'a

paru anéanti par cette nouvelle, ainsi que le ministre d'Autriche, le comte Chotek, que j'ai trouvé chez lui. En ce qui nous concerne, je me suis borné à répondre à l'ambassadeur d'Angleterre, en le remerciant de cette information, que ce qui arrivait devait montrer à son pays et à l'Europe les hasards auxquels ils pouvaient se trouver exposés, quand la France était momentanément réduite à l'impuissance. Je n'ai pas ajouté un mot de plus. »

La communication du chancelier à l'ambassadeur d'Angleterre avait été faite le 30 octobre-11 novembre, et ce fut seulement le 3-15 novembre que, conformément aux assurances qui avaient été données à sir Andrew Buchanan, la circulaire parut au *Journal officiel*. Ce document annonçait l'intention de tenir pour non avenue la clause du traité de 1856 relative à la mer Noire. Il se terminait cependant par la déclaration que l'intention de l'Empereur n'était pas de soulever la question d'Orient, et qu'il était prêt à s'entendre avec toutes les puissances signataires de cette transaction, soit pour en confirmer les dispositions générales autres que celles de la mer Noire, soit pour y substituer tout arrangement de nature à assurer le repos de l'Orient et le maintien de l'équilibre général.

La Russie, il faut le reconnaître, avait été fort habile dans le choix du moment qu'elle avait pris pour faire ce coup d'État diplomatique. Mais on ne peut contester aussi qu'elle s'engageait par cet acte dans la voie où la Prusse l'avait précédée, celle de la force primant le droit. A partir de cette double date, l'Europe de 1815, du prince de Metternich et de l'empereur Nicolas n'existait plus et ne pouvait plus revivre.

La communication du prince Gortchacow n'était pas faite pour être agréable à l'Angleterre, ni aux autres puissances, mais il était clair qu'elle n'amènerait pas de bien graves complications, par suite de la situation générale. Le 16 novembre, je télégraphiais à M. de Chaudordy : « Jusqu'à présent, les représentants de la Turquie, de l'Autriche et de l'Italie n'ont reçu aucune instruction de leur gouvernement à l'effet de protester contre les dénonciations de la partie du traité de 1856 relative à la mer Noire. D'après même certains indices, il est permis de croire que, si des protestations s'élèvent de leur côté, elles n'offriront pas de caractère bien sérieux. Les représentations de l'Angleterre seront vraisemblablement plus accentuées, et sir A. Buchanan, qui a reçu hier un courrier de Londres, est allé aujourd'hui à Tsarkoë-Selo pour

en entretenir le prince Gortchacow. Je vous man derai ce que je pourrai savoir du résultat de leur entrevue. On me dit que les dépêches anglaises seraient assez énergiques.

« Ainsi que je vous l'ai mandé, le motif de cette résolution soudaine paraît avoir été de donner satisfaction à l'opinion du parti russe qui reprochait avec quelque raison à son gouvernement ses sympathies prussiennes. Ne pouvant ou ne voulant rien faire de réellement utile en notre faveur, on a espéré obtenir une sorte d'amnistie de l'opinion par la déclaration relative au traité de 1856. Les journaux russes de ce matin accueillent avec enthousiasme la notification du gouvernement russe, et l'on me dit que le séjour de quelques semaines que l'Empereur devait faire à Moscou, et qui avait été décommandé par crainte d'une réception peu enthousiaste, est de nouveau remis sur le tapis. »

Le 17 novembre, je télégraphiais de nouveau à M. de Chaudordy :

« La réponse de l'Angleterre communiquée hier par sir A. Buchanan au prince Gortchacow est en effet assez énergique. Elle déclare que le gouvernement anglais se refuse à prendre en considération la déclaration du gouvernement russe. Toute-

fois, elle se termine par quelques phrases plus douces, se plaignant plutôt de la forme de la circulaire que du fond, et témoigne par conséquent du désir de laisser à la Russie une porte de sortie en cas de besoin.

« Le chancelier a dit à sir A. Buchanan que la volonté de l'Empereur était inébranlable, mais qu'il serait répondu à la note anglaise en termes très calmes. On a remarqué, toutefois, que, le lendemain de cette déclaration anglaise, une ordonnance de l'Empereur a paru dans le *Messager officiel* disant que, sur le rapport de la commission instituée à cet effet, et pour assurer complètement la force militaire de la Russie, il était nécessaire de former des armées de réserve qui ne seraient appelées au service qu'en cas de guerre. »

On voit que, malgré le mécontentement éprouvé par l'Angleterre, elle ne prit pas dès le début une attitude comminatoire. Il semblait entendu, des deux côtés, que l'on devait se fâcher et qu'on se fâcherait un peu, mais qu'on n'irait pas au delà. Le gouvernement russe était donc préparé à la mauvaise humeur de Londres; il ne l'était pas à celle de l'Autriche, comme on peut le voir par le télégramme suivant que j'adressai le 21 à M. de

Chaudordy, et pour l'intelligence duquel il faut se rendre compte de l'antagonisme personnel qui existait alors entre le prince Gortchacow et le comte de Beust :

« Je viens de lire la réponse de l'Autriche à la circulaire russe. Elle se compose de deux dépêches assez raides dont le prince de Metternich vous aura vraisemblablement, à l'heure qu'il est, donné connaissance. Le prince Gortchacow en a écouté hier la lecture avec une impatience mal déguisée. Il a répondu au comte Chotek que la Russie avait obéi à un devoir impérieux en agissant comme elle l'avait fait, et que le sentiment de la nation réclamait cette abrogation, que les circonstances générales facilitaient et autorisaient dans une certaine mesure; que d'ailleurs les traités actuellement en vigueur avaient été tellement déchirés et périmés, qu'il était nécessaire de refaire en Europe un droit nouveau; que la Turquie elle-même n'élèverait aucune objection; enfin que la Russie désirait le maintien de la paix, et qu'il faudrait, en tout cas, plusieurs années avant qu'elle pût tirer une conclusion pratique de cette déclaration. »

Le prince Gortchacow avait raison en ce qui concernait la Turquie. A la nouvelle de la dénonciation du traité, son habile ambassadeur, Rus-

tem-Bey (1), s'était mis au lit pour quarante-huit heures et avait fermé sa porte à tout le monde. Je le vis quelques jours après, et il me déclara qu'après avoir mûrement réfléchi dans une solitude qu'il avait tenu à se ménager entière, il ne pouvait que se résigner et conseiller à son gouvernement d'accepter la déclaration. La guerre, en ce moment, entre la Turquie et la Russie n'était pas possible pour beaucoup de raisons, et dès lors il croyait qu'une certaine bonne grâce de son gouvernement, puisqu'il devrait finir par accepter, lui serait plus utile qu'une attitude revêche et offensive. Cette opinion fut partagée par Ali-Pacha, alors grand vizir, et quelques jours après, le 27 novembre, l'Empereur faisait venir Rustem-Bey à Tsarkoë-Selo pour lui exprimer lui-même toute sa satisfaction de la manière conciliante avec laquelle le grand vizir avait accueilli la déclaration de la Russie. Sa Majesté lui donna aussi sa parole qu'elle n'avait pas appelé un homme de plus sous les armes en conséquence de sa déclaration. Depuis ce jour, Rustem fut l'objet d'une bienveillance générale de la part de la cour et du

(1) Rustem-Bey, depuis Rustem-Pacha, gouverneur du Liban et ambassadeur à Londres, où il est mort il y a quelques semaines, aimé et estimé de tous.

prince Gortchacow, car on peut dire qu'il contribua efficacement par son initiative à empêcher l'Angleterre et l'Autriche d'intervenir avec plus d'énergie. Ces deux puissances, en effet, étaient bien comme la Turquie signataires du traité de 1856; mais du moment où le principal intéressé se déclarait satisfait, comment les autres auraient-ils pu prendre une attitude réellement comminatoire?

La réponse du gouvernement italien ne fut pas aussi satisfaisante qu'on l'espérait à Saint-Pétersbourg. Le prince Gortchacow avait dit à son ministre (1), en lui faisant part des intentions de la Russie, qu'il y avait là une occasion, pour un État nouveau (les Italiens venaient d'entrer dans Rome), d'affirmer sa politique et d'agir avec une entière indépendance. C'était une invite assez directe qui voulait dire à demi-mot et en style diplomatique : « Nous venons de vous voir entrer à Rome et renverser par la force la plus ancienne monarchie du monde. Nous n'avons rien dit; faites de même pour le traité de 1856. Entre gens d'esprit, on doit s'entendre aisément. »

Ce fut donc avec une visible mauvaise humeur que le prince Gortchacow entendit, le 21 no-

(1) Le marquis de Bella Carraciolo.

vembre, le ministre d'Italie lui faire part des instructions qu'il avait reçues de son gouvernement. Le cabinet italien déclarait que, désireux de conserver l'accord entre les puissances, il réservait son opinion sur les graves questions soulevées dans la circulaire russe. Il n'avait en vue que le maintien de la paix et de l'équilibre en Orient. L'équité l'obligeait donc, avant de se prononcer, à connaître l'opinion de la Turquie, principale intéressée dans la question, tout en ne se refusant pas, au besoin, à examiner, de concert avec les autres puissances, les modifications qu'il serait nécessaire d'apporter au traité de 1856.

Il me reste à parler de l'accueil que les deux puissances belligérantes réservaient à cette communication, c'est-à-dire la Prusse et la France.

La Prusse connaissait depuis longtemps les intentions de la Russie et ne pouvait, en tout cas, s'y opposer, après les services qu'elle en avait reçus; mais elle éprouva une certaine contrariété que la question de la dénonciation du traité eût été posée avant la fin de la guerre. Elle aurait voulu, avant tout, terminer sa lutte avec la France, peut-être pour pouvoir fixer à un plus haut prix la concession qu'elle avait toujours eu l'intention de faire à la Russie. Bien qu'elle fût d'ailleurs pleinement

édifiée sur l'impuissance des neutres, qu'elle n'avait plus à craindre, cependant, tout ce qui pouvait blesser inutilement l'Europe était à éviter en ce moment. Le cabinet anglais pouvait n'être pas le maître d'un certain mouvement d'irritation nationale que la dénonciation de l'article 14 amènerait sans doute. Il valait mieux ne s'exposer à cette éventualité qu'après la signature de la paix, ou dans le moment de sa signature. Enfin, les intérêts allemands, dont le cabinet de Berlin, depuis le traité de Prague, enlevant à l'Autriche la présidence de la diète fédérale et dissolvant cette assemblée, tendait à se constituer le représentant de plus en plus exclusif, ne pourraient-ils pas se croire menacés, si à l'abrogation de l'article 14 venaient s'en ajouter d'autres, tels par exemple que les articles 15, 16 et 17, stipulant la liberté de navigation du Danube, qui était d'un intérêt général pour l'Allemagne?

La Prusse ne pouvait donc évidemment être satisfaite de la prompte initiative du prince Gortchacow, et elle devait même la regretter dans une certaine mesure. Mais, une fois la dénonciation de l'article 14 devenue un fait accompli, il ne s'agissait plus pour elle que d'empêcher un conflit qui aurait pu rendre les résultats de la guerre moins

décisifs et peut-être moins écrasants pour nous. M. Odo Russell venait d'être envoyé en mission auprès du quartier général à Versailles. D'après les bruits qui circulaient à Saint-Pétersbourg et dont j'avais trouvé l'écho à l'ambassade d'Angleterre, on allait jusqu'à dire que, si l'envoyé anglais avait acquis la conviction que la Prusse fût secrètement d'accord avec la Russie pour la dénonciation du traité, le cabinet de Londres chercherait immédiatement à lier partie avec nous. Je n'avais jamais cru, quant à moi, à la possibilité de cette action dans le moment actuel; mais ces bruits devaient inquiéter, ou tout au moins agacer la Prusse, et la disposer naturellement à prendre le rôle de conciliateur entre la Russie et l'Angleterre. Ces deux puissances ne pouvaient, si personne ne cherchait à les rapprocher, que maintenir, l'une ses premières déclarations, l'autre ses protestations formelles. De bons offices étaient donc nécessaires pour les ramener à une entente. La Prusse se chargea de ce soin en faisant adopter successivement, comme on le sait, par toutes les puissances, le projet d'une conférence qui se réunirait à Londres, dans le dessein d'examiner d'abord et finalement de ratifier l'acte émané de l'initiative du cabinet de Saint-Pétersbourg.

En ce qui nous concerne, la situation était des plus délicates. Avec le grand sens politique qui caractérise toujours les actes du cabinet russe, on avait compris à Saint-Pétersbourg qu'il n'était pas possible de nous passer sous silence, en alléguant pour prétexte de notre exclusion, comme l'auraient voulu nos ennemis, l'absence d'un gouvernement régulier. Le prince Gortchacow avait senti, suivant cette belle parole du duc d'Aumale au maréchal Bazaine, que *la France restait*. Le 17 novembre, je recevais de M. de Chaudordy le télégramme suivant :

« Le chargé d'affaires de Russie vient de me communiquer à l'instant la circulaire de son gouvernement relative à la dénonciation du traité de 1856. Avant de me donner lecture et de me laisser copie de cette pièce, il m'a lu une courte dépêche du chancelier disant que, quoique le gouvernement actuel se fût exclusivement voué aux soins de la défense nationale, la France tenait une trop grande place dans le monde pour que le gouvernement russe ne s'empressât pas de porter à notre connaissance, comme il l'avait fait pour les autres puissances, les résolutions prises par l'empereur Alexandre. La dépêche ajoute que la guerre de 1854-56 avait été le point de départ de pertur-

bations qui se continuent, et exprime l'espoir que notre gouvernement futur, quel qu'il soit, se préoccupera des moyens d'y mettre fin. Le document principal m'a ensuite été remis (1). J'ai répondu que je le placerais sous les yeux de la délégation, à la suite de quoi je ferais connaître l'opinion du gouvernement. »

Cette proposition nous mettait dans un grand embarras. Ne rien répondre, ou prétexter que notre situation politique et militaire nous obligeait à l'abstention, pouvait paraître sensé, puisque nous réservions par là l'avenir dans une question internationale des plus délicates, et que nous n'entrions dans aucun compromis embarrassant. Nous nous épargnions, en même temps, la peine d'effacer nous-mêmes les souvenirs d'un traité de paix qui avait été un honneur pour notre pays et signé dans notre capitale comme la consécration d'une lutte glorieuse pour nos armes. Mais, d'autre part, nous indisposions la Russie sans aucun avantage pour nous, et nous nous privions de la dernière chance qui nous restât d'intéresser les puissances à notre infortune.

L'Europe assemblée pour s'occuper de l'Orient

(1) Voir aux pièces justificatives, lettre C, le texte de la circulaire russe dénonçant le traité de 1856.

pourrait-elle, en effet, demeurer insensible, quand elle serait réunie dans la personne de ses représentants, aux plaintes des plénipotentiaires français? Lui serait-il possible de ne parler que de la mer Noire, quand la France à ses portes était sanglante et mutilée? Nos représentants à la conférence n'auraient-ils pas eu beau jeu pour rappeler aux plénipotentiaires russes les promesses que nous avait faites l'empereur Alexandre de parler haut en notre faveur, aux plénipotentiaires autrichiens et italiens leurs efforts pour nous venir en aide? En admettant que les plénipotentiaires prussiens eussent menacé de quitter la conférence et l'eussent quittée en effet (ce que je crois probable), n'était-ce pas le moment d'opérer en dehors d'eux une médiation collective en notre faveur? En tout cas, c'était la dernière lueur d'espoir, le dernier atout qui restât dans notre jeu. Convenait-il de le mettre de côté sans examen?

A cet argument, on me répondit que la proposition de la conférence était d'origine prussienne, et que, dans l'état d'exaspération où était alors notre pays, cette circonstance suffisait pour rendre l'idée impopulaire. Et puis, ce qu'on ne pouvait m'écrire, mais ce que tout le monde sentait, c'est que, par le fait des circonstances, entre la majo-

rité du gouvernement de la Défense bloquée dans Paris et la délégation de Tours, allant bientôt émigrer à Bordeaux et correspondant tant bien que mal avec Paris, par pigeons voyageurs ou par ballons, aucune entente sérieuse n'était possible. Que représentait d'ailleurs le gouvernement de Paris, en dehors des strictes nécessités de la défense auxquelles il avait dû limiter sa tâche? Que savait-il du dehors, privé depuis deux mois de toute communication régulière avec l'extérieur? Et puis, quel serait notre plénipotentiaire? Il y en avait un tout désigné sans doute par l'opinion du pays et accrédité d'avance auprès de l'Europe; c'était M. Thiers. Mais depuis que l'insurrection du 31 octobre avait si malheureusement paralysé ses efforts, M. Thiers se recueillait, ou pour mieux dire il boudait le gouvernement de la Défense. M. Jules Favre était enfermé dans Paris, et il avait été d'ailleurs malheureux dans sa négociation de Ferrières. L'attitude et le rôle de M. Gambetta depuis l'origine de la crise ne permettaient d'espérer tout au plus que sa neutralité, quand il s'agissait de pourparlers pacifiques. M. de Chaudordy était nécessaire à Tours pour y entretenir les rapports journaliers avec le corps diplomatique qui l'y avait suivi. Il n'y avait donc dans les hommes

du gouvernement personne de disponible au dehors pour remplir cette tâche difficile, et pourtant il fallait se décider.

Voyant nos embarras s'aggraver d'heure en heure et pressé par le gouvernement russe, qui demandait une réponse, je suggérai à M. de Chaudordy, qui l'approuva, l'idée de laisser la circulaire du prince Gortchacow sans réponse officielle et de faire demander, en même temps, par l'intermédiaire de lord Lyons, ou du chargé d'affaires de Russie, des sauf-conduits qui permissent à la délégation de Tours de communiquer avec Paris et de s'entendre sur la conduite à suivre et la désignation de notre plénipotentiaire. Nous pouvions ainsi esquiver une réponse directe embarrassante, ne pas désavouer notre passé diplomatique, ne blesser ni la Russie ni l'Angleterre, et avoir le temps de trouver peut-être un négociateur qui pût figurer à la conférence et plaider nos intérêts avec quelque autorité. Ces idées prévalurent au sein de la délégation de Tours, et, le 24 novembre, M. de Chaudordy me rendit compte de deux conversations qu'il avait eues successivement avec M. Okouneff et à la suite desquelles le sauf-conduit fut demandé à la Prusse par l'intermédiaire de la Russie, et je crois aussi de l'Angleterre. Dans ces

deux entretiens, M. Okouneff s'efforça de nous représenter les avantages que nous pourrions tirer de l'envoi d'un plénipotentiaire à la conférence. Je crois qu'il les exagérait un peu, par suite des instructions pressantes de sa cour et du très vif désir que l'empereur Alexandre éprouvait de voir la conférence réunie au complet pour en finir avec l'article 14. Mais, de même qu'au Congrès de Paris en 1856, le comte de Cavour, après qu'on eut parlé de la navigation du Danube, et de bien d'autres sujets qui importaient fort peu au Piémont, finit par poser nettement la question italienne, malgré l'opposition déclarée du comte Buol; de même nous aurions pu, alors que Paris n'avait pas capitulé et que le siège pouvait traîner encore en longueur, plaider à Londres devant l'Europe assemblée la cause de la France, l'intéresser à nos malheurs et la faire rougir peut-être de notre abandon. Je crois que nous avions là une chance d'obtenir de meilleures conditions. En tout cas, nous aurions rompu ce redoutable tête-à-tête où nous nous trouvions engagés depuis la déclaration de guerre, et, si nous devions succomber, au lieu de signer la paix dans une obscure maison de Versailles et à la veille de mourir de faim, nous aurions, en mettant bas les armes, obligé l'Europe

à se reconnaître complice d'une grande iniquité internationale, et cherché par tous les moyens à nous obtenir de meilleures conditions de paix. C'était, à mon avis du moins, notre dernier espoir.

On connaît les circonstances qui empêchèrent la réalisation de ce plan, et l'on sait également comment le sauf-conduit, qui devait mener M. Jules Favre à la conférence de Londres, ne servit qu'à le conduire plus tard à Versailles pour demander la paix. La fatalité qui pesait sur nous depuis le commencement de la guerre devait nous poursuivre jusqu'à la fin. La circonstance qu'un parlementaire prussien fut maltraité à nos avant-postes, servit à M. de Bismarck de prétexte pour différer l'exécution de la promesse qu'il avait faite à la Russie d'envoyer un sauf-conduit à notre plénipotentiaire. Quand il fut enfin remis à M. Jules Favre, Paris n'avait plus de pain !

## CHAPITRE V

### LA RUSSIE A LA FIN DE LA GUERRE FRANCO-ALLEMANDE.

Les documents que je viens de publier font connaître d'une façon précise l'attitude prise par la Russie dans la question de la dénonciation du traité de 1856 et les réponses des diverses puissances aux ouvertures du cabinet impérial. En ce qui nous concernait, un des inconvénients principaux de cette déclaration avait été d'obliger la Russie à s'appuyer davantage sur l'Allemagne pour rendre impuissante l'opposition éventuelle de l'Angleterre, ou celle de l'Autriche, et parvenir à rallier les puissances à l'idée d'une conférence. Aussi, depuis ce moment, bien que la neutralité fût toujours la ligne officielle de la Russie, il était cependant visible que nous n'avions plus rien à en attendre. Je dois ajouter, pour laisser à chacun sa responsabilité dans ces graves événements, que

l'attitude du parti qui voulait pousser en France la guerre à outrance, contribuait à entretenir ces dispositions du gouvernement russe. M. Thiers ne dissimulait pas, à Bordeaux, que la continuation de la résistance, qu'il avait jugée lui-même nécessaire, pendant un certain temps, pour relever l'honneur de nos armes, ne pouvait plus qu'être funeste aux intérêts du pays. On le savait à Saint-Pétersbourg, et par suite il était facile de constater que, malgré l'admiration que causaient partout à l'étranger la prolongation du siège de Paris et les glorieux faits d'armes du général Chanzy et du général Faidherbe, sur la Loire ou dans le nord de la France, on ne jugeait plus que les résultats généraux de la guerre pussent en être sensiblement modifiés. Un moment, à la vérité, après les sorties du 29 novembre et du 1er décembre et jusqu'aux environs de Noël, l'inquiétude avait été assez grande à Pétersbourg dans le parti allemand, qui avait eu le tort de vouloir triompher trop tôt. Il avait cru sérieusement que tout était fini à Sedan. La légation prussienne parlait alors avec dédain de quelques *bandes* mal disciplinées qu'on appelait l'armée de la Loire. Or, il se trouvait que ces *bandes* avaient fait parler d'elles à Coulmiers, à Patay et dans d'autres lieux, d'une façon assez

énergique pour qu'on dût en tenir compte. De même pour l'armée du Nord et pour celle de l'Est, où nous avions eu quelques avantages. Il régna donc, pendant un mois, à Saint-Pétersbourg, une certaine appréhension sur le succès définitif, que ne dissipaient pas complètement les rapports venus du quartier général allemand et ceux des officiers généraux russes qui se trouvaient à Versailles, d'où ils télégraphiaient leurs impressions. Si je n'avais pas eu, à cet égard, des données positives et nombreuses, sur lesquelles naturellement le secret m'est imposé, même encore aujourd'hui, le langage et l'attitude des fonctionnaires ou des personnes tenant à la cour me l'auraient suffisamment prouvé. Un petit détail assez caractéristique à relever dans cette triste époque, c'étaient les politesses et les attentions plus nombreuses dont nous étions l'objet, lorsque les nouvelles redevenaient meilleures pour la France. La glorieuse blessée, suivant le mot de M. Thiers, ne voulait s'avouer définitivement vaincue qu'après avoir résisté jusqu'à la fin, et, malgré toutes les apparences contraires, un certain espoir nous restait au fond du cœur, et nous le communiquions autour de nous. Il faut avoir connu ces heures sombres pour comprendre la douleur ou la joie que peut causer

alternativement, à l'étranger, le contre-coup des nouvelles de la patrie.

Malheureusement, à la fin de décembre, on sut d'une manière positive à Saint-Pétersbourg que Paris, vers la fin de janvier, aurait épuisé ses dernières ressources, et tout le monde sentait que, par le fait des circonstances, la capitulation de Paris était la fin de la guerre. L'exemple de Caton épousant la cause des vaincus est, je ne dirai pas unique, mais fort rare dans l'histoire de l'humanité, qui aura toujours du goût pour les victorieux. La France est la seule puissance qui ait quelquefois démenti cette loi de l'histoire. C'est un honneur et même un très grand honneur pour elle; mais il serait injuste et puéril de blâmer les nations ou les gouvernements qui ont agi différemment.

Je fais ici toutefois une distinction importante en parlant de la Russie. Une bonne partie de la nation nous resta jusqu'au bout sympathique et fidèle. Les nécessités du gouvernement impérial furent comprises; mais est-ce une illusion française de croire que le cœur du pays sympathisait avec nos désastres? Nous en eûmes souvent la preuve. Je n'en citerai qu'une. Un comité de secours s'était établi à Saint-Pétersbourg pour venir en aide à nos blessés. Le concours de l'ambassade fut ré-

clamé. Je m'empressai de le donner. En deux jours on recueillit dans les deux capitales, Pétersbourg et Moscou, environ 50,000 roubles. Ce sont des chiffres qui ne sont pas sans valeur, car ils étaient presque uniquement fournis par de petites souscriptions. Je me souviendrai toujours de l'émotion que j'éprouvai et que j'éprouve encore au souvenir d'une pauvre femme qui vint nous apporter un bracelet, son seul trésor, et qu'elle voulait absolument vendre pour venir en aide à nos blessés. Des dons en nature nous furent offerts en grand nombre. Plusieurs marchands du Gastini-Dvor nous envoyèrent des paquets de thé, des vêtements, des couvertures. Je tiens à consigner ici ces souvenirs, qui sont tout à la fois un grand honneur pour la France et pour la Russie. Si la politique n'avait pu les rapprocher efficacement, la solidarité chrétienne les avait réunies.

C'est au milieu de ces circonstances que s'acheva l'année 1870. Celle qui allait s'ouvrir pour nous devait être plus dure encore. L'heure des douloureux sacrifices allait sonner, sans qu'aucune puissance nous fût venue efficacement en aide. J'eus, dans le courant de janvier, l'occasion d'approcher à deux ou trois reprises l'Empereur dans les cercles de la cour. Sa Majesté voulut bien m'écouter avec

beaucoup de bienveillance personnelle. On voyait que la continuation de cette guerre lui pesait douloureusement, mais qu'elle ne voulait et ne pouvait plus intervenir. A tous nos efforts auprès du gouvernement russe, que je ne ralentis point jusqu'à la dernière minute, je sentais un parti pris de résistance qui pouvait se résumer ainsi : « Puisque vous ne pouvez plus lutter et que nous ne pouvons vous aider, finissez-en. Le plus tôt sera le mieux. » Ce langage était assurément d'une logique irréprochable, mais il me faisait penser au mot d'un de nos moralistes disant « qu'on a toujours assez de force pour supporter les maux d'autrui ».

Enfin le douloureux moment de la capitulation de Paris arriva. Je n'oublierai jamais l'impression que nous éprouvâmes le soir où l'on me remit le télégramme de M. de Chaudordy, annonçant que la reddition était imminente. Tous nos sacrifices allaient donc être inutiles! Cette défense de cinq mois si belle, si glorieuse par les sacrifices volontairement acceptés de tous, n'aurait donc servi qu'à aggraver les conditions que nous imposeraient nos vainqueurs! Qu'allait-il se passer dans cette ville où ils voudraient nécessairement entrer? Que ferait notre population à la vue des soldats ennemis venant camper sur nos places? Enfin, comment

un gouvernement, dont la défense de la capitale était principalement la raison d'être, pourrait-il maintenir dans l'ordre une population qui, malgré l'héroïsme dont une partie d'entre elle avait fait preuve, contenait cependant tous les ferments anarchiques révélés au 31 octobre? Problèmes redoutables, et dont le plus grand nombre furent malheureusement résolus de la façon la plus douloureuse pour nous.

Ainsi que je le disais, la capitulation de Paris fut envisagée à Pétersbourg comme la fin de la guerre. A partir de ce moment, on n'admit plus qu'il y eût pour nous autre chose à faire que de traiter de la paix le plus promptement possible et de convoquer une Assemblée nationale pour la ratifier. Les tentatives d'une partie de la délégation de Bordeaux pour prolonger la défense, retarder les élections, et surtout l'idée d'un de ses membres de déclarer inéligible toute une catégorie de personnes qui avaient occupé des fonctions marquantes sous l'Empire, furent jugées fort sévèrement à Saint-Pétersbourg. On trouvait, avec raison, que tout en ce monde a un terme, et que la capitulation de Paris marquait aux yeux mêmes des plus audacieux la fin de la résistance possible. Pour les uns, on aurait dû traiter après Sedan;

pour les autres, et l'on me permettra de dire que je suis de ce nombre, au moment où M. Thiers avait négocié une première fois avec M. de Bismarck, au mois de novembre; mais je dois ajouter que personne en Europe ne croyait possible de résister après la capitulation de Paris. Il est inutile d'en rappeler ici les motifs. Ils étaient trop évidents. Aussi cette persistance à vouloir s'imposer au pays fut-elle jugée très sévèrement au dehors. Je télégraphiais le 5 février à M. de Chaudordy :

« En allant ce matin chez le chancelier, je l'ai trouvé très peu satisfait du décret sur l'inéligibilité des fonctionnaires. Il y voyait une sorte de défiance gratuite et par suite blessante vis-à-vis du pays, auquel personne n'avait le droit d'imposer, en le consultant, certains candidats de préférence à certains autres.

« Le chancelier savait du reste, par un télégramme de M. Okouneff, que le gouvernement de Paris était d'un autre avis que la délégation de Bordeaux, et qu'il entendait laisser à la nation l'entière liberté de ses votes.

« Ce n'en est pas moins une faute grave qui a été commise, et si l'on persistait dans cette voie, elle aurait pour effet de rendre nos rapports impossibles avec les puissances étrangères. En supposant

que leur concours nous fasse absolument défaut, il vous paraîtra comme à moi très important de ne pas nous aliéner leurs sympathies en affaiblissant, par des restrictions et des défiances, l'autorité de notre nouveau gouvernement, qui, pour rester à la hauteur de sa tâche, devra ne pouvoir être contesté dans son origine par personne, ni au dedans, ni au dehors. »

Après avoir envoyé ce télégramme à M. de Chaudordy, je fis savoir au prince Gortchacow, par un de ses conseillers intimes, que je le priais de ne pas s'étonner s'il ne me voyait plus jusqu'à ce que la crise gouvernementale où nous étions engagés fût terminée; car, à mes yeux, nous n'avions plus l'ombre même d'un gouvernement.

Quelques jours après, je reçus un billet du chancelier qui me demandait de venir le voir. Je me rendis chez lui : il me dit qu'il avait compris et hautement apprécié les motifs de mon abstention, mais que l'arrivée de M. Jules Simon à Bordeaux et la démission de M. Gambetta, que M. Okouneff venait de lui télégraphier, donnaient toute satisfaction aux amis de la France; que, quant à lui, il serait charmé de reprendre avec moi des rapports auxquels il voulait bien attacher quelque prix. En rentrant, je trouvai le télégramme de M. de Chaudordy me confirmant la nouvelle que m'avait donnée le chancelier.

La faute commise à Bordeaux eut pour conséquence, comme on le sait, d'augmenter encore les chances des députés royalistes qui se présentaient aux élections. Les illégalités et les violences ne sauvent pas une situation absolument compromise. Le pays voulait la paix dans la légalité, et le crédit qu'il avait ouvert au gouvernement de la Défense nationale était définitivement épuisé. L'étranger le savait et attendait avec impatience le résultat des élections, qui permettraient la constitution d'une assemblée et, par suite, celle d'un gouvernement responsable, avec lequel on pût traiter de la paix.

Le 18 février, je reçus l'avis de la nomination par l'Assemblée nationale de M. Thiers comme chef du pouvoir exécutif, et l'invitation de demander la reconnaissance officielle du nouveau gouvernement. Elle eut lieu sans délai. Le surlendemain 20 février, je télégraphiai au ministre des affaires étrangères :

« Le prince Gortchacow vient de me dire qu'il verrait demain matin l'Empereur et me transmettrait aussitôt sa décision. D'après les dispositions que j'ai remarquées chez le chancelier, j'espère pouvoir vous faire connaître demain la reconnaissance officielle et écrite de notre nouveau gouvernement. »

Le 21, nouveau télégramme ainsi conçu :

« Le prince Gortchacow vient de me faire savoir que, d'après les ordres de l'Empereur, il avait chargé M. Okouneff de reconnaître notre nouveau gouvernement, et d'entrer en rapports officiels avec lui. Il a également informé de cette décision les représentants de la Russie auprès des grandes puissances. »

Enfin, le 22, j'expédiai le télégramme suivant :

« Le chancelier m'a chargé officiellement de vous dire que, bien que l'Empereur fût décidé à reconnaître tout gouvernement qui émanerait librement en France de la volonté nationale, il l'avait fait avec plus d'empressement encore par la considération que M. Thiers était chargé du pouvoir. »

Cependant une semaine s'écoula avant que le *Messager officiel* mentionnât cette reconnaissance. Je dus le remarquer et en faire l'observation discrètement, mais avec fermeté, d'autant plus qu'il m'était revenu que la légation prussienne avait essayé quelques tentatives pour retarder cette notification, et disait sous main qu'on *ne se presserait pas* à Saint-Pétersbourg. Le chancelier fit droit immédiatement à ma demande, et M. de Westmann m'en informa de sa part par un billet qu'il m'écrivit le 16/28 février.

Cette question de la reconnaissance officielle du nouveau gouvernement de la France n'était pas sans importance, surtout en ce moment. On se rappelle les difficultés que le second Empire avait rencontrées, au moment de son avènement, de la part des trois puissances du Nord et qui provenaient surtout de l'empereur Nicolas (1). Si elles s'étaient renouvelées en 1871, elles auraient eu des conséquences plus graves, en rendant la paix très difficile. La tâche de M. Thiers et celle de l'Assemblée nationale étaient des plus pénibles. Pour signer une paix désastreuse comme celle qui allait nous être imposée, ce n'était pas trop que le mandat de nos représentants et celui du chef du pouvoir exécutif ne pussent être contestés, ni au dedans, ni au dehors. L'Europe, qui n'était pas intervenue en notre faveur pendant la guerre, nous aurait accablés, sans aucun profit pour elle, par l'expression d'une méfiance impolitique et hostile. C'était aux représentants de la France à se demander si le pacte de Bordeaux suffisait aux exigences de notre situation intérieure; mais l'étranger n'avait rien à y voir, et les agents diplomatiques de la France ne pouvaient avoir d'autre souci que de faire respecter

(1) Tout le monde sait aujourd'hui qu'elles furent une des principales, sinon la principale cause de la guerre de Crimée.

la volonté nationale. Nous devons donc, quelles que puissent être nos opinions personnelles, savoir gré à la Russie de l'initiative qu'elle prit alors. Toutes les puissances l'imitèrent ou la suivirent.

J'appris plus tard à ce sujet quelques détails fort curieux, que je fis connaître dans une dépêche confidentielle en date du 15 mai 1871, et qui confirment pleinement ces appréciations :

« ... Au mois de novembre dernier, le ministre d'une des puissances étrangères accréditées à Saint-Pétersbourg fut chargé par son gouvernement de demander au prince Gortchacow quelle était la pensée du cabinet impérial sur le régime qui conviendrait à la France, et éventuellement quelles mesures il serait disposé à adopter ou à conseiller. Le chancelier répondit à cet agent diplomatique, de la bouche duquel je le tiens, qu'il était opposé, en principe, à toute intervention qui n'était pas commandée par une nécessité absolue; il laissa entendre que le système politique de l'empereur Nicolas et celui du comte de Nesselrode n'étaient nullement le sien, et que, quant à lui, il était absolument contraire à toute pression de cette nature. La guerre ayant été malheureusement engagée entre la Prusse et nous, les grandes puissances n'avaient qu'à en attendre patiemment la

fin et à conserver jusqu'au bout la neutralité, aussi bien vis-à-vis des belligérants que dans la constitution du régime nouveau qui s'établirait en France. Il ne désirait à cet égard qu'une chose, c'est que le pays décidât lui-même de ses destinées, persuadé qu'il serait le meilleur juge du régime qu'il lui conviendrait d'établir.

« Ce langage, dont je crois pouvoir vous garantir l'exactitude, est tout à fait conforme à la manière de voir que j'ai été à même de remarquer chez le chancelier de l'empire. C'est le langage du bon sens et de la justice, en même temps que celui de la prudence, et j'ai tenu à vous le faire connaître.

« Le prince Gortchacow se serait placé dans le même ordre d'idées vis-à-vis du cabinet de Berlin, à l'époque de la nomination de M. Thiers comme chef du pouvoir exécutif. J'avais remarqué chez le chancelier, lorsque j'ai demandé la reconnaissance de notre gouvernement par la Russie, une certaine préoccupation qui m'avait fait soupçonner que l'Empereur subissait à ce moment une pression de la Prusse pour lui faire différer son adhésion. Aussi, pour couper court à toute incertitude, ai-je demandé l'insertion au journal officiel, *le Messager*, de l'acte de reconnaissance. La Prusse, qui était bien obligée de traiter officiellement avec

M. Thiers pour les négociations de la paix, n'aurait pas été fâchée que la Russie nous traînât en longueur, comme elle l'avait déjà fait en d'autres circonstances. Il en serait résulté une véritable faiblesse pour nous et, un mois plus tard, un embarras sérieux en face de l'insurrection de Paris. Elle aurait eu alors ses coudées plus franches contre nous, en prouvant aux yeux de l'Europe que nous étions combattus au dedans et contestés au dehors. Tout ceci a été évité par le sens politique élevé auquel le prince Gortchacow a obéi en cette circonstance et auquel s'est associé l'Empereur. »

Cependant l'armistice de trois semaines conclu entre le gouvernement de la Défense nationale et l'Allemagne victorieuse allait expirer, et M. Thiers, investi du pouvoir par la majorité de l'Assemblée nationale, dont l'Europe ratifiait le suffrage, allait reprendre, comme chef du gouvernement nouveau de la France, les négociations qu'il avait commencées comme envoyé du gouvernement de la Défense nationale, et qui avaient malheureusement échoué au mois de novembre. C'était le 21 que la Russie avait reconnu officiellement le gouvernement nouveau. Le 25, à cinq heures du matin, je recevais de M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères de M. Thiers, le télégramme chiffré

suivant, qui était parti de Paris le 23 au soir, mais qui ne me parvint que le 25 par la voie d'Odessa, avec trente-six heures de retard. Il était ainsi conçu :

« Je vous transmets copie d'une lettre de M. Thiers au prince Gortchacow. Vous voudrez bien nous excuser près du chancelier de ne pas lui avoir adressé une lettre autographe, pour notifier la constitution du nouveau gouvernement, mais la difficulté et l'incertitude des communications sont telles que nous avons craint d'exposer notre dépêche même par un courrier.

« Je vous prie de présenter mes devoirs au prince Gortchacow et de lui dire que nous espérons en ses bons offices pour obtenir une prompte et honorable solution des difficultés teribles contre lesquelles nous luttons.

« Jules FAVRE. »

. . . . . . . . . . . . . . . . . .

Voici la lettre de M. Thiers au prince chancelier :

« PRINCE,

« La cordialité que j'ai rencontrée auprès de vous, dans mon dernier séjour en Russie, me fait

un devoir de vous annoncer moi-même le vote de l'Assemblée nationale qui m'a confié le pouvoir exécutif en France. Vous en êtes déjà informé, mais je veux que vous le sachiez par moi avec quelques explications. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour écarter de moi ce fardeau écrasant, surtout à mon âge, mais j'ai dû courber la tête sous la nécessité, parce que, dans ce moment, on prétendait que je pouvais seul réunir les honnêtes gens de tous les partis, pour concourir à l'œuvre où il va de notre salut.

« Si vous avez bien voulu lire le discours que j'ai prononcé à l'Assemblée nationale, vous y aurez vu quelles étaient mes intentions, et je suis sûr que vous les avez approuvées. Conséquent avec ce que j'avais dit, je me suis transporté à Versailles avec MM. Jules Favre et Picard, et j'ai rouvert, avec le comte de Bismarck, les négociations interrompues et restées sans succès, au commencement de novembre dernier. J'ai admis la nécessité de certains sacrifices, et j'ai apporté dans la négociation un esprit de paix qui aurait certainement satisfait un arbitre aussi équitable que vous.

« Mais, d'abord, on m'a fait disputer un jour entier pour accorder une prolongation d'armistice de quelques jours. Imaginez-vous que j'étais arrivé

lundi soir, que le lendemain mardi j'étais à Versailles, que l'armistice expirait le jeudi, ce qui me laissait juste quarante-huit heures pour traiter. Enfin, avec beaucoup de peine, on a consenti à le prolonger jusqu'à dimanche, et il est évident qu'on veut nous contraindre à accepter des sacrifices impossibles. C'est surtout dans la question d'argent que s'est élevée la principale difficulté, par suite d'exigences intolérables. Imaginez-vous qu'on a osé nous demander six milliards ! Si l'on ajoute à cette somme de six milliards la somme de trois milliards que nous a coûté la présente guerre, cela fait neuf milliards. Comment trouver neuf milliards à la fois, et quel est le pays, si riche qu'on l'imagine, qui pourrait faire face à de telles exigences? Le crédit de l'Europe réunie n'y suffirait pas. Si l'on insiste, nous ne pourrons pas accepter la paix, car nous ne pourrions pas tenir nos engagements.

« Je vous prie instamment de faire arriver des représentations à Versailles, si vous ne voulez pas qu'une conflagration recommence au centre du continent. Quand la France refusait tout sacrifice, vous pouviez la désapprouver, mais aujourd'hui qu'elle en fait de considérables, c'est un devoir pour l'Europe entière d'insister pour qu'on ne la

pousse pas à des résolutions désespérées. Je compte sur les sentiments que vous m'avez manifestés pour la France et pour moi, et je vous adresse l'expression de mon vif et constant attachement.

« A. Thiers. »

Le télégramme était presque indéchiffrable, par suite des nombreuses transpositions de chiffres qui avaient eu lieu depuis son départ de Paris, à son entrée en Russie par Odessa, la voie d'Allemagne nous étant naturellement fermée. Il fallut près de quatre heures pour reconstituer le sens de la dépêche, s'assurer de son exactitude, la transcrire au net, et ce n'est que vers neuf heures qu'elle put être prête, bien que le déchiffrement eût commencé, sous mes yeux, à cinq heures un quart du matin.

Avant dix heures, je me présentai chez le chancelier, qui me reçut aussitôt. Je lui lus la lettre de M. Thiers que j'accompagnai de tous les commentaires les plus propres à l'émouvoir. Il m'y parut sensible. Quant aux conditions de paix, il n'hésita pas à reconnaître l'énormité du chiffre de la contribution de guerre, mais il ne voulut me rien dire avant d'avoir pris les ordres de l'Empereur, auquel

il allait communiquer la lettre de M. Thiers. Le prince Gortchacow ajouta, toutefois, que, pour que l'Empereur pût faire une démarche utile auprès de son oncle, il eût été nécessaire qu'il connût dans son ensemble les conditions de paix que la Prusse prétendait nous imposer. Il me pria de revenir le lendemain et de lui communiquer d'ici là tout ce que je pourrais recevoir.

Malheureusement la fatalité, qui nous poursuivait toujours dans cette guerre, devait nous accompagner jusqu'au bout. Lorsque le pli du prince Gortchacow arriva au palais d'hiver, l'Empereur venait de partir par le chemin de fer pour aller chasser à Gatchina, et ce ne fut que le soir assez tard qu'il reçut le billet du chancelier. Or, l'armistice expirait le lendemain soir 26. Dans la journée du 25, j'avais reçu du ministre des affaires étrangères un télégramme dans lequel il me demandait la réponse au télégramme du 23. On vient de voir qu'il ne m'était malheureusement parvenu qu'avec trente-six heures de retard. J'envoyai au chancelier copie de ce nouveau télégramme, en le suppliant d'agir sans retard, et je le revis le lendemain 26, à l'heure qu'il m'avait indiquée. Voici la réponse que j'expédiai à Paris aussitôt après mon entretien avec le prince Gortchacow :

« Saint-Pétersbourg, 26 février, 11 heures et demie du matin.

« Je viens de revoir le prince. Il avait envoyé hier à l'Empereur, aussitôt après l'avoir reçue, la lettre de M. Thiers, et dans la soirée le billet que je lui avais écrit pour insister, vu l'expiration de l'armistice, sur la nécessité d'une démarche immédiate à Versailles. D'après quelques lignes de réponse adressées au chancelier, Sa Majesté aurait paru animée d'intentions bienveillantes à notre égard, mais le prince Gortchacow n'a pu me dire quel parti avait pris l'Empereur. Connaissant la réserve extrême du chancelier sur tout ce qui touche aux démarches de son souverain, je me crois fondé à penser que Sa Majesté aura télégraphié à son oncle, mais je suis également convaincu, comme je l'ai toujours été, que la force étant le seul argument qui soit admis au quartier général allemand, on n'y tiendra pas beaucoup plus de compte à présent que par le passé, des recommandations de la Russie et de celles des autres puissances neutres. »

Enfin, le 27 février, j'adressai au ministre des affaires étrangères ce dernier télégramme :

« Le prince Gortchacow m'a prié de passer chez lui ce matin pour me dire que l'Empereur, aussitôt après avoir reçu communication de la

lettre de M. Thiers et de la demande urgente de bons offices que j'avais adressée au chancelier, s'était empressé de faire savoir à Versailles qu'il espérait bien que la conclusion de la paix ne serait pas arrêtée par une question d'argent. Il a ajouté qu'au surplus Sa Majesté venait d'apprendre, par le prince de Reuss (1), que les préliminaires de paix étaient signés et que l'Empereur avait regretté que sa recommandation fût peut-être arrivée trop tard.

« J'ai parlé ensuite de l'opportunité de faire à la conférence de Londres une déclaration en notre faveur, mais le chancelier ne m'y a pas paru très disposé. Il tient avant tout à terminer cette affaire de la mer Noire qui lui a causé de graves soucis. Cependant, il n'a point exclu formellement cette idée, sur laquelle il ne serait peut-être pas impossible de le faire revenir. »

Il est facile de voir, par la lecture de ces documents, que la Russie avait trouvé, comme tout le monde, excessifs les sacrifices pécuniaires que la Prusse nous imposait. Un des membres, et je puis même l'écrire aujourd'hui sans indiscrétion, puisqu'il est mort, le président du Conseil de l'empire,

(1) Ministre et depuis lors ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg.

prince Paul Gagarine, me disait spirituellement et fort justement : « On peut bien demander à un État cinq milliards pour lui conserver deux de ses provinces, mais non pas pour les lui enlever. » Il n'est pas impossible, par suite, que si l'Empereur avait pu, deux jours auparavant, et quand on négociait encore à Versailles, faire entendre sa voix au quartier général, la Prusse eût consenti, par égard pour la Russie, à diminuer ses exigences pécuniaires dans des proportions restreintes, sans doute, mais qui eussent été pour nous un adoucissement.

Le 26 février furent signés les préliminaires de cette paix douloureuse, dont l'Assemblée nationale et M. Thiers eurent le courage et le patriotisme de poursuivre la ratification. Nous avions épuisé toutes les possibilités de la défense, toutes celles de l'intervention étrangère. Il n'y avait plus qu'à se résigner aux sacrifices que la nécessité implacable nous imposait.

## CHAPITRE VI

ÉCHANGE DE TÉLÉGRAMMES ENTRE L'EMPEREUR DE RUSSIE ET L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE A LA FIN DE LA GUERRE. — NOMINATION DU DUC DE NOAILLES ET, SUR SON REFUS, DU GÉNÉRAL LE FLO AU POSTE D'AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG. — MON ENVOI A BERLIN COMME CHARGÉ D'AFFAIRES.

Deux jours après la signature des préliminaires de paix (1), le *Journal de Saint-Pétersbourg* publia, dans son numéro du 1er mars, un échange de télégrammes entre le nouvel empereur d'Allemagne et l'empereur de Russie. Le roi Guillaume disait que la Prusse n'oublierait jamais qu'elle était redevable à l'empereur de Russie du fait que la guerre n'eût pas pris des proportions extrêmes. L'empereur Alexandre répondait en faisant des vœux pour une paix durable, et en ajoutant qu'il était heureux d'avoir pu prouver au Roi ses sympathies en ami dévoué.

(1) Voir aux pièces justificatives, lettre D, le traité préliminaire de paix signé le 26 février 1871.

Cet échange de dépêches qui, par leur publication simultanée à Berlin et à Saint-Pétersbourg, constituait un procédé peu gracieux pour la France, n'avait pas, j'en suis convaincu, cette intention dans la pensée de l'empereur de Russie. Il avait, en réalité, pour objet d'affirmer à nouveau les rapports d'intimité existant entre les deux souverains, et de donner un avertissement indirect à la presse russe, ainsi qu'à une partie de l'opinion publique, qui se montrait en général très péniblement surprise de la dureté exceptionnelle des conditions de paix qui nous avaient été imposées. Mais il n'y avait certainement pas, dans la pensée du souverain, d'intention malveillante contre la France. J'ai expliqué dans le cours de ce récit le courant d'idées dans lequel l'Empereur s'était placé vis-à-vis de nous. Il était resté neutre jusqu'au bout, mais d'une neutralité plutôt favorable à la Prusse, tandis que la majorité de la Russie était d'une neutralité bienveillante à la France. Il y avait donc là un certain désaccord latent, mais, à tout prendre, assez réel entre la nation et son souverain. On ne pouvait être, par suite, surpris de voir l'Empereur, qui, dans la dernière phase de la guerre et surtout depuis la dénonciation du traité de 1856, s'était rapproché

davantage de la Prusse à mesure que la résistance tendait à prendre chez nous un caractère excessif et révolutionnaire, réagir contre ces tendances de l'opinion et chercher à la fixer par un acte émané de son initiative souveraine.

Néanmoins, je ne crus pas pouvoir dissimuler au prince Gortchacow le regret que m'avait fait éprouver l'insertion au *Journal de Saint-Pétersbourg* de ces deux télégrammes, et l'impression fâcheuse que cette publication produirait en France. Le chancelier me parut assez embarrassé, et l'on m'assura qu'il avait été contraire à cette insertion; mais la publicité avait eu lieu : elle était assurément regrettable. Le reste importait peu.

Cependant, le mal étant fait, il n'y avait plus à y revenir, à moins de vouloir rompre avec la Russie, dans un moment où nous avions intérêt à la ménager. Je me bornai donc à dire au prince Gortchacow que je mettais cet échange de télégrammes sur le compte du passé, ne voulant me préoccuper que de l'avenir des rapports entre les deux pays. Le chancelier s'empressa de prendre cette porte de sortie que je lui ouvrais toute grande, et il me lut la réponse qu'il venait d'adresser à la lettre de M. Thiers, du 23 février. Je me rappelle qu'elle était conçue en termes fort élevés et pleins de cor-

dialité pour M. Thiers. Je n'en ai pas le texte sous les yeux, mais l'impression que j'en ai conservée est que le chancelier avait été d'autant plus courtois qu'il tenait à contre-balancer l'impression produite par les télégrammes du 1er mars.

A Saint-Pétersbourg, on fut peu satisfait de l'échange de ces déclarations entre les deux Empereurs. Le parti national et ses organes trouvèrent qu'elles enlevaient à la Russie le bénéfice de sa neutralité et tendaient à la lier à la Prusse sans profit pour les intérêts du pays. Dans le parti allemand même, la satisfaction ne fut pas tout à fait sans mélange. On trouva que, dans sa réponse, l'empereur de Russie s'était un peu pressé de prendre acte des services qu'il avait pu rendre à l'Allemagne; qu'après tout la Prusse avait, par la rapidité de ses succès, enlevé aux neutres toute possibilité d'intervention sérieuse; que, par conséquent, en tout état de cause, l'Europe n'aurait pu rien faire et qu'elle était heureuse de n'avoir pas eu à intervenir. Il y avait de la vérité dans ce langage, et un très haut personnage, qui était un des confidents intimes de l'Empereur, me disait dans le même ordre d'idées que, si nous pouvions ne pas être satisfaits, M. de Bismarck ne le serait vraisemblablement pas davantage.

Cependant, à tout prendre et malgré ces commentaires, l'impression dernière fut que la Russie avait volontairement ou involontairement rendu à l'Allemagne, pendant la guerre, un service signalé. C'est celle qui a prévalu et qui tend à devenir la vérité historique, malgré les bons offices qui nous ont été rendus, à certains jours, par le gouvernement de l'empereur Alexandre II et les dispositions incontestablement favorables du reste de la Russie (1).

(1) Dans son ouvrage sur l'empereur Alexandre III, publié il y a trois ans, M. Flourens a cité le passage d'une lettre confidentielle que j'écrivais le 14 mars 1871, et dont il avait eu connaissance pendant son passage au ministère des affaires étrangères. Je crois utile de reproduire aujourd'hui cet extrait en le complétant. Le voici tel que je le relève sur la minute même de ma dépêche :

« Le grand-duc héritier (depuis l'empereur Alexandre III) et toute sa cour, qui, aujourd'hui, n'osent pas élever la voix, laissent manifestement soupçonner leurs tendances, et nous pouvons dire par avance que nous aurons pour nous *la Russie de futur règne*. Si, malgré les sympathies de l'empereur Alexandre II, nous avons eu de notre côté, même pendant cette guerre, l'opinion de la majorité de la nation, que serait-ce le jour où le souverain épouserait ouvertement notre cause ?

« Cet avenir ne se réalisera peut-être que dans vingt ans, mais il peut se présenter à l'échéance de demain. Vingt ans sont beaucoup dans notre triste vie d'hommes ; mais ils sont bien peu dans la vie des peuples. Nous ne verrons peut-être pas ce jour, mais nous pouvons le préparer.

« Telles sont les idées générales qui me paraissent pouvoir inspirer aujourd'hui notre politique avec la Russie. Les conséquences pratiques en rendront peut-être, à certains moments, la réalisation difficile ;

La France a le droit de se souvenir de ce qui s'est passé à cette époque, mais elle aurait tort d'en garder rancune. M. Thiers le comprit ainsi, et dans les nominations des nouveaux représentants de la France, il eut soin d'y comprendre immédiatement celle d'un ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Son choix se porta sur le duc de Noailles, et je fus chargé de demander l'agrément du prince Gortchacow à cette nomination.

Cette désignation était fort heureuse, ainsi que celle des autres ambassadeurs que M. Thiers choisit à cette époque, où il tenait à donner au parti monarchique, en majorité dans la nouvelle Assemblée, sa part légitime d'influence et d'action. Il importait beaucoup, en effet, à ce moment, où l'existence même du pays était en jeu, d'envoyer à l'étranger des hommes considérables par leur position personnelle et qui montrassent que la France, sortie d'une crise où les éléments révolutionnaires avaient été trop souvent mêlés à la lutte,

mais les intérêts sont là pour nous réunir. La Russie, qui a toujours subi depuis un siècle, avec plus ou moins de regret, la politique allemande de ses souverains, alors que l'Allemagne était faible et divisée, se tournera bien plus volontiers vers nous, au fur et à mesure que l'opinion publique prendra plus de force chez elle et que l'exagération de la victoire donnera nécessairement à l'attitude de sa redoutable voisine un caractère de prépotence toujours voisin de la menace ou de l'agression. »

ne chercherait qu'à vivre en paix avec les souverainetés établies et les intérêts conservateurs, au dehors comme au dedans. M. Thiers y réussit par ces nominations, et le choix du duc de Noailles, ancien pair de France, était aussi heureux pour Saint-Pétersbourg que celui du duc de Broglie pour Londres, du marquis de Vogüé pour Constantinople, et du marquis de Banneville pour Vienne.

Le prince Gortchacow avait cru d'abord que le gouvernement nouveau, vu son étiquette républicaine, ne serait représenté que par des envoyés ayant rang de ministres, et non par des ambassadeurs. M. Thiers le comprit autrement et justifia pleinement sa manière de voir par les choix qu'il fit. Un ambassadeur a une tout autre situation qu'un ministre, lorsque, personnellement, il peut, soit par une grande notoriété politique, soit par sa position sociale, être au niveau du rang élevé et des privilèges que sa nomination lui confère. Dans le cas contraire, elle l'amoindrit, en faisant ressortir le contraste qui existe entre le grade dont il est investi et la réalité médiocre du personnage. Le duc de Noailles eût continué à Saint-Pétersbourg les grandes traditions de sa famille, avec l'autorité que lui donnaient son caractère et sa si-

tuation. Déjà son arrivée était annoncée; il venait de m'expédier un courrier, et l'on s'occupait de son installation, lorsque la révolution du 18 mars vint nous replonger dans l'abîme dont nous sortions à peine et empêcher indéfiniment la venue du nouvel ambassadeur.

Ce fut un télégramme de M. Okouneff qui informa le premier le chancelier des événements de Paris. Il en fut consterné, et tout Pétersbourg avec lui. Dans le premier moment, on considéra la France comme perdue, et sous l'empire de ce sentiment, la solidarité entre la Prusse et la Russie devint nécessairement plus étroite. Il fut question, pendant plusieurs jours, avec persistance, de la venue de l'empereur Guillaume à Saint-Pétersbourg, et je n'affirmerais pas que, sous la première impression de stupeur et de colère, l'idée de faire entrer immédiatement l'armée prussienne à Paris, pour en chasser la Commune et y reconstituer un gouvernement quelconque n'ait pas été sérieusement examinée à Berlin comme à Saint-Pétersbourg. La présence de plusieurs étrangers, et notamment de quelques Polonais, parmi les chefs de l'insurrection, aurait été un prétexte suffisant à des troupes aguerries, qui ne demandaient qu'à agir et étaient aux portes de notre capitale. J'ajou-

terai même que, sans l'énergique insistance de M. Thiers affirmant, à chaque interrogation nouvelle, qu'il viendrait à bout de l'insurrection et qu'il tenait à la vaincre avec la seule coopération de notre armée nationale, nous aurions eu la honte de voir accomplir, par la Prusse, la répression que l'armée de Versailles ne put effectuer qu'après une lutte acharnée.

Cette douleur nous fut épargnée. Ce fut la seule, à vrai dire, durant ces deux tristes mois que le prince Gortchacow appelait « la grande orgie parisienne » et sur laquelle il vaut mieux jeter un voile dans l'intérêt de tous (1).

Ces sentiments du chancelier de l'empire étaient partagés alors par toute la Russie, où les nihilistes ne comptaient encore que de rares partisans. Aussi la presse, sans une seule exception, témoigna-t-elle sa satisfaction de l'entrée de l'armée de Versailles à

(1) Voici le billet même du chancelier, quelques jours avant l'entrée dans Paris de l'armée de Versailles. Il est tout entier de sa main :

« Monsieur le marquis, je vous restitue, avec tous mes remerciements, le télégramme que j'ai placé sous les yeux de S. M. l'Empereur.

« Il nous tarde de voir poindre la Résurrection. Une prolongation des orgies parisiennes serait bien douloureuse, et je désire de tout mon cœur que cette tache soit épargnée à la France.

« GORTCHACOW.

« Lundi matin. »

Paris. Le sentiment général était bien résumé dans ce mot que m'écrivait un haut fonctionnaire russe, le 28 mai : « La victoire de l'ordre en France, me disait-il, en est une pour la civilisation du monde. Je m'y associe de tout cœur comme homme, comme Européen, et comme Russe. »

La reconstitution en France des pouvoirs publics devait amener comme contre-coup la réorganisation entière du corps diplomatique français. M. le duc de Noailles étant revenu sur son acceptation première, le choix du gouvernement pour le remplacer comme ambassadeur se porta sur M. le général Le Flô, ministre de la guerre, qui avait déjà été envoyé en Russie en 1850 avec le titre de ministre plénipotentiaire. L'Empereur, qui était alors grand-duc héritier, se rappela fort bien avoir connu le général à cette époque, et le prince Gortchacow m'écrivit que, tout en regrettant sincèrement que M. le duc de Noailles n'eût pu venir à Pétersbourg, son successeur serait agréé avec empressement. On sait les bons services qu'il rendit à la France pendant sa mission, qui dura plus de sept ans, et les regrets qu'il laissa en Russie après son départ.

En même temps, le traité définitif de paix ayant

été signé le 14 mai à Francfort (1), se posait la grosse question de la reprise de nos rapports diplomatiques avec l'Allemagne. Dans la situation qui nous était faite, et les troupes allemandes devant occuper notre territoire jusqu'au payement intégral de la contribution de guerre, il fut reconnu, de part et d'autre, impossible d'accréditer des ambassadeurs, jusqu'à ce que les relations entre les deux pays eussent repris assez de consistance pour permettre leur rétablissement. On convint donc entre les cabinets de Versailles et de Berlin d'envoyer de simples chargés d'affaires qui, ayant un rôle plus modeste, éviteraient les embarras que des personnalités plus en vue auraient pu amener.

La pensée était sage; mais, si le rôle du chargé d'affaires allemand était difficile, celui du chargé d'affaires français devait l'être bien davantage, dans les circonstances où il allait se trouver placé.

L'Allemagne fit choix du comte de Waldersee, actuellement feld-maréchal. Cet officier supérieur, dans la pensée du prince de Bismarck, avait en réalité une mission plus militaire que diplomatique. Il était surtout chargé de surveiller l'exécution du traité de paix, au point de vue militaire,

(1) Voir aux pièces justificatives, lettre E, le texte définitif signé à Francfort, le 14 mai 1871, entre la France et l'Allemagne.

et de signaler à Berlin les moindres infractions aux stipulations convenues. Le choix de M. Thiers se porta sur moi; mais, comme on comprenait à Versailles qu'un pareil poste, après une pareille guerre, ne pouvait être imposé, on me laissa une certaine latitude pour l'acceptation ou le refus.

On peut se rendre compte de l'embarras dans lequel me plaça ce télégramme, qui me parvint le 15 mai, au lendemain du jour où avait été signée la paix de Francfort. Accepter, dans ces premiers moments où l'Allemagne était encore en armes sur notre territoire, où je devais croiser sur la route les étendards de nos ennemis à côté des nôtres captifs, c'était se résigner par avance à assister personnellement au triomphe de nos vainqueurs et à la constitution d'un empire élevé sur les ruines de notre influence en Europe. C'était l'obligation de faire taire, pendant de longs mois peut-être, toutes les colères intérieures du patriotisme et n'avoir plus devant soi que l'image de son pays envahi et désarmé, que la moindre imprudence pouvait compromettre. Quelque courtois que pût être l'accueil du vainqueur, et il devait l'être, cette courtoisie ne serait-elle pas une douleur de plus? Si on réussissait à obtenir sa confiance, ne serait-ce pas en y laissant un peu de sa dignité, et si on le

choquait par une attitude revêche, à quoi bon alors avoir accepté? Mais, d'autre part, comment refuser, dans un pareil moment, un poste auquel un nouveau venu ne pouvait évidemment convenir et qui m'était offert avec une insistance particulière et dans des termes flatteurs, par un gouvernement régulier, issu des libres suffrages du pays? L'embarras était grand pour moi, et la réponse, même télégraphique, ne pouvant être différée au delà de vingt-quatre heures, je profitai de la bienveillance personnelle que m'avait toujours témoignée le chancelier pour aller lui demander conseil. Je m'adressais à lui, non pas comme au ministre des affaires étrangères de Russie, mais comme au doyen de la diplomatie européenne et au prince Gortchacow, en particulier, bien décidé à refuser, si sa réponse renfermait la moindre ambiguïté.

Elle fut, au contraire, des plus nettes. Le prince parut sensible à la marque de confiance que je lui donnais et me dit qu'aucune hésitation n'était possible; qu'on avait très rarement l'occasion, surtout dans les carrières civiles, de rendre un véritable service à son pays, et que mon envoi à Berlin me l'offrait; que d'ailleurs, en ce moment et depuis nos désastres, tous nos postes diplomatiques seraient également pénibles à occuper. Il ajouta que la paix

entre deux grandes nations était un bien inestimable, particulièrement aujourd'hui, et que ce serait un grand honneur que d'aider à la rétablir. « Vous pourrez peut-être y contribuer mieux qu'un autre, me dit-il en terminant, car vous avez toujours cru à la résurrection de la France, alors que presque tout le monde en avait perdu l'espérance. »

Ces derniers mots me décidèrent, et j'envoyai immédiatement mon acceptation. En même temps, je tins à ce que cet entretien pût être utile à nos intérêts, et je priai le prince Gortchacow, qui devait partir la semaine suivante pour Ems avec l'Empereur, de faire en sorte que l'on ne me rendît pas à Berlin ma mission trop pénible. Il me le promit, en même temps que la commanderie de l'Ordre de Sainte-Anne pour notre attaché militaire, le chef d'escadron d'artillerie, depuis général de division, de Miribel. Je tenais beaucoup, après les distinctions accordées à l'armée allemande par le gouvernement russe, qu'une décoration fût donnée par ce même gouvernement à l'armée française, dans la personne de notre attaché militaire, qui n'avait quitté son poste en Russie que pour défendre Paris contre l'ennemi, et contribuer ensuite à le reprendre sur la Commune. Aucune décoration

ne pouvait être placée sur une plus noble poitrine.

En même temps j'exprimai le désir d'avoir, avant mon départ, une audience particulière de l'empereur Alexandre. Le prince Gortchacow me répondit que l'usage de la cour n'était pas d'en donner aux chargés d'affaires, qui n'étaient, comme je le savais du reste, accrédités, selon le droit diplomatique, qu'auprès du ministre des affaires étrangères, mais que, vu les circonstances exceptionnelles où nous nous trouvions, il serait possible qu'elle me fût accordée. En effet, le lendemain, j'en reçus l'avis officiel, et deux jours après, le 27 mai, je me rendis au Palais d'hiver.

L'Empereur m'accueillit avec beaucoup de bienveillance et de cordialité et me retint une demi-heure dans son cabinet...

« Je n'ai trouvé, écrivais-je dans le télégramme où je rendais compte de cette audience, que de la sympathie chez Sa Majesté pour nos malheurs et un réel désir de contribuer, en ce qui la concerne, à nous en adoucir l'amertume. L'Empereur, après avoir payé un juste tribut d'éloges à notre armée, dont l'esprit et la discipline lui paraissaient redevenus excellents, m'a dit qu'il n'avait qu'un désir, c'était de voir le gouvernement issu du suffrage de l'Assemblée nationale se consolider et donner ainsi

8

des garanties définitives au maintien de l'ordre. « La France n'a pas à se plaindre de moi, m'a dit « Sa Majesté, *depuis qu'elle a un gouvernement* « *régulier*. Je n'ai qu'un désir, c'est celui d'entre- « tenir les meilleurs rapports avec elle. J'honore « dans M. Thiers le courageux patriotisme avec « lequel il s'est dévoué à la tâche de sauver son « pays. Ses efforts et ceux des membres de son « gouvernement pour réprimer l'insurrection de « Paris lui assurent ma sympathie et celle de tous « les honnêtes gens. Avec les moyens dont il dispo- « sait, il ne pouvait aller plus vite, tout le monde « doit le reconnaître. »

« J'ai demandé ensuite à l'Empereur de nous aider vis-à-vis de la Prusse dans les détails de l'exécution du traité de paix. Il y aurait là encore bien des difficultés, que le concours de la Russie ne pourrait qu'aider à aplanir.

« Sa Majesté m'a répondu que le prince de Bismarck venait de s'exprimer vis-à-vis de l'impératrice de Russie, à son passage par Berlin, dans des termes conciliants, très courtois pour le gouvernement issu des suffrages de notre Assemblée, et qui étaient d'un bon augure pour l'avenir des relations entre les deux pays. L'Empereur a ajouté qu'en allant à Ems, il entretiendrait l'empereur d'Alle-

magne dans ces bonnes dispositions, et il a bien voulu me dire qu'il ne doutait pas que je ne rencontrasse à Berlin un fort bon accueil.

« Sa Majesté m'a ensuite parlé dans des termes très bienveillants du général Le Flô, qu'elle aura grand plaisir à revoir. L'Empereur m'a annoncé son départ pour mardi et son retour pour la fin de juillet. C'est à ce moment qu'il compte recevoir le nouvel ambassadeur de France. »

Deux jours après cette audience, Alexandre II quitta Saint-Pétersbourg, accompagné du prince Gortchacow, pour se rendre à Ems, en passant par Berlin. J'eus lieu de m'apercevoir, par l'accueil courtois que je trouvai plus tard dans cette ville, que Sa Majesté avait bien voulu ne pas oublier sa promesse. Du reste, même avant son départ, l'Empereur avait tenu à ne laisser planer aucun doute sur son intention d'entretenir désormais les meilleures relations avec la France et son gouvernement, qui, disait-il hautement, par la répression de l'insurrection de Paris, avait rendu un véritable service à la cause de l'ordre en Europe. Dans cette intention, j'appris et je mandai à Versailles, par un télégramme daté du 6 juin, que Sa Majesté avait raconté au prince de Reuss les points principaux de notre entretien, en le priant de faire connaître

d'avance ses intentions à l'empereur Guillaume. D'autre part, M. de Westmann, qui devait faire l'intérim du ministre des affaires étrangères pendant l'absence du prince Gortchacow, recueillit également le même récit de la bouche de l'Empereur, et il me laissa entendre qu'il avait reçu l'ordre de tenir le même langage vis-à-vis du corps diplomatique, pendant l'absence de Sa Majesté, à la condition, bien entendu, qu'aucune complication révolutionnaire nouvelle ne viendrait à surgir en France.

Quelques semaines après, le général Le Flô arriva à Saint-Pétersbourg, et le prince Orloff fut nommé ambassadeur à Paris. Les relations diplomatiques se trouvèrent ainsi rétablies sur le meilleur pied entre la Russie et la France.

Mes instructions me pressant de partir le plus tôt possible, je remis le service de l'ambassade au second secrétaire (1), qui devait être chargé de l'intérim jusqu'à l'arrivée du général Le Flô. Le jour de mon départ de Saint-Pétersbourg, je rencontrai sur la perspective Newski un très haut personnage russe qui me dit : « Vous serez longtemps chargé d'affaires à Berlin, car la paix actuelle

(1) Le comte de Montebello, aujourd'hui notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg.

n'est qu'une trêve, jusqu'à ce que la France ait repris des forces pour la prochaine guerre. — Je crois que vous vous trompez, lui répondis-je. La paix actuelle est une paix bien douloureuse, mais réelle, et malgré les apparences contraires, les deux nations voudront la conserver. Dans six mois, un an au plus, nous aurons déjà rétabli nos ambassadeurs. — Dieu vous entende, me répondit-il, mais je ne le crois pas. » L'avenir, heureusement, me donna raison.

## CHAPITRE VII

### DÉPART DE SAINT-PÉTERSBOURG. — ARRIVÉE A VERSAILLES ET A BERLIN

La convenance d'attendre que la rentrée triomphale des troupes allemandes dans leur capitale et les fêtes, auxquelles cette rentrée devait donner lieu, fussent terminées avant mon arrivée, me retint à Saint-Pétersbourg jusqu'au 21 juin. Quand je traversai Berlin, d'une gare à l'autre, pour aller prendre à Versailles les instructions du gouvernement, avant d'y revenir officiellement, les canons qui nous avaient été pris pendant la guerre étaient encore rangés sur la promenade des Linden, et j'eus ainsi un premier avant-goût des pénibles devoirs qui allaient commencer pour moi; mais, à mon retour, ils avaient disparu. En revanche, sur toute la route, je croisai, comme je l'avais présumé, un nombre énorme de wagons remplis de troupes allemandes poussant des hourras de

triomphe. La régularité des services sur les chemins de fer n'était encore rétablie nulle part, et j'arrivai à Versailles avec des retards considérables et des difficultés de toute nature.

Je n'y passai que six jours, car le comte de Waldersee était déjà à Paris, et on me pressait beaucoup de partir pour Berlin. Mais je ne voulus pas y aller sans avoir vu un certain nombre d'hommes marquants de toutes les nuances de l'Assemblée dans laquelle résidait la souveraineté effective du pays. Je prévoyais bien, et en cela je ne me trompais pas, que le premier envoyé français arrivant à Berlin après une pareille guerre aurait nécessairement, aux yeux des Allemands, une importance beaucoup plus grande que ne le comportaient l'infériorité de son grade diplomatique et l'intention même du gouvernement français, qui ne l'accréditait que temporairement.

Je tenais surtout à pouvoir dire, à mon arrivée à Berlin, et en m'appuyant sur des témoignages irrécusables, parce qu'ils étaient à la fois concordants quant au but et divers dans leur origine, que la France ne désirait qu'une chose, c'était l'évacuation de son territoire, résultant de l'exécution entière et loyale du traité de paix. J'avais pu voir par moi-même, en m'arrêtant à Versailles, que

ceux d'entre nous qui, au début, avaient paru se résigner le plus difficilement à son acceptation, comprenaient à présent que toute hésitation dans son exécution, ou toute revendication stérile, seraient presque un crime, dans l'état où se trouvait la France. Fort de ce témoignage, il me deviendrait plus facile de pouvoir, dès le début, demander à l'Allemagne la réciprocité de ce bon vouloir, en ne cherchant pas à aggraver, dans l'exécution, les conditions si dures auxquelles nous avions dû souscrire.

Cette conviction s'établit en peu de jours très fortement dans mon esprit. Tous les hommes de bon sens dans l'Assemblée partageaient les opinions dont le gouvernement me chargeait d'être l'interprète. M. Thiers, en particulier, dans deux entretiens que j'eus avec lui, me parla fort longuement dans le même sens. Il me raconta les détails de ses entrevues avec M. de Bismarck, les causes qui les avaient empêchées d'aboutir, au mois de novembre, à un résultat satisfaisant pour nos intérêts, et son vif désir d'arriver à une prompte libération du territoire. Je le vois encore d'ici me répétant, lorsque je quittai son cabinet : « Dites bien à Berlin que nous désirons tous la paix et que M. Thiers, en particulier, est décidé à tout faire

pour en assurer l'exécution en ce qui concerne la France. »

C'était ce mot, ou plutôt cette conviction que j'étais venu chercher à Versailles, et j'en partis beaucoup plus satisfait qu'à mon arrivée. L'opinion qui m'avait été exprimée à Saint-Pétersbourg et qui représentait la paix de Francfort comme une simple trêve avait, en effet, pris quelque consistance en Europe, dans certains milieux politiques ou financiers. Les uns disaient que nous ne voudrions pas, les autres que ne pourrions pas, même en le voulant, tenir nos engagements (1). On verra, dans le cours de ce récit, par un entretien que j'eus avec le prince de Bismarck, peu de temps après mon arrivée à Berlin, qu'il partageait alors les mêmes idées, et que j'eus à les combattre avec la plus grande énergie. C'est à ce jour que j'eus lieu de m'applaudir de ma venue à Versailles.

J'en partis le 2 juillet et j'arrivai à Berlin le 4. A partir de ce moment, je me considérai comme le gardien d'une consigne de paix dont, à aucun prix, je ne pouvais me dégager. A part les sacri-

(1) C'était l'opinion des principaux banquiers de Saint-Pétersbourg. L'énormité du chiffre de notre rançon les avait littéralement frappés de terreur.

fices de dignité personnelle, devant lesquels s'arrêterait le devoir professionnel et que nul ne songea à m'imposer, je m'attachai à faire en sorte que pas une de mes paroles ne pût être interprétée autrement que dans le sens de l'exécution loyale et entière du traité de Francfort. A mes yeux, et je l'ai redit bien des fois depuis lors, les diplomates belliqueux, et il s'en rencontre malheureusement quelquefois, ne valent pas mieux que les soldats qui refusent de se battre. Les uns et les autres ne sont pas dans la vérité de leur situation. Ce n'est pas qu'il n'y ait des circonstances où le langage diplomatique ne puisse devenir comminatoire, mais il doit toujours être inspiré par des ordres précis du gouvernement que l'on représente et lui ménager au moins une retraite possible. Tant que la guerre durait, notre devoir avait été de lutter, militairement ou diplomatiquement, de tout notre pouvoir; j'avais essayé de le faire à Saint-Pétersbourg dans toute la mesure de mes forces, mais, la paix une fois signée et ratifiée, nous étions obligés, par devoir et par intérêt, à ne pas laisser planer un doute sur nos intentions et à éviter, par conséquent, toute récrimination stérile. C'est le langage que je tins constamment au personnel diplomatique assez nom-

breux (1) qu'on avait bien voulu m'adjoindre et qui comprit parfaitement la nécessité de ce devoir.

Grâce à cette correction d'attitude, nous n'eûmes aucune difficulté à redouter. Nos journées étaient, du reste, consacrées tout entières au travail. En quelques mois, l'ambassade put remettre à flot tout un courant d'affaires ou d'informations qui manquaient au département et répondre aux innombrables demandes ou réclamations qui nous arrivaient de toutes parts.

En même temps, d'ailleurs, que le gouvernement rétablissait son ambassade à Berlin, il envoyait à Francfort, à la demande du gouvernement allemand, MM. de Goulard et de Clercq pour régler avec le comte Arnim, un commissaire bavarois, M. de Weber et un commissaire Wurtembergeois, le comte d'Uxkull, les détails d'exécution du traité de paix. D'autre part, le comte de Saint-Vallier, qui connaissait très bien l'Allemagne, où il avait rempli en dernier lieu les fonctions de ministre plénipotentiaire à Stuttgard, était investi de la mission d'aller à Compiègne et ensuite à

(1) Je citerai, notamment, MM. Debains, le comte d'Aubigny et M. de Bacourt, tous deux aujourd'hui ministres plénipotentiaires, et M. Bœufvé, chancelier, et son fils, qui furent à Berlin mes auxiliaires dévoués pendant tout le cours de ma mission temporaire.

Nancy pour régler, d'accord avec le général de Manteuffel, toutes les réclamations que l'état de guerre avait fait naître entre les particuliers, les communes et l'autorité militaire allemande. Il eût semblé, par suite, que la tâche de l'ambassade, divisée ainsi en trois, dût être sensiblement allégée; c'était même, je crois, l'intention des deux gouvernements, qui auraient voulu réserver à ces deux commissions la suite des négociations pacifiques commencées déjà à Bruxelles entre M. de Balan, le baron Baude et M. de Clercq, et brusquement interrompues; mais il n'en fut pas ainsi. Au bout de peu de temps, on ne s'entendait pas sur plusieurs points importants à Francfort, et les commissaires fédéraux allemands se déclarèrent sans instructions pour poursuivre les négociations commencées. Il fallut donc recourir à Berlin pour en obtenir, et à la demande de nos plénipotentiaires, l'ambassade eut bien des fois à discuter à nouveaux frais avec la chancellerie fédérale sur des bases qui semblaient acquises.

Nous eûmes par suite constamment à faire de ce côté. A Nancy, la situation était plus simple; car les réclamations locales qui arrivaient de toute la France à notre commissaire, émanant soit des particuliers, soit des municipalités, furent réglées

directement sur place entre le comte de Saint-Vallier et le quartier général allemand, qui parvinrent le plus souvent à s'entendre entre eux. Néanmoins, un certain nombre d'intéressés s'adressaient directement à l'ambassade, lorsque les autorités de Nancy ne pouvaient pas leur donner satisfaction. Le ministre des affaires étrangères, de son côté, nous envoyait quelquefois leurs réclamations en y joignant, suivant le cas, des recommandations plus ou moins pressantes. Il y avait là un travail considérable sur des questions particulières et contentieuses en dehors, bien entendu, de la partie politique proprement dite, qui eût suffi à elle seule à absorber tous nos instants.

En voyant tant de difficultés accumulées, car la multiplicité des intermédiaires pouvait à elle seule créer à tout moment des conflits, nous nous demandions chaque jour s'il serait possible de conserver la paix. La presse des deux pays était particulièrement un gros embarras; et comment, d'autre part, s'en étonner après une pareille lutte? Ici, elle représentait le cri de douleur d'une grande nation vaincue et mutilée, occupée encore par l'ennemi, qui, malgré sa discipline, pesait d'un poids bien lourd sur nos populations malheureuses; là, le cri d'orgueil de la victoire, en même

temps que des douleurs individuelles, moins nombreuses que les nôtres, mais pourtant bien cruelles encore. Si, chez nous, presque toutes les familles étaient en deuil, combien s'en trouvait-il en Allemagne qui avaient aussi payé à la victoire leur tribut de sang et de larmes ! Les seules journées de Metz, d'après les relevés publiés alors à Berlin, avaient vu tomber 625 officiers de l'armée allemande et 8,000 soldats tués, sans compter les innombrables blessés, morts depuis ou disparus. Une brigade de la garde avait, comme on le sait, succombé à Saint-Privat presque entière, et l'on ne rencontrait dans les rues que des personnes vêtues de noir. Aussi la presse des deux pays rivalisait-elle d'amertume; chaque soir et chaque matin nous apportaient ses récriminations mutuelles. C'était une explosion de haines de races qui faisait craindre un retour vers la barbarie, au moindre incident qui remettrait de nouveau les belligérants en présence. Je me demandais bien souvent, en lisant les journaux, si nous étions en paix, ou si réellement ce n'était qu'une halte entre le combat de la veille et la bataille du lendemain. Je repensais alors à ce qui m'avait été dit en partant de Saint-Pétersbourg, et je me demandais si mon interlocuteur n'aurait pas raison contre moi.

Je dois rendre cette justice aux conseillers du prince de Bismarck, avec lesquels j'étais journellement en rapport pour toutes ces affaires, et particulièrement à MM. de Thile, Delbruck et Philippsborn : ils me parurent désirer vivement le maintien de la paix et cherchèrent, dans une certaine mesure, à amoindrir les difficultés qui naissaient chaque jour des détails de l'exécution du traité de Francfort. On dira, sans doute, qu'il n'y avait pas là un grand mérite, puisqu'ils étaient pleinement victorieux et décidés à ne perdre aucun bénéfice réel de leur victoire. Cela est vrai. Mais il faut avoir vu l'exaltation dans laquelle se trouvait alors l'esprit public en Allemagne pour apprécier leur conduite. La prostration de l'Europe, après les désastres subis par la France, semblait autoriser toutes les audaces. Quel obstacle sérieux pouvait rencontrer l'Allemagne, et quelle limite pouvait arrêter ses exigences? Et, cependant, loin de se joindre à ceux qui, ne pouvant nous anéantir, auraient voulu nous faire sentir chaque jour cruellement le poids des haines nationales, ils s'employèrent à calmer l'esprit public et à obtenir souvent des décisions plutôt favorables sur les affaires qu'ils soumettaient au chancelier. Ne rien gâter en de pareils moments,

c'est beaucoup, et je dois à la vérité historique de dire que nous ne pouvions guère espérer davantage.

En même temps que nous cherchions à nous entendre sur le terrain des affaires et à rétablir, dans notre faible mesure, un régime de tolérance mutuelle entre les deux pays (il ne pouvait à ce moment être question d'autre chose), nous n'avions pas à négliger un moyen de rapprochement rendu obligatoire par l'état même de la guerre et qui permettait d'en adoucir les dernières horreurs, je veux dire les liens de la charité internationale. Nous ne perdîmes aucune occasion de l'exercer. L'ambassade de France fut admirablement secondée dans ce travail, où les hommes n'eurent que la moitié de la tâche, par le concours des dames allemandes et françaises qui, sous le patronage de l'impératrice Augusta, de la princesse impériale, mère de l'Empereur actuel, et la direction de la Société de secours aux blessés, s'occupaient du rapatriement de nos soldats ou de soigner ceux qui, n'étant pas transportables, étaient encore dans les hôpitaux. C'est à cette époque que Mme la comtesse de Goyon arriva à Berlin. Veuve du général de ce nom, belle-sœur du comte de Flavigny, président de la Société de secours aux

blessés, elle avait accepté la mission de s'occuper, d'accord avec l'ambassade, du rapatriement des soldats malades ou blessés demeurés prisonniers dans les forteresses de l'Allemagne du Nord. M. le docteur Mundy la seconda activement dans sa noble tâche, aidé par les médecins dévoués et les Sœurs de charité qui soignaient nos blessés, dans les trains sanitaires, si bien organisés à cet effet. Je crois devoir aussi rappeler, à cette occasion, le zèle actif et le dévouement vraiment admirable de quelques prêtres et religieux, entre autres, de Mgr Potron, en religion frère Marie de Brest, actuellement évêque de Jéricho, aumônier militaire des Franciscains, qui lui-même avait fait toute la campagne de Crimée et qui n'épargna aucun sacrifice pour le soulagement et la consolation de nos soldats malheureux. Il remplaça dignement le Père de Damas et les autres ecclésiastiques qui s'étaient dévoués avant lui à nos soldats pendant la guerre. M. l'abbé Lerebours et M. l'abbé de Bréón vinrent aussi passer quelques jours à Berlin et s'y montrèrent également pleins de zèle. L'ambassade expédia successivement quatre trains sanitaires, contenant chacun de six à sept cents blessés qui furent reçus à Lille et parfaitement soignés par le préfet du Nord, le baron Séguier.

Quelques-uns d'entre eux seulement succombèrent durant le trajet. Tous les autres arrivèrent à destination, et ceux qui ne purent survivre eurent la consolation de mourir sur la terre de France. C'est avec émotion que nous nous souviendrons toujours des lettres attendrissantes qui nous furent adressées par quelques-unes des mères de ceux qui avaient désespéré de les revoir et qui purent les embrasser une dernière fois avant leur mort.

Puisque l'occasion m'a été offerte de parler des soins qui furent alors donnés à nos blessés et qui étaient à la fois une consolation pour eux et un bon exemple général, je voudrais rappeler ici les services que l'ambassade d'Angleterre à Berlin rendit durant toute la période de la guerre à nos prisonniers internés en Allemagne. Pour ne citer qu'un détail, ce fut par ses mains que passèrent les états et pièces justificatives relatifs à leur solde de captivité. Toutes ces pièces me furent remises à mon arrivée dans deux énormes caisses que j'expédiai à Paris au ministère de la guerre. On peut juger par là du travail immense qui incomba à l'ambassade d'Angleterre à Berlin pendant la guerre et de la convenance des remerciements dont je fus chargé par le gouvernement de transmettre l'expression officielle, ainsi qu'aux

autres agents anglais accrédités dans le reste de l'Allemagne (1).

Je trouvai, du reste, dans mes nouveaux collègues du corps diplomatique, beaucoup de sympathie et de bon vouloir lorsqu'il leur fut démontré, — et je m'attachais, avant tout, à les en convaincre, — que la France voulait sincèrement le maintien de la paix. Leur concours me fut souvent fort utile dans ces temps si difficiles. Bien qu'il dût être nécessairement tempéré de part et d'autre par une certaine réserve, je n'eus pas à l'invoquer inutilement. Les conseils de leur expérience vinrent quelquefois très à propos aider à la solution des affaires qui me furent confiées pendant le temps de mon séjour et dont je donnerai ici un rapide aperçu.

(1) Notre manufacture de Sèvres avait été, en partie, incendiée pendant la guerre. Ses premiers ouvrages, après la réouverture des fourneaux, furent envoyés aux agents anglais comme souvenir de reconnaissance nationale.

notre courrier de Saint-Pétersbourg, j'écrivis, le 23 août, la lettre particulière suivante à M. de Rémusat :

« Je vous ai rendu compte de tous les points importants de mon entretien du 12 août avec le prince de Bismarck. Les conclusions que j'en ai tirées dans ma dépêche me paraissent devoir être maintenues après quelques jours de réflexion. Il n'est pas douteux que la question personnelle n'ait été le principal motif du mécontentement du chancelier fédéral. « Je suis venu, m'a-t-il dit, du « fond de la Poméranie pour rétablir ma position « vis-à-vis de mes collègues. » Ce mécontentement s'est traduit par le désaveu de la convention de M. Pouyer-Quertier, par l'explication que nous avons eue ensemble et par le langage assez violent de la presse contre la France pendant deux ou trois jours. Depuis lors le chancelier a pu se convaincre, en y réfléchissant, que mes explications étaient fondées, et j'ai su par M. de Thile qu'il s'était plutôt loué de notre entretien. J'incline donc à croire, d'après l'attitude des journaux et le langage de MM. de Thile et Delbrück, que pour le moment l'incident est terminé et que vous pourrez mener à bonne fin, avec le comte d'Arnim, la négociation dont il va être chargé.

autres agents anglais accrédités dans le reste de l'Allemagne (1).

Je trouvai, du reste, dans mes nouveaux collègues du corps diplomatique, beaucoup de sympathie et de bon vouloir lorsqu'il leur fut démontré, — et je m'attachais, avant tout, à les en convaincre, — que la France voulait sincèrement le maintien de la paix. Leur concours me fut souvent fort utile dans ces temps si difficiles. Bien qu'il dût être nécessairement tempéré de part et d'autre par une certaine réserve, je n'eus pas à l'invoquer inutilement. Les conseils de leur expérience vinrent quelquefois très à propos aider à la solution des affaires qui me furent confiées pendant le temps de mon séjour et dont je donnerai ici un rapide aperçu.

(1) Notre manufacture de Sèvres avait été, en partie, incendiée pendant la guerre. Ses premiers ouvrages, après la réouverture des fourneaux, furent envoyés aux agents anglais comme souvenir de reconnaissance nationale.

# CHAPITRE VIII

## PREMIER ENTRETIEN AVEC LE PRINCE DE BISMARCK

Avant mon départ de Versailles pour Berlin, nous avions eu déjà plusieurs difficultés avec l'Allemagne, par suite des interprétations diverses que pouvait autoriser l'exécution du traité de paix. La revue que M. Thiers avait passée le 28 juin, à l'occasion de la rentrée de nos troupes à Paris, motiva une demande d'explications de la part du comte de Waldersee, qui se plaignit, au nom de son gouvernement, en termes très vifs, que nous eussions manqué à nos engagements, en dépassant notoirement l'effectif militaire que nous étions autorisés à entretenir jusqu'à l'entière exécution du traité de paix. Si la réclamation du gouvernement allemand pouvait être fondée, le ton de la note était assez péremptoire pour que nous eussions le droit de nous en formaliser, et en arrivant à Berlin,

je trouvai sur mon bureau, à l'Ambassade, le jour même où j'en prenais possession, l'instruction de me plaindre du procédé à la chancellerie fédérale. Ce n'était pas un très agréable début; mais M. de Thile, vis-à-vis duquel j'exprimai mes regrets de devoir inaugurer mes fonctions par une réclamation de ce genre, voulut bien me donner des explications satisfaisantes et qui mirent fin à l'incident. Il était clair, néanmoins, que l'Allemagne était décidée à réclamer sans merci tout ce que le traité de paix lui donnait le droit d'exiger du vaincu.

Nous en eûmes bientôt une nouvelle preuve dans un autre incident plus sérieux qui motiva ma première entrevue avec le prince de Bismarck. Le général de Manteuffel, qui, n'ayant pas de responsabilité politique, cherchait à adoucir le plus possible toutes les difficultés qui pouvaient survenir, et dont on se louait personnellement à Versailles, avait laissé voir sa disposition à hâter, en ce qui dépendait de lui, l'évacuation des départements occupés par les troupes allemandes. Il s'était montré, par suite, favorable à l'idée de signer une convention qui aurait amené la remise des forts de Paris encore occupés par l'armée prussienne et l'évacuation, au 31 août, des départements de la Seine, Seine-et-

Oise, Seine-et-Marne et Oise, moyennant le payement immédiat de 250 millions.

L'affranchissement de notre capitale et des départements qui l'avoisinaient immédiatement, était le premier pas sérieux dans la voie de notre libération, et M. Thiers y attachait une légitime importance. Malheureusement, au lieu de traiter avec M. de Bismarck, soit par l'intermédiaire de l'ambassade à Berlin, soit par celui du chargé d'affaires d'Allemagne à Paris, le gouvernement français avait cherché à profiter des dispositions bienveillantes du général de Manteuffel, qui était alors à Compiègne, pour négocier avec lui. Un projet de convention avait été rédigé et envoyé directement par lui à la ratification de l'Empereur, qui se trouvait à Coblentz. Le comte de Waldersee fut seulement prévenu par notre ministre des affaires étrangères de l'existence de cette négociation, et il avait répondu, c'est du moins ce que M. de Rémusat m'écrivit après coup de Paris, que, bien qu'il regrettât que l'affaire n'eût pas passé par ses mains, il inclinait à croire que son souverain ratifierait la convention.

Je n'avais pas été mis au courant du projet, dont je ne fus informé qu'ultérieurement. Si l'on m'avait consulté, j'aurais conseillé la marche ré-

gulière qui devait nous donner deux mois après un résultat satisfaisant par la signature de la convention du 12 octobre; mais il faut reconnaître, néanmoins, à notre décharge, que, du moment où le commandant en chef de l'armée allemande, demeuré en France, prenait sur lui de négocier une convention qui était toute à notre avantage, comme me l'écrivait M. de Rémusat, il nous était bien difficile de ne pas profiter de son bon vouloir et de supposer qu'il pût traiter sans y être autorisé par le chancelier. Ce ne fut pas le sentiment du prince de Bismarck, et l'on va juger du degré de mécontentement qu'il en éprouva, au moment où il en eut connaissace.

A mon arrivée à Berlin, j'avais remis à M. de Thile la lettre qui m'accréditait comme chargé d'affaires auprès du ministère des affaires étrangères d'Allemagne; on sait, en effet, que les envoyés du rang d'ambassadeur ou de ministre sont seuls accrédités auprès du souverain lui-même. Le prince de Bismarck était parti pour Varzin peu de jours avant mon arrivée, et il avait été convenu que je le verrais à son passage par Berlin, qu'il devait traverser pour se rendre aux eaux de Gastein. Je supposais que l'entrevue serait courte et de simple étiquette, mais il en fut tout autrement.

Le 12 août, je reçus de M. de Thile l'avis que le chancelier, qui venait d'arriver de Varzin, me recevrait le soir même à 9 heures. Je fus exact au rendez-vous, et je n'attendis pas une minute. A l'heure dite, j'entrai dans le cabinet du prince de Bismarck, que je trouvai en petit uniforme, suivant son usage, derrière un grand bureau. Il me reçut avec beaucoup de politesse, me pria de m'asseoir en face de lui, m'offrit un cigare, en prit un lui-même, et alors commença un entretien qui dura deux heures et dont à certains moments, au début surtout, la chaleur fut en rapport avec celle de la température extérieure. Le thermomètre marquait ce jour-là 31 degrés centigrades. J'en envoyai le lendemain le compte rendu à M. de Rémusat. Voici quelques-uns des principaux passages de cette dépêche qu'il me paraît possible de publier aujourd'hui sans inconvénients. Ils montrent combien la sagesse de la France et des divers gouvernements qui se sont succédé chez nous depuis cette époque, a justifié notre pays des accusations qui lui furent adressées ce jour-là, et auxquelles vingt-cinq années de paix et de relations mutuellement correctes ont complètement répondu :

« Berlin, le 13 août 1871.

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« Ainsi que j'en ai informé Votre Excellence par le télégraphe, j'ai eu, hier soir, avec le prince de Bismarck, un entretien de près de deux heures, dont, en raison de son importance, je vous dois un compte détaillé. Le chancelier fédéral avait été péniblement impressionné par la nouvelle de la convention soumise à la ratification du Roi par le général de Manteuffel et négociée en dehors de lui par cet officier général et notre ministre des finances (1). Aussi, tout en me disant qu'il avait désiré entrer en rapports personnels avec moi, il était aisé de comprendre qu'il tenait à me communiquer ses impressions, car, ne passant que vingt-quatre heures à Berlin, il aurait pu, comme il l'a fait pour d'autres membres du corps diplomatique, se dispenser de me recevoir.

« Aussi, après quelques phrases de politesse, et quand j'eus exprimé ma confiance dans l'amélioration des rapports entre nos deux pays, motivée par le désir et le besoin qu'avaient les deux nations

(1) M. Pouyer-Quertier.

de la paix, le chancelier fédéral me dit qu'il était heureux de m'entendre tenir ce langage, mais que, quant à lui, il était d'un avis tout différent. Il ne croyait pas qu'en France on voulût sincèrement le maintien de relations amicales entre les deux pays. L'état de l'opinion, l'attitude de notre presse, dont il fit venir un certain nombre d'articles qu'il me plaça sous les yeux, le langage peu affirmatif du gouvernement lui-même, semblaient indiquer que nous voulions prendre bientôt notre revanche.

« Comme je me récriais hautement contre de semblables paroles, qui ne causeraient pas moins d'étonnement en France qu'elles ne m'en faisaient éprouver au moment où je les entendais moi-même, le prince de Bismarck m'a répondu : « A vous dire « franchement ma pensée, je ne crois pas que vous « veuillez maintenant rompre la trêve qui existe. « Vous nous payerez deux milliards, mais quand « nous serons en 1874 (1) et qu'il vous faudra « acquitter les trois autres, vous nous ferez la « guerre. Eh bien! vous comprenez que si vous « devez reprendre les hostilités, il vaut mieux pour « nous, sinon pour vous, que ce soit plus tôt que « plus tard. Attendez dix ans et recommencez

(1) D'après l'article 7 du traité de Francfort, les trois derniers milliards de l'indemnité de guerre devaient être payés le 2 mars 1874.

« alors, si le cœur vous en dit. Jusque-là, ce serait « pour vous un suicide, mais ceci c'est votre affaire. « Je ne me fais pas d'illusion. Il ne serait pas lo- « gique de vous avoir pris Metz, qui est français, si « des nécessités impérieuses ne nous obligeaient « pas de le garder. Je n'aurais pas voulu, en prin- « cipe, conserver cette ville pour l'Allemagne. « Quand la question a été examinée devant l'Em- « pereur, l'état-major m'a demandé si je pouvais « garantir que la France ne prendrait pas sa re- « vanche un jour ou l'autre. J'ai répondu que j'en « étais au contraire très convaincu, et que cette « guerre ne serait probablement pas la dernière « de celles qui éclateraient entre les deux pays. « Dans cette situation, m'a-t-on dit, Metz est un « glacis derrière lequel on peut mettre cent mille « hommes (1). Nous avons donc dû le garder. J'en « dirai autant de l'Alsace et de la Lorraine. C'est « une faute que nous aurions commise en vous les « prenant, si la paix devait être durable, car, pour « nous, ces provinces seront une difficulté. — Une « Vénétie, ai-je répondu, avec la France derrière?

(1) Quinze jours après cet entretien, M. de Bismarck fit à Gastein au comte de Beust, ministre des affaires étrangères d'Autriche, une déclaration absolument analogue en ce qui concerne Metz. Elle est citée dans les *Souvenirs du comte de Beust,* t. II, p. 480.

« — Oui, m'a dit le chancelier; une Vénétie, avec « la France derrière. »

« Les paroles de Votre Excellence, — ai-je cru pouvoir répondre au prince de Bismarck, en le priant d'excuser ma franchise, — me semblent prouver une chose, c'est que nous sommes plus logiques qu'elle. Vous avez signé la paix, et votre langage est celui de la guerre. Nous avons signé la paix et, malgré les accusations que je viens d'entendre, nous en pratiquons la politique. Nous tenons nos engagements, nous devançons même le terme de nos échéances. Nous ne vous demandons qu'une chose, c'est de hâter, autant que possible, l'évacuation de notre territoire. Vous venez de voir bien des blessés, vous savez que ce qui irrite la plaie, c'est la présence du corps étranger dans la blessure. Vous êtes pour la France sanglante et meurtrie ce corps étranger. Nous n'avons rien contre vous, en tant qu'Allemands : les deux nations ne sont pas prédestinées à s'entre-tuer. Ce sont deux fortes races, d'aptitudes diverses, mais qui devraient vivre côte à côte en bonne intelligence, unies par les liens d'une civilisation commune, si la fatalité ne les avait pas jetées l'une sur l'autre. C'est le devoir des gouvernements de les calmer, et c'est ce que nous faisons. Rationnelle-

ment, vous ne pouvez nous demander davantage. Vous nous avez imposé des conditions de paix d'une dureté exceptionnelle et jugées telles par toute l'Europe. Nous ne pouvons en témoigner notre satisfaction aux yeux du monde entier. Ce que vous pouvez vouloir de nous, c'est d'être ce que nous sommes, patients, résignés, ponctuels à nous acquitter de nos obligations.

« Mais, a répondu le prince de Bismarck un peu « radouci, le langage de M. Thiers à la tribune « n'est jamais affirmatif pour le maintien de la « paix » ; et comme je protestais hautement, en ajoutant qu'il n'y avait qu'à relire son dernier discours pour être convaincu du contraire : « D'ail- « leurs, a repris le chancelier, son pouvoir est « contesté chaque jour. Pouvez-vous me dire avec « certitude qui gouvernera demain la France? Au « surplus, comme je l'ai déjà dit, l'opinion est plus « forte que lui, et dans ce moment même, il s'or- « ganise une ligue à Paris intitulée Ligue de la « délivrance de l'Alsace-Lorraine, au sujet de « laquelle j'ai prié notre chargé d'affaires de por- « ter plainte auprès du comte de Rémusat.

« Comment voulez-vous, d'ailleurs, que nous « fassions de bonnes affaires ensemble, lorsque « votre ministre des finances traite avec un géné-

« ral qui n'est qu'un chef de corps d'armée et n'a « pas de pouvoirs politiques? Le comte d'Arnim « était le plénipotentiaire désigné par nous pour les « conférences de Francfort. A ses ouvertures, vos « plénipotentiaires ont toujours déclaré depuis six « semaines qu'ils étaient sans instructions. Nous « ne pouvons continuer à marcher de la sorte. « Aussi vais-je prier l'Empereur d'envoyer le comte « d'Arnim à Paris en mission extraordinaire, pour « régler directement avec votre gouvernement « toutes les questions pendantes. »

« J'ai répondu au prince de Bismarck que, sur ce dernier point, j'étais persuadé que M. Thiers et Votre Excellence seraient charmés d'entretenir des rapports avec un personnage investi de toute la confiance du chancelier. Le gouvernement ne s'était adressé au général de Manteuffel que parce qu'à Francfort et à Berlin, personne n'était en mesure de répondre aux questions urgentes qui étaient à régler entre les deux gouvernements. J'avais reçu le matin même de Francfort une lettre de M. de Clercq, dans laquelle il m'exprimait le regret de ne pouvoir obtenir aucune réponse des plénipotentiaires allemands et me priait de faire hâter l'envoi de leurs instructions. Je demandai au chancelier la permission de lui en donner lec-

ture, l'ayant par hasard sur moi, et c'est ce que je fis, avec son assentiment.

« Quant au reproche adressé à M. Thiers, il ne me paraissait pas davantage fondé. C'est surtout comme représentant d'une politique pacifique et pour la faire prévaloir au sein de l'Assemblée nationale que vingt-huit départements l'avaient nommé. Quant à son pouvoir, il était sans doute combattu, comme tous les pouvoirs électifs, mais il ne l'était pas plus que ne l'avait été pendant quatre ans celui du prince de Bismarck lui-même, qui avait gouverné la Prusse avec une Chambre qui lui refusait systématiquement le budget. Nous n'en n'étions certes pas là, car l'Assemblée nationale ne cessait, par ses votes, de lui témoigner sa confiance. Il n'en avait pas toujours été de même à Berlin. Je pouvais même ajouter sans indiscrétion, car le fait était public, que la guerre de 1866 avec l'Autriche avait, dans sa pensée politique, été l'œuvre à peu près personnelle du prince de Bismarck. Ces souvenirs pouvaient être invoqués sans crainte, car ils appartenaient désormais à l'histoire.

« Le prince de Bismarck ne m'a pas paru mécontent de cette réponse et de mes allusions à son rôle personnel, car la franchise et même une certaine

carrure de langage sont loin de lui déplaire. Il n'a plus rien ajouté sur ce chapitre, et j'ai profité de ce moment de bon vouloir pour lui demander d'obtenir du Roi la concession d'une amnistie à ceux de nos prisonniers, retenus encore en Allemagne dans les forteresses, pour avoir commis des délits pendant leur captivité.

« A cet égard, M. de Bismarck me répondit que, pour les soldats coupables de simples délits, on pourrait voir plus tard ce qui serait possible, mais que, quant à ceux qui avaient frappé des soldats allemands, il ne jugeait pas le moment venu de recommander au Roi une mesure de clémence en leur faveur, au moment même où à Poligny, dans le Jura, ses compatriotes avaient été l'objet de mesures odieuses de la part des Français et sans empêchement ni protestation des autorités.

« Je suis revenu alors sur l'évacuation, dont cet exemple même, en supposant que la nouvelle fût confirmée, démontrait la nécessité; mais le prince de Bismarck y a vu, au contraire, un motif de la maintenir. « Que craignez-vous? lui ai-je dit alors; en supposant même, ce que je me refuse absolument à admettre, que nous voulions la revanche dont vous parlez et qui n'est jugée possible par personne en France d'ici à bien longtemps, avec

notre frontière ouverte et votre mobilisation immédiate, vous aurez toujours l'avance du temps sur nous. Votre armée, je le sais depuis que je suis en Allemagne, est impatiente de rentrer dans ses foyers. Croyez-moi, l'évacuation est dans votre intérêt comme dans le nôtre. »

Le chancelier me parut un peu ébranlé dans ses idées, et il me dit avec une légère hésitation : « Il y a peut-être du vrai dans ce que vous dites, mais il faudrait que nous eussions confiance dans vos intentions, et, *ne pouvant l'avoir,* nous préférons garder aussi longtemps que possible le gage que nous avons entre les mains. . . . . . . »

J'ai cru utile de citer les principaux passages de cet important entretien, parce qu'il montre combien la France fut bien inspirée en ne justifiant pas par son attitude ultérieure les prévisions du chancelier fédéral. A ce moment, du reste, il faut en convenir, le prince de Bismarck parlait un peu sous l'impression du mécontentement que lui avait fait éprouver une négociation irrégulièrement conduite; mais il exprimait néanmoins d'une manière précise sa façon de voir, sans en adoucir, par aucune atténuation de langage, la catégorique dureté. Les déclarations sur Metz et sur l'Alsace-Lorraine ont une valeur historique d'autant plus

grande qu'il les a en partie renouvelées depuis devant le Reichstag, ou ailleurs, et il est bon, en tout cas, qu'elles ne demeurent pas inconnues. Enfin, pour ceux qui tiennent à étudier de près le caractère du grand antagoniste que le hasard des événements, plus que ses intentions premières, avait placé en face de nous, le récit de cet entretien est peut-être de nature à éclairer davantage sa physionomie et à faire connaître le point de vue exact auquel il se plaçait au lendemain de la guerre franco-allemande.

En recevant cette dépêche, M. de Rémusat m'écrivit une lettre particulière dans laquelle il approuvait de tous points mon langage vis-à-vis du chancelier fédéral et dont j'extrais le passage suivant :

« Versailles, 20 août 1871.

«... Vous avez eu raison de le dire bien haut, nous voulons la paix, et c'est parce que nous la voulons franchement que nous souhaitons l'évacuation du territoire français par les troupes allemandes. Tant que cette évacuation n'aura pas lieu, la paix conservera les apparences d'une trêve, et des conflits inévitables empêcheront le retour à des sentiments pacifiques entre les deux nations.

« Quant à la Ligue alsacienne de Paris, c'est un projet qui n'a pas jusqu'ici aucune consistance, mais qui n'en est pas moins contraire au droit des gens et en contravention avec un article du Code pénal. La suppression de la Société a été ordonnée. Vous pouvez en donner l'assurance.

« Si nos négociations ont éprouvé quelque incertitude, cela tient à la diversité des lieux où elles ont été entamées et où nous avons affaire à des agents qui ne paraissent pas assurés de la nature et de l'étendue de leur pouvoir. »

Quant à l'incident même qui avait motivé surtout les plaintes du chancelier, c'est-à-dire la convention signée par le ministre des finances et le général de Manteuffel en dehors de lui, M. de Rémusat m'envoyait, dans une dépêche officielle, les explications que j'ai fait connaître plus haut et qui étaient de nature à lui restituer sa véritable portée. Ce fut un malentendu regrettable, mais momentané, et qui ne devait pas laisser de trace durable dans l'ensemble de nos relations. Voici, au surplus, le texte de cette dépêche officielle qui mit fin à l'incident.

« Versailles, 22 août 1871.

« Monsieur le marquis, les termes dans lesquels

le prince de Bismarck s'est exprimé avec vous au sujet des pourparlers que nous avons été amenés à engager à Compiègne et où nous puisions l'espérance d'obtenir une plus prompte évacuation de notre territoire par les troupes allemandes, dénotent que le chancelier de l'Empire ne s'est pas rendu un compte exact des mobiles qui nous ont fait agir.

« Nous avons une trop haute idée de l'autorité qui lui appartient, auprès de son souverain, pour supposer que quoi que ce soit d'important puisse se négocier et se conclure en dehors de lui, et nous ne nous sommes engagés dans des pourparlers avec le général de Manteuffel sur l'évacuation de notre territoire que dans la pensée que le prince de Bismarck devait en avoir connaissance et ne les désapprouvait pas. Je tiens au surplus à vous mettre au courant des circonstances qui ont précédé et motivé le projet de convention préparé de concert entre M. Pouyer-Quertier et le général de Manteuffel, et je ne crois pouvoir mieux faire, dans cette vue, que de vous communiquer la dépêche ci-jointe que j'ai écrite à M. de Clercq (1),

(1) Voir aux pièces justificatives, lettre F, la copie de la dépêche adressée par M. de Rémusat à M. de Clercq, sur l'incident de Manteuffel.

avec le texte même de l'arrangement. Il nous importe, au plus haut point, qu'un malentendu, reposant sur des questions de forme, ne vienne pas compliquer et entraver une négociation dont l'objet est pour nous d'un si grand intérêt. Nous ne savons pas encore d'une manière positive si le comte d'Arnim, sur qui le prince de Bismarck a arrêté son choix pour traiter avec nous, recevra l'ordre de se rendre à Paris, ou si la délibération se suivra à Francfort entre lui et nos plénipotentiaires à la Conférence. Dans tous les cas, nous serons heureux de nous trouver en présence d'un homme en posssession de l'entière confiance du chancelier de l'Empire.

« Nous désirons en toute loyauté un prompt et complet retour aux relations pacifiques avec le cabinet de Berlin, et il ne dépendra pas de nous que l'ensemble des questions encore à régler ne reçoive la solution la plus propre à développer les rapports de bonne intelligence entre les deux pays.

« DE RÉMUSAT. »

A Berlin, l'impression de l'entretien que j'avais eu avec le prince de Bismarck ne fut pas moindre qu'à Paris. Les journaux à la dévotion du chan-

celier, et c'était à peu près toute la presse, confirmèrent, en partie, les déclarations qu'il m'avait faites. Le corps diplomatique, qui n'avait que bien rarement l'occasion de voir le puissant ministre, s'empressa de venir aux nouvelles. Je tins à paraître rassuré vis-à-vis de mes collègues, mais, au fond, je ne l'étais pas beaucoup plus qu'eux. La vue du prince de Bismarck, dans l'âme duquel j'avais senti vibrer toutes les passions de la dernière guerre, m'avait laissé, je l'avoue, une impression profonde. Je l'avais surtout trouvé supérieur comme homme de lutte. Le dédain complet de toute réticence, son habitude d'aller de prime abord au fond des questions qu'il traite, la franchise hautaine de ses déclarations, sa parole, un peu lente au début, mais « vigoureuse et bondissante » à la première émotion ressentie, me transportaient dans un tout autre monde que celui où j'avais eu à négocier jusqu'à présent. Nous étions loin du langage toujours correct, même dans ses impatiences séniles, que le prince Gortchacow me faisait entendre à Saint-Pétersbourg, ou même de celui des fonctionnaires allemands avec lesquels je me trouvais journellement en rapport à Berlin. En M. de Bismarck, on sentait que chacune de ses pensées ou de ses paroles pouvait se traduire par

un acte de gouvernement. C'était un maître, plutôt qu'un ministre, que j'avais devant moi. Il me semblait voir Arminius recevant, au lendemain du désastre des légions romaines, les envoyés du peuple vaincu.

Ces pensées, on l'avouera, étaient peu consolantes en elles-mêmes. Elles l'étaient moins encore pour celui qui avait à en rendre compte à un gouvernement nouveau, dont la raison d'être principale était le maintien de la paix. On a lu une partie de ma dépêche et les deux réponses de Versailles. Le compte rendu de cette audience était d'une exactitude rigoureuse. Chacune des paroles importantes du chancelier demeurait en quelque sorte sténographiée dans ma mémoire; j'en avais même atténué plutôt certaines expressions pour ne pas trop effrayer M. Thiers. Mais il fallait, à tout prix, empêcher le retour d'incidents analogues qui auraient pu finir plus mal. Une seconde entrevue du même genre eût été impossible. Il me sembla donc nécessaire de résumer et de compléter l'impression personnelle que m'avait fait éprouver cet entretien en fixant le point précis, et en quelque sorte photographique, où m'était apparu pour la première fois M. de Bismarck, dans la soirée du 12 août 1871. Profitant du retour de

notre courrier de Saint-Pétersbourg, j'écrivis, le 23 août, la lettre particulière suivante à M. de Rémusat :

« Je vous ai rendu compte de tous les points importants de mon entretien du 12 août avec le prince de Bismarck. Les conclusions que j'en ai tirées dans ma dépêche me paraissent devoir être maintenues après quelques jours de réflexion. Il n'est pas douteux que la question personnelle n'ait été le principal motif du mécontentement du chancelier fédéral. « Je suis venu, m'a-t-il dit, du « fond de la Poméranie pour rétablir ma position « vis-à-vis de mes collègues. » Ce mécontentement s'est traduit par le désaveu de la convention de M. Pouyer-Quertier, par l'explication que nous avons eue ensemble et par le langage assez violent de la presse contre la France pendant deux ou trois jours. Depuis lors le chancelier a pu se convaincre, en y réfléchissant, que mes explications étaient fondées, et j'ai su par M. de Thile qu'il s'était plutôt loué de notre entretien. J'incline donc à croire, d'après l'attitude des journaux et le langage de MM. de Thile et Delbrück, que pour le moment l'incident est terminé et que vous pourrez mener à bonne fin, avec le comte d'Arnim, la négociation dont il va être chargé.

Toutefois, quant à l'avenir, je ne vous dissimulerai pas que cet entretien m'a laissé des appréhensions que je voudrais examiner un moment, sans les exagérer, mais sans aussi les amoindrir.

« L'Allemagne n'a plus rien à attendre d'une guerre nouvelle. Celle qui s'achève et qui ne sera réellement terminée, comme vous le dites fort justement, qu'après l'évacuation de notre territoire, lui a donné les trois choses qui lui manquaient : l'unité nationale, la suprématie militaire, l'argent de nos milliards. Elle désire donc, avec raison, très sincèrement, la conservation de la paix, et ses défiances mêmes à notre égard sont l'indice de la passion avec laquelle elle en souhaite le maintien. Elle est, en outre, épuisée par tous les sacrifices qu'elle a dû faire. Il n'est donc pas douteux qu'aujourd'hui M. de Bismarck lui-même, voulût-il nous faire la guerre, ne le pourrait pas, si nous ne lui fournissons pas de prétexte. Mais si nous lui en donnions un qui fût *tant soit peu légitime*, il le saisirait sans trop de regret, et il n'est pas douteux qu'il ne fût assez fort aujourd'hui pour entraîner la nation.

« Je viens de relire toute la correspondance de notre ambassade en 1866, et j'ai bien vu sa manière de procéder. Il est positif qu'il a fait la guerre à

l'Autriche à peu près à lui tout seul, et contrairement au désir secret du Roi, qui, jusqu'au dernier moment, a désiré le maintien de la paix. Aujourd'hui il a par devers lui, à son actif, la défaite de l'Autriche et la nôtre : c'est une bien grande force ajoutée à celle qui lui vient de lui-même.

« M. de Bismarck, comme le sait Votre Excellence, ne reconnaît au fond qu'une souveraineté réelle, celle du but à atteindre. Il ne se préoccupe pas du reste. Avant Sadowa, il était plus Français qu'un autre Allemand, parce qu'il avait besoin de nous pour son grand objectif, qui était alors de rejeter l'Autriche de l'Allemagne et d'y obtenir la prépondérance pour la Prusse (1). Aujourd'hui il est notre ennemi, parce qu'il nous a fait trop de mal pour ne pas vouloir nous en faire davantage. *Chi offende non perdona*, celui qui vous offense ne vous pardonne pas, disait Machiavel. Il a voulu, sans doute, nous faire peur en me laissant entrevoir l'autre jour des éventualités de guerre; mais, au fond, après la paix qu'il nous a imposée, il n'est que logique en en voulant la conclusion, c'est-à-dire l'écrasement de la France pour la durée au moins

(1) Voir à ce sujet l'intéressant entretien de M. de Bismarck avec M. de Persigny en 1867, publié dans ses *Mémoires* qui viennent de paraitre.

d'une génération. Cette œuvre néfaste, dans sa pensée, qui n'est pas, j'aime à le reconnaître, celle de l'Empereur ni de la plus grande partie de l'Allemagne, devrait être un jour complétée ou anéantie, et M. de Bismarck, qui a posé les prémisses de ce terrible dilemme, ne peut pas en rejeter la conclusion sans une certaine inconséquence.

« J'ajouterai que l'homme d'État auquel nous avons affaire est, comme le sait Votre Excellence, peu scrupuleux sur les moyens de parvenir à son but. Il m'a paru, à la fois, très franc à certains moments, dissimulé à d'autres, facilement emporté, mais pouvant être très calme quand la nécessité l'exige; paraissant ne se préoccuper que de l'ensemble, mais ne perdant de vue aucun détail; enfin inaccessible aux considérations sentimentales ou philosophiques. Il ne faut et il ne fallait surtout l'avoir ni pour auxiliaire secret, comme en 1866, ni pour ennemi comme en 1870, car il brise ses ennemis, et il compromet ses auxiliaires. Nous portons aujourd'hui le lourd fardeau de cette double faute.

« Pour traiter avec un pareil homme, que les circonstances, autant que sa valeur intrinsèque, ont rendu aujourd'hui à peu près l'arbitre de l'Europe, j'estime qu'un langage honnête et droit et une fermeté courageuse sont les seules garanties

qui puissent lui imposer des égards. On n'obtiendra peut-être rien de lui sur le moment, mais, la réflexion venue, il pourra se souvenir de la valeur des arguments qui lui auront été donnés. Telle est, du moins, ma première appréciation.

« Nous ne devons donc pas le perdre un moment de vue, éviter de le blesser en traitant en dehors de lui et en lui fournissant un prétexte de persuader à l'Allemagne que nous voulons recommencer la guerre, car il a de terribles moyens d'agir sur l'opinion. Il dispose, au fond, de presque tous les journaux, qui reçoivent son mot d'ordre par l'intermédiaire du *press-bureau* de Berlin. Non seulement les principales feuilles de cette ville, mais un grand nombre de journaux de province, une partie de ceux de Vienne et de Munich, subissent son inspiration. Il s'ensuit qu'à un moment donné il peut, si je puis me servir de cette expression, *mobiliser l'opinion par la presse*, comme M. de Moltke peut mobiliser l'armée par un décret du Roi. Et si le grief était à peu près plausible, l'Allemagne, tout en rechignant, mais nous sentant faibles, se remettrait en guerre pour achever notre destruction.

« Voilà ce qu'il importe que l'on sache bien en France, et voilà pourquoi j'ai appelé à plusieurs

reprises l'attention de M. Jules Favre et celle de M. Lambrecht (1) sur la nécessité de recommander à la presse la plus grande prudence. Les indiscrétions des journaux ont fait échouer la négociation de Compiègne, qui, en toute hypothèse du reste, n'aurait pas abouti, car elle était faite en dehors de M. de Bismarck. Vous me pardonnerez d'être entré dans tous ces détails, qui étaient nécessaires pour compléter ma dernière dépêche.

« Vous aurez eu par MM. de Clercq et de Goulard des détails sur le comte Harry d'Arnim, qui va sans doute vous arriver bientôt. Je l'ai beaucoup connu à Munich, il y a six ans. Il y était déjà en possession de toute la confiance du prince de Bismarck, qui le tenait au courant de ses moindres projets.

« ... Je ne sais si le comte d'Arnim restera désigné pour Paris, après y avoir réglé les affaires actuelles, qu'il va traiter uniquement comme commissaire prussien, survivant à la dissolution de la commission de Francfort. C'est assez probable, d'après quelques mots que m'a dits le prince de Bismarck, mais, pour le moment, sa mission n'a encore qu'un caractère temporaire.

(1) Ministre du commerce et ensuite ministre de l'intérieur dans le cabinet de M. Thiers, qui avait pour lui beaucoup d'estime et de sympathie.

## CHAPITRE IX

ARRIVÉE DE M. POUYER-QUERTIER A BERLIN. — SIGNATURE DE LA CONVENTION DU 12 OCTÔBRE.—INCIDENTS DIVERS. — NOMINATION DE M. DE GONTAUT A L'AMBASSADE.

A la suite de l'entretien dont je viens de rendre compte et du désaveu de la convention de Compiègne, M. de Bismarck partit pour Gastein, et le comte d'Arnim, conservant son titre de ministre à Rome, fut envoyé à Paris en mission extraordinaire. Pendant quelques jours, les feuilles à la dévotion du bureau de la presse développèrent le point de vue auquel le chancelier s'était placé et le firent en termes assez amers ; mais, peu à peu, l'animation se calma dans la presse des deux pays, et nous entrâmes dans une sphère d'apaisement relatif. Les intérêts, d'ailleurs, en cette circonstance, pouvaient nous rapprocher. M. Thiers, d'une part, souhaitait vivement de reprendre la

négociation qui venait d'échouer. De l'autre, le désir qu'avait, au fond du cœur, le prince de Bismarck d'être agréable aux nouvelles provinces annexées, le rendait favorable à l'idée d'entrer en arrangement avec nous pour obtenir, par le moyen d'un compromis en faveur de l'Alsace-Lorraine, un régime douanier favorable à leurs intérêts.

Ces provinces se trouvaient, en effet, au point de vue industriel et commercial, dans une situation fort pénible. Le gouvernement allemand, ayant jugé à propos de conserver jusqu'au 1er janvier 1872 la barrière existant entre l'ancien Zollverein et les provinces nouvellement annexées, elles se trouvaient, par le fait, placées entre deux lignes de douanes. Leur maintien avait pour but d'empêcher l'importation trop rapide, en Allemagne, d'un certain nombre d'articles d'origine française accumulés en grande abondance dans l'Alsace-Lorraine, durant la période transitoire où ils avaient été admis en franchise de droit, et qui n'attendaient que l'incorporation de cette province au Zollverein pour entrer dans la consommation de l'Allemagne. Par la loi du 17 juillet, l'Empereur avait été laissé libre de fixer la date à partir de laquelle la ligne de douane serait établie à la nouvelle frontière, pourvu que ce fût avant le 1er janvier 1872. En laissant

cette latitude au pouvoir exécutif, le Conseil fédéral avait voulu lui donner toute facilité quant aux arrangements à prendre avec la France; M. de Bismarck pouvait, de la sorte, nous accorder pour un temps la réciprocité d'importation en franchise de nos produits dans l'Alsace-Lorraine.

Il y avait donc là un terrain de négociations sur lequel et à l'occasion duquel nous pouvions donner satisfaction, dans une certaine mesure, aux désirs des provinces annexées et obtenir, par suite, en échange de ce bon office, une évacuation plus prompte de notre territoire. Le comte d'Arnim négocia sur cette base, à Versailles, une convention qui fut signée, mais dont un des principaux articles, l'article 3, ne fut pas admis par l'Assemblée nationale. Nous voulions que le même délai d'entrée en franchise fût réciproquement accordé aux produits alsaciens en France et aux produits français en Alsace-Lorraine, et nous n'admettions pas l'inégalité de traitement que stipulait l'article 3. M. Delbrück, président de la chancellerie fédérale, que je vis à ce moment, me dit au contraire que l'Allemagne ne pouvait consentir à modifier cet article. Si elle le faisait, ce serait permettre aux produits français d'envahir indirectement le marché allemand. Plutôt que de concéder la réciprocité,

on préférerait, me dit-il, voir abréger les délais accordés à l'importation alsacienne en France. C'est sur ce point que pourrait s'établir un accommodement, dont il reconnaissait la convenance à tous points de vue.

Je m'empressai de télégraphier à M. de Rémusat cet entretien qui arrivait fort à propos pour détendre la situation, très embrouillée, on le voit. Il me répondit immédiatement de reprendre l'entretien avec M. Delbrück et de tâcher de savoir par lui si M. de Bismarck verrait avec plaisir la venue de notre ministre des finances pour terminer cette délicate question. M. Delbrück écrivit aussitôt à Varzin dans le sens de notre précédent entretien, et je reçus de lui un billet dans lequel il me dit que le chancelier serait heureux de rencontrer M. Pouyer-Quertier à Berlin, où il se trouverait, à partir du 7 octobre, pour l'ouverture du Reichstag.

On sait que la mission de notre ministre des finances eut un plein succès. Il est incontestable que ses qualités personnelles, son entrain et sa bonne humeur, contribuèrent à faciliter la signature de la convention du 12 octobre. Bien que M. Pouyer-Quertier eût seul les pleins pouvoirs du gouvernement, il me pria néanmoins d'être présent à la signature de la convention, à laquelle

assistèrent seulement le prince de Bismarck et le comte d'Arnim. Le soir, nous dînâmes tous chez le chancelier. Dans ces deux entrevues, je fus témoin de la constante harmonie qui régna entre eux et à laquelle il est certain que le caractère sympathique de notre ministre des finances ne fut pas étranger. Les deux convives se firent mutuellement honneur, et je dus reconnaître que, dans cette nouvelle passe d'armes renouvelée des héros d'Homère, où chacun d'eux cherchait à *dominer* son adversaire, le prince de Bismarck et lui conservèrent merveilleusement leurs positions. La lutte se continua entre eux le lendemain chez M. Bleichröder avec un égal succès, et aucun des deux antagonistes ne dut s'avouer vaincu. J'en eus la preuve le soir même à l'Opéra, où M. Pouyer-Quertier entra d'un pas *très ferme* dans la loge où nous l'avions prié de venir entendre le ténor Niemann qui jouait dans le *Prophète*.

Mais, laissant de côté ces souvenirs anecdotiques que je demande pardon au lecteur d'avoir introduits au milieu d'autres si douloureux pour nous, il est incontestable que le voyage de M. Pouyer-Quertier et la signature de la convention du 12 octobre amenèrent, dans les rapports des deux pays, une détente heureuse qui se con-

tinua sans interruption pendant quelques semaines. Le langage de la presse devint meilleur des deux côtés. L'Empereur, dans son discours d'ouverture au Reichstag, s'exprima dans un sens tout à fait pacifique. La *Correspondance provinciale*, organe hebdomadaire officieux du gouvernement prussien, refléta ces dispositions favorables, et je trouvai désormais à la chancellerie fédérale, comme au ministère des affaires étrangères, je ne dirai pas un bon vouloir que j'avais déjà rencontré, mais un sincère désir de hâter, autant que possible, le règlement des questions délicates qui étaient depuis trop longtemps en suspens. Je dois ajouter que, du côté de l'ambassade, aucun effort ne fut négligé pour faire comprendre l'importance que nous attachions à maintenir de bons rapports, et que, plus d'une fois, nous fûmes à même de constater la justice que l'on rendait aux efforts de la France et de ses représentants.

Il parut dès lors possible d'arriver au rétablissement des deux ambassadeurs, qui donneraient par leur présence à Paris et à Berlin la consécration la plus formelle de cet accord entre les deux gouvernements. On venait de voir, par ce qui s'était passé pour la convention signée par M. de Manteuffel, en dehors de l'initiative du chancelier,

l'inconvénient de disséminer les négociations sur plusieurs terrains à la fois. Le prince de Bismarck devait désirer, par suite, que la présence d'envoyés investis du plus haut caractère diplomatique permît de centraliser le terrain des négociations dans nos deux capitales, et le prince Gortchacow, que je vis à son passage par Berlin, au retour de son congé annuel, m'assura que les dispositions du chancelier allemand étaient bien conformes à cette manière de voir.

Le comte d'Arnim était déjà à Paris en mission extraordinaire : successivement ministre à Cassel, à Munich et à Rome, il était d'avance l'ambassadeur désigné, et il faisait ses efforts pour déterminer M. Thiers à s'occuper du choix d'un ambassadeur dont la désignation amenât la sienne par réciprocité. Pour nous, le choix était plus difficile. L'idée de M. Thiers, à mon avis, très fondée, était d'envoyer à Berlin un membre de l'Assemblée nationale qui représentât la fraction de cette assemblée alors en possession de la majorité. Il aurait eu plus d'autorité qu'un envoyé pris dans les cadres ordinaires de la diplomatie pour parler au nom de la France au lendemain de ses désastres, puisqu'il aurait voté lui-même, d'accord avec ses amis politiques et en vertu du mandat de ses élec-

teurs, la ratification du traité de paix. C'était un de ces cas rares, à mon avis, où il convient de déroger aux règles habituelles et qui ne devrait se représenter que dans des circonstances exceptionnelles, comme celles où nous nous trouvions. Mais le poste était pénible à occuper. Cette incertitude me paraissant contraire aux intérêts du pays et pouvant durer assez longtemps, sans profit pour personne, je demandai à voir le prince de Bismarck. Ce fut dans cette entrevue particulière qu'il voulut bien m'exprimer un désir qui, dans la position où nous nous trouvions alors, étant transmis par moi à Versailles, devait couper court à toute indécision ultérieure.

Cette audience, qui eut lieu le 21 novembre, à 9 heures du soir, fut différente de la précédente. Elle dura un peu plus d'une heure (1). Le chancelier me reçut avec une bienveillance personnelle assez marquée, car il avait pu apprécier mes sincères intentions de contribuer, en ce qui me concernait, à la pacification effective de la France et de l'Allemagne. Je ne le trouvai très dur que sur un point, la question de l'amnistie, que nous voulions faire insérer dans la convention additionnelle

(1) Voir le texte de ma dépêche rendant compte à M. de Rémusat de cette seconde audience, aux pièces justificatives, lettre G.

que MM. de Goulard et de Clercq négociaient à Francfort. A cet égard, il me répéta à peu près les mêmes choses qu'il m'avait dites lors de notre première entrevue. « Ainsi, écrivais-je à M. de Rémusat, le prince de Bismarck est décidé à demeurer inflexible vis-à-vis de tous ceux qui ont pris part à la guerre comme francs-tireurs, et, en vue d'un avenir qu'il se croit autorisé à prévoir, il tient à ce que le souvenir de la répression survive à la lutte. Sur ce point secondaire, c'est tout le principe de la dernière guerre qui se trouve en jeu dans son esprit et lui en fait poursuivre les résultats avec son inflexibilité habituelle. » Cependant, à force d'insistance, le chancelier finit par admettre la possibilité d'accorder l'amnistie à certaines catégories de prisonniers encore détenus, mais il me déclara qu'il ne croyait pas pouvoir autoriser ses plénipotentiaires à en prendre l'engagement, et que, dans sa pensée, cet acte de clémence devait être réservé à l'initiative de l'Empereur. Pour tout le reste, je le trouvai assez conciliant, et je vis que les incidents récents, les déclarations pacifiques de M. Thiers au comte d'Arnim, ses discours à l'Assemblée nationale, le payement des 1,500 premiers millions qui venait d'être effectué, lui faisaient entrevoir la possibilité de rétablir avec la

France, par le solde de la contribution de guerre, des relations normales dont il avait douté jusqu'alors.

Comme il me parlait encore du mauvais langage de la presse française, je lui répondis par celui de la presse allemande, qui, bien que amélioré, était encore bien amer et engageait plus que la nôtre la responsabilité de son gouvernement, puisqu'elle recevait un mot d'ordre et une direction dont nos journaux étaient complètement affranchis. « D'ailleurs, ai-je cru pouvoir ajouter, Votre Excellence me permettra de lui rappeler le mot du cardinal Mazarin, répondant à ceux qui lui demandaient des mesures de rigueur contre les *chansonniers,* qui étaient un peu les journalistes du temps de la Fronde : « Qu'ils chantent, pourvu qu'ils payent » ; et le cardinal laissait chanter. Nous payons, nous avons payé, et nous continuerons à le faire. Tout le pays se saigne aux quatre veines pour acquitter sa dette. Permettez-nous d'écrire de temps à autre quelques irrévérences, d'en commettre même (si vous les jugez telles), sans trop les relever. »

Le chancelier ne se formalisa nullement de la liberté de mon langage, et l'entrevue se termina dans les termes les plus convenables. Je me retirai en espérant que je ne rencontrerais plus d'autre

difficulté pendant les quelques semaines que j'aurais à passer encore vraisemblablement en Allemagne, mais il n'en devait pas être ainsi. Ma dépêche, partie de Berlin le 22 novembre, n'était pas arrivée à Versailles, au ministère des affaires étrangères, lorsqu'un incident inattendu vint montrer combien étaient encore précaires les rapports, je ne dirai pas entre les deux gouvernements, mais entre les deux pays.

Deux de nos cours d'assises venaient d'acquitter successivement des individus coupables d'avoir assassiné des soldats allemands, bien que leur culpabilité fût évidente et avouée. J'ignorais ce verdict, en me rendant à la chancellerie fédérale pour entretenir M. Delbrück des bonnes dispositions que j'avais trouvées l'avant-veille chez le chancelier, excepté sur la question d'amnistie, et le prier d'y donner la suite pratique qu'elles me paraissaient comporter. Je vis immédiatement, à son accueil, qu'un fait grave s'était passé, et je lui en demandai l'explication qu'il me donna. Il me fut facile de comprendre tout de suite l'impression que ces verdicts produiraient en Allemagne et celle en particulier qu'en ressentirait le prince de Bismarck, bien que je m'empressasse de les présenter comme des faits isolés, dont le pays ne pou-

vait être rendu responsable. Mais à Berlin, le sentiment devait être tout autre, et c'est encore là une des conséquences les plus douloureuses des guerres de races, car leur propre est d'engendrer des haines qui survivent à la lutte et qui autorisent, un jour donné, de déplorables erreurs.

Ce verdict était une faute grave, il faut savoir l'avouer. La paix une fois signée, le meurtre commis par des Français sur des Allemands, dans notre pays, était un crime et devait être puni. Il n'y a pas deux consciences et deux morales. En présence de l'armée allemande encore établie sur notre territoire, nos jurés, à défaut des inspirations de leur conscience, auraient dû se rappeler qu'ils n'étaient pas libres de se livrer à leurs ressentiments personnels. Le mécontentement fut donc légitime à Berlin; mais, d'autre part, il était souverainement injuste de vouloir englober tout un pays dans l'erreur de quelques individus qui n'avaient aucun mandat pour parler en son nom et qui auraient été fort effrayés de leur responsabilité s'ils avaient pu s'en rendre compte. Cependant, on va voir par la suite de ce récit combien fut vif le ressentiment que ce verdict causa en Allemagne et quelles en furent les conséquences déplorables.

Le 29 novembre, la *Correspondance provin-*

*ciale*, organe semi-officiel, consacrait un long article à la reproduction des faits qui venaient de se passer, et y ajoutait une phrase très blessante pour la France que je ne crois pas devoir reproduire, même aujourd'hui. Le 6 décembre, un nouvel article plus court, mais rédigé dans une forme presque aussi dure que le précédent, parut dans le même recueil. Il disait, en résumé, que le gouvernement français ne paraissant pas en mesure de contenir les passions de vengeance des populations, le gouvernement allemand s'était vu contraint de consacrer ses forces militaires à la protection de la vie et de la sécurité de ses nationaux sur tous les points des départements restés soumis à son action. L'état de siège avait été proclamé sur toute l'étendue du territoire occupé par les troupes allemandes, et, en conséquence, les crimes commis contre des soldats allemands seraient jugés désormais par les tribunaux militaires allemands.

Le lendemain 30 novembre, M. Delbrück vint au nom du chancelier demander au Reichstag le vote jusqu'en 1874 des crédits militaires que l'opposition voulait limiter à deux années. Il motiva sa demande par des considérations politiques tirées surtout de la situation intérieure de la

France. M. Delbrück eut soin de déclarer que si, dans son opinion, un fort parti poussait chez nous aux idées d'une revanche immédiate, il reconnaissait que le gouvernement était complètement étranger à ces tendances. Mais il fallait prévoir l'avenir! A la suite de ces déclarations, le crédit fut voté, et il ne l'eût peut-être pas été sans cet incident.

En même temps que ce vote avait lieu au Reichstag et que ces articles paraissaient dans la *Correspondance provinciale*, le prince de Bismarck envoyait une dépêche au comte d'Arnim, datée du 29 novembre, dans laquelle il développait avec une grande vivacité le même point de vue que celui de la feuille officieuse. Cette dépêche, écrite en allemand et destinée au comte d'Arnim, fut communiquée à M. de Rémusat. Jusqu'ici le procédé n'avait rien d'insolite, mais ce qui le fut davantage, c'est qu'à quelques jours d'intervalle, ce document fut traduit et inséré dans tous les journaux. L'impression en fut péniblement ressentie en France (1), et le gouvernement eut raison d'en être d'autant plus affecté que la

(1) Voir aux pièces justificatives, lettre H, six lettres particulières de M. de Rémusat sur les divers incidents qui précèdent ou qui suivent.

dépêche mettait le plus grand soin à traiter le cabinet français avec une bienveillance marquée et à le séparer de la nation, pour accabler celle-ci d'accusations très pénibles.

« Nous ne pouvons accepter cette distinction, m'écrivit aussitôt M. de Rémusat; elle est blessante pour nous, comme pour la nation elle-même. Si elle était fondée, elle nous compromettrait aux yeux du pays; nous paraîtrions avoir capté la faveur de l'étranger. Et d'ailleurs, la distinction est fausse. Dans une assemblée élue par le suffrage universel, il y a solidarité, de fait comme de droit, entre le gouvernement et la nation, et si le premier est sage, il faut bien que la seconde le soit aussi. »

A ces considérations fort justes, M. de Rémusat en ajoutait d'autres qui ne l'étaient pas moins.

« Ces déclarations blessantes pour notre patriotisme, ajoutait notre ministre des affaires étrangères, sont généralement motivées par la violence de la presse; mais la presse ne représente guère qu'elle-même. Elle n'est ni gouvernable, ni gouvernée. Celle d'Allemagne, comme vous l'avez dit justement, est plus menaçante, plus outrageante que la nôtre, elle est moins libre que la nôtre, et cependant nous n'avons jamais songé à nous faire

de ses excès un argument d'accusation contre le peuple allemand. »

Répondant ensuite à l'argument contenu dans la dépêche et qui consistait à voir dans ce fait une raison de prolonger l'occupation allemande, M. de Rémusat disait : « Rien n'est plus contraire aux leçons de l'histoire, à la connaissance du cœur humain que de voir dans les violences que provoque l'occupation étrangère une raison de la prolonger. La durée d'une telle situation ne fait que la rendre plus irritante et moins supportable. Je me souviens positivement que, dans le courant de l'année 1818, les préfets des départements frontières écrivaient que l'état des choses ne pouvait durer, et qu'il fallait absolument mettre un terme à l'occupation du territoire. »

Quelques jours auparavant, à propos de la même question, M. de Rémusat m'écrivait une autre lettre particulière dont j'extrais le passage suivant, qui assurément mérite de fixer l'attention :

« Il n'est pas d'une sage politique, me disait-il, surtout de la part de ceux qui ont été heureux dans la guerre, d'entretenir, d'exciter ainsi l'irritation naturelle et trop excusable de ceux qui ont succombé. L'occupation étrangère est une cause

permanente de ressentiments et de représailles. Si le gouvernement, loin de l'abréger, l'aggrave, s'il ajoute aux griefs populaires des avanies pour notre administration, il peut provoquer en France des sentiments d'irritation qui peuvent dégénérer en sentiments belliqueux. Son intérêt véritable est de se conduire de façon que la France aime mieux lui payer trois milliards que de recommencer une guerre que l'intérêt des deux pays commande également d'éviter. »

Ces considérations étaient assez sérieuses et exprimées dans un trop noble langage pour qu'il n'y eût pas intérêt à les soumettre directement au chancelier fédéral. Malheureusement, le prince de Bismarck était fort souffrant de la maladie nerveuse à laquelle il était sujet; il ne recevait absolument personne, pas même son médecin, auquel il aurait fait dire, quand il se présenta chez lui (c'était, du moins, le bruit de Berlin), qu'il était trop malade pour le voir. Je préférai donc m'adresser à M. Delbrück, dont l'opinion avait toujours un grand poids *à ce moment* sur l'esprit du chancelier, et je lui tins le langage suivant, que je trouve consigné dans ma dépêche du 9 décembre à M. de Rémusat.

Je dis à M. Delbrück que je n'étais chargé de

lui faire aucune communication sur des événements récents et douloureux pour les deux pays, mais que je connaissais trop la justesse et l'élévation de son esprit pour ne pas espérer qu'un entretien avec lui pût être utile en fixant son attention sur des points qui avaient pu lui échapper. Dans son récent discours au Parlement fédéral, il avait reconnu que la situation intérieure des pays étrangers échappait souvent aux nations qui pouvaient cependant le mieux connaître l'état de leurs voisins. Il avait désigné la France, et j'acceptais pleinement cette appréciation. Or je ne trouvais, pas que pendant les incidents de ces derniers jours, l'Allemagne eût compris la situation de la France, et je lui demandais la permission de lui indiquer les points sur lesquels elle ne s'en était pas rendu compte.

L'Allemagne était victorieuse; son régime intérieur n'était contesté par personne. Elle pouvait donc être calme. En était-il de même pour nous? Le nouvel empire germanique avait-il vu ses départements envahis, son territoire démembré? devait-il acquitter une contribution de guerre écrasante? Puisqu'il n'en était pas ainsi, l'Allemagne devait être modérée et ne pas donner tant de retentissement à quelques acquittements scandaleux. Était-il juste de faire retomber sur la France

la faute de quelques jurés, qui seraient, j'en suis convaincu, fort malheureux eux-mêmes s'ils avaient pu prévoir la conséquence de leur verdict? L'histoire montrait d'une façon irrécusable qu'il ne fallait pas pousser un peuple au désespoir. L'Allemagne désirait la paix, je ne pouvais en douter; c'était son intérêt, comme le nôtre, de la conserver. Elle croyait en assurer le maintien par un régime de dureté. Elle se trompait complètement. M. Delbrück avait parlé, dans son dernier discours, du légitime orgueil de la France; c'était la vérité et un juste hommage rendu. Il ne fallait donc pas infliger à ce légitime orgueil d'incurables blessures. Nous ferions tout pour libérer notre territoire et, par conséquent, pour nous acquiter de nos obligations, mais on ne devait pas rendre au gouvernement et au parti modéré la tâche impossible. Autrement, nous serions débordés par l'excitation du sentiment national, et l'Allemagne serait obligée d'aller chercher elle-même la rançon qu'elle nous aurait mis dans l'impossibilité de solder intégralement.

« M. Delbrück m'a écouté avec une extrême attention et sans m'interrompre une seule fois. Il m'a dit que le gouvernement allemand avait dû agir comme il l'avait fait, en présence de l'excita-

tion (malheureusement très réelle) qu'avaient produite en Allemagne les derniers incidents, mais qu'il reconnaissait la justesse et la convenance de mon langage, dont il se servirait utilement auprès du prince de Bismarck. Le gouvernement allemand désirait sincèremet la paix; il en voulait le maintien, et c'est pour ce motif qu'il se croyait obligé de prendre certaines précautions, bien qu'il fût d'avis de ne pas se départir à notre égard de la ligne de modération et de justice que j'indiquais. Il n'hésitait pas à désavouer le mot de la *Correspondance provinciale* que je lui signalais. Il ne s'expliquait pas comment il avait pu être écrit. Il m'a promis de demander que les journaux officieux reçussent un mot d'ordre plus correct. Il a rendu pleinement hommage au langage du Président de la République et à la dernière partie de votre dépêche du 4 décembre, dont je lui avais donné lecture. Enfin, il m'a dit combien il avait toujours apprécié l'esprit de conciliation et d'entente que j'avais apporté ici dans mes rapports avec le gouvernement allemand. »

Ces explications, coïncidant avec celles que le comte d'Arnim transmettait directement de Paris et qu'il tenait de la bouche même de M. Thiers, amenèrent peu à peu une détente dans la situation

si troublée où nous nous trouvions engagés depuis trois semaines. Le langage de la presse officieuse devint meilleur, et je n'eus plus, dans ces derniers temps de ma mission, que des rapports parfaitement courtois avec le gouvernement allemand.

Il m'a paru utile de faire connaître avec quelques détails ce pénible incident. Pour n'en rien laisser dans l'ombre, je tiens à donner les extraits ci-joints de deux lettres particulières que j'écrivis à M. de Rémusat le 15 et le 30 décembre, et qui sont la conclusion de ma correspondance officielle avec lui.

« Berlin, le 15 décembre 1871.

« En résumé, et au point de vue pratique, notre situation vis-à-vis de l'Allemagne est celle-ci. La France représente, en ce moment, aux yeux du gouvernement allemand, une *lettre de change de trois milliards*, à deux années d'échéance, signée par le gouvernement de M. Thiers, auquel il croit la volonté et le pouvoir de l'acquitter. De là son désir de voir ce gouvernement maintenu. Les contradictions de son langage à notre égard tiennent uniquement à ce qu'à certains jours, et en raison d'incidents analogues à ceux qui viennent de se produire, les Allemands se demandent si vous

aurez la force de déterminer le pays à s'acquitter de sa dette. Suivant que cette conviction se maintient ou s'affaiblit dans leur esprit, Harpagon prend vis-à-vis de la pauvre Frosine l'air gai ou de méchante humeur. Si donc le gouvernement actuel était renversé en ce moment, et si l'Allemagne ne recevait pas immédiatement les assurances les plus formelles et les plus satisfaisantes au sujet du solde final, il est certain que nos six départements récemment évacués seraient occupés de nouveau, et je n'ose pas dire que tout se bornerait là. Voilà une vérité sur laquelle il est bon que tout le monde chez nous fasse ses réflexions et qu'il était de mon devoir de vous signaler comme le résumé de mes observations à Berlin. »

Enfin, le 30 décembre, je donnais l'opinion de mes collègues qui m'avaient soutenu de leurs sym pathies personnelles durant toute cette crise. Elle éclaire et précise tout le débat.

« Bien que je me sois maintenu dans une réserve absolue vis-à-vis du gouvernement depuis ce fâcheux incident, je n'avais pas de motifs pour décliner sur ce sujet les entretiens des membres du corps diplomatique. La plupart d'entre eux pensent que le chancelier fédéral n'a pas agi dans une intention directement hostile à la France. Il aurait tenu,

dans l'intérêt de la paix, à produire, non pas sur le gouvernement, dont le message de M. le Président de la République attestait les dispositions conciliantes, mais sur la nation française elle-même, une impression assez forte pour faire réfléchir les esprits et les amener à accepter franchement les faits accomplis. Il aurait voulu, en outre, donner satisfaction à l'opinion publique en Allemagne, et à celle de Berlin en particulier, qui avait été très surexcitée par les verdicts d'acquittement.

« Je me suis permis de faire observer à ceux de mes interlocuteurs qui paraissaient sincères dans l'expression de cette opinion, qu'en ce qui concernait la France, le prince de Bismarck se trompait complètement. Parler un tel langage à une nation comme la nôtre était une bien grande faute, et quant à l'Allemagne, au lieu de la calmer, on ne ferait que l'exciter davantage. La publication de la dépêche, immédiatement après l'acquittement du jury, n'aurait été que demi-mal; aujourd'hui le fait de cette publication constituait un nouvel incident, cette fois à la charge de l'Allemagne, qui avait pris l'initiative de l'attaque.

« Il ne paraît pas, au surplus, qu'on ait été très satisfait parmi les classes élevées de la continuation de cette polémique, qu'on aurait trouvée inoppor-

tune. Cette impression me revient de quelques côtés, et j'espère la voir bientôt s'imposer dans les sphères officielles.

« Je manquerais, toutefois, à mon devoir d'informateur impartial que je tiens à remplir ici jusqu'au bout, si je ne faisais connaître à Votre Excellence d'autres appréciations, malheureusement moins satisfaisantes, d'un ou deux chefs de missions diplomatiques, qui donneraient à l'incident actuel une tout autre couleur.

« M. de Bismarck, me disait avant-hier le ministre d'une des rares puissances qui nous ont témoigné pendant la dernière guerre un bon vouloir persévérant, trouve que la France se rétablit trop vite, malgré l'inévitable désarroi qui a suivi ses défaites. Les derniers incidents lui ont révélé clairement que vous vouliez une revanche. Il tient, par suite, à ne pas vous laisser le bénéfice du temps pour vous y préparer, et il a intérêt à entretenir une agitation qui amène, un jour donné, une explosion. Il compte sur les sentiments passionnés de votre pays pour lui fournir de nouveau le prétexte de se dire attaqué par vous, car, par lui-même, il pourrait difficilement entraîner l'Allemagne. Il veut vous placer dans une impasse où vous n'aurez d'issue que la guerre ou la révolution.

D'autre part, le parti militaire regrette vivement l'abandon de Belfort, et il ne croira l'Allemagne en parfaite sécurité que lorsque ce côté de la frontière sera assuré comme les autres.

« Ces opinions diverses du corps diplomatique répondent, au fond, aux courants opposés qui se partagent successivement l'esprit de l'homme d'État qui gouverne aujourd'hui l'Allemagne. Si j'avais à exprimer mon sentiment, je dirais que ces diverses appréciations sont également vraies, suivant les jours, ou quelquefois les heures où le chancelier fédéral manifeste son action. C'est ainsi que, pendant le mois d'octobre dernier, le prince de Bismarck, à la suite de ses entretiens avec notre ministre des finances, a entrevu d'une manière à peu près distincte la *terre promise* de nos trois milliards. Les conséquences immédiates en ont été la convention du 12 octobre signée avec M. Pouyer-Quertier, dont deux mois auparavant il critiquait si vivement l'attitude vis-à-vis de moi-même, et une ère d'apaisement qui a duré jusqu'au verdict de nos jurés. Aujourd'hui l'acquittement de Bertin et de Tonnelet lui donne lieu de croire que le sentiment est trop excité en France pour que le pays veuille se libérer de ses obligations envers l'Allemagne. De là le retour violent à des sentiments

hostiles qui ne s'expliqueraient pas autrement.

« Il importe donc souverainement à la France de ne pas laisser le chancelier de l'empire germanique s'engager d'une manière définitive dans cette voie funeste. Quelle que soit la puissance du prince de Bismarck sur l'opinion allemande, les souvenirs des calamités de la guerre sont encore trop récents pour que, de gaieté de cœur, on puisse entreprendre ici une levée de boucliers contre nous, si nous ne fournissons pas de griefs plausibles à une attaque. En conservant le calme nécessaire, tout ce bruit s'apaisera de lui-même. Mais on ne saurait se dissimuler que, si nous fournissions des prétextes quelque peu fondés à l'intervention de l'Allemagne, on les saisirait ici sans regrets. Nous avons affaire à un homme pour lequel la France est, à la fois, un remords et une excitation, une puissance vaincue et démembrée, mais non soumise, et dont la puissante vitalité lui apparaît comme une menace permanente dans l'avenir. Les apôtres de la revanche immédiate sont donc aujourd'hui les plus grands ennemis de leur pays, car, sous prétexte de rétablir la situation de la France en Europe, ils la conduiraient à une perte certaine. »

Pendant cette crise douloureuse, le choix du gouvernement français, pour l'ambassade de Ber-

lin, s'était porté d'abord sur le comte Armand de Maillé, député à l'Assemblée nationale, et, par suite de son refus, sur le vicomte de Gontaut-Biron, représentant la même fraction de la majorité. C'était un excellent choix à tous égards. M. de Rémusat, auquel j'avais demandé l'autorisation de m'absenter aussitôt après son arrivée à Berlin, me pria de rester quelques jours avec lui pour le mettre au courant des affaires de l'ambassade. Pendant les cinq semaines que je passai encore à Berlin, entre sa nomination et mon départ, je ne trouvai plus de difficultés d'aucune sorte, et nous rencontrâmes partout le meilleur accueil, aussi bien du côté de la cour et du gouvernement que de celui de la société allemande. Il semblait que, par un accord tacite et qui est une bien grande force pour un pays, lorsque cet accord est possible, on voulût dédommager le premier envoyé français venu à Berlin après la guerre, de la situation nécessairement très pénible que les événements avaient dû lui imposer à certains moments.

Je n'avais pas été présenté à l'empereur et à l'impératrice d'Allemagne, absents de Berlin pendant tout le cours de l'été, et qui venaient seulement d'y rentrer depuis peu de jours, à l'occasion des fêtes de Noël. M. de Gontaut devant arriver

prochainement, j'aurais donc pu quitter Berlin sans les avoir vus. L'Empereur tint à ce qu'il n'en fût pas ainsi. Afin de ne pas modifier les règles habituelles de l'étiquette diplomatique, qui accréditent seulement les chargés d'affaires auprès du ministre des affaires étrangères et non auprès du souverain, il pria la princesse Antoine Radziwill, née de Castellane, de donner une soirée tout intime à laquelle nous fûmes invités, et où il se rendit ainsi que l'Impératrice et le prince royal. C'est sur ce terrain demi-français, et choisi avec à-propos, que nous fûmes présentés à Leurs Majestés, dont l'accueil fut des plus prévenants.

Quelques jours après, nous reçûmes une invitation à la cour et une autre chez la princesse royale, où l'Empereur et l'Impératrice vinrent également. Je ne manquai pas de remercier, à cette occasion, l'Impératrice des soins qu'elle avait eus pour nos blessés, dont elle et ses dames d'honneur avaient bien voulu s'occuper tout spécialement au milieu de cette guerre néfaste. Les liens de la charité étaient les seuls qui pussent subsister, après de pareilles luttes, entre deux nations chrétiennes. Ce devoir fut noblement rempli de part et d'autre.

Afin de compléter ces souvenirs personnels, je dois ajouter que le gouvernement allemand avait

eu la pensée de me donner une décoration comme souvenir de ma mission à Berlin. Je ne crus pas pouvoir l'accepter, dans un moment où une partie de notre territoire était encore occupée par les troupes allemandes. M. de Thile fut un peu ému de ma réponse négative et ne la transmit qu'avec peine et hésitation au chancelier. Mais celui-ci la trouva très correcte et lui répondit qu'il aurait fait exactement la même chose à ma place. Je dis alors à M. de Thile que les témoignages honorifiques habituels me seraient moins précieux, dans les circonstances où nous nous trouvions, qu'une mesure de clémence accordée avec à-propos. L'amnistie que j'avais été chargé de solliciter en faveur de nos soldats encore détenus dans les forteresses allemandes, pour délits commis depuis leur captivité, était toujours ajournée. Je la demandai comme une faveur personnelle. J'ignore si cette considération pesa de quelque poids dans la décision du gouvernement allemand, mais peu de temps après, l'amnistie fut en partie accordée.

A quelques jours de là, c'était un dimanche, une foule nombreuse se rendait au Thiergarten, qui donne sur la Pariser Platz, où est située l'ambassade de France, lorsque vers deux heures de

l'après-midi, par un beau soleil d'hiver, je vis arriver en voiture ouverte le prince de Bismarck. Il portait l'uniforme des cuirassiers blancs. C'était la première fois qu'il venait, en personne, à l'ambassade depuis la guerre, s'étant borné jusqu'alors à des échanges de cartes et à un dîner auquel il m'avait invité avec M. Pouyer-Quertier. Le chancelier me fit l'honneur de me dire qu'il avait tenu à me témoigner lui-même, à la veille de mon départ de Berlin, le bon souvenir qu'il conservait de nos relations personnelles et des efforts que j'avais faits pour rétablir, en ce qui dépendait de moi, l'entente entre les deux nations et les deux gouvernements. Il resta environ vingt minutes. Lorsqu'il partit, sa voiture traversa la foule des promeneurs qui s'étaient arrêtés devant l'ambassade, attentifs à ce spectacle qui était l'indice révélateur d'une situation nouvelle.

Avant de terminer le court aperçu de ces négociations laborieuses qui avaient rétabli les relations diplomatiques entre la France et le nouvel empire d'Allemagne, je me permettrai de citer l'extrait suivant de la première dépêche écrite par M. de Gontaut, deux jours après son arrivée à Berlin, et dont il voulut bien me faire remettre la copie. Elle contient le passage suivant :

« Berlin, 6 janvier 1872.

« ... Puis M. de Bismarck me dit que le gouvernement du Roi avait eu extrêmement à se louer de ses rapports avec M. le marquis de Gabriac; que personne n'aurait pu mettre plus de tact et un plus grand esprit de conciliation, avec toute la dignité que son gouvernement pouvait désirer de lui. C'est un plaisir aussi bien qu'un devoir pour moi, Monsieur le Ministre, de vous rapporter ce jugement porté par M. de Bismarck sur notre chargé d'affaires, car il correspond, si je ne me trompe, à l'opinion si bien motivée que M. le Président de la République et vous avez bien voulu m'exprimer sur son compte.

« Vicomte DE GONTAUT-BIRON. »

Je ne suppose pas, malgré ces témoignages trop flatteurs, que si j'étais resté à Berlin, j'eusse pu conserver très longtemps avec M. de Bismarck, surtout après la chute de M. Thiers, les rapports de bonne entente que l'état d'antagonisme où se trouvaient placés nos deux pays rendait souvent bien difficiles à maintenir; mais je suis heureux d'être parti, si je puis dire, entre deux orages, et par l'éclaircie d'un ciel favorable.

Je quittai Berlin le 22 janvier 1872, après avoir mis M. de Gontaut au courant des affaires de l'ambassade. Ce fut à lui qu'échut, comme on le sait, le grand honneur d'apposer son nom sur l'acte diplomatique qui libérait notre territoire, et que M. de Bismarck désira signer lui-même à Berlin. M. de Gontaut seconda avec autant d'intelligence que de patriotisme M. Thiers dans l'œuvre de notre libération, et il eut même, dans la conclusion de l'acte final de la convention, une part personnelle d'une importance aujourd'hui bien connue. Elle doit lui mériter toute la reconnaissance du pays.

Qu'on me permette un dernier mot avant d'achever ce qui touche aux rapports particuliers de la France avec l'Allemagne pendant cette période, et d'aborder dans une seconde partie les questions auxquelles l'Europe s'est trouvée mêlée durant mon séjour à Berlin.

Depuis cette époque, j'ai eu l'honneur de représenter la France comme ministre plénipotentiaire en Hollande, en Grèce, en Belgique, enfin auprès du pape Léon XIII, en qualité d'ambassadeur. Ces diverses missions m'ont laissé les meilleurs et les plus attachants souvenirs. Personne, en retour, ne s'étonnera que je n'en puisse dire autant des dix-huit mois que j'ai passés, pendant et après la guerre,

entre Pétersbourg et Berlin. Cependant, au milieu même de ces années de douloureuses angoisses, une pensée nous a toujours soutenus, mes collègues et moi, et c'est sur cette pensée que je voudrais insister en terminant. La France a eu alors quelques rares moments d'union intérieure, bien précaire, bien peu durable, mais assez forte cependant pour lui permettre, sinon d'affranchir son territoire par ses armes, du moins de le libérer par des sacrifices et des efforts communs. A l'étranger, par suite, nos représentants, parlant au nom de la France momentanément unie, ont pu quelquefois, on l'a vu par ce récit, se faire écouter de l'Europe et respecter par elle.

Et cependant, cette période de notre histoire est une des plus tristes entre toutes. Nous n'avions plus d'armée, notre frontière était ouverte, notre gouvernement instable et errant à la suite de notre Assemblée sur toutes les grandes routes; mais ce gouvernement parlait au nom du pays tout entier, et on le sentait au dehors. C'est donc vers cet objectif d'union, tiré du sentiment même de l'État, comme l'appelait devant moi le prince de Bismarck (*Staatsgefühl*), que nous devrions toujours tendre, au lieu de diviser la nation en deux camps ennemis par des mesures qui blessent ses intérêts les plus

chers, notamment celui de la liberté des consciences. Le jour où nous serons revenus à l'union sous une forme durable, nous verrons, comme à d'autres époques, de quel poids peut peser dans le monde l'influence de cette France que ses ennemis ont pu entamer, mais qu'ils ne sauraient définitivement réduire, tant que nous n'emploierons pas à la déchirer nous-mêmes les mains qui nous ont été données pour la défendre.

# SECONDE PARTIE

## CHAPITRE X

L'AUTRICHE ET L'ALLEMAGNE EN 1871. — ENTREVUE DE GASTEIN ET DE SALZBOURG. — LE COMTE DE BEUST ET LE COMTE ANDRASSY.

La mission que j'ai eu l'honneur de remplir à Berlin, après la signature de la paix de Francfort, le 14 juin 1871 et jusqu'à l'arrivée du vicomte de Gontaut-Biron comme ambassadeur, au mois de janvier 1872, ne pouvait se borner aux négociations que la reprise des relations diplomatiques nécessitait entre les gouvernements français et allemand. J'avais le devoir de renseigner aussi complètement que possible le cabinet de Versailles sur tous les incidents diplomatiques intéressant les puissances étrangères et dont Berlin devait être le foyer principal.

Le contre-coup devait s'en faire ressentir sur

notre situation intérieure, par suite des alliances que le nouvel empire d'Allemagne chercherait à contracter, pour consolider par des traités la prépondérance qu'il avait conquise par les armes. Pour ne parler que des grandes puissances, la Russie et l'Angleterre ayant dessiné leur attitude pendant la guerre dans un sens de neutralité plutôt favorable à la Prusse, c'était du côté de l'Autriche que devaient se porter les efforts du gouvernement allemand pour attacher à sa cause une puissance dont elle avait pu un moment, en raison des souvenirs de Sadowa, redouter l'hostilité. Quant à l'Italie, on sait avec quelle promptitude elle avait trouvé dans nos revers l'occasion de compléter son unité politique par l'occupation de Rome, et malgré les déclarations faites par le roi Victor-Emmanuel à M. Thiers, lors de son passage à Florence, personne ne doutait qu'après quelques jours d'isolement imposés par les convenances internationales, elle ne cherchât aussitôt que possible à se rapprocher du vainqueur.

C'était donc du côté de l'Autriche que l'attention devait se porter, et il y a lieu de reconnaître que cette puissance a mis toutes les formes convenables pour ménager sa transition vers une politique qui, par le fait des circonstances, devenait pour elle

une nécessité. Il est vrai qu'elle s'était engagée avec nous plus qu'aucune autre puissance, et que l'opinion longtemps accréditée en France avait été qu'un traité d'alliance existait entre elle et nous. Mais des publications récentes ont démontré que, s'il y avait eu réellement des pourparlers très sérieux entre les deux gouvernements, dont la mission de l'archiduc Albert, au mois d'avril 1870, avait été l'indice caractérisé, nous n'avions le droit de compter, au début de la guerre, que sur la sympathie morale de l'Autriche, qui serait devenue effective, si le succès s'était prononcé pour nos armes.

On se rappelle la controverse très vive qui eut lieu sur ce point contesté. Les lettres échangées, en 1873, entre le duc de Gramont et le comte de Beust, ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, laissaient la question indécise. Le prince de Metternich avait bien reçu une dépêche de Vienne, du 11 juillet 1870, citée par M. de Beust dans ses Mémoires, et qui mentionnait des réserves explicites de la part du cabinet autrichien. On y trouvait entre autres cette phrase décisive : « J'ai revendiqué alors, comme je revendique maintenant, une liberté entière d'action pour l'empire austro-hongrois, et si j'ai maintenu avec fermeté

ce point, quand il s'agissait de signer un traité d'alliance, je dois, moins que jamais, me considérer comme ayant les mains liées, aujourd'hui, où un traité n'a pas été conclu. » C'était fort clair.

Malheureusement, l'ambassadeur d'Autriche n'avait pas communiqué cette dépêche au duc de Gramont, qui en entendit parler pour la première fois par la lettre de M. de Beust, du 4 janvier 1873. Notre ministre des affaires étrangères avait au contraire eu communication, le 24 juillet 1870, d'une dépêche du même comte de Beust, beaucoup plus satisfaisante pour nous, à la suite d'un message que le comte Witzthum, ministre d'Autriche à Bruxelles, de passage à Paris, avait reçu de l'empereur Napoléon la mission de remettre à l'empereur François-Joseph. La lettre du 20 juillet, au prince de Metternich, se terminait ainsi : « Veuillez donc répéter à Sa Majesté et à ses ministres que, fidèles à nos engagements, tels qu'ils ont été consignés dans les lettres échangées l'année dernière entre les deux souverains, nous considérons la cause de la France comme la nôtre, et que nous contribuerons au succès de ses armes dans la limite du possible. »

Cette phrase, malgré la controverse élevée entre le duc de Gramont et le comte de Beust sur son

interprétation, semblerait aussi décisive, de son côté, que celle du comte de Beust, si, depuis lors, une publication, également officielle, n'avait permis de connaître, d'une manière tout à fait nette, l'opinion de l'empereur François-Joseph, en le mettant directement en scène un mois avant la guerre; je veux parler des *Souvenirs militaires* du général Lebrun, aide de camp de l'empereur Napoléon III, parus au mois de juillet 1895. Il ressort clairement de cette publication que, si le parti militaire autrichien, dont l'archiduc Albert était en quelque sorte plus spécialement le représentant à Vienne, désirait vivement la revanche de Sadowa et voulait y associer la France, l'empereur François-Joseph et son ministre, le comte de Beust, n'entendaient s'engager avec nous qu'avec la certitude morale d'un succès. De là ce délai de six semaines que l'Autriche nous demandait pour sortir de sa neutralité et joindre éventuellement ses forces aux nôtres, et la réponse que l'Empereur fit au général Lebrun dans l'audience qu'il lui accorda à Laxenburg, le 14 juin 1870. Voici les paroles textuelles du général Lebrun, extraites de son rapport du 30 juin à l'empereur Napoléon, après son retour de Vienne :

« L'empereur François-Joseph, nous dit-il, s'ex-

prima textuellement vis-à-vis de moi dans les termes suivants :

« L'archiduc Albert m'a rendu compte des ques-« tions qui ont été traitées entre lui et vous. Je ne « puis qu'approuver les moyens proposés pour l'exé-« cution du plan dont il vous a parlé au point de vue « militaire. Mais je dois vous dire qu'avant tout je « veux la paix ; si je fais la guerre, il faut que j'y sois « forcé. Je me plais à espérer que l'empereur Napo-« léon voudra bien tenir compte de ma situation « personnelle et politique, tant à l'intérieur qu'à « l'extérieur. Si je déclarais la guerre en même « temps que lui, il n'est pas douteux qu'exploitant « de nouveau l'idée allemande, la Prusse pourrait « surexciter et soulever à son profit les populations « allemandes non pas seulement chez elle et dans « l'Allemagne du Sud, mais aussi dans l'empire » austro-hongrois, ce qui serait très fâcheux pour « mon gouvernement.

« Mais, si l'empereur Napoléon, forcé d'accep-« ter ou de déclarer la guerre, se présentait avec « ses armées dans le midi de l'Allemagne, non « point en ennemi, mais en libérateur, je serais « forcé de mon côté de déclarer que je fais cause « commune avec lui. Aux yeux de mes peuples, « je ne pourrais faire autrement que de joindre

« mes armées aux armées françaises. Voilà ce « que je vous prie de dire de ma part à l'empe- « reur Napoléon. J'espère qu'il verra comme moi « ma situation politique intérieure et extérieure. »

Le ton de l'empereur François-Joseph, quelques-unes de ses paroles suivant de près celles-ci : « Avant tout je veux la paix ; pour faire la guerre, il faut que j'y sois forcé », ne m'ont laissé aucun doute sur le sens que je devais donner à cette déclaration de Sa Majesté. L'Empereur a voulu que je comprisse bien, pour le rapporter à Paris, que s'il considérait la guerre comme possible, probable, désirable même, il fallait, néanmoins, que chez le peuple austro-hongrois, ainsi qu'à l'étranger, on fût convaincu, ou que l'on pût dire qu'il voulait la paix. Il a voulu faire entendre qu'il était à désirer que, si un jour il déclarait la guerre à la Prusse, la nation hongroise pût croire que ce faisant il obéissait à un devoir impérieux vis-à-vis d'elle et vis-à-vis de l'Allemagne du Sud.

« L'empereur François-Joseph a fait deux guerres malheureuses en 1859 et en 1866. Il n'ignore pas, m'a dit l'archiduc Albert, que ses sujets s'en souviennent, et il doit penser que ceux-ci n'accepteraient volontiers les charges d'une troisième guerre que dans le cas où cette guerre paraîtrait com-

mandée par une impérieuse nécessité. » (*Souvenirs militaires du général Lebrun*, pages 147 et 148.)

Ce rapport du général, fait à l'empereur Napoléon *quinze jours* avant la déclaration de guerre, explique plus qu'aucun autre document les hésitations contradictoires de l'Autriche et, par suite, les appréciations divergentes dont son attitude a été l'objet. Nous pouvons le regretter, mais nous n'avons pas le droit de nous en plaindre, car le langage de l'empereur François-Joseph avait été parfaitement loyal vis-à-vis de l'aide de camp de l'empereur Napoléon. D'ailleurs, soyons de bonne foi. Pouvions-nous attendre une coopération plus active de la part d'un souverain auquel nous avions pris la Lombardie en 1859, et que nous avions laissé écraser en 1866 par la Prusse pour donner la Vénétie à l'Italie? Les intérêts de son empire devaient exclusivement inspirer sa politique et ses décisions. Quoi de surprenant qu'après deux défaites il ne voulût associer son pays qu'à la politique de l'empire victorieux? Sedan avait prononcé contre nous. Sadowa ne pouvait plus être qu'un pénible souvenir.

Et cependant, il faut le reconnaître, même après cette date funeste, c'est encore dans l'Autriche que nous avons trouvé pendant et après la guerre

quelque bon vouloir. C'est elle seule qui a cherché à rendre effective la ligue des puissances neutres et à reconstituer l'Europe pour sauver la France. C'est elle qui a protesté avec une certaine énergie contre la dénonciation du traité de 1856, tout en en acceptant l'abrogation, mais par le fait de l'Europe assemblée, au lieu de l'être par un acte unilatéral et par suite révolutionnaire. Il y aurait injustice à l'oublier. La transition fut ménagée et l'Autriche amenée, malgré elle, par la logique implacable des faits, à chercher du côté de l'Allemagne un équilibre devenu pour elle nécessaire et que l'état des diverses nationalités composant l'empire austro-hongrois lui imposait.

C'est pendant mon séjour à Berlin que cette entente s'établit, sans avoir encore le caractère d'alliance écrite, qu'elle ne revêtit que plus tard. Dès le mois de février 1871, au moment de la capitulation de Paris, le cabinet autrichien comprit la nécessité de se prononcer dans le sens d'un rapprochement vis-à-vis de l'Allemagne. A la politique des *mains libres* qu'avait suivie jusque-là le comte de Beust par ordre de l'Empereur, succédait celle de l'*itinéraire forcé*, que devait personnifier quelques mois plus tard le comte Andrassy. Un échange de notes eut lieu entre les deux gouver-

nements pour préparer cet accord. A la même époque, l'aide de camp général comte de Bellegarde fut envoyé à Berlin par l'empereur François-Joseph, pour remettre au nouvel empereur d'Allemagne une lettre de félicitations à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance. Deux mois après, le général de Gablenz reçut également la mission d'assister à la rentrée des troupes allemandes dans leur capitale et à l'inauguration du monument de Frédéric-Guillaume III.

Mais ces démonstrations n'étaient pas suffisantes pour orienter la nouvelle position de l'Autriche vis-à-vis de l'Allemagne. Des entrevues s'imposaient forcément entre les souverains et leurs ministres dirigeants. Elles eurent lieu successivement pendant l'été de 1871 à Ischl, Gastein et Salzbourg, lieux charmants et qui, par eux-mêmes, n'évoquaient que des souvenirs d'apaisement et de conciliation. Le 11 août, j'écrivais de Berlin à M. de Rémusat :

« Monsieur le Ministre, c'est aujourd'hui même que l'empereur d'Allemagne doit se rencontrer à Ischl avec l'empereur d'Autriche, pour continuer de là sa route sur Gastein, où l'empereur François-Joseph ira vraisemblablement les rejoindre dans quelques jours La présence du comte de Beust,

qui s'y trouve déjà et qui y attendra l'arrivée de son souverain, coïncidera avec celle du prince de Bismarck. Les deux ministres n'y resteront que quelques jours ensemble, mais ce temps suffira sans doute pour leur permettre de traiter bien des questions, et à ce titre l'entrevue actuelle mérite de fixer l'attention de l'Europe et la nôtre.

« Cette entrevue a, du reste, été précédée par un ensemble de faits dont elle est, en quelque sorte, la conséquence nécessaire. L'Autriche, cette mosaïque de nationalités, n'a cessé, depuis la guerre d'Italie, de chercher en elle un principe fort sur lequel elle pût s'appuyer, pour se préserver des éléments de dissolution qu'elle renferme dans son sein. Elle a essayé de toutes les combinaisons, sans en trouver une qui lui réussît complètement. Après avoir tour à tour passé par la centralisation bureaucratique et le dualisme exclusif, elle est aujourd'hui dans la voie du fédéralisme, sous le ministère Hohenwart, et tente de donner satisfaction à ses provinces slaves. Celles-ci, mécontentes du compromis conclu en 1867 entre les Hongrois et les Allemands, en dehors de leur participation, cherchaient à obtenir une satisfaction pour leur autonomie et ne cachaient pas leurs tendances éventuelles à se rapprocher de la Russie,

pour le cas où elles ne pourraient s'entendre avec le cabinet de Vienne.

« C'était un grand danger pour l'Autriche, car à Saint-Pétersbourg il existe un parti nombreux qui envisage une lutte avec cette puissance comme une éventualité probable. J'ai eu occasion de me convaincre, pendant mon séjour dans cette ville, des intentions du parti national russe, qui a momentanément changé de drapeau et abdiqué ses visées ambitieuses sur la Turquie pour se tourner contre l'Autriche. Ce parti, sans renoncer à arriver un jour à Constantinople, croit qu'il lui sera plus facile de le faire quand la Turquie n'aura plus à côté d'elle une alliée éventuelle pour la défendre. Il a ses représentants dans la presse et dans l'armée, et leur nombre s'accroît chaque jour de plus en plus.

« La résignation de la Turquie à accepter l'atteinte portée au traité de 1856 a amené entre cette puissance et le cabinet de Saint-Pétersbourg un ensemble de bons rapports qui ont été habilement ménagés par le prince Gortchacow. L'empereur Alexandre a tenu à recevoir en grande pompe l'envoyé du Sultan, chargé de lui remettre le cordon de l'Osmanié, et il s'en est suivi une certaine intimité de rapports qui, pour le moment, ajourne

toute complication sérieuse entre la Russie et la Turquie.

« Ce résultat n'est malheureusement pas sans causer à Vienne des appréhensions fondées, et j'ai eu occasion de me convaincre, en revoyant il y a quelques jours le comte Chotek (1) à Berlin, que les dispositions de la chancellerie russe persistent à être malveillantes pour l'Autriche. La question des confessions religieuses en Galicie et la persécution dont les Ruthènes se prétendent l'objet de la part des autorités de cette province, sont un des prétextes dont se sert le cabinet de Saint-Pétersbourg pour se plaindre de l'Autriche, tandis que les intrigues panslavistes, en Bohême notamment, sont un des griefs du cabinet de Vienne. L'antipathie personnelle qui existe, d'ailleurs, entre le prince Gortchacow et le comte de Beust, et dont on a retrouvé la trace dans l'échange des notes entre les deux cabinets, lors de la dénonciation du traité de 1856, expliquent la tension des rapports entre les deux cours. Elle ne constitue pas encore un danger imminent pour la paix en Orient, mais elle est l'indice d'une situation grave, à laquelle il fallait porter remède.

(1) Ministre d'Autriche à Saint-Pétersbourg.

« On l'a essayé depuis quelque temps à Vienne, et même avec un certain succès, en donnant une satisfaction relative aux aspirations des Tchèques. Les populations d'origine slave représentent, en effet, la nationalité la plus nombreuse en Autriche, sinon la plus riche et la plus éclairée. Comment leur refuser satisfaction, sans les rejeter vers la Russie ? et comment la leur donner entière, sans blesser les autres nationalités et particulièrement les Magyars et les Allemands? Là est le problème à résoudre, et il n'est pas simple, on en conviendra.

« En effet, les huit millions d'Allemands qui sont en Autriche représentent, de l'aveu général, la nationalité la plus laborieuse et la plus intelligente du pays. Il n'était pas possible de les dépouiller violemment de leur ancienne prépondérance, depuis surtout qu'à la frontière même de l'Empire ils avaient dans la Prusse un élément d'attraction.

« Mécontents depuis longtemps de la prédominance donnée à la Hongrie, ils n'auraient plus une sympathie égale pour une monarchie et un souverain auquel ils sont personnellement attachés, mais qui ne représenterait plus aujourd'hui leurs aspirations intimes, s'ils ne recevaient pas une satisfaction quelconque.

« Le cabinet de Vienne n'avait donc, pour conserver l'unité de l'Empire, qu'à chercher les moyens de ménager à la fois les Slaves et les Allemands, sans altérer ses bons rapports avec la Hongrie. C'est une œuvre malaisée et qui méritera la reconnaissance du pays à l'homme d'État qui résoudra ce problème.

« Pour le moment, à l'intérieur, il a tendu la main aux Tchèques par des offres de centralisation qui pourront aboutir au fédéralisme. A l'extérieur, il s'efforce de complaire aux Allemands. A ce point de vue, les entrevues qui vont avoir lieu à Ischl et à Gastein aboutiront vraisemblablement à la consécration d'une politique d'équilibre au dedans et, au dehors, d'une attitude nouvelle vis-à-vis de l'Allemagne reconstituée sous l'hégémonie de la Prusse.

« Le rapprochement qui a eu lieu cet hiver, à la suite de nos désastres, entre l'Autriche et la Prusse a eu un double but. Sans doute le cabinet de Vienne a tenu à se faire pardonner à Berlin les sympathies françaises qu'il avait été accusé d'entretenir; mais, tout en étant sensible à cette marque de déférence, il n'est guère permis de croire que le prince de Bismarck en ait été la dupe, pas plus qu'il ne le sera aujourd'hui des

assurances qui pourront lui être données à Gastein. L'Autriche, si je puis me servir de cette expression, en aurait donc été pour ses frais, si elle n'avait pas donné, par là, satisfaction à ses provinces allemandes. Ce sont elles qui sont en cause aujourd'hui; c'est à elles que l'on veut plaire, en tendant la main à un ancien ennemi qui n'est plus aujourd'hui, pour tout Allemand, que le porte-drapeau de l'indépendance et de la nationalité commune.

« Ce résultat est dès à présent acquis. On pourrait peut-être, toutefois, ajouter que, dans cette nouvelle entrevue de Gastein, les deux souverains se rappelleront, en se revoyant, et non sans mélancolie pour l'empereur François-Joseph, que, malgré l'échange des mêmes protestations dans la même localité, en 1865, l'Autriche perdait la Vénétie l'année suivante et se voyait, pour toujours peut-être, exclue de l'Allemagne. »

J ai tenu à donner *in extenso* cette dépêche, qui explique bien les nécessités politiques que subissait l'Autriche et qui l'ont amenée plus tard à se lier plus étroitement encore avec l'Allemagne. Du côté de la Prusse, l'intérêt était le même, si les mobiles étaient différents. Ce n'était pas tout de nous avoir vaincus; il fallait créer contre nous

un nouvel ordre européen dont la France serait exclue, et nous enfermer dans une sorte de blocus moral qui empêchât toute action de notre part en Europe. « Le prince de Bismarck, écrivais-je le 26 août, travaille activement à se créer partout des points d'appui contre nous. Il en cherche dans le midi de l'Allemagne, où il puise sa force dans le sentiment protestant; il en cherche en Italie, en appuyant les revendications italiennes contre la Papauté. Il n'est pas surprenant qu'il veuille entraîner l'Autriche de son côté. Il ne négligera aucun effort pour persuader à l'Europe que le danger de voir la paix troublée ne peut venir que de la France et pour démontrer qu'il faut se prémunir contre une puissance dont l'affaissement moral, comme la prépondérance, sont un égal danger pour l'Europe.

« Les idées de revanche, l'instabilité de nos institutions, tout est déjà et sera encore exploité contre nous. Il ne considérera son œuvre comme achevée que le jour où la prédominance morale de l'Allemagne, établie par la force matérielle, sera sanctionnée par la force morale qu'il avait méprisée jusqu'ici et à laquelle, par une dérision suprême, il est obligé de rendre hommage. Mais cette seconde partie de son œuvre sera plus diffi-

cile que la première, et la régénération morale de la France serait, si elle se produit, suffisante à elle seule pour l'arrêter. »

Le comte de Beust a consacré quelques chapitres de ses Mémoires au compte rendu des entrevues de Gastein et de Salzbourg. Il cite notamment les deux rapports qu'il a adressés à l'empereur François-Joseph et dans lesquels il résume ses entretiens avec le prince de Bismarck et l'audience que lui accorda l'empereur Guillaume. Le chancelier lui parla avec beaucoup d'ouverture sur toutes les questions, et on retrouve même, dans le récit de leurs pourparlers, certaines confidences d'un grand intérêt pour nous. L'une confirme le récit de M. Jules Favre dans son *Histoire du gouvernement de la Défense nationale*, sur le refus du prince de Bismarck de parler français avec M. Thiers, pour vaincre, disait-il, son obstination. L'autre est la reproduction des paroles qu'il m'avait dites à moi-même quelques jours auparavant, à Berlin, sur Metz, qu'il avait voulu laisser à la France, et qu'il n'avait gardée pour l'Allemagne que devant la volonté catégorique du maréchal de Moltke. Enfin, que si Metz eût tenu un mois de plus, il aurait fallu lever le siège de Paris (t. II, p. 479 et 480).

Dans le même ordre de souvenirs particulièrement intéressants pour nous, il convient de citer le passage où l'empereur Guillaume dit au comte de Beust, dans l'audience qu'il lui accorda : « Un mot de Sa Majesté, qui me sembla intéressant, est que la France avait consommé sa ruine dès 1866, attendu que Napoléon pouvait et devait attaquer l'armée prussienne par derrière. En 1866, lui, roi de Prusse, ne voulait pas croire à la neutralité de la France, et ce ne fut qu'après une longue résistance qu'il avait consenti à dégarnir les provinces rhénanes. Aussi avait-il toujours conservé beaucoup de reconnaissance à l'empereur Napoléon. » (T. II, p. 497.)

Puis « il fut question de la guerre de 1866, qu'il n'avait entreprise, lui, roi de Prusse, que le cœur brisé, après une longue lutte avec son ministère, *après huit nuits d'insomnie*, et parce que les préparatifs de l'Autriche l'y obligeaient ». « Le ciel avait favorisé les armes prussiennes, et lui, le roi, on sera bien obligé de le reconnaître, s'était montré généreux. Sa Majesté ajouta qu'elle avait bien aussi pour but, en montrant cette générosité, d'empêcher l'ingérance de la France et, conséquemment, une guerre européenne. La dernière guerre, non plus désirée que prévue par lui, avait

enfin placé la Prusse à la tête de l'Allemagne, également contre sa volonté à lui, roi de Prusse; comme Empereur, il n'a de plus ardent désir que d'entretenir de bonnes relations avec l'Autriche; et, en disant cela, il appuya plusieurs fois sur ce point qu'il comprenait fort bien qu'on n'oubliât pas aisément le passé, et qu'il se réjouissait fort du rétablissement des bons rapports entre les deux Empires. » (T. II, p. 496.)

A part ces récits anecdotiques du comte de Beust, qui étaient absolument inédits lors de la publication de ses Mémoires, je retrouve, dans deux de mes dépêches adressées à M. de Rémusat, toutes les particularités de l'entrevue de Gastein telles que je les avais apprises à Berlin de diverses sources confidentielles. Le comte de Beust causait volontiers avec ses amis. Tous ceux qui l'ont rencontré, dans le cours de sa brillante carrière, ont reçu ses confidences. En voici quelques-unes qui complètent les deux chapitres qu'il a consacrés dans ses Mémoires à l'entrevue de Gastein :

« Berlin, le 7 septembre 1871.

« Le comte de Beust a manifesté à mon interlocuteur toute sa satisfaction de ses entrevues avec

le prince de Bismarck. Il lui a donné l'assurance qu'il n'y avait rien eu d'écrit entre eux, mais que les bases d'une entente générale entre les deux gouvernements avaient été posées et acceptées de part et d'autre.

« M. de Beust aurait reconnu que l'Autriche n'avait pas d'autre politique à suivre que celle de l'acceptation franche et sans réserve des faits accomplis en Allemagne. Partant de ce principe, il voyait pour son pays, dans un rapprochement intime avec la Prusse, la plus sûre garantie contre les empiétements de la Russie, un gage contre les dangers du parti révolutionnaire européen et une assurance du maintien de la paix générale.

« Indépendamment de la question de l'Internationale et des affaires de Roumanie, sur lesquelles j'ai déjà fait connaître qu'un accord spécial était intervenu, on s'est également entendu sur la question religieuse. M. de Bismarck s'est trouvé d'accord avec M. de Beust à Gastein, comme il l'avait été avec M. de Lutz à Munich, sur la nécessité de lutter contre le parti catholique dans toutes ses manifestations.

« J'ai demandé ensuite à la personne dont je tiens ces renseignements, si dans son opinion l'empereur François-Joseph avait aussi bien pris son parti des

événements de 1866 et s'il n'y avait pas de désaccord entre eux. Il m'a répondu qu'il ne le pensait pas, et qu'il n'admettait pas la séparation que quelques personnes voulaient établir entre les vues du chancelier d'Autriche et celles de son souverain. Il reconnaissait, néanmoins, que tout dépendrait du résultat des élections en Autriche. Si ce résultat était favorable aux vues personnelles du comte de Hohenwart, la politique allemande du comte de Beust serait gravement compromise.

« Mon interlocuteur m'a dit ensuite spontanément qu'il n'y avait rien, dans cette entente des deux pays, dont la France pacifique eût à s'alarmer. Je lui ai répondu que j'en étais persuadé et que j'allais même plus loin que lui ; car si j'avais à qualifier cette nouvelle ligue, je l'appellerais surtout pour l'Autriche la ligue de la faiblesse. »

Trois jours après, le 10 septembre, j'écrivais sur le même sujet à M. de Rémusat :

« La fin des entrevues de Salzbourg et de Gastein permet d'arrêter un jugement sur les résultats politiques qui ont pu être atteints, dans ces réunions des souverains et de leurs ministres.

« Nous savons à peu près les conséquences qu'elles auront pour l'Allemagne : il convient d'examiner en peu de mots l'influence qu'elles pourront

exercer sur la position de la France. Nous n'avons assurément pas lieu de nous en féliciter, car cette sorte de *ligue pacifique,* comme on l'appelle ici, a été, de la part de la Prusse, inspirée en grande partie par une pensée de défiance à notre égard; mais je ne vois pas que nous ayons non plus à nous en préoccuper outre mesure, du moment surtout où la Russie reste en dehors et où nous voulons fermement la paix. Cette entente, en supposant même que l'Italie se mette de la partie, durera ce que les intérêts des peuples le comportent, ni plus, ni moins. Gastein, comme je vous l'écrivais l'autre jour, est un lieu de mélancolique souvenir pour l'Autriche, et toutes ces protestations d'amour échangées entre les deux empereurs et leurs conseillers n'effaceront pas l'amertume secrète que doit causer au cabinet de Vienne la perte de sa position en Allemagne.

« Le comte de Beust disait ces jours-ci à l'un de ses confidents habituels, pour lui peindre l'intimité de ses rapports avec le prince de Bismarck : « Nos « deux esprits se sont trouvés réunis comme une « clef dans une serrure. » Seulement M. de Beust a oublié de dire que la personne qui était maîtresse de l'entrée était celle qui avait la clef dans sa poche, et je regrette pour le chancelier d'Au-

triche que ce soit M. de Bismarck qui en soit l'heureux possesseur.

« Il est, du reste, singulier de voir combien la disparition momentanée de la France, du concert européen, trouble et désoriente les esprits. Assurément, on est loin de regretter notre prédominance politique, qui était devenue quelquefois de la prépotence ; mais comme l'Europe a toujours besoin d'être gouvernée par quelqu'un, je doute qu'elle soit longtemps satisfaite d'avoir pris de nos mains M. de Bismarck pour maître de ses destinées. D'ailleurs, indépendamment de la prédominance politique, il y a de nos jours une prédominance morale et intellectuelle qui ne s'établit pas par six mois de campagnes victorieuses et qui a besoin d'ancêtres, autant que le présent. C'est cet empire des idées et du goût que les Allemands voudraient nous ravir maintenant, parce qu'ils sentent que c'est là ce qui constitue notre clientèle européenne. Ils ne parviendront pas à nous l'enlever. Les entrevues de Gastein et de Salzbourg n'effaceront pas ces souvenirs. La France restera, après comme avant, forte de son unité, de son passé glorieux, n'ayant au fond à craindre qu'elle-même et en position, le jour où elle aura retrouvé son équilibre intérieur, de se faire respecter de

nouveau au dehors, sans être obligée même de recourir à la guerre. »

L'absence de la Russie aux entrevues de Gastein et de Salzbourg enlevait, du reste, à ces pourparlers entre les souverains et les hommes d'État autrichiens et allemands tout caractère de gravité internationale. C'était la politique de l'*itinéraire forcé*, remplaçant celle des *mains libres* et la réconciliation officielle de l'Autriche et de la Prusse. Ce n'était pas davantage. Le prince Michel Gortchacow, fils du chancelier et chargé d'affaires à Berlin, pendant l'absence de M. d'Oubril, résumait en quelques mots devant moi la situation. « La Russie, disait-il, ne désire qu'une chose aujourd'hui, c'est le maintien de la paix générale. Elle ne peut donc voir d'un mauvais œil une entrevue comme celle de Gastein, qui, par le bon accord de l'Allemagne, enlevait toute chance de conflagration au centre de l'Europe. La Russie n'avait pas été consultée; elle n'avait pas à l'être sur cette question, qui était une affaire de courtoisie mutuelle entre l'Autriche et la Prusse. Les excellents rapports qu'elle entretenait avec cette puissance n'en souffriraient aucune atteinte. »

Ce langage du prince Michel était parfaitement correct. Il n'en est pas moins vrai qu'au fond du

cœur on n'était pas très satisfait à Saint-Pétersbourg de toutes ces entrevûes. C'était un pas de plus vers la domination exclusive de l'Allemagne en Europe. La question personnelle jouait, d'ailleurs, en tout ceci une assez grande importance. Le prince Gortchacow, comme on le sait, avait gardé de sa mission à Vienne un souvenir plein d'amertume par suite des déceptions politiques qui l'avaient traversée. Il avait, par suite, une horreur instinctive pour la diplomatie autrichienne, qui donnait à ses rapports avec les envoyés de cette cour un caractère particulièrement désagréable. Il est inutile de citer des noms propres, mais le fait ne peut être contesté pour tous ceux qui ont vécu quelques années à Saint-Pétersbourg. En outre, l'ascendant que prenait chaque jour davantage le prince de Bismarck ne laissait pas que d'indisposer le chancelier de Russie. Quand je le quittai à Saint-Pétersbourg, il me dit : « Tâchez de voir Bismarck autant que vous pourrez; sans lui vous ne pourrez rien faire d'utile à Berlin! Il n'est pas toujours commode : mais je suis persuadé que vous vous entendrez avec lui. Il s'est dit autrefois mon élève, je ne sais s'il le dirait encore aujourd'hui. »

Avec ces dispositions, on ne peut croire que le

chancelier de Russie dût être satisfait de ce qui s'était passé à Gastein. D'ailleurs, le sentiment national russe était secrètement préoccupé de l'accroissement d'influence qui en résultait pour l'Allemagne. Cependant, il ne pouvait être question de s'en formaliser, et on devait s'arranger des faits accomplis en Europe, puisqu'on n'avait pas su les empêcher de se produire.

Le langage du prince Michel Gortchacow ne faisait, au fond, que dégager parfaitement la situation de la Russie. J'eus l'occasion de m'en apercevoir personnellement en revoyant son père. Un mois après, j'écrivais à M. de Rémusat : « A son passage par Berlin pour retourner à Saint-Pétersbourg, le prince Gortchacow a eu trois entrevues avec le prince de Bismarck. D'après ce qui en a transpiré, le chancelier fédéral se serait efforcé de dissiper complètement les préoccupations qu'avait pu causer à la Russie l'entrevue de Gastein. Il y serait parvenu assez facilement et aurait cherché à resserrer de nouveau les liens qui unissent les deux empires, en représentant au prince Gortchacow que leur politique devait aboutir au maintien de la paix, par une communion intime d'idées et de sentiments. On m'assure que ce langage aurait été bien accueilli par le prince Gortchacow, et on

a même été jusqu'à me dire que les deux chanceliers se seraient entretenus de la situation de l'Autriche dans certaines éventualités qu'on n'avait pas à prévoir, mais dont il était permis de causer, puisqu'on se voyait. Ce dernier renseignement m'a été donné trop confidentiellement pour que je ne demande pas à Votre Excellence de le garder uniquement pour son information personnelle et de n'en faire aucun usage, aussi bien à Saint-Pétersbourg qu'à Vienne. Je n'ai pas cru, néanmoins, devoir le garder sous silence, d'autant plus que dans l'entretien que j'ai eu moi-même avec le prince Gortchacow, entretien qui a été personnellement très bienveillant pour nous, j'ai trouvé une certaine réserve sur tout ce qui touchait aux rapports des deux puissances vis-à-vis de l'Autriche, en même temps qu'une satisfaction non déguisée de l'accueil aimable et prévenant dont le chancelier de Russie était l'objet à Berlin. J'ai l'honneur de connaître assez le prince Gortchacow, pour attacher quelque importance à ces détails et en faire mention dans ma correspondance avec Votre Excellence. »

Les éventualités auxquelles la précédente dépêche faisait discrètement allusion, devaient se réaliser en partie et à très bref délai. Au moment même où le prince de Bismarck et le prince Gort-

chacow causaient ensemble à Berlin, le ministère Hohenwarth tombait à Vienne, et le comte de Beust le suivait dans sa chute. Il était remplacé par le comte Andrassy. Les Mémoires du comte de Beust sont assez peu explicites sur les causes réelles de sa chute. Il indique, sans le dire formellement, qu'à l'entrevue de Salzbourg, qui suivit immédiatement celle de Gastein, le comte Andrassy avait exprimé le désir de s'y « rendre ». « On demandera, écrit le comte de Beust, quel besoin pouvait avoir le président du conseil des ministres hongrois, de venir à Gastein. Mais qu'est-ce que le comte Andrassy avait à négocier avec le chancelier de l'empire allemand? La réponse télégraphique de l'Empereur fut : « La présence des deux ministres « présidents me semble aussi peu nécessaire que « celle du comte Andrassy seul. » Mais moi qui suis toujours la bonne bête du bon Dieu, je fis en sorte que son vœu fût exaucé, de sorte que lui et le comte Hohenwart reçurent une invitation. Je ne m'occupais ni des rapports entre le comte Andrassy et le prince de Bismarck, ni de ceux du comte Andrassy avec le comte Hohenwart; c'est à peine si j'écoutais ce qu'on me disait. » Le comte de Beust n'a pas su la vérité, ou n'a pas voulu la dire tout entière. A Berlin, on était plus au cou-

rant de la situation. La dépêche suivante en fait foi :

« Berlin, le 11 novembre 1871.

« La crise ministérielle qui vient de se produire est un fait d'une importance assez grande pour dominer en ce moment les autres préoccupations. La rapidité avec laquelle on a vu, en quelques jours, la démission du comte de Beust succéder à celle du comte Hohenwart n'a pas permis de connaître encore avec certitude les motifs de cette brusque résolution de l'empereur François-Joseph. Cependant, voici ce que j'ai pu en savoir, par une personne qui, jusqu'à présent, ne m'a jamais trompé et à laquelle je dois les informations que j'ai eu l'honneur d'envoyer précédemment à Votre Excellence sur l'entrevue de Gastein.

« Les causes de la retraite du chancelier de l'Empire seraient à la fois personnelles et politiques.

. . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . .

« Les ennemis du comte de Beust avaient grossi ces bruits, en représentant à l'Empereur que rien ne devait l'étonner de la part de l'homme qui avait dénoncé le concordat de 1856, sacrifié les croyances religieuses de la majorité de l'Empire,

et subordonné en dernier lieu la politique de l'Autriche à celle du prince de Bismarck. Ces influences de cour et de famille auraient eu assez d'action sur l'esprit de l'Empereur pour l'indisposer sérieusement contre son premier ministre, qui, dans ces derniers temps, avait voulu l'entraîner dans une politique intérieure allemande, un peu différente de la sienne. Aussi, lorsqu'à la suite du compromis favorable aux Tchèques, demandé par le comte Hohenwart, le comte de Beust obtint de Sa Majesté la retraite de cet homme d'État, ce fut une de ces victoires que les souverains font quelquefois payer cher à ceux de leurs serviteurs qui les ont obtenues d'eux, dans un moment d'embarras ou d'indécision. Il se résolut, dès lors à faire de la politique d'équilibre, en se séparant du comte de Beust. Voilà les faits; quant à leurs conséquences, il est très difficile de les tirer, tant que le nouveau cabinet ne sera pas définitivement constitué et que son programme politique ne sera pas arrêté. L'arrivée à Vienne du comte Andrassy ne permet guère, toutefois, de douter que les hommes d'État hongrois ne soient appelés à prendre en main la direction des affaires. C'est assurément une grosse partie qui va se jouer, car si les Tchèques sont profondément

blessés du renvoi du comte de Hohenwart, les Allemands ne peuvent être entièrement satisfaits de l'éloignement du comte de Beust. Toutefois, ce serait à tort que l'on supposerait que le cabinet de Berlin prend ombrage de ce qui se passe à Vienne. J'ai tout lieu de penser, au contraire, qu'il envisage avec calme, sinon avec une satisfaction entière, l'avènement probable d'un homme d'État hongrois à la direction des affaires étrangères de la monarchie. Assurément, M. de Bismarck ne sera pas sans regretter un peu l'éloignement des affaires du comte de Beust, dont il croyait, à bon droit, avoir fait la conquête et avec lequel il avait traité à fond les questions du jour. Mais, d'autre part, on ne saurait oublier que de tout temps il a été partisan du compromis de l'Autriche avec la Hongrie, et il me le disait lui-même il y a un mois. J'ai pu voir à cette occasion que le prince de Bismarck ne faisait pas grand cas de l'Autriche bureaucratique, telle que l'avaient constituée autrefois le comte Buol et le baron Bach. Il réservait toute sa sympathie dans le passé pour le prince de Schwartzenberg, et dans le présent pour l'Autriche-Hongrie, qui lui paraissait un État viable et pouvant être une alliée de l'empire d'Allemagne. J'ajouterai, que, dans une dépêche demeurée

célèbre, le chancelier de l'Empire allemand a indiqué, le premier, le compromis avec la Hongrie, comme le seul moyen de salut pour la monarchie autrichienne. C'était, si mes souvenirs sont exacts, après les premières conférences de Gastein et avant la guerre de 1866.

« Il n'y a donc pas lieu de supposer que le prince de Bismarck fasse la moindre difficulté d'établir de très bons rapports avec le comte Andrassy. Le langage de M. de Thile, que j'ai vu hier, ne me permet guère d'en douter, et la *Correspondance provinciale* va le confirmer demain. Le secrétaire d'État pour les affaires étrangères s'est exprimé devant moi, dans les meilleurs termes, sur le comte Andrassy. Il a tenu à me dire que l'empereur Guillaume lui en avait parlé, il y a quelques jours, comme d'un homme qui lui était très sympathique, et je puis ajouter que, dans l'entrevue de Salzbourg, à laquelle était présent le ministre hongrois, on a remarqué qu'il avait été l'objet des prévenances du Roi et de celles du prince de Bismarck. Le comte Hohenwart, au contraire, n'avait été accueilli qu'avec une politesse voisine de la froideur.

« Le langage de la presse officieuse est, du reste, quant à présent, unanime à cet égard. La *Gazette*

*nationale* va même jusqu'à attaquer personnellement le comte de Beust, et la *Gazette de la Croix*, dans un article communiqué, déclare que le comte Andrassy ne changera rien à la politique de paix suivie dans ces derniers temps par le cabinet impérial.

« Telle est la première impression. Ce sera au nouveau cabinet austro-hongrois à voir s'il lui convient de prendre ouvertement la main qu'on lui offre et de persévérer dans le programme de l'alliance allemande, inauguré par le comte de Beust. S'il tentait de s'y dérober, ce ne serait pas, il faut le reconnaître, sans un grand danger pour lui.

« La politique du cabinet de Berlin vis-à-vis des provinces allemandes de l'Autriche est à peu près la même que celle qu'il a suivie toutes les fois que les convoitises nationales ont été en jeu. Les hommes d'État en Prusse seront donc patients, et ils savent l'être quand il le faut, c'est-à-dire quand leur intérêt le commande. Ils retiendront le mouvement annexionniste, plutôt qu'ils ne le précipiteront. Mais c'est à la condition que, par une sorte de sous-entendu tacite, toute l'Autriche ne sera et ne pourra être, à un moment donné, que l'alliée éventuelle de l'Allemagne. S'il en était autrement, si le nouveau cabinet austro-hongrois cherchait

pour sa politique extérieure un point d'appui ailleurs qu'à Berlin, on verrait à l'instant les dispositions du prince de Bismarck changer du tout au tout. L'Autriche redeviendrait l'objet de ses attaques, et peut-être trouverait-il alors dans une autre puissance, également voisine, l'occasion de renouer une partie dont la Galicie, d'une part, et les provinces allemandes de l'Autriche seraient le commun enjeu.

« Nous n'en sommes pas encore là, grâce à Dieu; mais il faut reconnaître, malheureusement, que, dans la situation actuelle de l'Europe, la nécessité d'une politique allemande envers l'Allemagne s'impose presque à l'Autriche.

« L'attraction que ressentent pour la Prusse les provinces appartenant à cette nationalité est semblable à celle que l'Allemagne a exercée de 1847 à 1863, vis-à-vis des duchés de Sleswig-Holstein. Tant que le nouvel empire germanique sera dans la période ascendante où il est entré, il attirera forcément à lui les peuples de même race, et les gouvernements voisins ne pourront se soustraire au dilemme d'une hostilité ouverte, ou d'une amitié imposée. C'est la servitude effective de l'Europe et l'expiation méritée de son indifférence pour les malheurs de la France. »

Les événements qui suivirent l'époque où cette dépêche fut écrite justifièrent les prévisions qu'elle contenait. Ce ne furent pas seulement de bons rapports, mais une intimité étroite qui s'établit entre le prince de Bismarck et le comte Andrassy. Les publications de ces dernières années le démontrent. Pour ceux qui ont eu l'honneur de connaître ces deux hommes d'État, il n'est pas douteux que leur nature ne les rendît fort sympathiques l'un à l'autre. La Triple Alliance devait, dans un temps donné, être la conséquence presque forcée de ces dispositions personnelles, tandis que la nature du comte de Beust n'aurait pas offert les mêmes garanties au chancelier allemand. Il avait été, en quelque sorte, prêté par la Saxe à l'Autriche, à laquelle il avait donné le plus entier et le plus loyal concours; mais il n'avait pas vis-à-vis de sa nouvelle patrie politique ce certificat d'indigénat que rien ne remplace. Il n'avait pas, jusqu'aux dernières années, souffert avec elle, vécu avec elle; il n'avait pas éprouvé ces palpitations patriotiques que causent à tout homme de cœur les angoisses du passé, les souvenirs de l'enfance, les douleurs de la famille assistant aux misères de l'invasion, à l'occupation des garnisaires, au démembrement du patrimoine national ou individuel.

Son esprit, d'ailleurs très cultivé, était plutôt artistique que froidement politique, et se rapprochait un peu du nôtre. Un bon mot était pour lui une raison. La politique des *mains libres*, bonne pendant la période indécise que traversa l'Autriche, et comme mesure de transition, ne pouvait plus s'appliquer à un état de choses qui avait besoin d'être défini. Le comte Andrassy était tout autre. Préoccupé, avant tout, du but à atteindre, comme le prince de Bismarck; un peu froid d'allures, très maître de lui et par conséquent des autres, ayant à la fois grand air et la simplicité d'allure que comporte une haute naissance, il n'est pas surprenant qu'il ait fait rapidement la conquête du chancelier allemand. Excepté le prince Schwartzenberg, ainsi que j'ai eu l'occasion de le constater par moi-même, je ne sache aucun homme d'État qui, d'après ce qui m'a été dit et les témoignages publics, ait été personnellement aussi sympathique au prince de Bismarck que le comte Andrassy.

Il n'est pas surprenant, dès lors, qu'une communauté entière de vues se soit établie entre eux. On connaît les circonstances, très heureuses pour nous et tout à l'honneur de l'empereur Alexandre III, qui, au lieu de la Russie invitée comme convive principal au banquet de la Triple Alliance, l'ont fait

remplacer à la dernière heure par l'Italie, pressée, comme en 1853, de se joindre au plus fort. Ce qui est certain, et après ce qui a été écrit dans les pages qui précèdent, on peut dire, je crois, qu'il était impossible à l'Autriche, après nos désastres, de faire autre chose que ce qu'elle a fait, et que la politique du comte Andrassy ne pouvait être autre que celle de l'*itinéraire forcé* vers l'alliance allemande auquel elle a abouti.

A qui la faute, et pourquoi la politique de Marie-Thérèse et du cardinal de Bernis n'a-t-elle pu être reprise sous le second Empire et continuée plus tard? La guerre de 1859 et celle de 1866 sont la réponse. Mais je n'ai nul goût, quant à moi, de faire cet examen de conscience national, et il me semble préférable de nous attacher aujourd'hui aux perspectives consolantes que nous offre une autre alliance en laquelle deux grands peuples ont une foi égale. Amené, toutefois, par le hasard des événements, à donner mon témoignage impartial sur ce point délicat d'histoire contemporaine, j'ai tenu à faire connaître la parfaite loyauté de l'empereur d'Autriche et le bon vouloir de son ministre dirigeant, le comte de Beust, pendant toute la période historique où aucune puissance n'a pu nous venir en aide d'une

manière efficace. Personne ne pouvait de bonne foi leur demander davantage; car un souverain n'a pas le droit de sacrifier les intérêts de ses peuples à une inconnue redoutable.

Espérons, toutefois, que, dans un avenir quelconque, l'Autriche se souviendra qu'elle a été plus d'une fois l'arbitre de l'Europe et que, dans des conflits toujours possibles, qu'il serait aussi coupable de souhaiter que téméraire de ne pas craindre, elle saurait, s'il était nécessaire, prendre et tenir fermement en main le drapeau du droit international et de la civilisation européenne.

## CHAPITRE XI

### L'INTERNATIONALE ET M. JULES FAVRE.

Le propre des luttes guerrières, telles que celle de 1870 entre la France et l'Allemagne, est de laisser après elles un ferment d'excitation qui réagit forcément sur la situation intérieure de chaque pays. Pour le vainqueur, c'est l'exaltation du succès; pour le vaincu, l'accablement de la défaite. Les grands efforts amènent nécessairement de grandes réactions, et il est difficile d'obtenir de l'homme qui vient de risquer chaque jour sa vie sur les champs de bataille, de revenir immédiatement aux habitudes d'ordre, de travail et de calme qui constituent l'existence régulière d'une nation. C'est ainsi qu'après les guerres de la République et du premier Empire, l'Europe entière fut troublée par les sociétés secrètes qui, sous le nom de carbonarisme, en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, cherchèrent à exploiter successivement

contre les divers gouvernements leur refus de donner satisfaction aux aspirations libérales et nationales. De là tous ces congrès, assemblés sous la Restauration, pour réagir contre les tentatives révolutionnaires, et dont l'Autriche et la Russie avaient pris l'initiative et la direction. De là aussi leur impuissance à guérir le mal et le réveil soudain des funestes doctrines, qui prirent un nouvel essor en Europe, après nos révolutions de 1830 et de 1848.

Il n'est pas surprenant qu'après la guerre de 1870 un mouvement d'idées analogue dût se produire. La Commune était sortie du siège de Paris. Les doctrines dont elle était la triste personnification auraient certainement gagné l'Europe et provoqué de nouveaux bouleversements, si les révolutionnaires cosmopolites n'avaient pas senti qu'il y avait au centre du continent, dans la puissance victorieuse, une force considérable dont ils ne viendraient pas facilement à bout. Ils l'essayèrent pourtant, et, sous le nom d'*Association internationale des travailleurs,* ils cherchèrent à enrôler, même en Allemagne, des adhérents qui y sont encore aujourd'hui le principal noyau du parti socialiste. Ils tentèrent d'exploiter les conséquences de l'appauvrissement de la production

nationale pendant la guerre, en les opposant aux rêves de gloire demeurés improductifs pour ceux qui en avaient supporté tout le poids. Les 2,500,000 thalers distribués aux familles des soldats appelés à l'activité, ce qui faisait 4 thalers ou 15 francs par personne, avaient été jugés très insuffisants par un grand nombre d'entre eux. L'ouvrier rentrait mécontent et était tout disposé à écouter les mauvais conseils qu'on lui donnait. Si le patron se montrait récalcitrant, il devenait promptement l'ennemi, et des désordres devaient nécessairement s'ensuivre. Il s'en produisit même au commencement de juillet 1871 d'assez sérieux, à Konigshütte, en Silésie, pour que l'état de siège y fût proclamé, et quelques semaines après, en Saxe, on dut également réprimer quelques tentatives d'agitation.

Cette situation devait préoccuper le gouvernement allemand, et il était naturel de penser qu'il accueillerait avec plaisir tout concours des puissances étrangères qui pourrait le seconder dans le même ordre d'idées où il se plaçait lui-même. M. Jules Favre le croyait aussi, et quand je partis pour Berlin, il me remit une très longue dépêche relatant les débuts de la *Société internationale des travailleurs* et les étapes successives qui la consti-

tuaient à l'état de danger public pour la société européenne. Il m'invitait à en entretenir le gouvernement allemand, et cherchait à provoquer, d'autre part, une action commune entre toutes les puissances pour en venir à bout.

En agissant comme il le faisait, notre ministre des affaires étrangères était parfaitement sincère. Il m'avait envoyé, après la Commune, à Saint-Pétersbourg, quand je m'y trouvais encore, sous forme d'une longue dépêche, l'expression des vifs regrets que lui avait causés l'explosion de l'insurrection parisienne au 18 mars. Sa lettre contenait cette phrase dont je me souviens encore et qui avait ému le prince Gortchacow : « En quelques jours, me disait-il, nous avons touché le fond de l'abîme. » C'était bien, à propos de la Commune, un acte de contrition de la révolution du 4 septembre dont il avait été un des principaux inspirateurs et qui l'avait mené à l'Hôtel de ville. Mais, depuis lors, ses insuccès avec M. de Bismarck, la douleur de la capitulation de Paris, le massacre des otages, celui d'un de ses amis intimes, M. Chaudey, lui avaient causé une vive douleur personnelle et un accablement dont il ne s'était relevé que pour attaquer avec ardeur les doctrines dont il avait pu constater sous ses yeux épouvantés les déplorables effets. Il

avait voulu, dès lors, couper le mal dans sa racine, et de là le zèle, et presque la passion avec laquelle il travaillait à combattre désormais l'*Internationale* et ses adhérents. J'eus lieu de m'en apercevoir dans les deux entrevues que nous eûmes ensemble à Versailles, au moment de mon départ pour Berlin. Son langage était si communicatif, si douloureux dans son expression, quand il me demandait mon concours sur ce point, qui lui tenait particulièrement à cœur, que je sortis ému de cet entretien et persuadé, un moment, que son langage trouverait de l'écho au dehors. Mais, en traversant la place d'Armes qui était en face de son cabinet, et en regardant la statue de Louis XIV, je me rappelai le vers d'Horace :

Quis tulerit Gracchos de seditione querentes ?

Qui pourrait écouter les Gracques lorsqu'ils se plaignent des séditieux?

J'en conclus que j'aurais plus de mal que M. Jules Favre ne le supposait à faire accepter à Berlin la communauté d'action qu'il espérait obtenir de l'Allemagne dans cette question délicate, car il y avait trop d'opposition entre les principes mêmes qui constituaient la base des deux gouvernements.

pour qu'ils pussent arriver à une entente commune.

Au début, cependant, l'affaire marcha assez bien. Le 11 juillet, un télégramme du ministre m'apprenait que, d'après un avis de notre consul à Bâle, le congrès de l'*Internationale* devait se réunir à Dresde; que toutes les nationalités y seraient représentées. La réunion aurait lieu dans la salle dite de Conversation, et le soir à la Central Halle. Les délégués étaient attendus aux gares par des commissaires de l'*Internationale,* porteurs d'une rosette rouge à leur boutonnière. « Je ne sais, ajoutait M. Jules Favre, si le gouvernement allemand se résigne à tolérer cette provocation scandaleuse. En étant informé, notre devoir est de l'avertir, et je vous prie de le faire savoir à M. de Thile. »

Le 13 juillet, je fis part au secrétaire d'État de ces informations. Il me dit que l'empereur Guillaume et M. de Bismarck étaient tout aussi préoccupés que nous de l'existence de l'association; que préventivement les gouvernements allemands agiraient avec énergie, mais que, quant à la répression des délits ou des crimes commis, les lois existantes seraient peut-être insuffisantes. M. de Thile en parlerait avec le ministre de la justice. Il prévoyait des difficultés de la part du gouvernement fédéral; mais son opinion personnelle, qu'il croyait

en harmonie avec celle du chancelier, était qu'il y aurait lieu, le cas échéant, de modifier la législation actuelle sur le droit d'association. Il n'était nullement opposé, en principe, à une entente générale entre les gouvernements à cet égard. Il craignait seulement que l'Angleterre, qui, à elle seule, renfermait près d'un million d'adhérents à l'*Internationale,* bien qu'elle dût être aujourd'hui éclairée par ce qui s'était passé récemment à Manchester, ne s'opposât à une action commune des gouvernements; mais son opposition éventuelle ne devait pas nous arrêter, pas plus que le prince de Bismarck ne se laisserait entraver par la résistance d'une fraction de la Chambre. Le chancelier avait même eu la pensée de prendre l'initiative d'une proposition à adresser aux cabinets européens.

En présence de ces dispositions de M. de Thile, je n'eus pas de peine à lui faire comprendre que le danger existait pour tous les États et que, chaque fois qu'une nation serait en proie à une crise politique, elle aurait immédiatement pour contre-coup une crise sociale. C'est ce qui était arrivé chez nous, et c'est ce qui se produirait en Allemagne. « Cette impression, ajoutai-je, n'est pas seulement celle du gouvernement; elle est partagée par la

presse allemande. On m'assure que les revues qui paraissent à Berlin et à Leipzig commencent à se préoccuper sérieusement des menées de cette ligue à la fois *inter* et *anti*-nationale, qui n'est qu'un élément de désordre et de ruine. Jamais la société européenne n'a été plus menacée qu'aujourd'hui, et ce ne sera pas trop du concours de tous pour opposer une digue à ce torrent de basses convoitises et de haines sauvages dont les ruines de nos monuments attestent la déplorable puissance. »

En recevant ces informations, M. Jules Favre me télégraphia le 15 juillet : « Vous pouvez donner à M. de Thile une copie de la circulaire confidentielle que je vous ai adressée. (Je n'avais pas cru pouvoir le faire sans instruction du ministre.) Je recueille les renseignements qui m'arrivent des différentes pays que j'ai interrogés. Leur rapprochement sera une leçon profitable, mais il faudrait que l'entente fût commune. Je n'abandonne pas l'dée d'une réunion internationale où seraient examinées et résolues toutes les questions soulevées par l'insurrection des passions aveugles coalisées contre la raison et le droit. Je crois qu'il faut attaquer et confondre l'erreur et en même temps rechercher les remèdes pratiques à des souffrances et à des injustices réelles. Je serais heureux que

M. de Thile et M. le prince de Bismarck partageassent entièrement mon avis. Quand ils y auront pensé, quand ils auront étudié les faits, j'accueillerai avec reconnaissance l'expression de leur opinion. Ni les uns, ni les autres, nous n'abandonnerons rien de notre indépendance politique, en nous rencontrant sur le terrain commun de la morale et de la science économique. »

Je m'inspirai de ces considérations dans un nouvel entretien que j'eus quelques jours après avec le secrétaire d'État, et le 21 juillet, j'écrivais à M. Jules Favre :

« J'ai eu ce matin un nouvel entretien avec M. de Thile au sujet de la *Société internationale des travailleurs*. Le secrétaire d'État avait lu votre dépêche ; il en a loué devant moi le fond et la forme et a parfaitement admis que cette question politique et sociale était un terrain commun sur lequel les deux gouvernements pouvaient se rencontrer, sans rien abdiquer de leur indépendance mutuelle. Aussi en a-t-il adressé un résumé à l'Empereur et une copie au prince de Bismarck. Je lui ai demandé quelles réponses avaient été faites par les divers gouvernements auxquels le chancelier s'était adressé. L'Autriche, chez qui tout mouvement populaire peut promptement dégénérer en con-

flit de races, a annoncé qu'elle mettrait la question à l'étude, et qu'en ce qui la concernait, l'enquête se poursuivrait activement. Toutefois, le comte de Beust n'a pas encore officiellement répondu au cabinet de Berlin, se réservant de le faire prochainement. Quant à la Russie, l'absence momentanée du prince Gortchacow ne permet pas au gouvernement russe de se prononcer, mais ses tendances ne sont pas douteuses. La réprobation contre les excès de la Commune de Paris, le désir de porter remède à ce mal européen y sont unanimes. L'Italie, sans refuser sa part de lumières à l'enquête qu'on voudrait ouvrir, paraît s'être récusée comme médiocrement atteinte par la propagation du mal, qui affecte plus spécialement les pays manufacturiers. L'Angleterre hésite dans la crainte de toucher à ses lois. Elle paraît croire qu'elle y trouvera un moyen efficace de prévenir et de réprimer la croisade antisociale qui trouve incessamment chez elle des adhérents, un refuge et de nouveaux moyens d'action.

« Telles sont les réponses que les représentants des grandes puissances ont déjà fait parvenir au cabinet de Berlin. Si j'en juge par les entretiens que j'ai eus avec M. de Thile sur ce sujet, le gouvernement prussien ne se fait aucune illusion sur la gravité

de la situation, à laquelle il convient de porter remède. Les gouvernements allemands partagent ces appréhensions. Il ne leur échappe pas que la grande production industrielle de l'Allemagne dont dépend en grande partie sa prospérité intérieure, est sérieusement menacée par la diffusion des doctrines dont les chefs de l'*Internationale* se sont faits les ardents promoteurs. On peut donc être certain que l'on tentera de faire ici quelque chose pour l'Allemagne ; mais, dans quelle mesure persévérera-t-on à rechercher le concours des puissances étrangères? C'est une question; je devrais même dire : c'est *la question.* »

En ce qui nous concernait, je m'aperçus assez promptement qu'il n'y avait pas d'accord dans le gouvernement prussien sur ce point. On a vu, par ce qui précède, que M. de Thile, personnellement, acceptait l'idée d'une entente avec nous. Je crois même qu'ayant eu l'occasion de voir l'Empereur, il l'avait trouvé de cet avis. Mais, à ma première entrevue avec M. de Bismarck, le 11 août, je m'aperçus bien vite, par quelques mots du chancelier, qu'il n'admettrait jamais que l'initiative d'une semblable proposition vînt de la France et par l'intermédiaire d'un ministre qui était arrivé au gouvernement de son pays par le fait d'une

insurrection victorieuse. Le *quis tulerit Gracchos de seditione querentes* me revint à l'esprit, et je songeai, non sans mélancolie, à l'examen de conscience un peu attristé qu'inspirerait, sans doute, à notre ministre des affaires étrangères le souvenir de son passé politique, en opposition avec ses tendances nouvelles.

Fort heureusement, je n'eus pas à lui faire cette confidence. M. Jules Favre venait de remettre sa démission à M. Thiers, qui l'avait remplacé par M. de Rémusat. M. de Bismarck partait pour Gastein, où il allait se rencontrer avec M. de Beust et l'empereur d'Autriche. J'attendis de voir ce qui serait décidé dans cette réunion de souverains et de ministres, pour reprendre ou abandonner la question vis-à-vis du cabinet de Berlin.

Il fut, en effet, longuement question à Gastein de l'*Internationale*. Dans le tome II de ses *Mémoires*, M. de Beust cite une partie de son rapport à l'empereur François-Joseph, qui contient le passage suivant sur l'audience que lui avait accordée l'empereur Guillaume : « A la fin, dit-il, Sa Majesté s'entretint longtemps avec moi de l'Internationale et de la nécessité d'une commune défense; je lui développai alors ma pensée sur la création d'une contre-association. »

Voici ce que le comte de Beust dit sur son entretien avec le prince de Bismarck : « En ce qui touche l'Internationale, qui occupe fort le cabinet de Berlin, j'ai d'abord communiqué au prince de Bismarck mes idées touchant une contre-association internationale à former en dehors de l'action gouvernementale. Il m'a approuvé sans hésitation et coopérera volontiers à la réalisation de ce projet. L'adoption de nouvelles prescriptions à insérer dans le Code pénal ressortirait, par contre, à la sphère d'activité gouvernementale. On proclamerait la pénalité et on déférerait aux tribunaux le jugement d'actes qui peuvent être considérés comme un commencement d'exécution de crimes politico-socialistes, tels que la prononciation des discours justifiant et glorifiant les incendiaires.

« Le prince de Bismarck propose la réunion d'une commission chargée d'étudier la question, proposition que j'ai approuvée, à condition que la question ouvrière, au point de vue économique, et les moyens légaux de la résoudre fussent également l'objet de délibérations.

« Pour déférer à l'autre vœu du prince de Bismarck, qui désire avoir à ce sujet des engagements palpables de notre part, et autant que possible dès l'arrivée à Salzbourg, j'ai fixé pour le 1er du mois

prochain une conférence à laquelle prendront part les chefs de section von Hofmann, le baron Wehli, les conseillers auliques Wohlfart et Teschenberg. » (Beust, tome II, p. 491 et 492.)

C'est sur ces dispositions d'accord intime entre les deux gouvernements allemand et autrichien que l'on se sépara à Gastein. On le sut promptement à Berlin, et une dépêche du marquis de Banneville, notre ambassadeur à Vienne, dont copie me fut envoyée de Paris, confirma de tous points cette entente austro-allemande. Le 1[er] octobre, j'écrivais à M. de Rémusat :

« Les informations que Votre Excellence a reçues de notre ambassadeur à Vienne et celles que j'ai été à même de recueillir de mon côté témoignent des préoccupations que causent aux deux gouvernements les menées de l'*Internationale*. M. de Thile et le ministre de l'intérieur comte Eulenbourg, avec lesquels je m'en suis entretenu, sont préoccupés au même degré que le prince de Bismarck et le comte de Beust de la nécessité de ne pas perdre un moment de vue les développements de cette secte qui cherche à étendre ses ramifications dans l'Europe entière. Sur ce point de vue général, il y a, on peut le dire, accord entre tous les gouvernements ; mais sur la manière pratique d'y

porter remède, on entrevoit déjà quelques divergences d'opinion qu'il me paraît utile de vous signaler.

« Ainsi, je crois remarquer qu'il n'y a pas ici, même au sein du cabinet, un accord complet sur les moyens de combattre cette association. C'est ainsi que le ministre de l'intérieur m'a paru être d'avis que la répression énergique du délit constaté était la seule voie qui fût pratique et que les mesures préventives ne pouvaient faire utilement l'objet des délibérations du gouvernement. M. de Bismarck, au contraire, d'après ce que vous écrit M. de Banneville, et d'après ce qui m'est confié par M. de Thile, serait d'un avis tout différent. Il comprendrait, et ce semble avec raison, que tout en réprimant énergiquement les crimes ou délits commis par l'*Internationale,* tout en demandant aux Chambres l'autorisation de limiter, au besoin, le droit d'association, il faudrait faire appel aux forces conservatrices de la société, en encourageant les associations destinées à lutter contre les doctrines qui pervertissent d'abord les idées et les volontés, avant de les amener, par une pente irrésistible, jusqu'à la rébellion et au crime.

« Cet accord, du reste, en ce qui concerne l'empire d'Allemagne, pourra s'établir facilement entre les

membres du gouvernement, qui, avec cet esprit de discipline particulier à la nation, feront bien vite le sacrifice de leurs convenances particulières à l'intérêt général. Il y aura plus de difficultés au sein des Chambres, et le gouvernement s'y attend; mais il croit pouvoir en triompher aisément, surtout en présence des grèves qui ont eu lieu dans ces derniers temps.

« L'accord sera de même facile avec l'Autriche, en raison des entretiens qui viennent d'avoir lieu à Gastein; mais il n'en sera pas de même avec les autres puissances et particulièrement avec nous. Les deux chanceliers se sont entendus dans leurs fréquentes entrevues, et M. de Thile me disait hier que l'Autriche allait envoyer ici des commissaires qui seraient chargés de se concerter sur les mesures à prendre. Ces commissaires seraient des fonctionnaires appartenant aux divers départements ministériels, des administrateurs, des économistes, des légistes qui étudieraient à fond les moyens pratiques d'établir un accord entre les deux gouvernements. En m'en faisant part, M. de Thile m'a demandé éventuellement si nous serions disposés à nous joindre à cette réunion. J'ai répondu d'une manière évasive, me réservant, avant de reprendre ce sujet, de provoquer de nouvelles instructions de

Votre Excellence. Je vais vous exposer les motifs de ma réponse dilatoire.

« C'est le gouvernement français qui a pris l'initiative de la demande d'un accord général entre les gouvernements pour traiter cette redoutable question. M. de Bismarck, au lieu d'y répondre, s'est immédiatement approprié notre initiative. Il a adressé, lui aussi, des circulaires à tous les gouvernements, et il a reçu leurs réponses. Il voudrait probablement nous enlever ainsi vis-à-vis des gouvernements conservateurs et de la Russie, notamment, le mérite d'avoir pris courageusement en main les intérêts de la société. Il nous a par là placés dans l'embarras. Refuser est peut-être faire revivre contre nous le reproche de manquer d'énergie vis-à-vis de la révolution menaçante et autoriser, dans une certaine mesure, la défiance de l'Europe. Accepter de nous faire représenter à Berlin, au sein d'une commission allemande réunie à la suite d'une entrevue qui a été, comme celle de Gastein, dirigée, sinon officiellement, du moins indirectement, par une pensée hostile à la France, manquerait peut-être de dignité et d'à-propos. Il y a là une difficulté que je crois devoir signaler, dès à présent, à l'attention du gouvernement, mais je ne crois pas me tromper en pensant que,

presse allemande. On m'assure que les revues qui paraissent à Berlin et à Leipzig commencent à se préoccuper sérieusement des menées de cette ligue à la fois *inter* et *anti*-nationale, qui n'est qu'un élément de désordre et de ruine. Jamais la société européenne n'a été plus menacée qu'aujourd'hui, et ce ne sera pas trop du concours de tous pour opposer une digue à ce torrent de basses convoitises et de haines sauvages dont les ruines de nos monuments attestent la déplorable puissance. »

En recevant ces informations, M. Jules Favre me télégraphia le 15 juillet : « Vous pouvez donner à M. de Thile une copie de la circulaire confidentielle que je vous ai adressée. (Je n'avais pas cru pouvoir le faire sans instruction du ministre.) Je recueille les renseignements qui m'arrivent des différentes pays que j'ai interrogés. Leur rapprochement sera une leçon profitable, mais il faudrait que l'entente fût commune. Je n'abandonne pas l'dée d'une réunion internationale où seraient examinées et résolues toutes les questions soulevées par l'insurrection des passions aveugles coalisées contre la raison et le droit. Je crois qu'il faut attaquer et confondre l'erreur et en même temps rechercher les remèdes pratiques à des souffrances et à des injustices réelles. Je serais heureux que

rait purement allemande dans sa composition. »

La situation, on le voit, aurait pu être assez embarrassante pour nous, et l'isolement de la France vis-à-vis des cabinets étrangers aurait été complet sur cette question si, par une heureuse inspiration, le gouvernement français n'avait eu la pensée de déposer lui-même, sur le bureau de notre Assemblée nationale, un projet de loi qui nous permettait de reprendre l'initiative qu'on avait voulu nous enlever. Le contre-coup s'en fit immédiatement ressentir à Berlin, où l'on ne mit plus la même ardeur à poursuivre un projet qui, de politique qu'il avait été jusqu'alors, devint surtout administratif. J'en trouve la preuve dans la dernière dépêche que j'écrivis à M. de Rémusat sur l'*Internationale*. Elle est datée du 11 novembre 1871 et était ainsi conçue :

« Monsieur le Ministre, M. de Thile a parfaitement compris les motifs qui ne nous permettaient pas, en ce moment, d'entrer vis-à-vis du cabinet de Berlin dans la voie des engagements contractuels sur la question de l'*Internationale*, tant que l'Assemblée n'aurait pas fait connaître sa décision sur le projet de loi qui a été soumis à ses délibérations. Il m'a paru fort satisfait du passage de votre dépêche dans lequel vous exprimez cette opinion

et du langage amical et courtois dont ce paragraphe était empreint. Le gouvernement prussien sera tout disposé à nous faire part des résolutions qu'il croirait devoir prendre. Dès à présent, le secrétaire d'État des affaires étrangères m'a dit que l'intention du cabinet était d'arrêter d'abord un programme qu'il soumettrait ensuite à l'acceptation des autres puissances. Ce ne serait donc plus, pour le moment, d'une entente isolée avec l'Autriche qu'il s'agirait, mais bien d'un projet sur lequel on demanderait l'avis des gouvernements intéressés.

« Le gouvernement prussien veut procéder, comme le sait Votre Excellence, non seulement par la voie répressive, mais aussi par la voie préventive. D'après ce que m'a dit M. de Thile, une commission est, ou va être réunie, à cet effet, au ministère des travaux publics, pour tâcher d'arriver à un accord à l'amiable entre les patrons et les ouvriers, en ce qui concerne la limitation de la durée des heures de travail. En même temps, on s'occupe de la loi qui aurait pour but de réglementer le droit d'association et qui serait présentée à la prochaine session des Chambres prussiennes. »

La question ayant été mise à l'étude d'une

commission spéciale, je n'eus plus à m'occuper de l'*Internationale*, durant le reste de ma mission à Berlin. Mais je la retrouvai fort inopinément l'année suivante à la Haye, où j'avais été envoyé comme ministre plénipotentiaire. Les mesures énergiques prises par l'Allemagne et la France, pendant l'automne de 1871 et les premiers mois de 1872, avaient découragé les membres de l'*Internationale*, qui pensèrent que la Hollande serait un terrain plus favorable à leurs évolutions. Ils décidèrent donc de se réunir au commencement de septembre 1872 en congrès à la Haye, sous la présidence de Karl Marx. Aussitôt que nous en fûmes informés, mes collègues et moi en donnâmes avis à nos gouvernements, et, quelques jours après, nous vîmes arriver à la Haye, par tous les chemins de fer, un certain nombre d'agents de police, officiels ou officieux, chargés de surveiller les menées des sociétaires de l'*Internationale*. En ce qui nous concerne, il en vint de la direction de la sûreté générale et de la préfecture de police. Chacun avait sa lettre de créance; je crois même que, parmi les agents de cette dernière, on m'en envoya qui ne se connaissaient pas entre eux, ce qui donna lieu à quelques quiproquos assez divertissants. Mais, laissant de côté ces détails, qu'il

me suffise de dire que l'insuccès de la société fut complet. Quelques membres du gouvernement néerlandais, à la suite des communications faites par les puissances étrangères, auraient été d'avis d'interdire toute réunion, mais la majorité du cabinet fut d'avis de s'en remettre au bon sens de la population hollandaise, qui saurait faire justice par elle-même de toute manifestation violente ou illégale. Leur attente ne fut pas trompée.

La réunion fut autorisée, à la condition d'être publique et de se tenir en présence d'un commissaire de police chargé de maintenir l'ordre. Les affiliés eurent quelque peine à louer une salle pour se réunir, et ils éprouvèrent de nombreux refus. Enfin, ils se constituèrent sous la présidence de Karl Marx. Ils étaient environ une cinquantaine. Les séances qui eurent lieu les trois premiers jours furent assez calmes et occupées surtout par des débats sur l'organisation intérieure de la société. Mais, à la quatrième, qui eut lieu le 5 septembre, Ranvier, ancien membre de la Commune, qui présidait, se livra à une violente attaque contre tous les gouvernements étrangers. Il dit que la circulaire de Jules Favre et les mesures de rigueur prises contre l'*Internationale* n'avaient fait qu'augmenter sa force. Les conséquences de ces atta-

ques furent qu'au commencement de la séance du 6, le commissaire de police fit savoir, par ordre du procureur général, qu'il ferait fermer le local de la réunion, dans le cas où une nouvelle attaque contre les puissances étrangères aurait lieu.

Cet appel à la conciliation ne fut pas entendu. La séance du lendemain soir 7 septembre fut encore plus violente que la précédente. « Un des délégués, télégraphiai-je à M. de Rémusat, venait de prononcer un discours incendiaire contre toutes les souverainetés *établies*, lorsque le public nombreux et évidemment hostile à la société a entonné l'hymne national de *Vive Orange* et *Vive le Roi*. Les membres de l'*Internationale* ont répondu par la *Marseillaise*. Des cris et des sifflets ont accueilli ce chant, et le commissaire de police a fait évacuer la salle. Pour un peu, la population irritée aurait jeté les sociétaires dans les canaux de la Haye.

« Le congrès se désagrège. Dans la séance secrète d'hier, Karl Marx aurait donné sa démission. Le conseil général de Londres serait dissous. Le siège de l'*Internationale* serait transporté à New-York et la section européenne à Bruxelles, avec Van den Abeele pour président. Ranvier part ce matin pour Londres, et tout doit finir aujourd'hui. »

Je n'eus plus à m'occuper de l'*Internationale;* mais on sait que sa défaite de la Haye ne fut qu'apparente et qu'elle conserva au delà de l'Atlantique, dans un pays où elle était plus libre de ses mouvements, une influence qui, sous un nom ou sous un autre, devait ne pas la faire oublier de la société européenne.

## CHAPITRE XII

### LA QUESTION RELIGIEUSE EN ALLEMAGNE. — ORIGINE DU CULTUR-KAMPF.

Les graves intérêts politiques que nous avions à débattre avec l'Allemagne, ou à surveiller chez elle, ne pouvaient nous laisser indifférents aux questions intérieures qui préoccupaient le peuple allemand. Je viens de faire connaître l'attitude que le cabinet de Berlin prit dans l'affaire de l'*Internationale*. Il me reste, pour compléter ces Souvenirs, à dire un mot de la question religieuse qui, après quelques mois de tâtonnements et d'incertitudes, dégénéra promptement en une lutte ouverte contre le Saint-Siège.

Les dispositions personnelles du prince de Bismarck, après la guerre franco-allemande, étaient, au début, plutôt bienveillantes pour l'Église catholique. Le comte de Beust prétend même dans ses Mémoires que le chancelier allemand avait pro-

posé au Pape, après l'entrée des Italiens dans Rome, de transférer le Saint-Siège à Cologne, dans le cas où le Saint-Père serait obligé de quitter sa capitale : « Un antique siège archiépiscopal, une célèbre cathédrale, une noblesse rhénane très catholique, avec cela des régiments de préférence catholiques, devaient former la garde d'honneur du Saint-Père. Le cardinal Ledochowski aurait été chargé de la négociation, qui échoua complètement (1). J'ignore ce qu'il y a de fondé dans ces assertions du comte de Beust, et je dois dire que, tant à Berlin que plus tard à Rome, comme ambassadeur auprès du Saint-Siège, je n'ai pas trouvé la confirmation de ce bruit, dont je n'avais pas eu, d'ailleurs, connaissance avant la publication du comte de Beust. Mais ce qui est certain, c'est que la situation des catholiques prussiens était aussi bonne, meilleure même avant le Cultur-Kampf, que dans plusieurs autres pays allemands, et que l'Église et l'État y vivaient sur un pied de bonne entente mutuelle qui aurait pu être envié par d'autres nations catholiques et à certains jours par l'Autriche elle-même.

C'est ainsi que le roi Frédéric-Guillaume IV,

(1) *Mémoires du comte de Beust*, t. II, p. 482.

voulant mettre un terme aux difficultés que son père avait eues avec la cour de Rome, avait institué, en 1841, au ministère des cultes, une direction pour les affaires catholiques, exclusivement confiées à des employés catholiques. Le gouvernement prussien n'avait pas de Concordat avec Rome. Il ne nommait pas les évêques; le Roi avait seulement la faculté d'éliminer, sur la liste qui lui était présentée par les chapitres, ceux qui lui paraîtraient peu recommandables, ou hostiles. La nomination des professeurs dans les lycées, soutenus par les fondations religieuses, n'appartenait pas non plus à la couronne; elle avait seulement le droit de les confirmer ou de les révoquer. Elle n'avait pas de *placet* royal à opposer aux décrets de l'Église catholique, mais seulement la promesse solennelle des évêques « de ne rien faire de contraire au sentiment de fidélité et d'obéissance qui unissait les sujets de l'Empire à leur souverain ». On le voit, la situation en Prusse était bonne pour les catholiques qui y jouissaient, dans l'exercice de leur culte, d'une liberté véritable.

C'était bien l'impression générale que je trouvai en arrivant à Berlin et qui me fut confirmée par M. de Thile. On dira peut-être que, pendant la discussion du dogme de l'infaillibilité, le comte d'Arnim,

ministre de Prusse à Rome, appuya assez ouvertement les dissidents au sein du Concile du Vatican, et que plus tard, au moment de l'entrée des Italiens dans Rome, il se rangea assez ouvertement du côté des envahisseurs. Mais, sur ce dernier point, l'état de guerre existant entre la France et l'Allemagne autorisait, dans une certaine mesure, un appui moral donné à l'Italie par la Prusse. C'était une revanche prise sur l'occupation française de Rome depuis 1849. Et, d'autre part, il faut reconnaître qu'en soutenant les évêques dissidents sur la question religieuse, le comte d'Arnim ne faisait que répondre au sentiment d'un certain nombre d'entre eux, dont la soumission, après la définition du dogme, fut aussi éclatante que leur opposition première avait été manifeste. Plusieurs de nos évêques français adoptèrent, on s'en souvient, une attitude analogue à celle de l'épiscopat allemand et autrichien. L'initiative du cabinet prussien dans une voie agressive, vis-à-vis du Saint-Siège, ne commença donc qu'après la guerre franco-allemande et par un mouvement d'opinion de quelques États du Midi, auxquels vint se joindre le parti national prussien, que le gouvernement seconda d'abord, plutôt qu'il ne se mît résolument à sa tête.

L'origine première du conflit fut une phrase que

M. de Bennigsen, chef du parti national libéral, voulait insérer dans la discussion de l'adresse et qui avait pour objet de blâmer toute intervention possible dans les rapports intérieurs des autres États. Le centre droit, représentant du parti catholique, trouva dangereuse une pareille doctrine, et quelques-uns de ses membres, entraînés par la chaleur de la discussion, demandèrent en principe le rétablissement du pouvoir temporel de la papauté, comme condition indispensable de la liberté de l'Église catholique. Soixante-trois membres votèrent contre l'adresse du parti national libéral et furent aussitôt l'objet des attaques de la presse officieuse, qui alla jusqu'à les accuser de félonie envers le sentiment allemand.

Cet échec fut suivi assez promptement d'un autre, qui acheva d'enlever à la fraction du centre l'autorité dont elle avait joui jusqu'alors, par suite du bon accord qui avait existé entre elle et le gouvernement pendant la guerre. M. Reichensperger présenta une motion qui tendait à faire insérer dans la constitution fédérale allemande les privilèges pour l'Église catholique d'une administration indépendante, telle qu'elle existait en Prusse. M. de Bismarck avait été d'abord favorable à cette demande, mais il s'était promptement

ravisé, à la suite du refus des catholiques de voter l'adresse et aussi dans la crainte de froisser les autres gouvernements allemands, s'il paraissait les favoriser. Il laissa les orateurs du parti national libéral combattre les demandes de la fraction du centre, et malgré un très brillant discours de l'évêque de Mayence, Mgr Kettler, elles furent rejetées par 283 voix contre 59.

La conséquence de ces votes devait être d'amener en Prusse la suppression de la garantie que les catholiques avaient trouvée dans une direction des cultes recrutée parmi leurs adhérents. Une ordonnance royale du 8 juillet 1871 supprima cette direction. La *Correspondance provinciale* du 26 juillet donnait, quelques jours après, les motifs de la décision royale. « En présence de la désunion de l'Église catholique, était-il dit dans cet article, et eu égard au devoir de protection de l'État, à l'égard des membres de cette Église qui ne reconnaissent pas le nouveau dogme de l'infaillibilité pontificale, nous supprimons le caractère confessionnel que nous avons donné à cette partie de notre administration, mais nous continuerons à traiter les deux Églises catholique et évangélique avec impartialité et conformément aux principes du droit politique. »

Peu de temps après ces incidents parlementaires, le chancelier se rencontra à Gastein avec le comte de Beust. Bien que, dans son rapport à l'empereur François-Joseph, le chancelier autrichien affecte d'avoir déconseillé à son collègue une politique trop accentuée contre le Saint-Siège, on lit pourtant, entre les lignes, que les sentiments protestants du comte de Beust fraternisaient entièrement avec ceux du prince de Bismarck, s'ils ne les dépassaient pas comme méfiance vis-à-vis des catholiques. Le contre-coup, d'ailleurs, s'en fit promptement sentir à Vienne et contribua pour sa part au mouvement d'opinion qui, deux mois après, amena la chute du chancelier autrichien. Quoi qu'il en soit, l'entente fut complète entre eux, et il en ressortit sur ce point spécial « que, par suite de la proclamation du dogme de l'infaillibilité, on ferait valoir, à Berlin, le principe de la suprématie de l'État avec la dernière rigueur ».

Quelque temps après son retour de Gastein et peu de jours avant l'ouverture solennelle du Reichstag allemand, les députés bavarois arrivèrent à Berlin.

Officiellement ils venaient prendre leur siège au parlement fédéral; mais, en réalité, ils avaient pour mission de s'entendre avec le chancelier sur

les mesures à prendre dans la question religieuse. — L'agitation était grande en Bavière. — Dirigée en partie par le chanoine Döllinger et par M. de Lütz, elle avait amené comme premier résultat la chute du comte de Bray, chef du cabinet, dont les sentiments catholiques étaient trop prononcés pour s'associer à toute mesure dirigée contre l'Église romaine. Ce courant d'opinion ne pouvait, au point de vue politique, qu'être bien vu à Berlin, où l'on avait toujours lutté dans ces dernières années contre le sentiment particulariste des États du Midi, qui trouvait dans le catholicisme sa force principale. « On peut dire, écrivais-je à M. de Rémusat, sans exagération, qu'aujourd'hui tout protestant de plus en Bavière sera un adhérent de la Prusse. M. de Bismarck est trop avisé pour ne pas le comprendre. »

Quelques jours après, je complétais ces informations : « En Allemagne, on peut constater déjà la tendance d'achever sous le rapport religieux l'œuvre d'unification commencée sous le rapport politique. La vraie suppression de la ligne du Mein serait la prépondérance du protestantisme dans l'Allemagne du Midi. Peut-on croire que cette idée ne s'est pas présentée à l'esprit de M. de Bismarck ? Sans doute les ménagements dus au zèle catholique des habitants des provinces rhénanes sont

une grande difficulté, peut-être même une impossibilité pour la réalisation de cette pensée. Dès à présent, le gouvernement recommence le même jeu qu'après 1866. Il résiste, en apparence, au parti national libéral, qui voudrait l'entraîner dans une voie ouvertement hostile à l'Église catholique; il parle de modération, mais ne se laissera pas faire violence par un parti qui représente aujourd'hui toutes les aspirations ambitieuses que la dernière campagne n'a pas encore complètement satisfaites ! »

C'est à son retour de Gastein et après avoir vu les députés bavarois, c'est-à-dire dans le mois d'octobre 1871, que le prince de Bismarck commença d'une manière sérieuse la campagne contre l'Église catholique par des négociations avec les dissidents. Des propositions furent faites, avec son assentiment, à Mgr Strossmayer, évêque de Diakowar, et à l'archevêque d'Utrecht, prélat janséniste, tous deux hostiles au principe de l'infaillibilité pontificale, pour les engager à une résistance ouverte sur ce point avec la Cour de Rome. Mgr Strossmayer repoussa nettement ces ouvertures. Quant au prélat hollandais, il mit deux conditions à son acceptation : l'une, que les anciens catholiques se soumettraient de tous points aux décrets du Concile de Trente;

l'autre, qu'ils auraient un certain nombre de paroisses constituées et reconnues par l'État, ce qui rendrait possible l'exercice du ministère épiscopal.

L'insuccès de ces premières démarches et la soumission universelle de l'épiscopat au nouveau dogme donnèrent à réfléchir au Chancelier. Je n'eus pas l'occasion de m'en entretenir avec lui, mais l'impression de M. de Thile n'était pas bonne, ni celle des députés bavarois, dont j'avais connu quelques-uns, notamment le prince de Hohenlohe-Schillingsfürst (1), pendant mon séjour en Bavière, comme secrétaire de notre légation. « Ces messieurs, écrivais-je à M. de Rémusat le 29 octobre, ne croient pas que les négociations aboutissent, et ils doutent qu'il y ait dans l'agitation anti-infaillibiliste, quelque ardente et passionnée qu'elle soit, les sources d'un nouveau schisme. L'un d'eux même, qui désirerait dans une certaine mesure le triomphe du schisme, me disait, tout en le regrettant, que l'Allemagne n'était pas, en ce moment, disposée à se séparer de l'Église de Rome et que, placée entre la soumission et la révolte, elle accepterait les décrets du Concile. »

« La question est trop grave, ajoutais-je dans la

(1) Le prince de Hohenlohe, actuellement chancelier de l'empire d'Allemagne.

même dépêche, pour me permettre d'exprimer une opinion formelle à cet égard. J'aime mieux citer confidentiellement certains témoignages qui ne sont pas suspects, et notamment celui du nouvel ambassadeur d'Angleterre à Berlin (1).

« Votre Excellence sait que M. Odo Russell a été pendant dix ans représentant officieux du gouvernement anglais à Rome. Bien qu'il ait constamment professé des sympathies italiennes et protestantes, son esprit distingué et sa nature d'élite (je l'avais beaucoup connu à Rome lorsque j'y étais secrétaire de notre ambassade) l'ont fait accepter par le gouvernement pontifical comme un ennemi à l'opinion et même à la sympathie duquel on devait tenir dans une certaine mesure. Je désirais beaucoup, par suite, connaître sa manière de voir, et je la lui ai demandée pendant le court séjour qu'il vient de faire à Berlin, en vue de sa prochaine installation.

« Il m'a dit que, dans sa correspondance de Rome avec lord Granville, pendant le concile du Vatican, il était toujours parti du principe que le nouveau dogme rencontrerait pendant sa discussion une très vive opposition, mais que *pas un évêque* ne chercherait à le contester, une fois sa promulga-

(1) M. Odo Russell, créé lord Amptill, mort il y a quelques années.

tion décidée. Ayant eu l'occasion de voir récemment le Père Hyacinthe, il lui avait dit qu'il craignait un peu pour lui et ses adhérents que leur refus de se soumettre à la doctrine, acceptée par l'épiscopat, ne les plaçât dans une situation tout à fait mauvaise et ne donnât à leur école un cachet de mauvaise compagnie qu'il regretterait pour une cause qui avait, au fond, ses sympathies. Les prévisions de M. Odo Russell se seraient réalisées, si j'en crois les appréciations de M. Lefèvre de Béhaine que vous avez bien voulu me faire connaître, et un mot assez spirituel de l'abbé Döllinger (1) : « Il faut « bien que je les suive, puisque je suis leur chef. »

« M. de Thile s'est exprimé vis-à-vis de moi, il y a quelques jours, dans un sens analogue à celui de M. Odo Russell, sur le peu de consistance des adhérents de la sécession. Le gouvernement s'attend à être interpellé par la fraction du centre au sujet des mesures qu'il a prises ; il maintiendra son point de vue, s'il est attaqué, mais je ne crois pas qu'il veuille aller de l'avant sans raison. La question du mariage civil obligatoire, qui sera, du reste, posée d'une manière ou d'une autre, nous permettra de connaître exactement la pensée du prince de

(1) Le mot a été prêté au prince de Bismarck ; mais il appartient, en réalité, à Döllinger.

Bismarck sur la valeur qu'aurait à ses yeux le parti des anti-infaillibilistes, mais je dois dire que, jusqu'à présent, il ne me semble pas pressé de lancer l'opinion sur une pente où il pourrait être entraîné sans profit pour les intérêts de la Prusse.

« Si vous voulez bien vous reporter à ma dépêche du 5 août et notamment à l'article de la *Correspondance provinciale* qui y était joint, vous verrez avec quelle attention on suit ici le développement du mouvement religieux. Le prince de Bismarck avait évidemment cru, à ce moment, que l'agitation était assez grave pour amener au protestantisme une partie notable des catholiques du Midi. Il avait, en ce qui le concerne, par la réunion en une seule division au ministère des cultes des deux directions jusque-là séparées, entendu retirer au parti catholique la force que lui donnait une administration distincte et laissé aux dissidents la faculté d'invoquer, au besoin, l'appui du gouvernement contre la juridiction autoritaire de l'épiscopat catholique. Mais, à l'exception de deux ou trois localités, aucun scandale ne s'étant produit, il s'est fait subitement dans la presse une sorte de silence qui contrastait avec la polémique ardente des autres États allemands.

« La question religieuse est aujourd'hui la plus

grave de toutes pour l'Allemagne, celle de son unité ayant été résolue par la guerre. Si elle est habilement conduite par la Prusse, si les événements surtout lui viennent en aide, il peut en résulter pour elle une consécration morale de son autorité qui amène une solidarité complète entre les divers États. Si, au contraire, le Cabinet de Berlin, par trop de hâte, rencontrait une résistance sérieuse, il donnerait aussitôt au sentiment particulariste, surtout en Bavière, une force nouvelle qui maintiendrait encore longtemps la séparation morale dans l'unité politique. M. de Bismarck est trop habile pour rien brusquer. Il sait mieux que nous qu'avec les Allemands le temps est, dans certaines questions, un élément indispensable de succès. Si le mouvement anti-infaillibiliste se prononce de plus en plus, il saura rappeler, au moment propice, sa visite à M. de Lütz et la récente déclaration du gouvernement bavarois qui en a été la conséquence. S'il échoue, au contraire, cette attitude qu'il avait prise ne lui paraîtra plus qu'un souvenir incommode et qu'un homme au pouvoir a le droit d'oublier, quand il le juge utile aux intérêts de son pays. »

Ces dispositions du prince de Bismarck restèrent à peu près les mêmes pendant la fin de l'année 1871.

— Le Reichstag s'était réuni, et les députés bavarois, appartenant à la fraction progressiste, avaient déposé une proposition tendant à infliger des pénalités rigoureuses aux ministres du culte qui, dans l'exercice de leurs fonctions, auraient fait appel aux passions religieuses. Lorsque la proposition vint devant le Parlement, le prince de Bismarck, au lieu de la soutenir, comme il n'y aurait pas manqué pour d'autres questions, se trouva subitement indisposé. J'étais présent à la séance, et je remarquai, ainsi que tous mes collègues du corps diplomatique, non seulement l'absence du Chancelier, mais celle de tous les membres du Conseil fédéral (Bundesrath). — Le commissaire bavarois, M. de Lütz, auteur de la proposition, était seul à son banc. — « Le prince de Bismarck, écrivais-je le 25 novembre à M. de Rémusat, n'a pas voulu décourager ses amis, mais, au fond, je crois savoir qu'il les trouve trop pressés. Le mouvement de réforme religieuse en Bavière lui paraît mal engagé. Il aurait voulu attendre, avant d'entrer en lice, et je crois qu'il craint d'être compromis par ses amis. On peut dire qu'en présence de l'importance capitale de cette question, jamais indisposition ne sera venue plus à propos pour le Chancelier fédéral. »

Les événements qui suivirent et auxquels je n'as-

sistai plus que de loin et avec la tristesse qu'inspire toujours le spectacle de ces luttes confessionnelles, montrèrent que le prince de Bismarck ne sut pas résister jusqu'au bout aux entraînements qui lui vinrent de ses partisans. Le mot de Döllinger : « Il faut bien que je les suive, puisque je suis leur chef », mérita bien plus de lui être appliqué qu'au chanoine bavarois. — Il fut victime de ses amis, et, une fois entraîné, il se précipita, il faut le reconnaître, dans la lutte avec son impétuosité habituelle.

Une année après, je me trouvais en Hollande comme ministre plénipotentiaire, en plein Cultur-Kampf, et je fus renseigné de première main sur les tentatives qui avaient été faites auprès de l'archevêque janséniste d'Utrecht pour l'amener au schisme. — Le 5 septembre 1872, j'écrivais de la Haye à M. de Rémusat : « On m'assure que c'est par l'intermédiaire de la légation de Prusse que les jansénistes de Hollande se seraient mis en rapport avec les vieux catholiques de Bavière. — Je n'en suis point surpris, et la campagne entreprise contre l'Église catholique autorise cette supposition. M. de Bismarck prend ses alliés partout où il les trouve, et personne ne pratique plus que lui et avec plus de succès jusqu'à présent la maxime révolutionnaire de la souveraineté du but. Mais je m'explique dif-

ficilement comment, avec sa clairvoyance habituelle et après avoir pendant longtemps ménagé avec le plus grand soin le parti catholique, il n'ait pas compris que la question religieuse était la seule qui pût, en ce moment, lui créer des embarras sérieux. C'est l'habitude du despotisme de s'attaquer à la conscience humaine, lorsque d'écrasants succès ont fait taire toute opposition matérielle autour de lui ; mais c'est ordinairement un des écueils sur lesquels il se brise. M. de Bismarck est aujourd'hui dans une situation où il peut beaucoup faire et beaucoup oser impunément ; mais je sais que ses amis eux-mêmes, peut-être même quelques-uns de ses collègues, ne laissent pas que de se préoccuper de la façon téméraire et violente avec laquelle il a engagé la lutte et blessé gratuitement la conscience des catholiques allemands. »

Six ans après, en 1878, j'avais l'honneur de représenter la France comme ambassadeur auprès du Pape Léon XIII. — Peu de jours après son avènement et mon arrivée à Rome, Sa Sainteté reçut par l'intermédiaire de Mgr Masella, alors nonce à Munich, la première nouvelle du rapprochement qui s'était opéré, aux eaux de Kissingen, entre le prince de Bismarck et l'envoyé du Saint-Père. — Cette première étape vers une entente n'était qu'un

début, mais l'initiative éclairée du Souverain Pontife et l'énergie persévérante du parti du centre devaient seconder les bonnes dispositions du Chancelier et rendre définitive la réconciliation entre l'Allemagne et le Saint-Siège. « Ce sera une affaire de longue haleine, avait bien voulu me dire Léon XIII, mais, avec l'aide de Dieu, nous parviendrons, je l'espère, à une heureuse solution. »

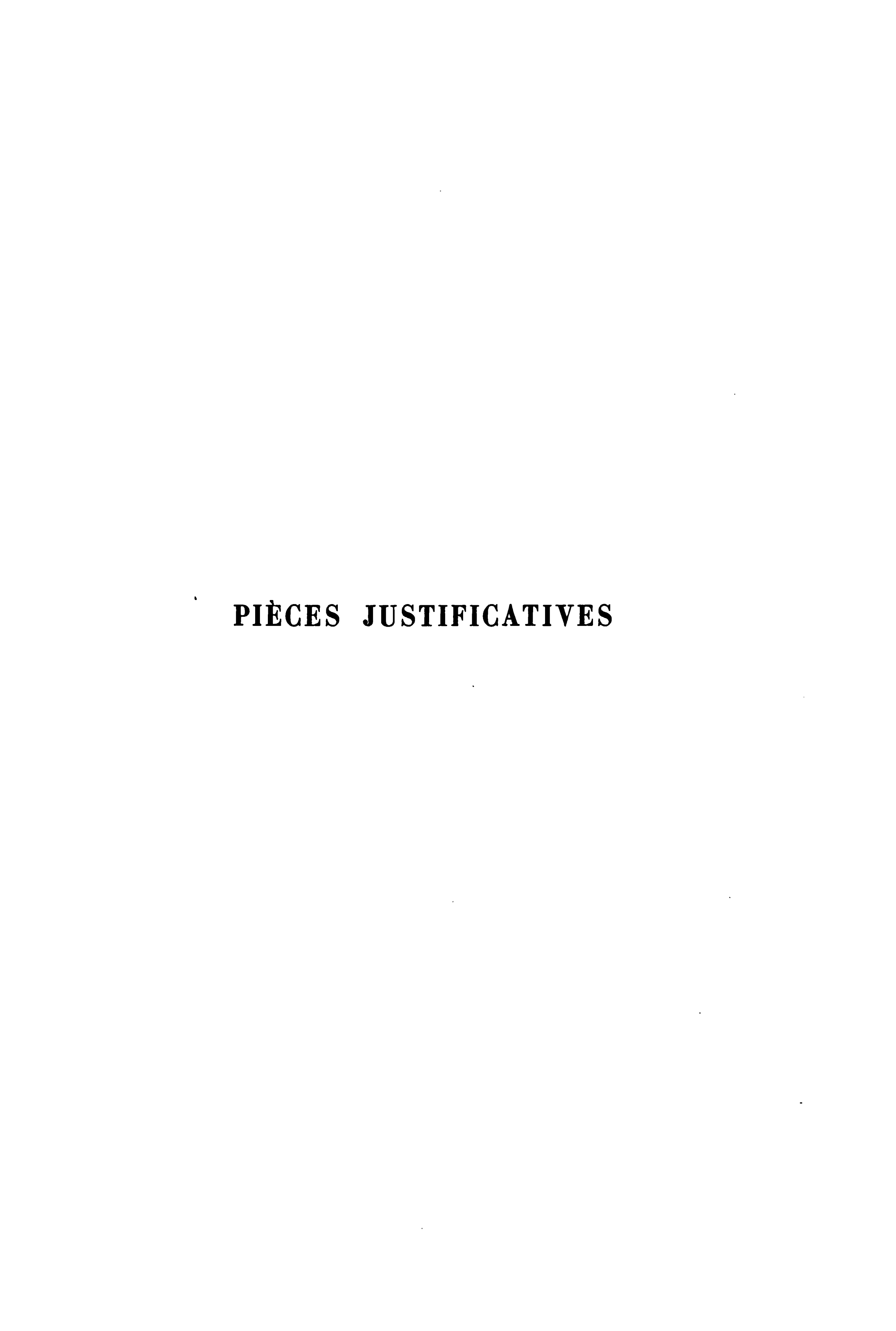
Cinq ans après, l'accord était complet et les prévisions du Saint-Père pleinement justifiées. A un dîner officiel à Berlin, chez le chancelier de l'Empire, où se trouvaient présents tous les ambassadeurs, y compris celui d'Italie, le prince de Bismarck portait l'ordre du Christ que lui avait envoyé le Saint-Père. — Le Chancelier avait été beau joueur. Il avait perdu la partie de ce seul côté, et il l'avouait ainsi publiquement; mais le regrettait-il au fond de son âme? Ne savait-il pas mieux que personne que l'éducation des sujets de son Roi avait toujours été faite de discipline et d'autorité, bien plus que de libre examen, et que le succès des armes prussiennes était dû davantage à l'enseignement religieux de la nation qu'à celui du maître d'école libre-penseur ? — Comment, dès lors, pouvait-il engager, sur le terrain de la conscience, une lutte désespérée avec les catholiques,

dont il avait pu apprécier mieux que personne, pendant la guerre, la bravoure et la fidélité à leur souverain? — S'il avait persévéré dans cette voie funeste, où il n'était entré qu'à regret (je crois en avoir donné la preuve), il aurait laissé la Prusse moralement divisée et se serait retiré à lui-même son meilleur titre à la reconnaissance de ses compatriotes, celui d'avoir été le fondateur de leur unité nationale.

Son exemple, et c'est la seule partie de son œuvre que nous puissions admirer, sans manquer de patriotisme, devrait servir de salutaire enseignement à quelques-uns de ceux qu'il a vaincus. Ils pourraient comprendre tout le mal qu'ils font à leur pays, en troublant les consciences par ces misérables persécutions qui, depuis quinze ans, séparent la France en deux camps ennemis. Ces prétendus amis du progrès croient l'affranchir en la démoralisant, l'élever, quand ils cherchent à détruire la force qui lui vient, pour la plus grande part, de ses convictions religieuses, seules capables de maintenir en elle le respect de l'autorité, l'esprit de discipline et la dignité de la famille. Ils espèrent voir se lever sur elle le grand jour de l'émancipation de la pensée, par la répudiation de toutes les croyances qu'elle retrouvait comme son plus ferme

appui, dans la bonne et dans la mauvaise fortune. Mais ce jour ne viendra jamais, espérons-le, car alors nous n'aurions plus qu'à courber la tête, en répétant le mot énergique de Lacordaire : « Si la « France cessait d'être chrétienne, elle ne serait « plus qu'un lion mort, que l'on traînerait bientôt « des gémonies de la rue aux gémonies de l'his- « toire. »

Février 1896.



# PIÈCES JUSTIFICATIVES



# PIÈCES JUSTIFICATIVES

---

## A

Tours, le 23 octobre 1870.

MON CHER AMI,

Je suis arrivé à Tours il y a deux jours et je vais bientôt en repartir. Mes peines n'ont pas été perdues, et j'ai enfin obtenu, après des efforts infinis, que les puissances neutres sortissent de leur repos, de leur indifférence même pour aboutir à une action commune. C'est la Russie, dont j'ai obtenu la première résolution, qui a décidé l'Angleterre en la piquant d'émulation, et aujourd'hui toutes ont adhéré.

L'objet de l'action commune est une proposition d'armistice, ayant pour but l'élection et la convocation d'une Assemblée nationale. C'est moi qui dois aller faire cette dernière campagne, et l'empereur Alexandre a écrit lui-même au roi de Prusse pour obtenir des sauf-conduits. Je les attends, et je partirai dès que je les aurai reçus. Il me faudra traverser toutes les lignes ennemies, et les lignes françaises encore plus difficiles à traverser. Mais, si je réus-

sis, la paix sera peut-être rétablie, en commençant par un armistice. Je crois que j'aurai payé ma dette au pays.

Je viens de voir les gens du gouvernement, et on me promet de rétablir bientôt l'ordre à Marseille. D'Aix on me parle des élections, et on m'en donne de bonnes nouvelles. Tu ne m'en dis rien, et je n'en conclus rien. Mes dames ont merveilleusement résisté à la fatigue et jusqu'ici nous traversons cette crise sans succomber. Dieu veuille nous soutenir jusqu'au bout. Je te serre bien tendrement la main.

A. Thiers.

## B

*Lettres du comte de Chaudordy, chargé de la délégation des affaires étrangères, au marquis de Gabriac, chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg.*

### N° 1

Tours, le 25 octobre 1870.

MON CHER AMI,

Je vous envoie aujourd'hui tout ce qui peut vous éclairer sur la situation générale de notre politique. M. Thiers attend des sauf-conduits qui lui ont été promis à Saint-Pétersbourg même pour aller à Paris et de là, si le gouvernement de Paris l'accepte, au quartier général prussien. Je vous dis tout ceci entre nous, parce que jusqu'ici il a gardé le secret sur le gouvernement qui s'est chargé de lui procurer ces sauf-conduits, sans qu'il ait eu à les solliciter. C'est l'empereur Alexandre qui les demande au roi de Prusse. La question Bazaine va peut-être troubler tout cela. Appuyez-vous sur tous les renseignements que vous trouverez pour nous soutenir, même alors qu'il y aurait eu capitulation à Metz. Faites remarquer que la demande d'ar-

mistice étant déjà soulevée, il n'y aurait lieu pour les grandes puissances d'y rien changer. Tâchez que les Anglais s'inquiètent un peu de nos agissements en Russie. Les bons rapports que nous paraissons avoir de votre côté les troublent beaucoup, et cela m'a déjà servi. Faites y croire par l'apparence de vos relations. Quant au fond, je le désirerais, mais il ne me paraît pas bien solide. Nous avons ici une vraie armée de la Loire et une armée des Vosges, quoi qu'on vous dise, et l'esprit de la défense est très sérieux. La France saura beaucoup souffrir, s'il le faut. Quant à Paris, il est admirable. Il sauve notre honneur et peut-être sauvera-t-il le pays. Heureusement qu'il est approvisionné pour bien longtemps. Calmez les inquiétudes du prince Gortchacow sur l'action du parti avancé. Nos malheurs et nos désastres pourraient seuls lui donner une force, par suite du désordre qui en serait la conséquence, ce qui agirait sur toute l'Europe. On a donc bien intérêt à nous aider à sortir de la pénible et cruelle situation où nous sommes.

Bien à vous.

CHAUDORDY.

N° 2.

Tours, le 6 novembre 1870.

MON CHER AMI,

Je vous remercie de tout ce que vous m'avez adressé et particulièrement de votre lettre chiffrée, fort intéressante et très utile pour pouvoir juger de l'état des hommes et des choses en Russie.

Aujourd'hui j'ai reçu votre télégramme du 5 répondant à celui que je vous avais envoyé l'avant-veille; je vois avec plaisir que vous avez un peu d'espoir dans les dispositions de l'Empereur et du chancelier pour nous défendre contre des demandes de cession territoriale. Si nous pouvions parvenir à obtenir de l'Europe (c'est-à-dire des grandes puissances) une déclaration de cette nature et dans la forme qui leur conviendrait le mieux, nous pourrions arriver sans crainte à un congrès ou à une médiation. L'Italie, j'en ai la promesse, fera cette déclaration le jour que nous le désirerons; l'Autriche me paraît bien près de dire la même chose, et elle le fera immédiatement, si l'Angleterre ou la Russie se prononçaient. Je pousse l'Angleterre et j'ai bon espoir; poussez le prince Gortchakow, mais cela avec le tact et la mesure que vous croirez devoir y mettre. Je vous laisse carte blanche sur la manière d'y arriver. Il faut être prudent, cela va sans dire, jusqu'à ce que nous sachions le résultat des négociations pour l'armistice, dont je ne puis absolument rien vous dire, sauf qu'elles durent depuis sept jours.

Travaillons, mon cher ami, le mieux que nous pourrons à tirer notre pauvre pays de la position où il se trouve. Nous pourrons nous reposer ensuite la conscience tranquille et avec la conviction d'avoir abouti à un résultat bien important et bien difficile à obtenir.

Croyez-moi tout à vous.

CHAUDORDY.

N° 3.

Tours, le 14 novembre 1870.

Mon cher ami,

Votre tact dans la conduite de nos affaires, en ce moment si pénible, est très apprécié ici. Vous avez très bien répondu à l'ambassadeur d'Angleterre et vous avez bien fait de vous abstenir vis-à-vis du prince Gortchakow. Toutes les pièces que je vous envoie vous mettront exactement au courant de ce que nous faisons.

Soyez très réservé sur la déclaration au sujet du traité de 1856. Informez-nous de tout le plus possible. Nous ne savons encore pas très bien comment nous prendrons la chose. Le retard mis par Okouneff à nous la communiquer facilite notre rôle. Envoyez-moi vos idées à cet égard. Ce sera pour moi seul, si vous le désirez, mais cela peut nous être très utile.

Bien à vous,

Chaudordy.

N° 4.

Tours, le 21 novembre 1870.

Mon cher ami,

Nous vous remercions de toutes les informations si importantes contenues dans les télégrammes que vous m'envoyez. Je n'ai aucune inquiétude sur votre poste, quoiqu'il

soit bien gros en ce moment, car votre tact est égal à votre activité. Je vous envoie depuis quelques jours peu de choses, parce que nous désirons rester sur l'expectative jusqu'à ce que nous sachions, soit ce que veulent exactement les autres grandes puissances, soit ce que pense Paris. Sur ce dernier point, Okouneff a dû envoyer à Pétersbourg, sur ma demande autorisée par la délégation, l'expression du désir de pouvoir communiquer avec Paris au sujet de notre réponse à faire à la dépêche russe. Si le chancelier vous en parle, vous voilà informé et vous appuierez cette démarche qui consisterait à obtenir du quartier général prussien des sauf-conduits pour que quelqu'un pût aller à Paris. Si on ne vous en parle pas, vous ferez l'insinuation en montrant combien il y a là de notre part un témoignage de bonne intention, puisqu'on sait que M. Jules Favre est parfaitement disposé pour la Russie et que c'est lui, dès lors, qui ferait la réponse à la note russe. Tâchez de profiter de cela pour faire valoir notre bonne volonté et arriver encore, s'il est possible, à traiter la question du ravitaillement.

Votre dépêche télégraphique du 21 me parvient à l'instant. Je vais en parler à la délégation et je vous répondrai s'il y a lieu.

Voyez en outre, autant que vous le pourrez, ce qu'on pense d'un congrès et l'appui que nous pourrions y espérer de la Russie dans le cas où il se réunirait. Enfin renseignez-moi toujours le plus possible et, si vous avez une occasion sûre, envoyez-moi *pour moi seul* votre opinion sur la ligne politique que nous devrions suivre sur cette affaire du traité de 1856, en prévision des diverses phases de la question qui pourraient se présenter.

Mille amitiés.

CHAUDORDY.

N° 5.

Bordeaux, le 31 décembre 1870.

MON CHER AMI,

Je vous envoie un courrier qui vous apportera l'état de notre situation diplomatique. Vous avez très bien défendu nos intérêts, et j'espère que nous retrouverons les bonnes dispositions de la Russie à la conférence. Nous voudrions en ce moment trois choses : 1° que M. Jules Favre sortît de Paris pour s'y rendre, et que par conséquent le prince Gortchakow fît de son mieux pour faire avoir à notre ministre les facilités nécessaires, sans qu'il eût l'obligation d'une démarche désagréable, car alors il ne pourrait s'y prêter; 2° que la conférence fût retardée jusqu'à l'arrivée de notre plénipotentiaire; 3° que, la conférence une fois constituée, le représentant de la Russie s'y montrât bienveillant pour nous et nous laissât y parler de nos affaires. Travaillez du mieux que vous pourrez et suivant ce qui vous paraîtra préférable dans ce sens.

Laissez-moi ajouter quelques mots sur notre situation spéciale vis-à-vis de la Russie. Nous n'avons pas répondu à la dépêche du prince Gortchakow relative à la mer Noire, puisque vous m'avèz dit que cela nous valait son bon vouloir. Nous resterons dans cet état. Mais n'y aurait-il pas lieu en ce moment de nous venir réellement en aide ? Le prince Gortchakow a dû demander au gouvernement prussien ses conditions pour la paix. Il y a là un beau rôle à prendre pour la Russie, mais il faudrait lui faire admettre

que, si la Prusse persiste dans ses intentions de nous demander l'Alsace, la guerre n'aura pas de fin, même si Paris était pris. L'Alsace est aussi française que la Normandie. Les preuves en sont visibles pour tous, et dès lors nous ne pouvons la céder.

Paris est en bon état. Il tiendra encore longtemps, et les dispositions de la population y sont admirables d'énergie et de calme patriotique.

Tout à vous.

CHAUDORDY.

N° 6.

Bordeaux, le 12 janvier 1871.

MON CHER AMI,

Je suis surpris par le départ pour Pétersbourg d'un courrier russe et je veux en profiter pour vous dire deux mots. Je vous adresse deux dépêches préparées depuis quelque temps : l'une sur la reconnaissance de notre gouvernement par la Russie, l'autre sur l'ensemble de la politique et sur une indication d'élargir la discussion à la conférence. Vous verrez si vous devez faire usage de l'une et de l'autre de ces dépêches et dans quelle mesure. Je vous en laisse l'appréciation. *Attendez toutefois, si vous deviez donner lecture de la dernière, celle sur l'ensemble de la politique, de recevoir de moi un avis télégraphique,* et en attendant envoyez-moi votre impression à ce sujet également par télégraphe.

Je ne sais encore rien de M. Jules Favre. J'espère avoir

des nouvelles aujourd'hui, car il est tombé des ballons. Le télégramme vous apportera ce qu'il pourrait y avoir d'utile au sujet de la conférence.

Pardonnez-moi d'être si bref et croyez-moi bien tout à vous.

CHAUDORDY.

C

*Circulaire du prince Gortchakow sur le traité de paix de 1856, insérée dans le* Moniteur *de Tours du 22 novembre.*

N° 8.

« Tsarkoë-Selo, le 19 octobre 1870.

MONSIEUR LE BARON,

Les altérations successives qu'ont subies durant ces dernières années les transactions considérées comme le fondement de l'équilibre de l'Europe, ont placé le cabinet impérial dans la nécessité d'examiner les conséquences qui en résultent pour la position politique de la Russie.

Parmi ces transactions, celle qui l'intéresse le plus directement est le traité du 18-30 mars 1856.

La convention spéciale entre les deux riverains de la mer Noire, formant annexe à ce traité, contient de la part de la Russie l'engagement d'une limitation de ses forces navales jusqu'à des dimensions minimes.

En retour, ce traité lui offrait le principe de la neutralisation de cette mer.

Dans la pensée des puissances signataires, ce principe devait écarter toute possibilité de conflit soit entre les riverains, soit entre eux et les puissances maritimes. Il devait augmenter le nombre des territoires appelés par un accord unanime de l'Europe à jouir des bienfaits de la neutralité, et mettre ainsi la Russie elle-même à l'abri de tout danger d'agression.

L'expérience de quinze années a prouvé que ce principe, duquel dépend la sécurité de toute l'étendue de l'empire russe dans cette direction, ne repose que sur une théorie.

En réalité, tandis que la Russie désarmait dans la mer Noire, et s'interdisait même loyalement, par une déclaration consignée dans les protocoles des conférences, la possibilité de prendre des mesures de défense maritime efficaces dans les mers et ports adjacents, la Turquie conservait le droit d'entretenir des forces navales illimitées dans l'Archipel et les détroits, la France et l'Angleterre gardaient la faculté de concentrer leurs escadres dans la Méditerranée.

En outre, aux termes du traité, l'entrée de la mer Noire est formellement et à perpétuité interdite au pavillon de guerre, soit des puissances riveraines, soit de toute autre puissance; mais, en vertu de la convention dite « des Détroits », le passage par ces détroits n'est fermé aux pavillons de guerre qu'en temps de paix. Il résulte de cette contradiction que les côtes de l'empire russe se trouvent exposées à toutes les agressions même de la part des États moins puissants, du moment où ils disposent de forces navales auxquelles la Russie n'aurait à opposer que quelques bâtiments de faible dimension.

Le traité du 18-30 mars 1856 n'a d'ailleurs pas échappé aux dérogations dont la plupart des transactions européennes ont été frappées, et en présence desquelles il serait difficile

d'affirmer que le droit écrit, fondé sur le respect des traités comme base du droit public et règle des rapports entre les États, ait conservé la même sanction morale qu'il a pu avoir en d'autres temps.

On a vu les principautés de Moldavie et de Valachie, dont le sort avait été fixé par le traité de paix et par les protocoles subséquents, sous la garantie des grandes puissances, accomplir une série de révolutions contraires à l'esprit comme à la lettre de ces transactions, et qui les ont conduites d'abord à l'union, ensuite à l'appel d'un prince étranger. Ces faits se sont produits de l'aveu de la Porte, avec l'acquiescement des grandes puissances, ou du moins sans que celles-ci aient jugé nécessaire de faire respecter leurs arrêts.

Le représentant de Russie a été le seul à élever la voix pour signaler aux cabinets qu'ils se mettraient par cette tolérance en contradiction avec des stipulations explicites du traité.

Certes, si ces concessions accordées à une des nationalités chrétiennes de l'Orient étaient résultées d'une entente générale entre les cabinets et la Porte, en vertu d'un principe applicable à l'assemblée des populations chrétiennes de la Turquie, le cabinet impérial n'aurait pu qu'applaudir, mais elles ont été exclusives. Le cabinet impérial a donc dû être frappé de voir que, quelques années à peine après sa conclusion, le traité du 18-30 mars 1856 avait pu être enfreint impunément dans une de ses clauses essentielles, en face des grandes puissances réunies en conférence à Paris, et représentant dans leur ensemble la haute autorité collective sur laquelle reposait la paix de l'Orient.

Cette infraction n'a pas été la seule. A plusieurs reprises et sous divers prétextes, l'accès des détroits a été ouvert à

des navires de guerre étrangers, et celui de la mer Noire à des escadres entières, dont la présence était une atteinte au caractère de neutralité absolue attribué à ces eaux.

A mesure que s'affaiblissaient ainsi les gages offerts par le traité, et notamment les garanties d'une neutralité effective de la mer Noire, l'introduction des bâtiments cuirassés, inconnus et non prévus lors de la conclusion du traité de 1856, augmentait, pour la Russie, les dangers d'une guerre éventuelle en accroissant, dans des proportions considérables, l'inégalité déjà patente des forces navales respectives.

Dans cet état de choses, S. M. l'Empereur a dû se poser la question de savoir quels sont les droits et quels sont les devoirs qui découlent pour la Russie, de ces modifications dans la situation générale, et de ces dérogations à des engagements auxquels elle n'a pas cessé d'être scrupuleusement fidèle, bien qu'ils fussent conçus dans un esprit de défiance à son égard.

A la suite d'un mûr examen de cette question, Sa Majesté Impériale est arrivée aux conclusions suivantes, qu'il vous est prescrit de porter à la connaissance du gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

Notre auguste maître ne saurait admettre en droit que des traités enfreints dans plusieurs de leurs clauses essentielles et générales demeurent obligatoires dans celles qui touchent aux intérêts directs de son empire.

Sa Majesté Impériale ne saurait admettre en fait que la sécurité de la Russie dépende d'une fiction qui n'a pas résisté à l'épreuve du temps, et soit mise en péril par son respect pour des engagements qui n'ont pas été observés dans leur intégrité.

L'Empereur, se fiant au sentiment d'équité des puis-

sances signataires du traité de 1856, et à la conscience qu'elles ont de leur propre dignité, vous ordonne de déclarer que Sa Majesté Impériale ne saurait se considérer plus longtemps comme liée aux obligations du traité du 18-30 mars 1856, en tant qu'elles restreignent ses droits de souveraineté dans la mer Noire;

Que Sa Majesté Impériale se croit en droit et en devoir de dénoncer à Sa Majesté le Sultan la convention spéciale additionnelle audit traité qui fixe le nombre et la dimension des bâtiments de guerre que les deux puissances riveraines se réservent d'entrenir dans la mer Noire;

Qu'elle en informe loyalement les puissances signataires et garantes du traité général dont cette convention spéciale fait partie intégrante.

Qu'elle rend sous ce rapport à Sa Majesté le Sultan la plénitude de ses droits, comme elle la reprend également pour elle-même.

En vous acquittant de ce devoir, vous aurez soin de constater que notre auguste maître n'a en vue que la sécurité et la dignité de son empire. Il n'entre nullement dans la pensée de Sa Majesté Impériale de soulever la question d'Orient. Sur ce point, comme partout ailleurs, elle n'a pas d'autre vœu que la conservation et l'affermissement de la paix. Elle maintient entièrement son adhésion aux principes généraux du traité de 1856, qui ont fixé la position de la Turquie dans le concert européen.

Elle est prête à s'entendre avec les puissances signataires de cette transaction, soit pour en confirmer les stipulations générales, soit pour les renouveler, soit pour y substituer tout autre arrangement équitable, qui serait jugé propre à assurer le repos de l'Orient et l'équilibre européen.

Sa Majesté s'est convaincue que cette paix et cet équilibre

auront une garantie de plus lorsqu'ils seront fondés sur des bases plus justes et plus solides que celles résultant d'une position qu'aucune grande puissance ne saurait accepter comme une condition normale d'existence.

Vous êtes invité à donner lecture et copie de la présente dépêche à M. le ministre des affaires étrangères.

Recevez, etc.

GORTCHAKOW.

## D

### *Traité préliminaire de paix signé le* 26 *février* 1871 *entre la France et l'Allemagne.*

Entre le Chancelier de l'Empire germanique, M. le comte Otto DE BISMARCK-SCHOENHAUSEN, muni des pleins pouvoirs de S. M. l'Empereur d'Allemagne, roi de Prusse;

Le Ministre d'État et des affaires étrangères de S. M. le roi de Bavière, M. le comte Otto DE BRAY-STEINBURG;

Le Ministre des affaires étrangères de S. M. le roi de Wurtemberg, M. le baron Auguste DE WAECHTER;

Le Ministre d'État, président du Conseil des Ministres de S. A. R. Monseigneur le grand-duc de Bade, M. Jules JOLLY, — représentant l'Empire germanique.

D'un côté,

Et de l'autre

Le chef du pouvoir exécutif de la République française, M. THIERS et

Le Ministre des affaires étrangères, M. Jules FAVRE, — représentant la France.

Les pleins pouvoirs des deux parties contractantes ayant été trouvés en bonne et due forme, il a été convenu ce qui suit, pour servir de base préliminaire à la paix définitive à conclure ultérieurement.

**Article premier. — La France renonce, en faveur de l'Empire allemand, à tous ses droits et titres sur les territoires situés à l'est de la frontière ci-après désignée :**

**La ligne de démarcation commence à la frontière nord-ouest du canton de Cattenom, vers le grand-duché de Luxembourg, suit, vers le sud, les frontières occidentales des cantons de Cattenom et Thionville, passe par le canton de Briey en longeant les frontières occidentales des communes de Montois-la-Montaigne et Roncourt, ainsi que les frontières orientales des communes de Sainte-Marie-aux-Chênes, Saint-Ail, Habonville, atteint la frontière du canton de Gorze, qu'elle traverse le long des frontières communales de Vionville, Buxières et Onville, suit la frontière sud-ouest resp. sud de l'arrondissement de Metz, la frontière occidentale de l'arrondissement de Château-Salins jusqu'à la commune de Pettoncourt, dont elle embrasse les frontières occidentale et méridionale, pour suivre la crête des montagnes entre la Seille et le Moncel, jusqu'à la frontière de l'arrondissement de Sarrebourg, au sud de Garde.**

La démarcation coïncide ensuite avec la frontière de cet arrondissement jusqu'à la commune de Tanconville, dont elle atteint la frontière au nord; de là, elle suit la crête des montagnes entre les sources de la Sarre blanche et de la Vezouze jusqu'à la frontière du canton de Schirmeck, longe la frontière occidentale de ce canton, embrasse les communes de Saales, Bourg-Bruche, Colroy-la-Roche, Plaine, Ranrupt, Saulxures et Saint-Blaise-la-Roche du canton de Saales et coïncide avec la frontière occidentale des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin jusqu'au canton de Belfort, dont elle quitte la frontière méridionale non loin de Vourvenans, pour traverser le canton de Delle aux

limites méridionales des communes de Bourogne et de Froidefontaine, et atteindre la frontière suisse en longeant les frontières occidentales des communes de Jonchery et Delle.

L'Empire allemand possédera ces territoires à perpétuité en toute souveraineté et propriété. Une Commission internationale composée de représentants des Hautes Parties contractantes en nombre égal des deux côtés sera chargée, immédiatement après l'échange des ratifications du présent traité, d'exécuter sur le terrain le tracé de la nouvelle frontière, conformément aux stipulations précédentes.

Cette Commission présidera au partage des biens-fonds et capitaux qui jusqu'ici ont appartenu en commun à des districts ou des communes séparés par la nouvelle frontière; en cas de désaccord sur le tracé et les mesures d'exécution, les membres de la Commission en référeront à leurs gouvernements respectifs.

La frontière telle qu'elle vient d'être décrite, se trouve marquée en vert sur deux exemplaires conformes à la carte du territoire formant le gouvernement général d'Alsace, publiée à Berlin, en septembre 1870, par la division géographique et statistique de l'état-major général, et dont un exemplaire sera joint à chacune des deux expéditions du présent traité.

Toutefois, le tracé indiqué a subi les modifications suivantes, de l'accord des deux parties contractantes. Dans l'ancien département de la Moselle, les villages de Sainte-Marie-aux-Chênes près de Saint-Privat-la-Montagne et de Vionville, à l'ouest de Rezonville, seront cédés à l'Allemagne. Par contre la ville et les fortifications de Belfort resteront à la France avec un rayon qui sera déterminé ultérieurement.

Art. 2. — La France payera à S. M. l'Empereur d'Allemagne la somme de cinq milliards de francs.

Le payement d'au moins un milliard de francs aura lieu dans le courant de l'année 1871, et celui de tout le reste de la dette dans un espace de trois années, à partir de la ratification des présentes.

Art. 3. — L'évacuation des territoires français occupés par les troupes allemandes commencera après la ratification du présent traité par l'Assemblée nationale siégeant à Bordeaux.

Immédiatement après cette ratification, les troupes allemandes quitteront l'intérieur de la ville de Paris, ainsi que les forts situés sur la rive gauche de la Seine; et, dans le plus bref délai possible, fixé par une entente entre les autorités militaires des deux pays, elles évacueront entièrement les départements du Calvados, de l'Orne, de la Sarthe, d'Eure-et-Loir, du Loiret, du Loir-et-Cher, d'Indre-et-Loire, de l'Yonne, et, de plus, les départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, de l'Aube et de la Côte-d'Or, jusqu'à la rive gauche de la Seine.

Les troupes françaises se retireront en même temps derrière la Loire, qu'elles ne pourront dépasser avant la signature du traité de paix définitif. Sont exceptées de cette disposition la garnison de Paris, dont le nombre ne pourra pas dépasser 40,000 hommes, et les garnisons indispensables à la sûreté des places fortes.

L'évacuation des départements situés entre la rive droite de la Seine et la frontière de l'Est, par les troupes allemandes, s'opérera graduellement après la ratification du traité de paix définitif et le payement du premier demi-milliard de la contribution stipulée par l'article 2, en com-

mençant par les départements les plus rapprochés de Paris, et se continuera au fur et à mesure que les versements de la contribution seront effectués; après le premier versement d'un demi-milliard, cette évacuation aura lieu dans les départements suivants : Somme, Oise et les parties des départements de la Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne situées sur la rive droite de la Seine, ainsi que la partie du département de la Seine et les forts situés sur la rive droite.

Après le payement de deux milliards, l'occupation allemande ne comprendra plus que les départements de la Marne, des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Meuse, des Vosges, de la Meurthe, ainsi que la forteresse de Belfort avec son territoire, qui serviront de gage pour les trois milliards restants, et où le nombre des troupes allemandes ne dépassera pas 50,000 hommes.

S. M. l'Empereur sera disposé à substituer à la garantie territoriale, consistant en l'occupation partielle du territoire français, une garantie financière, si elle est offerte par le gouvernement français dans des conditions reconnues suffisantes par S. M. l'Empereur et Roi pour les intérêts de l'Allemagne.

Les trois milliards dont l'acquittement aura été différé porteront intérêts à 5 pour 100 à partir de la ratification de la présente convention.

Art. 4. — Les troupes allemandes s'abstiendront de faire des réquisitions, soit en argent, soit en nature, dans les départements occupés. Par contre, l'alimentation des troupes allemandes qui resteront en France aura lieu aux frais du Gouvernement français dans la mesure convenue par une entente avec l'intendance militaire allemande.

Art. 5. — Les intérêts des habitants des territoires cédés

par la France, en tout ce qui concerne leur commerce et leurs droits civils, seront réglés aussi favorablement que possible lorsque seront arrêtées les conditions de la paix définitive.

Il sera fixé, à cet effet, un espace de temps pendant lequel ils jouiront de facilités particulières pour la circulation de leurs produits. Le gouvernement allemand n'apportera aucun obstacle à la libre émigration des habitants des territoires cédés, et ne pourra prendre contre eux aucune mesure atteignant leurs personnes ou leurs propriétés.

Art. 6. — Les prisonniers de guerre qui n'auront pas déjà été mis en liberté par voie d'échange seront rendus immédiatement après la ratification des présents préliminaires. Afin d'accélérer le transport des prisonniers français, le gouvernement français mettra à la disposition des autorités allemandes, à l'intérieur du territoire allemand, une partie du matériel roulant de ses chemins de fer, dans une mesure qui sera déterminée par des arrangements spéciaux et aux prix payés en France par le gouvernement français pour les transports militaires.

Art. 7. — L'ouverture des négociations pour le traité de paix définitif à conclure sur la base des présents préliminaires aura lieu à Bruxelles, immédiatement après la ratification de ces derniers par l'Assemblée nationale et par S. M. l'Empereur d'Allemagne.

Art. 8. — Après la conclusion et la ratification du traité de paix définitif, l'administration des départements devant encore rester occupés par les troupes allemandes sera remise aux autorités françaises; mais ces dernières seront tenues de se conformer aux ordres que les commandants des troupes allemandes croiraient devoir donner dans l'in-

térêt de la sûreté, de l'entretien et de la distribution des troupes.

Dans les départements occupés, la perception des impôts, après la ratification du présent traité, s'opérera pour le compte du gouvernement français et par le moyen de ses employés.

Art. 9. — Il est bien entendu que les présentes ne peuvent donner à l'autorité militaire allemande aucun droit sur les parties du territoire qu'elle n'occupe point actuellement.

Art. 10. — Les présentes seront immédiatement soumises à la ratification de l'Assemblée nationale française siégeant à Bordeaux, et de S. M. l'Empereur d'Allemagne.

En foi de quoi les soussignés ont revêtu le présent traité préliminaire de leurs signatures et de leurs sceaux.

Fait à Versailles, le 26 février 1871.

A. Thiers, Jules Favre,
V. Bismarck.

Les royaumes de Bavière et de Wurtemberg et le grand-duché de Bade ayant pris part à la guerre actuelle comme alliés de la Prusse et faisant partie maintenant de l'Empire germanique, les soussignés adhèrent à la présente convention au nom de leurs souverains respectifs.

Versailles, le 26 février 1871.

Comte de Bray-Steinburg,
Baron de Waechter, Mittnacht, Jolly.

## E

*Texte du traité de Francfort.*

Article premier. — La distance de la ville de Belfort à la ligne de frontière, telle qu'elle a été d'abord proposée lors des négociations de Versailles, et telle qu'elle se trouve marquée sur la carte annexée à l'instrument ratifié du traité des préliminaires du 26 février, est considérée comme indiquant la mesure du rayon qui, en vertu de la clause y relative du premier article des préliminaires, doit rester à la France avec la ville et les fortifications de Belfort.

Le gouvernement allemand est disposé à élargir ce rayon de manière qu'il comprenne les cantons de Belfort, de Delle et de Giromagny, ainsi que la partie occidentale du canton de Fontaines, à l'ouest d'une ligne à tracer du point où le canal du Rhône au Rhin sort du canton de Delle, au sud de Montreux-Château, jusqu'à la limite nord du canton, entre Bourg et Félon, où cette ligne joindrait la limite est du canton de Giromagny.

Le gouvernement allemand, toutefois, ne cédera les territoires susindiqués qu'à la condition que la République française, de son côté, consentira à une rectification de frontière le long des limites occidentales des cantons de Cattenom et de Thionville, qui laisseront à l'Allemagne le

terrain à l'est d'une ligne partant de la frontière du Luxembourg entre Hussigny et Redingen, laissant à la France les villages de Thil et de Villerupt se prolongeant entre Erronville et Aumetz, entre Beuvillers et Boulange, entre Trieux et Lommeringen, et joignant l'ancienne ligne de frontière entre Avril et Moyeuvre.

La Commission internationale dont il est question dans l'article 1er des préliminaires se rendra sur le terrain immédiatement après l'échange des ratifications du présent traité, pour exécuter les travaux qui lui incombent et pour faire le tracé de la nouvelle frontière, conformément aux dispositions précédentes.

Art. 2. — Les sujets français originaires des territoires cédés, domiciliés actuellement sur ce territoire, qui entendront conserver la nationalité française, jouiront jusqu'au 1er octobre 1872 et moyennant une déclaration préalable faite à l'autorité compétente de la faculté de transporter leur domicile en France et de s'y fixer, sans que ce droit puisse être altéré par les lois sur le service militaire, auquel cas la qualité de citoyens français leur sera maintenue.

Ils seront libres de conserver leurs immeubles, situés sur le territoire réuni à l'Allemagne.

Aucun habitant des territoires cédés ne pourra être poursuivi, inquiété ou recherché dans sa personne ou dans ses biens, à raison de ses actes politiques ou militaires pendant la guerre.

Art. 3. — Le gouvernement français remettra au gouvernement allemand les archives, documents et registres concernant l'administration civile, militaire et judiciaire des territoires cédés. Si quelques-uns de ces titres avaient été déplacés, ils seront restitués par le gouvernement

français, sur la demande du gouvernement allemand.

Art. 4. — Le gouvernement français remettra au gouvernement de l'Empire d'Allemagne, dans le terme de six mois à dater de l'échéance des ratifications de ce traité :

1° Le montant des sommes déposées par les départements, les communes et les établissements publics des territoires cédés;

2° Le montant des primes d'enrôlement et de remplacement appartenant aux militaires et marins originaires des territoires cédés qui auront opté pour la nationalité allemande;

3° Le montant des cautionnements des comptables de l'État.

4° Le montant des sommes versées pour consignations judiciaires par suite de mesures prises par les autorités administratives ou judiciaires dans les territoires cédés.

Art. 5. — Les deux nations jouiront d'un traitement égal en ce qui concerne la navigation sur la Moselle, le canal de la Marne au Rhin, le canal du Rhône au Rhin, le canal de la Sarre et les eaux navigables communiquant avec ces voies de navigation. Le droit de flottage sera maintenu.

Art. 6. — Les Hautes Parties contractantes, étant d'avis que les circonscriptions diocésaines des territoires cédés à l'Empire allemand doivent coïncider avec la nouvelle frontière déterminée par l'article 1er ci-dessus, se concerteront après la ratification du présent traité, sans retard, sur les mesures à prendre en commun à cet effet.

Les communautés appartenant soit à l'Église réformée, soit à la confession d'Augsbourg établies sur les territoires cédés par la France, cesseront de relever de l'autorité ecclésiastique française.

Les communautés de l'Église de la confession d'Augsbourg, établies dans les territoires français, cesseront de relever du Consistoire supérieur et du directeur siégeant à Strasbourg.

Les communautés israélites des territoires situés à l'est de la nouvelle frontière cesseront de dépendre du Consistoire central israélite siégeant à Paris.

Art. 7. — Le payement de cinq cents millions aura lieu dans les trente jours qui suivront le rétablissement de l'autorité du gouvernement français dans la ville de Paris. Un milliard sera payé dans le courant de l'année et un demi-milliard au 1er mai 1872. Les trois derniers milliards resteront payables au 2 mars 1874, ainsi qu'il a été stipulé par le traité de paix préliminaire.

A partir du 2 mars de l'année courante, les intérêts de ces trois millards de francs seront payés chaque année le 3 mars, à raison de 5 pour 100 par an.

Toute somme payée en avance sur les trois derniers milliards cessera de porter des intérêts à partir du jour du payement effectué.

Tous les payements ne pourront être faits que dans les principales villes de commerce de l'Allemagne et seront effectués en métal or ou argent, en billets de la Banque d'Angleterre, billets de la Banque de Prusse, billets de la Banque nationale de Belgique, billets de la Banque royale des Pays-Bas, en billets à ordre ou en lettres de change négociables, de premier ordre, valeur comptant.

Le gouvernement allemand ayant fixé en France la valeur du thaler prussien à 2 fr. 75, le gouvernement français accepte la conversion des monnaies des deux pays au taux ci-dessus indiqué.

Le gouvernement français informera le gouvernement

allemand, trois mois d'avance, de tout payement qu'il compte faire aux caisses de l'empire allemand.

Après le payement du premier demi-milliard et la ratification du traité de paix définitif, les départements de la Somme, de la Seine-Inférieure et de l'Eure seront évacués en tant qu'ils se trouveront encore occupés par les troupes allemandes. L'évacuation des départements de l'Oise, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et de la Seine, ainsi que celle des forts de Paris, aura lieu aussitôt que le gouvernement allemand jugera le rétablissement de l'ordre, tant en France que dans Paris, suffisant pour assurer l'exécution des engagements contractés par la France.

Dans tous les cas, cette évacuation aura lieu lors du payement du troisième demi-milliard.

Les troupes allemandes, dans l'intérêt de leur sécurité, auront la disposition de la zone neutre située entre la ligne de démarcation allemande et l'enceinte de Paris sur la rive droite de la Seine.

Les stipulations du traité du 26 février, relatives à l'occupation des territoires français après le payement de deux milliards, resteront en vigueur. Aucune des déductions que le gouvernement français serait en droit de faire ne pourra être exercée sur le payement des cinq cents premiers millions.

Art. 8. — Les troupes allemandes continueront à s'abstenir des réquisitions en nature et en argent dans les territoires occupés; cette obligation de leur part étant corrélative aux obligations contractées pour leur entretien par le gouvernement français, dans le cas où, malgré des réclamations réitérées du gouvernement allemand, le gouvernement français serait en retard d'exécuter lesdites obligations, les troupes allemandes auront le droit de se procurer

ce qui sera nécessaire à leurs besoins en levant des impôts et des réquisitions dans les départements occupés et même en dehors de ceux-ci, si leurs ressources n'étaient pas suffisantes.

Relativement à l'alimentation des troupes allemandes, le régime actuellement en vigueur sera maintenu jusqu'à l'évacuation des forts de Paris.

En vertu de la Convention de Ferrières du 11 mars 1871, les réductions indiquées par cette convention seront mises à exécution après l'évacuation des forts.

Dès que l'effectif de l'armée allemande sera réduit au-dessous du chiffre de cinq cent mille hommes, il sera tenu compte des réductions opérées au-dessous de ce chiffre pour établir une diminution proportionnelle dans le prix d'entretien des troupes payé par le gouvernement français.

Art. 9. — Le traitement exceptionnel accordé maintenant aux produits de l'industrie des territoires cédés pour l'importation en France sera maintenu pour un espace de temps de six mois, depuis le 1er mars, dans les conditions faites avec les délégués de l'Alsace.

Art. 10. — Le gouvernement allemand continuera à faire rentrer les prisonniers de guerre en s'entendant avec le gouvernement français. Le gouvernement français renverra dans leurs foyers ceux de ces prisonniers qui sont libérables. Quant à ceux qui n'ont point achevé leur temps de service, ils se retireront derrière la Loire. Il est entendu que l'armée de Paris et de Versailles, après le rétablissement de l'autorité du gouvernement français à Paris et jusqu'à l'évacuation des forts par les troupes allemandes, n'excédera pas quatre-vingt mille hommes.

Jusqu'à cette évacuation, le gouvernement français ne pourra faire aucune concentration de troupes sur la rive

droite de la Loire, mais il pourvoira aux garnisons régulières des villes placées dans cette zone, suivant les nécessités du maintien de l'ordre et de la paix publique.

Au fur et à mesure que s'opérera l'évacuation, les chefs de corps conviendront ensemble d'une zone neutre entre les armées des deux nations.

Vingt mille prisonniers seront dirigés sans délai sur Lyon, à la condition qu'ils seront expédiés immédiatement en Algérie, après leur organisation, pour être employés dans cette colonie.

Art. 11. — Les traités de commerce avec les différents États de l'Allemagne ayant été annulés par la guerre, le gouvernement allemand et le gouvernement français prendront pour base de leurs relations commerciales le régime du traitement réciproque sur le pied de la nation la plus favorisée.

Sont compris dans cette règle : les droits d'entrée et de sortie, le transit, les formalités douanières, l'admission et le traitement des sujets des deux nations ainsi que de leurs agents.

Toutefois, seront exceptées de la règle susdite les faveurs qu'une des parties contractantes, par des traités de commerce, a accordées ou accordera à des États autres que ceux qui suivent : l'Angleterre, la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse, l'Autriche, la Russie.

Les traités de navigation, ainsi que la convention relative au service international des chemins de fer dans ses rapports avec la douane et la convention pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres d'esprit et d'art, seront remis en vigueur.

Néanmoins, le gouvernement français se réserve la faculté d'établir, sur les navires allemands et leurs cargaisons,

des droits de tonnage et de pavillon sous la réserve que ces droits ne soient pas plus élevés que ceux qui grèveront les bâtiments et les cargaisons des nations susmentionnées.

Art. 12. — Tous les Allemands expulsés conserveront la jouissance pleine et entière de tous les biens qu'ils ont acquis en France.

Ceux des Allemands qui avaient obtenu l'autorisation exigée par les lois françaises pour fixer leur domicile en France sont réintégrés dans tous leurs droits et peuvent, en conséquence, établir de nouveau leur domicile sur le territoire français.

Le délai stipulé par les lois françaises pour obtenir la naturalisation sera considéré comme n'étant pas interrompu par l'état de guerre pour les personnes qui profiteront de la faculté ci-dessus mentionnée de revenir en France dans un délai de six mois après l'échange des ratifications de ce traité, et il sera tenu compte du temps écoulé entre leur expulsion et leur retour sur le territoire français, comme s'ils n'avaient jamais cessé de résider en France.

Les conditions ci-dessus seront appliquées en parfaite réciprocité aux sujets français résidant ou désirant résider en Allemagne.

Art. 13. — Les bâtiments allemands qui étaient condamnés par les conseils de prise avant le 2 mars 1871 seront considérés comme condamnés définitivement.

Ceux qui n'auraient pas été condamnés à la date susindiquée seront rendus avec la cargaison en tant qu'elle existe encore. Si la restitution des bâtiments et de la cargaison n'est plus possible, leur valeur, fixée d'après le prix de la vente, sera rendue à leurs propriétaires.

Art. 14. — Chacune des deux parties continuera sur son territoire les travaux entrepris pour la canalisation de

la Moselle. Les intérêts communs des parties séparées des deux départements de la Meurthe et de la Moselle seront liquidés.

ART. 15. — Les Hautes Parties contractantes s'engagent mutuellement à étendre aux sujets respectifs les mesures qu'elles pourront juger utile d'adopter en faveur de ceux de leurs nationaux qui, par suite des événements de la guerre, auraient été mis dans l'impossibilité d'arriver en temps utile à la sauvegarde ou à la conservation de leurs droits.

ART. 16. — Les deux gouvernements, allemand et français, s'engagent réciproquement à faire respecter et entretenir les tombeaux des soldats ensevelis sur leurs territoires respectifs.

ART. 17. — Le règlement des points accessoires sur lesquels un accord doit être établi, en conséquence de ce traité et du traité préliminaire, sera l'objet de négociations ultérieures qui auront lieu à Francfort.

ART. 18. — Les ratifications du présent traité par Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne d'un côté, et de l'autre par l'Assemblée nationale et par le Chef du pouvoir exécutif de la République française, seront échangées à Francfort dans le délai de dix jours, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi les Plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Francfort, le 10 mai 1871.

(L. S.) *signé :* V. BISMARCK.
(L. S.) ARNIM.

(L. S.) *signé :* Jules FAVRE.
(L. S.) POUYER-QUERTIER.
(L. S.) E. DE GOULARD.

*Articles additionnels.*

ARTICLE PREMIER. — § 1er. D'ici à l'époque fixée pour l'échange des ratifications du présent traité, le gouvernement français usera de son droit de rachat de la concession donnée à la Compagnie des chemins de fer de l'Est. Le gouvernement allemand sera subrogé à tous les droits que le gouvernement français aura acquis par le rachat des concessions en ce qui concerne les chemins de fer situés dans les territoires cédés, soit achevés, soit en construction.

§ 2. Seront compris dans cette concession :

1° Tous les terrains appartenant à ladite Compagnie, quelle que soit leur destination, ainsi que : établissements de gares et de stations, hangars, ateliers et magasins, maisons de gardes de voie, etc., etc.;

2° Tous les immeubles qui en dépendent, ainsi que barrières, clôtures, changements de voie, aiguilles, plaques tournantes, prises d'eau, grues hydrauliques, machines fixes, etc., etc.;

3° Tous les matériaux, combustibles et approvisionnements de tout genre, mobiliers des gares, outillages des ateliers et des gares, etc., etc.;

4° Les sommes dues à la Compagnie des chemins de fer de l'Est à titre de subventions accordées par des corporations ou personnes domiciliées dans les territoires cédés.

§ 3. Sera exclu de cette cession le matériel roulant. Le gouvernement allemand remettra la part du matériel roulant avec ses accessoires qui se trouverait en sa possession, au gouvernement français.

§ 4. Le gouvernement français s'engage à libérer envers l'Empire allemand entièrement les chemins de fer cédés, ainsi que leurs dépendances, de tous les droits que des tiers pourraient faire valoir, nommément des droits des obligataires. Il s'engage également à se substituer, le cas échéant, au gouvernement allemand, relativement aux réclamations qui pourraient être élevées vis-à-vis du gouvernement allemand par les créanciers des chemins de fer en question.

§ 5. Le gouvernement français prendra à sa charge les réclamations que la Compagnie des chemins de fer de l'Est pourrait élever vis-à-vis du gouvernement allemand ou de ses mandataires par rapport à l'exploitation desdits chemins de fer et à l'usage des objets indiqués dans le § 2, ainsi que du matériel roulant.

Le gouvernement allemand communiquera au gouvernement français, à sa demande, tous les documents et toutes les indications qui pourraient servir à constater les faits sur lesquels s'appuieront les réclamations susmentionnées.

§ 6. Le gouvernement allemand payera au gouvernement français, pour la cession des droits de propriété indiqués dans les §§ 1er et 2 et à titre d'équivalent pour l'engagement pris par le gouvernement français dans le § 4, la somme de trois cent vingt-cinq millions (325,000,000) de francs.

On défalquera cette somme de l'indemnité de guerre stipulée dans l'article 7. Vu que la situation qui a servi de base à la convention conclue entre la Compagnie des chemins de fer de l'Est et la Société royale grand-ducale des chemins de fer Guillaume-Luxembourg, en date du 6 juin 1857 et du 21 janvier 1868, et celle conclue entre le gouvernement du grand-duché de Luxembourg et les

Sociétés des chemins de fer Guillaume-Luxembourg et de l'Est français en date du 5 décembre 1868, a été modifiée essentiellement de manière qu'elles ne sont applicables à l'état de choses créé par les stipulations contenues dans le § 1er, le gouvernement allemand se déclare prêt à se substituer aux droits et aux charges résultant de ces conventions pour la Compagnie des chemins de fer de l'Est.

Pour le cas où le gouvernement français serait subrogé, soit par le rachat de la concession de la Compagnie de l'Est, soit par une entente spéciale, aux droits acquis par cette Société en vertu des conventions susindiquées, il s'engage à céder gratuitement dans un délai de six semaines ces droits au gouvernement allemand.

Pour le cas où ladite subrogation ne s'effectuerait pas, le gouvernement français n'accordera des concessions pour les lignes de chemins de fer appartenant à la Compagnie de l'Est et situées dans le territoire français que sous la condition expresse que le concessionnaire n'exploite point les lignes de chemins de fer situées dans le grand-duché de Luxembourg.

Art. 2. — Le gouvernement allemand offre deux millions de francs pour les droits et les propriétés que possède la Compagnie des chemins de fer de l'Est sur la partie de son réseau située sur le territoire suisse, de la frontière à Bâle, si le gouvernement français lui fait tenir le consentement dans le délai d'un mois.

Art. 3. — La cession de territoire auprès de Belfort, offerte par le gouvernement allemand dans l'article 1er du présent traité en échange de la rectification de frontière demandée à l'ouest de Thionville, sera augmentée des territoires des villages suivants : Rougemont, Leval, Petite-Fontaine, Romagny, Félon, La Chapelle-sous-Rougemont,

Angeot, Vauthiermont, La Rivière, La Grange, Reppe, Fontaine, Frais, Foussemagne, Cunelières, Montreux-Château, Bretagne, Chavannes-les-Grands, Chavanatte, Suarce.

La route de Giromagny à Remiremont passant au ballon d'Alsace restera à la France dans tout son parcours et servira de limite, en tant qu'elle est située en dehors du canton de Giromagny.

Fait à Francfort, le 10 mai 1871.

*Signé :* V. BISMARCK.
ARNIM.

*Signé :* Jules FAVRE.
POUYER-QUERTIER.
E. DE GOULARD.

## F

*Le ministre des affaires étrangères à MM. de Goulard et de Clercq, à Francfort.*

Versailles, 16 août 1871

MONSIEUR,

Le télégramme que j'ai eu l'honneur de vous adresser, en date d'hier, vous a sommairement fait connaître l'incident survenu à propos des arrangements pris entre le général de Manteuffel et M. Pouyer-Quertier. Je tiens à vous mettre au courant de ce qui s'est passé, en vous exposant l'origine de ces pourparlers et l'état actuel de la négociation.

Le général de Manteuffel, en prenant possession de son commandement à Compiègne, s'était, dès le principe, montré animé de dispositions favorables et encourageantes pour nos bons rapports avec le quartier général allemand. M. le président du Conseil, qu'il était venu visiter à Versailles, avait reçu de lui les meilleures assurances. Je dois ajouter qu'en effet, nous l'avons toujours trouvé empressé à faciliter le règlement des contestations si nombreuses et quelquefois si graves que l'occupation fait naître chaque jour. Ainsi ont été fréquemment écartées des diffi-

cultés de part et d'autre irritantes. Le général de Manteuffel, évidemment désireux de coopérer d'une manière plus efficace à l'apaisement des esprits, a laissé voir qu'il consentirait volontiers à accepter la conversation avec nous sur des mesures plus larges encore. C'est alors qu'il a été question, dans ses entretiens avec M. le comte de Saint-Vallier, des quatre départements qui, aux termes du traité de paix, doivent être évacués, lorsque le cabinet de Berlin jugera l'ordre suffisamment rétabli en France, et dans tous les cas après le payement du troisième demi-milliard. Le commandant en chef de l'armée allemande est entré assez complètement dans cet ordre d'idées pour nous autoriser à croire que, si nous étions en état d'achever le payement de la somme de quinze cents millions dans un bref délai, nous pourrions obtenir l'évacuation immédiate des départements dont il s'agit, et M. le ministre des finances s'est rendu à Compiègne pour en conférer avec lui. De là un projet d'arrangement dont je vous envoie ci-joint le texte :

Par l'article 1er, le gouvernement de la France s'engage à verser, du jour de la signature à la date du 16 août inclusivement, deux cent cinquante millions dans les conditions où les payements antérieurs ont été effectués.

Par l'article 2, il s'oblige à payer du 17 au 31 août inclusivement une somme de deux cent cinquante millions en valeurs endossées ou garanties par les premières maisons de l'Europe et dont l'échéance ne devra pas dépasser trois mois.

A partir du 31 août, le gouvernement allemand s'oblige, de son côté, à commencer immédiatement l'évacuation des départements de la Seine, de Seine-et-Oise, Seine-et-Marne et de l'Oise. La remise des forts de Paris encore occupés doit être effectuée dans un délai de cinq jours après le payement des deux cent cinquante premiers millions, et

l'évacuation totale des quatre départements doit être terminée pour le 31 août.

Le général de Manteuffel, en transmettant ce projet à Berlin, semblait augurer favorablement des dispositions de l'Empereur dont la ratification avait été expressément réservée. J'avais, de mon côté, entretenu le comte de Waldersee de la convention, dès la première occasion qui m'avait été offerte de causer avec lui, et bien qu'il eût paru d'abord regretter de n'avoir pas été appelé à intervenir directement dans les négociations, il inclinait à croire que la décision de son souverain serait favorable.

Vous savez déjà, Monsieur, que cet espoir ne s'est pas réalisé jusqu'ici. A son passage à Berlin, le chancelier de l'Empire a dit à M. le marquis de Gabriac que les questions qui font l'objet de l'arrangement intervenu à Compiègne auraient dû être débattues à Francfort, où le comte d'Arnim était muni de tous pouvoirs nécessaires. Son intention était d'ailleurs, a-t-il ajouté, de proposer à l'Empereur l'envoi de ce diplomate en mission extraordinaire à Paris, et il s'était arrêté lui-même à Berlin, pour s'expliquer avec ses collègues sur la ligne que devait suivre le gouvernement de l'Empereur.

Nous connaissions déjà, en partie du moins, par la correspondance de M. le comte de Saint-Vallier, les difficultés que le général de Manteuffel rencontrait pour obtenir la ratification de la convention, et nous n'avions pas attendu le compte rendu de l'entretien de notre chargé d'affaires avec le prince de Bismarck, pour prendre un parti sur cet incident. Des informations recueillies à Compiègne et qui se trouvent confirmées aujourd'hui par le récit de M. le marquis de Gabriac, il résultait pour nous très clairement que le cabinet de Berlin ne formulait aucune objection

contre l'arrangement lui-même; il se bornait à élever une question de compétence en contestant les pouvoirs de l'autorité militaire, et nous en avons conclu que, si la négociation était suivie sans intermédiaire avec le prince de Bismarck, l'entente deviendrait possible et facile. Dans cette persuasion, nous avons décidé de nous adresser directement au chancelier de l'Empire, dans les termes de la plus entière franchise, et M. Pouyer-Quertier lui a fait parvenir sans retard le télégramme dont je vous envoie ci-joint copie. Au moment où je vous écris, la réponse de M. le prince de Bismarck ne nous est pas parvenue encore. L'entrevue que lui propose M. le ministre des finances serait, sans aucun doute, le meilleur moyen de faire disparaître tout malentendu, et d'amener promptement un accord définitif. Mais, quelle que soit sa détermination, qu'il veuille prendre en main la négociation ou qu'il la confie à M. le comte d'Arnim, nous nous plaisons à espérer que l'entente s'établira sur les bases acceptées à Compiègne. Le gouvernement français est, au surplus, disposé à faire tout ce qui est en son pouvoir, afin d'accélérer le payement du troisième demi-milliard, et le temps d'arrêt causé par la difficulté qui se présente n'a ralenti en rien les dispositions que M. Pouyer-Quertier avait adoptées, pour se mettre en mesure d'exécuter ses arrangements, aussitôt qu'ils auraient été ratifiés.

*Signé :* Rémusat.

G

*Le marquis de Gabriac à M. de Rémusat.*

Berlin, 21 novembre 1871.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Ainsi que je l'ai annoncé à Votre Excellence par mon télégramme de ce matin, j'ai vu hier au soir le prince de Bismarck, et j'ai traité avec lui la question de l'amnistie à accorder aux personnes des deux nations passibles de condamnations prononcées antérieurement au 20 mai. Je ne pouvais mieux faire que de lui lire les considérations développées dans votre dépêche du 15 novembre, où était exposé, avec autant de justesse que d'élévation, le point de vue du gouvernement.

Le chancelier fédéral n'a pas élevé d'objection de principe contre une mesure de clémence qui était la conclusion naturelle de l'œuvre de paix, et il m'a dit qu'il allait s'entendre avec le ministre de la guerre pour proposer à l'Empereur la mise en liberté de ceux des prisonniers coupables de délits plus ou moins graves contre la discipline; mais il s'est refusé, d'une manière formelle, à en faire l'objet d'une clause spéciale à insérer dans le traité de

Francfort. Il veut établir certaines catégories et certaines gradations dans l'acte de clémence, auquel il me paraît se résigner plutôt qu'il ne l'accepte franchement. Ainsi, il est décidé à demeurer impitoyable vis-à-vis de tous ceux qui ont pris part à la guerre comme francs-tireurs, et, en vue d'un avenir qu'il se croit obligé de prévoir, il tient à ce que le souvenir de la répression survive à la guerre actuelle. Il est entré, à cet égard, dans quelques développements que j'ai combattus, comme je l'avais fait dans une précédente occasion, et je crois l'avoir amené à reconnaître la nécessité d'étendre les mesures d'amnistie de manière que la majorité de nos malheureux compatriotes puisse être incessamment rendue à la liberté. Seulement, il subordonne cette amnistie à la communication de la liste des prisonniers allemands détenus en France ou dans les colonies, de manière à en faire l'objet d'une réciprocité, et c'est le motif pour lequel j'ai prié Votre Excellence de m'envoyer sans retard ce document.

Ce résultat ne répond point assurément à notre légitime attente, mais, malheureusement, nous n'avons pas le choix des moyens. Nos idées sont trop différentes sur cette question pour que nous puissions nous entendre complètement. Sur ce point secondaire, c'est tout le principe de la dernière guerre qui est en jeu, dans l'esprit du même homme qui en poursuit les résultats avec son inflexibilité habituelle. J'ai évité soigneusement de fournir au Chancelier l'occasion d'entrer dans les développements irritants de cette pensée ; il m'a suffi de constater un point de vue que je regrette, mais que je ne pouvais espérer modifier.

« Laissons, ai-je dit au prince, de côté ces souvenirs

pénibles, et permettez-moi plutôt de rechercher ce qui peut nous rapprocher et d'éloigner ce qui nous divise. La convention du 12 octobre a été un acte de bonne politique. Le discours de l'Empereur à l'ouverture du Reichstag, celui que vous avez prononcé en appuyant la convention douanière, les articles de vos journaux officieux, témoignent d'un esprit de conciliation que je reconnais. Persévérons dans cette voie par la signature du traité additionnel et par l'amnistie. Les questions qui se traitent à Francfort touchent à une foule d'intérêts en jeu. Une amnistie généreuse produirait un excellent effet en France. Ce serait, aux yeux du pays, la pacification réelle et le complément de la convention de Berlin, un acte de bons sens et de sagesse. »

Le Chancelier m'a paru admettre assez complètement cette manière de voir, en principe ; mais, pour se refuser en pratique aux facilités que nous lui demandons, il m'a parlé de la violence de notre presse contre l'Allemagne.

« Si je croyais, m'a-t-il dit, à une pacification sérieuse et durable, j'entrerais plus complètement dans la voie que vous indiquez, mais voilà un article du *Siècle* qu'on m'adresse ce matin ; en voici d'autres encore conçus dans une pensée hostile contre nous. Nos compatriotes sont exposés en France à toute espèce de vexations. Mon cousin, le comte de Bismarck-Bohlen, ancien gouverneur de l'Alsace, a dû faire un détour pour ne pas entrer sur votre territoire, où il aurait peut-être été insulté. Je l'en ai approuvé. Quant aux conférences de Francfort, les points sur lesquels vos plénipotentiaires prétendent que les nôtres n'ont pas d'instructions sont ceux que nous ne *pouvons* accepter. — C'est là, en un mot, l'explication des prétendues incertitudes dont ils vous parlent. »

« Ce langage a le mérite de la franchise, ai-je répondu, et si nos plénipotentiaires l'avaient su plus tôt, nous aurions terminé depuis longtemps d'une manière ou d'une autre. Quant à la presse, permettez-moi de vous parler avec la même netteté. Nous n'y pouvons absolument rien. — Nous avons cinquante journaux politiques à Paris seulement; vous en avez sept ou huit ici et une douzaine dans vos provinces, qui tous reçoivent votre mot d'ordre. Ici, ils vous obéissent; et cependant c'est ici, bien plus que chez nous, que la France et son gouvernement sont l'objet de perpétuelles attaques. La *Correspondance française de Berlin*, entre autres, n'imprime pas un numéro sans consacrer deux ou trois articles à nous injurier. Je la lis tous les jours, et j'en sais quelque chose. D'ailleurs, permettez-moi de vous rappeler ce que le cardinal Mazarin répondait aux attaques des chansonniers, qui étaient les journalistes du temps de la Fronde : « Qu'ils chantent, pourvu qu'ils « payent! » et le cardinal laissait chanter. — Faites comme lui. Vous pouvez être assuré que nous nous acquitterons de nos obligations. La France a trop payé aujourd'hui pour ne pas continuer à le faire. Tout le pays se préoccupe des moyens de se libérer de sa dette. Facilitez ce mouvement en éloignant toute crainte de difficultés internationales. Il vous importe comme à nous de terminer promptement les questions pendantes. Notre gouvernement en acquerra une nouvelle force, dont vous profiterez à votre tour, et ces points réglés, les relations entre les deux pays pourront reprendre leur cours régulier et normal. »

Le prince de Bismarck a très bien pris ce langage, aussi net et catégorique que le sien, et il m'a paru y donner son assentiment. « Nous avons confiance, m'a-t-il dit,

dans le gouvernement de M. Thiers, qui est sage et modéré. Je ferai mon possible pour lui être agréable, et nous serons charmés d'accréditer comme ambassadeur définitif, auprès de lui, le comte Arnim, qui est en l'air entre Rome et Paris. Seulement nous désirerions la réciprocité, a-t-il ajouté d'un ton obligeant, et que vous en fussiez l'objet, si c'est possible. »

J'ai répondu que j'étais sans doute fort honoré de cette pensée, mais qu'il y avait impossibilité pour ce qui me concernait, en ce sens que n'étant même pas encore ministre, je ne pouvais être désigné comme ambassadeur dans un poste aussi important que Berlin. Il fallait, d'ailleurs, pour rendre ici des services, un ensemble de qualités dont la réunion était difficile et pourtant indispensable. Le gouvernement, je le croyais, sans le savoir officiellement, cherchait activement une personne qui lui offrît sous ce rapport les garanties désirables. Dès qu'on l'aurait trouvée, et ce n'était plus qu'une question de jours, si je m'en rapportais au bruit général, je ne doutais pas que la situation diplomatique ne fût régulièrement établie et que les rapports des deux gouvernements ne rentrassent sur un pied tout à fait normal.

L'entretien s'est ainsi terminé dans des conditions satisfaisantes. J'essayerai d'avoir demain avec M. Delbrück une conversation sur les points principaux qui touchent au projet de la convention de Francfort, mais le président de la Chancellerie fédérale est, d'une part, tellement absorbé par les travaux du Reichstag, dont il porte en ce moment tout le poids, que j'aurai de la peine à le rencontrer, et, de l'autre, je connais déjà, sur le point le plus important, la réponse qu'il pourrait me faire et qui ne sera nécessaire-

Angeot, Vauthiermont, La Rivière, La Grange, Reppe, Fontaine, Frais, Foussemagne, Cunelières, Montreux-Château, Bretagne, Chavannes-les-Grands, Chavanatte, Suarce.

La route de Giromagny à Remiremont passant au ballon d'Alsace restera à la France dans tout son parcours et servira de limite, en tant qu'elle est située en dehors du canton de Giromagny.

Fait à Francfort, le 10 mai 1871.

*Signé :* V. BISMARCK.
ARNIM.

*Signé :* Jules FAVRE.
POUYER-QUERTIER.
E. DE GOULARD.

## F

*Le ministre des affaires étrangères à MM. de Goulard et de Clercq, à Francfort.*

Versailles, 16 août 1871

MONSIEUR,

Le télégramme que j'ai eu l'honneur de vous adresser, en date d'hier, vous a sommairement fait connaître l'incident survenu à propos des arrangements pris entre le général de Manteuffel et M. Pouyer-Quertier. Je tiens à vous mettre au courant de ce qui s'est passé, en vous exposant l'origine de ces pourparlers et l'état actuel de la négociation.

Le général de Manteuffel, en prenant possession de son commandement à Compiègne, s'était, dès le principe, montré animé de dispositions favorables et encourageantes pour nos bons rapports avec le quartier général allemand. M. le président du Conseil, qu'il était venu visiter à Versailles, avait reçu de lui les meilleures assurances. Je dois ajouter qu'en effet, nous l'avons toujours trouvé empressé à faciliter le règlement des contestations si nombreuses et quelquefois si graves que l'occupation fait naître chaque jour. Ainsi ont été fréquemment écartées des diffi-

cultés de part et d'autre irritantes. Le général de Manteuffel, évidemment désireux de coopérer d'une manière plus efficace à l'apaisement des esprits, a laissé voir qu'il consentirait volontiers à accepter la conversation avec nous sur des mesures plus larges encore. C'est alors qu'il a été question, dans ses entretiens avec M. le comte de Saint-Vallier, des quatre départements qui, aux termes du traité de paix, doivent être évacués, lorsque le cabinet de Berlin jugera l'ordre suffisamment rétabli en France, et dans tous les cas après le payement du troisième demi-milliard. Le commandant en chef de l'armée allemande est entré assez complètement dans cet ordre d'idées pour nous autoriser à croire que, si nous étions en état d'achever le payement de la somme de quinze cents millions dans un bref délai, nous pourrions obtenir l'évacuation immédiate des départements dont il s'agit, et M. le ministre des finances s'est rendu à Compiègne pour en conférer avec lui. De là un projet d'arrangement dont je vous envoie ci-joint le texte :

Par l'article 1er, le gouvernement de la France s'engage à verser, du jour de la signature à la date du 16 août inclusivement, deux cent cinquante millions dans les conditions où les payements antérieurs ont été effectués.

Par l'article 2, il s'oblige à payer du 17 au 31 août inclusivement une somme de deux cent cinquante millions en valeurs endossées ou garanties par les premières maisons de l'Europe et dont l'échéance ne devra pas dépasser trois mois.

A partir du 31 août, le gouvernement allemand s'oblige, de son côté, à commencer immédiatement l'évacuation des départements de la Seine, de Seine-et-Oise, Seine-et-Marne et de l'Oise. La remise des forts de Paris encore occupés doit être effectuée dans un délai de cinq jours après le payement des deux cent cinquante premiers millions, et

l'évacuation totale des quatre départements doit être terminée pour le 31 août.

Le général de Manteuffel, en transmettant ce projet à Berlin, semblait augurer favorablement des dispositions de l'Empereur dont la ratification avait été expressément réservée. J'avais, de mon côté, entretenu le comte de Waldersee de la convention, dès la première occasion qui m'avait été offerte de causer avec lui, et bien qu'il eût paru d'abord regretter de n'avoir pas été appelé à intervenir directement dans les négociations, il inclinait à croire que la décision de son souverain serait favorable.

Vous savez déjà, Monsieur, que cet espoir ne s'est pas réalisé jusqu'ici. A son passage à Berlin, le chancelier de l'Empire a dit à M. le marquis de Gabriac que les questions qui font l'objet de l'arrangement intervenu à Compiègne auraient dû être débattues à Francfort, où le comte d'Arnim était muni de tous pouvoirs nécessaires. Son intention était d'ailleurs, a-t-il ajouté, de proposer à l'Empereur l'envoi de ce diplomate en mission extraordinaire à Paris, et il s'était arrêté lui-même à Berlin, pour s'expliquer avec ses collègues sur la ligne que devait suivre le gouvernement de l'Empereur.

Nous connaissions déjà, en partie du moins, par la correspondance de M. le comte de Saint-Vallier, les difficultés que le général de Manteuffel rencontrait pour obtenir la ratification de la convention, et nous n'avions pas attendu le compte rendu de l'entretien de notre chargé d'affaires avec le prince de Bismarck, pour prendre un parti sur cet incident. Des informations recueillies à Compiègne et qui se trouvent confirmées aujourd'hui par le récit de M. le marquis de Gabriac, il résultait pour nous très clairement que le cabinet de Berlin ne formulait aucune objection

contre l'arrangement lui-même; il se bornait à élever une question de compétence en contestant les pouvoirs de l'autorité militaire, et nous en avons conclu que, si la négociation était suivie sans intermédiaire avec le prince de Bismarck, l'entente deviendrait possible et facile. Dans cette persuasion, nous avons décidé de nous adresser directement au chancelier de l'Empire, dans les termes de la plus entière franchise, et M. Pouyer-Quertier lui a fait parvenir sans retard le télégramme dont je vous envoie ci-joint copie. Au moment où je vous écris, la réponse de M. le prince de Bismarck ne nous est pas parvenue encore. L'entrevue que lui propose M. le ministre des finances serait, sans aucun doute, le meilleur moyen de faire disparaître tout malentendu, et d'amener promptement un accord définitif. Mais, quelle que soit sa détermination, qu'il veuille prendre en main la négociation ou qu'il la confie à M. le comte d'Arnim, nous nous plaisons à espérer que l'entente s'établira sur les bases acceptées à Compiègne. Le gouvernement français est, au surplus, disposé à faire tout ce qui est en son pouvoir, afin d'accélérer le payement du troisième demi-milliard, et le temps d'arrêt causé par la difficulté qui se présente n'a ralenti en rien les dispositions que M. Pouyer-Quertier avait adoptées, pour se mettre en mesure d'exécuter ses arrangements, aussitôt qu'ils auraient été ratifiés.

*Signé :* RÉMUSAT.

## G

*Le marquis de Gabriac à M. de Rémusat.*

Berlin, 21 novembre 1871.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Ainsi que je l'ai annoncé à Votre Excellence par mon télégramme de ce matin, j'ai vu hier au soir le prince de Bismarck, et j'ai traité avec lui la question de l'amnistie à accorder aux personnes des deux nations passibles de condamnations prononcées antérieurement au 20 mai. Je ne pouvais mieux faire que de lui lire les considérations développées dans votre dépêche du 15 novembre, où était exposé, avec autant de justesse que d'élévation, le point de vue du gouvernement.

Le chancelier fédéral n'a pas élevé d'objection de principe contre une mesure de clémence qui était la conclusion naturelle de l'œuvre de paix, et il m'a dit qu'il allait s'entendre avec le ministre de la guerre pour proposer à l'Empereur la mise en liberté de ceux des prisonniers coupables de délits plus ou moins graves contre la discipline; mais il s'est refusé, d'une manière formelle, à en faire l'objet d'une clause spéciale à insérer dans le traité de

Francfort. Il veut établir certaines catégories et certaines gradations dans l'acte de clémence, auquel il me paraît se résigner plutôt qu'il ne l'accepte franchement. Ainsi, il est décidé à demeurer impitoyable vis-à-vis de tous ceux qui ont pris part à la guerre comme francs-tireurs, et, en vue d'un avenir qu'il se croit obligé de prévoir, il tient à ce que le souvenir de la répression survive à la guerre actuelle. Il est entré, à cet égard, dans quelques développements que j'ai combattus, comme je l'avais fait dans une précédente occasion, et je crois l'avoir amené à reconnaître la nécessité d'étendre les mesures d'amnistie de manière que la majorité de nos malheureux compatriotes puisse être incessamment rendue à la liberté. Seulement, il subordonne cette amnistie à la communication de la liste des prisonniers allemands détenus en France ou dans les colonies, de manière à en faire l'objet d'une réciprocité, et c'est le motif pour lequel j'ai prié Votre Excellence de m'envoyer sans retard ce document.

Ce résultat ne répond point assurément à notre légitime attente, mais, malheureusement, nous n'avons pas le choix des moyens. Nos idées sont trop différentes sur cette question pour que nous puissions nous entendre complètement. Sur ce point secondaire, c'est tout le principe de la dernière guerre qui est en jeu, dans l'esprit du même homme qui en poursuit les résultats avec son inflexibilité habituelle. J'ai évité soigneusement de fournir au Chancelier l'occasion d'entrer dans les développements irritants de cette pensée ; il m'a suffi de constater un point de vue que je regrette, mais que je ne pouvais espérer modifier.

« Laissons, ai-je dit au prince, de côté ces souvenirs

pénibles, et permettez-moi plutôt de rechercher ce qui peut nous rapprocher et d'éloigner ce qui nous divise. La convention du 12 octobre a été un acte de bonne politique. Le discours de l'Empereur à l'ouverture du Reichstag, celui que vous avez prononcé en appuyant la convention douanière, les articles de vos journaux officieux, témoignent d'un esprit de conciliation que je reconnais. Persévérons dans cette voie par la signature du traité additionnel et par l'amnistie. Les questions qui se traitent à Francfort touchent à une foule d'intérêts en jeu. Une amnistie généreuse produirait un excellent effet en France. Ce serait, aux yeux du pays, la pacification réelle et le complément de la convention de Berlin, un acte de bons sens et de sagesse. »

Le Chancelier m'a paru admettre assez complètement cette manière de voir, en principe ; mais, pour se refuser en pratique aux facilités que nous lui demandons, il m'a parlé de la violence de notre presse contre l'Allemagne.

« Si je croyais, m'a-t-il dit, à une pacification sérieuse et durable, j'entrerais plus complètement dans la voie que vous indiquez, mais voilà un article du *Siècle* qu'on m'adresse ce matin ; en voici d'autres encore conçus dans une pensée hostile contre nous. Nos compatriotes sont exposés en France à toute espèce de vexations. Mon cousin, le comte de Bismarck-Bohlen, ancien gouverneur de l'Alsace, a dû faire un détour pour ne pas entrer sur votre territoire, où il aurait peut-être été insulté. Je l'en ai approuvé. Quant aux conférences de Francfort, les points sur lesquels vos plénipotentiaires prétendent que les nôtres n'ont pas d'instructions sont ceux que nous ne *pouvons* accepter. — C'est là, en un mot, l'explication des prétendues incertitudes dont ils vous parlent. »

« Ce langage a le mérite de la franchise, ai-je répondu, et si nos plénipotentiaires l'avaient su plus tôt, nous aurions terminé depuis longtemps d'une manière ou d'une autre. Quant à la presse, permettez-moi de vous parler avec la même netteté. Nous n'y pouvons absolument rien. — Nous avons cinquante journaux politiques à Paris seulement; vous en avez sept ou huit ici et une douzaine dans vos provinces, qui tous reçoivent votre mot d'ordre. Ici, ils vous obéissent; et cependant c'est ici, bien plus que chez nous, que la France et son gouvernement sont l'objet de perpétuelles attaques. La *Correspondance française de Berlin*, entre autres, n'imprime pas un numéro sans consacrer deux ou trois articles à nous injurier. Je la lis tous les jours, et j'en sais quelque chose. D'ailleurs, permettez-moi de vous rappeler ce que le cardinal Mazarin répondait aux attaques des chansonniers, qui étaient les journalistes du temps de la Fronde : « Qu'ils chantent, pourvu qu'ils « payent! » et le cardinal laissait chanter. — Faites comme lui. Vous pouvez être assuré que nous nous acquitterons de nos obligations. La France a trop payé aujourd'hui pour ne pas continuer à le faire. Tout le pays se préoccupe des moyens de se libérer de sa dette. Facilitez ce mouvement en éloignant toute crainte de difficultés internationales. Il vous importe comme à nous de terminer promptement les questions pendantes. Notre gouvernement en acquerra une nouvelle force, dont vous profiterez à votre tour, et ces points réglés, les relations entre les deux pays pourront reprendre leur cours régulier et normal. »

Le prince de Bismarck a très bien pris ce langage, aussi net et catégorique que le sien, et il m'a paru y donner son assentiment. « Nous avons confiance, m'a-t-il dit,

dans le gouvernement de M. Thiers, qui est sage et modéré. Je ferai mon possible pour lui être agréable, et nous serons charmés d'accréditer comme ambassadeur définitif, auprès de lui, le comte Arnim, qui est en l'air entre Rome et Paris. Seulement nous désirerions la réciprocité, a-t-il ajouté d'un ton obligeant, et que vous en fussiez l'objet, si c'est possible. »

J'ai répondu que j'étais sans doute fort honoré de cette pensée, mais qu'il y avait impossibilité pour ce qui me concernait, en ce sens que n'étant même pas encore ministre, je ne pouvais être désigné comme ambassadeur dans un poste aussi important que Berlin. Il fallait, d'ailleurs, pour rendre ici des services, un ensemble de qualités dont la réunion était difficile et pourtant indispensable. Le gouvernement, je le croyais, sans le savoir officiellement, cherchait activement une personne qui lui offrît sous ce rapport les garanties désirables. Dès qu'on l'aurait trouvée, et ce n'était plus qu'une question de jours, si je m'en rapportais au bruit général, je ne doutais pas que la situation diplomatique ne fût régulièrement établie et que les rapports des deux gouvernements ne rentrassent sur un pied tout à fait normal.

L'entretien s'est ainsi terminé dans des conditions satisfaisantes. J'essayerai d'avoir demain avec M. Delbrück une conversation sur les points principaux qui touchent au projet de la convention de Francfort, mais le président de la Chancellerie fédérale est, d'une part, tellement absorbé par les travaux du Reichstag, dont il porte en ce moment tout le poids, que j'aurai de la peine à le rencontrer, et, de l'autre, je connais déjà, sur le point le plus important, la réponse qu'il pourrait me faire et qui ne sera nécessaire-

ment que la reproduction de ce que m'a dit le prince de Bismarck. Je ne négligerai pourtant pas de rechercher avec lui les éléments pratiques de la solution que Votre Excellence a bien voulu me recommander par sa dépêche du 15 novembre.

## H

*Lettres particulières de M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères de France, au marquis de Gabriac, chargé d'affaires à Berlin.*

### N° 1.

Versailles, 20 août 1871.

MONSIEUR,

Je ne veux pas attendre les lenteurs de la correspondance officielle pour vous remercier des informations intéressantes contenues dans votre dépêche du 14 août et vous féliciter du langage que vous avez tenu dans votre entretien avec le prince de Bismarck.

Vous avez raison, nous voulons la paix, et c'est parce que nous la voulons franchement que nous souhaitons l'évacuation du territoire français par les troupes allemandes. Tant que cette évacuation n'aura pas lieu, la paix conservera les apparences d'une trêve, et des conflits inévitables empêcheront le retour à des sentiments vraiment pacifiques entre les deux nations.

Quant à la Ligue alsacienne de Paris, c'est un projet qui

jusqu'ici n'a pris aucune consistance, mais qui n'en est pas moins contraire au droit des gens et en contravention avec un article du Code pénal. La suppression de la société a été ordonnée, et, s'il y a lieu, elle sera traduite devant les tribunaux.

Si nos négociations ont éprouvé quelque incertitude, cela tient à la diversité des lieux où elles sont entamées, où nous avons affaire à des agents qui ne paraissent pas bien assurés de la nature et de l'étendue de leurs pouvoirs. La question, par exemple, de la prolongation du régime commercial de l'Alsace n'a pu être suivie parce que, jusqu'à votre conversation du 13 août, il nous a été impossible de savoir si les agents prussiens qui acceptaient la conversation sur cet objet étaient autorisés à le faire par le prince de Bismarck. Ils n'en ont jamais parlé que comme d'une pure hypothèse.

Veuillez, Monsieur, continuer à nous tenir exactement informés, et agréez l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Rémusat.

N° 2.

2 octobre 1871.

Monsieur,

Je vous ai, par le télégraphe, recommandé ce que je vous recommande de nouveau aujourd'hui, c'est d'obtenir du prince de Bismarck une conférence avec le ministre des finances pour terminer la dernière difficulté financière de notre traité; qu'il détermine le lieu et le jour, s'il y

consent. M. d'Arnim désire aussi cette conférence. Il importe qu'elle ait lieu le plus tôt possible, à très bref délai.

Je vous écris tard et à la hâte. Agréez l'assurance de ma haute considération.

RÉMUSAT.

N° 3.

Versailles, 3 octobre 1871.

Je vous ai écrit hier, Monsieur, un mot à la dernière heure, et je crains de m'être insuffisamment expliqué. D'après la réduction de la durée du régime douanier exceptionnel, modification que vous nous avez le premier fait connaître, nous étions disposés à conclure enfin ce traité, sur lequel on a mis tant de temps à Berlin à prendre une décision, lorsqu'une condition exigée relativement à la forme des effets de commerce, que nous devons fournir en avance de nos échéances, a fait surgir une difficulté qui arrête les hautes maisons de banque avec qui nous devons traiter. C'est une question toute technique, dans laquelle la Prusse ne nous paraît avoir aucun intérêt réel. Il s'agit de savoir si ce papier sera négociable ou non. Or, assurément la Prusse n'a, ni besoin, ni projet de le négocier. Je vous dis ces choses pour votre information, car vous n'aurez pas à intervenir.

Mais on a pensé que cette difficulté ne pouvait être facilement aplanie que dans une conférence entre le prince de Bismarck et notre ministre des finances, à qui il a toujours montré beaucoup de confiance. C'est aussi l'avis de

M. d'Arnim, qui a dû, de son côté, proposer cette conférence au chancelier. Veuillez, du vôtre, ainsi que je vous l'ai demandé, faire les démarches nécessaires pour qu'elle soit, s'il est possible, fixée à bref délai. C'est une affaire qu'il faut, de manière ou d'autre, terminer.

Je saisis cette occasion pour vous remercier de l'exactitude, de la netteté, de la justesse et de la mesure que vous avez portées, soit dans les démarches, soit dans les informations, soit dans les appréciations dont vous avez eu à m'entretenir dans ces derniers temps.

Agréez, Monsieur le marquis, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

RÉMUSAT.

N° 4.

Versailles, 4 décembre 1871.

J'ai bien à vous remercier, Monsieur, des diverses lettres particulières que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Elles ont complété les utiles informations que contenaient vos dépêches officielles, et j'y ai trouvé une nouvelle preuve de la justesse et du tact avec lesquels vous avez apprécié les hommes et les choses autour de vous.

Ce que vous me mandez de la conférence de Francfort confirme parfaitement mon opinion à l'égard de ce qui s'y est fait et de ce qui restait à faire.

La convention est enfin signée et les opérations terminées; du moins j'ai lieu de le croire. Parmi les questions laissées en dehors, celle de l'amnistie est la seule qui ait un intérêt actuel et politique. Ne la négligez pas. La question est devenue plus royale que diplomatique. Le roi de Prusse

avait pris à cet égard des engagements très explicites avec M. Pouyer-Quertier. Il faudrait tâcher que ce bon langage n'ait pas été tenu en pure perte.

Je sais que le moment n'est pas favorable. L'opinion est irritée par les deux acquittements scandaleux prononcés par nos cours d'assises. Vous aurez pris soin, je n'en doute pas, de rappeler au gouvernement et aux Prussiens en général quelle est l'indépendance de cette juridiction, qui prononce souvent contre nous, et acquitte les journaux qui nous sont le plus hostiles. L'empereur Napoléon Ier a été blâmé par toute l'Europe pour avoir voulu demander compte au gouvernement anglais de l'acquittement de Pelletier. Aujourd'hui on nous demande quelque chose d'analogue.

Vous ferez bien de généraliser un peu la question, de faire remarquer la violence injurieuse des journaux prussiens contre la France, de ceux mêmes qui sont le plus naturellement sous l'influence gouvernementale. Il n'est pas d'une sage politique, surtout de la part de ceux qui ont été heureux dans la guerre, d'entretenir, d'exciter ainsi l'irritation naturelle et trop excusable de ceux qui ont succombé. L'occupation étrangère est une cause permanente de ressentiment et de représailles.

Si le gouvernement, loin de l'abréger, l'aggrave, s'il ajoute aux griefs populaires des avanies pour notre administration, il peut provoquer en France des sentiments de vengeance qui pourront devenir des sentiments belliqueux. Son intérêt véritable est de se conduire de façon que la France aime mieux lui payer trois milliards que de lui faire la guerre et ne se passionne pas au point de vouloir s'acquitter à coups de canon.

Je crois, Monsieur, que M. de Gontaut se rendra avant

quinze jours à Berlin. Je n'ai pas besoin de le recommander à votre bon accueil. Vous avez désiré un congé, et je pense que vous pourrez bientôt vous mettre en route pour Versailles. Cependant je vous prie de rester à Berlin le temps au moins nécessaire pour mettre le nouvel ambassadeur au courant des affaires et le faire profiter des fruits de l'expérience que vous avez acquise dans un intérim dont vous vous êtes acquitté, je vous l'ai dit plusieurs fois, à l'entière satisfaction du gouvernement.

Je ferai connaître à M. de Gontaut le moment où je jugerai que vous pouvez sans inconvénient quitter Berlin.

Je vous prie de vous informer, au nom du Président et au mien, de l'état de la santé du prince de Bismarck.

Veuillez, Monsieur, agréer l'assurance de ma haute considération.

RÉMUSAT.

N° 5.

Versailles, 24 décembre 1871.

Je vous écris officiellement, Monsieur, pour vous mettre en mesure de répondre à la dépêche de M. de Bismarck au comte d'Arnim, dépêche qui, par une indiscrétion volontaire, a paru à peu près textuellement dans les journaux. Elle ne contenait nulle injonction, nulle autorisation de nous la communiquer. Elle indiquait seulement à M. d'Arnim le sens dans lequel il devait s'expliquer avec moi. Il s'est borné à me dire très légèrement, très brièvement un mot de son contenu. Puis, il m'a remis et laissé une copie en allemand. Peu de jours après, la *Correspondance Havas*

et les journaux ont donné assez fidèlement le texte de cette lettre, et je me suis assuré que cette divulgation était d'origine prussienne, soit de Berlin, soit de Paris. Je vous mets au fait de ces détails, pour que, sans les ériger en sujets de plainte formelle, vous y puissiez faire allusion dans l'occasion.

Comme la lettre ne m'était pas adressée, je ne suis pas obligé d'y répondre directement, et comme elle ne faisait qu'inviter M. d'Arnim à une conversation avec moi, je m'adresse à vous pour que vous y répondiez également par une conversation.

Je ne veux pas revenir sur des considérations déjà exprimées plus d'une fois ; cependant, je fixerai votre attention sur les points suivants :

1° Le cabinet prussien met un très grand soin à traiter le gouvernement français avec une bienveillance marquée, à le séparer de la nation pour accabler celle-ci d'accusations injurieuses. Nous ne pouvons accepter cette distinction; elle est blessante pour nous, comme pour la nation même. Si elle était fondée, elle nous compromettrait aux yeux du pays; nous paraîtrions avoir capté la faveur de l'étranger. Et d'ailleurs, la distinction est fausse; dans un régime fondé sur une assemblée élue par le suffrage universel, il y a solidarité de fait comme de droit entre le gouvernement et la nation, et si le premier est sage, il faut bien que la seconde le soit aussi.

2° Ces déclamations impérieuses sont généralement motivées par la violence de la presse. Mais la presse ne représente guère qu'elle-même. Elle n'est ni gouvernable, ni gouvernée. Si nous voulions la prendre au sérieux, celle d'Allemagne est plus outrageante, plus menaçante que la nôtre; et cependant nous n'avons jamais songé à nous faire

de ses excès un argument d'accusation contre le peuple allemand. Nous n'insultons pas les nations.

3° Rien n'est plus contraire aux leçons de l'histoire, à la connaissance du cœur humain, que de voir dans les violences que provoque l'occupation étrangère une raison de la prolonger. La durée d'une telle situation ne fait que la rendre plus irritante et moins supportable. Je me souviens positivement que, dans le courant de 1818, les préfets des départements frontières écrivaient que l'état des choses ne pouvait continuer, et qu'il fallait absolument mettre un terme à l'occupation du territoire.

4° Je n'ai pas besoin d'insister sur le procédé d'un gouvernement qui publie une dépêche adressée par lui à un de ses agents, laquelle n'est pas une circulaire, et qui ne porte nulle part la mention qu'elle dût être communiquée, ni lue, ni laissée au ministre des affaires étrangères, avec lequel on semblait ne devoir avoir qu'une conversation confidentielle.

Mais j'arrête ici ces réflexions, vous saurez bien de vous même, Monsieur, ce que vous aurez à dire.

Veuillez agréer la nouvelle assurance de ma considération la plus distinguée.

RÉMUSAT.

## N° 6.

Versailles, 26 décembre 1871.

MONSIEUR,

Le départ de mes dépêches ayant été retardé, je vous confirme que l'effet de celle de M. de Bismarck nous est

favorable. Non seulement les journaux anglais, mais, comme vous le voyez, un bon nombre de journaux allemands blâment le chancelier et voient dans le langage qu'il a tenu une véritable faute, si du moins il veut sincèrement l'affermissement de la paix. Cette circonstance me confirme dans la résolution de ne pas répondre directement à M. de Bismarck. Je n'y suis pas officiellement obligé, puisque nul office authentique ne m'a été adressé. J'ai même supprimé, au moins de la part du gouvernement, toute controverse, toute polémique, en refusant toute communication, même indirecte, pouvant servir à la rectification des assertions prussiennes. Il n'est pas utile de prolonger le débat.

Tout doit donc se passer en conversation. Je ne doute pas que vous ne donnerez à la vôtre la mesure convenable. En laissant voir que nous ressentons le procédé, vous saurez, sans vous plaindre, relever dans l'occasion, soit l'énormité de certaines idées, soit l'inexactitude de certaines assertions.

Mais nous devons donner à notre langage plutôt une brièveté dédaigneuse qu'un développement énergique. Je me fie à vous pour ne rien outrer.

Mille compliments empressés.

RÉMUSAT.

# TABLE DES MATIÈRES

## CHAPITRE VI



## CHAPITRE VII



## CHAPITRE VIII



## CHAPITRE IX



---

# SECONDE PARTIE

## CHAPITRE X



## CHAPITRE XI

## CHAPITRE XII

